UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

R. Picard

Précis de Sociologie

0140

Autres ouvrages de M. G. DE GREEF

* *L'Ouvrière dentellière*, 1886, 2e édition. . . . . fr.	0,50
* *Abrégé de Psychologie*, 1882	3,00
Le Budget et l'Impôt, 1883	1,00
* *Les Impôts de consommation*, 1884	0,50
Le Rachat des charbonnages, 1886.	1,00
Introduction à la Sociologie. Première partie: *Eléments*, 1886	4,00
* *Id.* Deuxième partie : *Fonctions et Organes*, 1889. . .	6,00
* *Les Coopératives de production*, 1889	0,50
Le Régime représentatif, 1892	3,00
Sociologie générale élémentaire, 1895	3,00
L'Evolution des croyances et des doctrines politiques, 1895	4,00
Le Collectivisme. Lettres à l'« Indépendance belge », 1895	1,50
Regime parlementare e Regime rappresentativo, 1896 . .	1,00
* *Sparte et Athènes*, 1896	0,50
Le Crédit commercial, (avec 14 diagrammes), 1899. . .	10,00
* *Essais sur la Monnaie, le Crédit et les Banques* (8 fascicules parus de 1896 à 1900)	8,00
Problèmes de philosophie positive, 1900	3,00
Le Transformisme social, (Paris, F. Alcan), 2e édition, 1901	7,50
Les Lois sociologiques (Paris, F. Alcan), 4e édition, 1908.	2,50
La Sociologie économique (Paris, F. Alcan), 1904 . . .	3,75
Eloges d'Elie et d'Elisée Reclus (avec portraits), 1905-1906	1,50
L'Économie publique et la Science des Finances . . .	9,00
La Structure générale des Sociétés. Tome I. *La loi de limitation*. — Tome II. *Théorie des frontières*. — Tome III. *Théorie des classes*	15,00

N.-B. — Les ouvrages précédés d'un *astérisque* sont épuisés en librairie.

Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie Mayolez et Audiarte à Bruxelles et à la librairie Alcan de Paris.

GUILLAUME DE GREEF
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ NOUVELLE
ET A L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE BRUXELLES

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PRÉCIS DE SOCIOLOGIE

BRUXELLES
MAYOLEZ ET AUDIARTE, Editeurs
17, rue de l'Impératrice

PARIS
FÉLIX ALCAN, Editeur
108, Boulev. St-Germain

— 1909 —

So
G 7935 pr
579928
10.3.54

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

5

PRÉCIS DE SOCIOLOGIE

LIVRE PREMIER

ANALYSE, CLASSIFICATION ET MÉTHODE

CHAPITRE PREMIER

Notions et Définitions

La Sociologie est une branche de la philosophie générale des sciences, ou philosophie positive ; elle en est la branche la plus élevée, le couronnement.

La philosophie positive ou scientifique est la coordination systématique de toutes les sciences particulières y compris les sciences sociales ; chacune de ces sciences a sa philosophie propre ; la philosophie positive en constitue la philosophie d'ensemble ; cette philosophie constitue par conséquent une conception générale du monde.

Les sciences, en tant que théoriques ou abstraites, se classent naturellement, conformément à la méthode déjà indiquée par Descartes, mais développée par A. Comte, suivant leur ordre de généralité et de simplicité décroissantes et de spécialité et de complexité croissantes.

Cet ordre hiérarchique de classification peut s'établir comme suit :

a) La Mathématique : calcul, géométrie, ainsi que la mécanique pure ou abstraite ;

b) l'Astronomie abstraite, géométrique et mécanique ;

c) la Physique ;

d) la Chimie : inorganique et organique ;

e) la Biologie : végétale, animale ;

f) la Psychologie y compris la Logique ;

g) la Sociologie.

Cette classification diffère seulement de celle d'A. Comte :

1° en ce qu'elle fait de la psychologie générale une science abstraite et non plus une simple branche de la biologie ;

2° en ce que la Logique y est rattachée à la Psychologie.

Cette classification est à la fois naturelle, logique, dogmatique et historique ; elle correspond en effet à l'ordre phénoménal, aux lois de notre entendement, à l'histoire de la formation et de l'évolution des sciences et aux méthodes d'enseignement.

H. Spencer a nié toute sériation soit logique, soit historique des sciences ; il divise celles-ci en trois classes principales :

A. — Les sciences abstraites : elles ont pour objet les lois des formes et comprennent la Logique et les Mathématiques ;

B. — Les sciences abstraites-concrètes : elles ont pour objet les lois des facteurs ou éléments et comprennent la mécanique, la physique et la chimie ;

C. — Les sciences purement concrètes : elles ont pour objet les lois des agrégats ou produits et comprennent l'astronomie, la géologie, la biologie, la psychologie et la sociologie.

D'après lui, entre ces trois groupes il y a séparation absolue et toute sériation est impossible.

Cependant le point de vue de Spencer soulève les critiques suivantes :

1° En réalité ses trois classes prétenduement distinctes sont, d'après son propre exposé, sériées d'après un ordre d'abstraction décroissante ; même, dans le premier groupe, il considère la Logique comme plus abstraite que les Mathématiques ; de même, dans le deuxième groupe, il admet que la mécanique est plus abstraite que la physique et celle-ci que la chimie. En ce qui concerne la troisième classe il reconnaît que cette dernière « constitue un groupe naturel dont les parties ne peuvent être désunies ni placées dans un ordre inverse. » C'est bien là un ordre sériel naturel et logique. Et il ajoute : « l'explication complète de chaque groupe *dépend* de l'explication des groupes précédents » ;

2° Spencer admet en réalité deux séries : *a*) une *série cosmique* relative aux agrégats, embrassant dès lors les sciences purement concrètes, et *b*) une *série dogmatique* embrassant toutes les sciences indistinctement ;

3° Spencer fait de la Logique la science la plus abstraite de toutes, celle des lois les plus abstraites relatives aux *formes vides de la pensée* : l'espace et le temps.

A. Comte a compris que la Logique n'est autre chose que la méthode du raisonnement dans tous les ordres de recherches scientifiques (Cours de Philosophie positive, T, I, p. 32 et suiv.). Nous en faisons une branche de la Psychologie précisément parce que les méthodes logiques sont conformes aux modes naturels du raisonnement psychique et que leur évolution est en corrélation constante.

Tableau des classifications d'A. Comte et de H. Spencer.

COMTE.	SPENCER.		
Série logique, historique et dogmatique.	*Série cosmique*	*Série dogmatique.*	
1. Sciences mathématiq.:		1. Logique	sciences abstraites
a) algèbre ;		2. Mathématiq.	
b) géométrie ;		3. Mécanique	sciences abstraites-concrètes
c) mécanique :		4. Physique	
c^{I}) statique ;		5. Chimie	sciences concrètes
c^{II}) cinématique ;		6. Astronomie	
c^{III}) dynamique.		7. Géologie	
2. Astronomie abstraite.	1. Astronomie	8. Biologie	
3. Physique :		9. Psychologie	
a) minéralogie (concrète) ;		10. Sociologie	
b) géologie (concrète .	2. Géologie		
4. Chimie :			
a) inorganique ;			
b) organique.			
5. Biologie : anatomie et physiologie ;	3. Biologie		
a) intellectuelle et affective.	4 Psychologie		
6. Sociologie.	5. Sociologie		

Notre classification à la fois naturelle, logique, historique et dogmatique.

1. Sciences mathématiques : algèbre, géométrie, mécanique ;

2. Astronomie abstraite ;

3. Physique ;
4. Chimie inorganique et organique ;
5. Biologie végétale et animale ;
6. Psychologie générale et Logique ;
7. Sociologie.

Définition de la Sociologie : la Sociologie est la philosophie, c'est-à-dire la conception systématique et coordonnée de toutes les sciences sociales particulières ; elle est une philosophie complémentaire des philosophies particulières de toutes les sciences antécédentes et de leur philosophie générale ; par cela même elle parfait cette philosophie en y englobant les lois les plus générales des phénomènes les plus complexes et les plus spéciaux et en la rattachant dans la mesure possible aux lois les plus générales de l'Univers.

Nous venons de dire qu'il y a des sciences sociales particulières dont chacune a sa philosophie propre bien que reliée à l'ensemble de la philosophie sociale ou sociologie. Il y a des sciences sociales particulières parce que l'analyse des sociétés humaines nous amène à reconnaître, dans la masse des phénomènes sociaux, des phénomènes manifestant entre eux des rapports soit de ressemblance soit de différence ; ces dernières il est vrai ne sont pas absolues ; cependant elles sont suffisamment caractéristiques pour nous permettre de classer les faits sociaux en groupes relativement distincts ; ces groupements dès lors constituent les domaines spéciaux des sciences sociales et présentent, comme toute classification l'avantage d'introduire dans leur étude un certain ordre du reste naturel vu que son établissement correspond à la fois aux faits et aux relations à étudier et aux procédés naturels de l'esprit humain dans la recherche du savoir.

La grandeur et la complexité des phénomènes sociaux ne sont pas un obstacle tout au moins absolu à leur analyse et à leur classification comme l'ont soutenu A. Comte et de Roberty ; la difficulté est seulement plus grande que dans les autres domaines scientifiques mais la nécessité et les avantages en sont d'autant plus considérables. Il faut seulement se garder de considérer les classifications comme absolues, comme établissant une discontinuité entre les phénomènes ainsi groupés. Mais d'un autre côté la loi de continuité elle-même n'est pas absolue, pas plus que celle d'homogénéité

des phénomènes sociaux ; la connaissance au sens scientifique procède au contraire de l'observation des innombrables ressemblances et différences que nous révèlent les phénomènes en général y compris ceux que nous observons dans les sociétés. Dans toutes les sciences, les classifications sont nécessaires et légitimes et surtout dans les sciences les plus complexes.

Comme toutes les autres sciences, les sciences sociales peuvent se classer, suivant les phénomènes et les rapports qu'elles considèrent, d'une façon à la fois naturelle, logique, historique et dogmatique conformément à leur ordre de généralité et de simplicité décroissantes et de spécialité et de complexité croissantes. Nous ne faisons donc en cela qu'étendre à la Sociologie le principe de classification proclamé par Descartes et développé par A. Comte bien que non étendu pas lui à la Sociologie. Cette lacune, chez l'illustre fondateur de la Sociologie, tient du reste à cette erreur fondamentale d'après laquelle, à partir de la Biologie et en Sociologie, il s'opère une inversion de la Méthode et le tout est connu avant les parties.

A la suite de longues observations et de patientes comparaisons nous avons adopté la classification hiérarchique suivante des sciences sociales et par conséquent des phénoménes que ces sciences embrassent :

I. L'Economique ;
II. La Génétique ;
III. L'Esthétique ;
IV. La Psychologie collective ;
V. L'Ethique ;
VI. Le Droit ;
VII. La Politique.

Cette classification hiérarchique comprend tous les phénomènes sociaux observables. On a objecté à tort son caractère linéaire ; il est inévitable dans toute classification analytique d'éléments abstraits, et nous verrons, dans la suite de notre étude, comment le caractère linéaire disparaît relativement dans la Structure et dans la Vie d'ensemble des Sociétés, structure et vie d'ensemble qui ne peuvent être connues au sens scientifique qu'après l'analyse et la connaissance de leurs éléments constitutifs.

On a aussi signalé comme lacunes le langage et les phénomènes militaires. Or, le premier fait partie du mécanisme de la psychologie collective ; quant aux faits militaires ils ne sont que les formes violentes des actions et réactions ou interactions sociales quelconques.

Notre classification des sciences sociales comme celle des sciences antécédentes est à la fois naturelle, logique, historique et dogmatique. C'est la vie économique qui est à la base de toute la vie sociale, c'est elle qui détermine de la façon la plus générale et qui dégage spontanément la série successive des autres phénomènes sociaux par une filiation véritablement naturelle, par des différenciations de plus en plus spéciales et cet ordre est en même temps logique ; il est correlatif au développement de nos connaissances : c'est dès lors celui auquel il faut aussi se conformer dans l'enseignement d'autant plus qu'il correspond à l'ordre historique de l'évolution des sciences et de la société elle-même.

Toute classification consiste à réunir dans un même groupe les phénomènes qui présentent des caractères communs et à les distinguer de ceux qui offrent des caractères en partie différents.

Les sciences en général n'ont pour objet que l'étude et la connaissance des phénomènes, de leurs propriétés, de leurs rapports. La cause première ou finale, la substance, l'en soi, l'absolu sont inaccessibles à notre intelligence ; de l'inconnaissable nous ne pouvons rien nier, ni affirmer, ni son existence, ni sa réalité même transfigurée. Si la religion et la Métaphysique aboutissent à l'inconnaissable, la science n'y aboutit jamais. Comment le pourrait-elle ? Nous ne connaissons pas même et nous ne connaîtrons jamais les limites du connaissable !

On entend par *phénomènes* tout ce qui tombe sous les sens, tout ce qui est de nature à affecter notre sensibilité d'une manière quelconque.

Par *propriétés*, il faut comprendre les modes d'activité ou forces suivant lesquels les corps en tant que phénomènes agissent les uns à l'égard des autres et par rapport à nous. Il y a ainsi des forces ou propriétés mathématiques, mécaniques, astronomiques, physiques, chimiques, biologiques, psychiques et sociales ; le concept de *force* ou d'*énergie* est

une abstraction, comme celui de matière. En réalité, il n'y a pas de forces absolues, intrinsèques, pas plus qu'il n'y a de valeur intrinsèque ; toute propriété exprime toujours une relation de forces ; par exemple l'impénétrabilité de la matière, l'égalité de tous les rayons d'un cercle.

Nous pouvons ramener indifféremment tout le monde phénoménal, par abstraction, soit à la matière, soit à la force ; le plus sage et le plus simple est de tout ramener au *mouvement* lequel, calculable mathématiquement en intensité et en étendue, ne suppose que des relations entre phénomènes et leurs propriétés.

L'observation et l'expérience nous apprennent qu'entre certains phénomènes et d'autres phénomènes, semblables ou dissemblables, simultanés ou successifs, il y a des rapports qui tous peuvent se réduire à des différences ou à des ressemblances y compris les rapports de simultanéité ou de succession dans l'espace et le temps. Nos jugements, nos raisonnements, nos idées, notre imagination, nos sensations, l'irritabilité physiologique commune à l'homme ainsi qu'à tous les organismes, sont eux-mêmes le résultat indirect des rapports de notre organisme avec tout son milieu extérieur y compris son propre milieu social. Toutes nos connaissances sont dès lors relatives, y compris nos concepts les plus abstraits, l'espace et le temps.

Le temps lui-même est fonction de l'espace et celui-ci l'est du temps ; l'un peut se mesurer par l'autre. La distance entre deux localités se mesure par le temps normal du parcours ; de même le temps se mesure par l'espace parcouru par exemple par l'aiguille de l'horloge.

En dernière analyse nous ne connaissons rien que par le changement et le mouvement, en comprenant dans ce dernier le repos qui est lui aussi une forme de mouvement ; tout état de conscience suppose une mutation ; sans mouvement il n'y aurait ni connaissance ni science. C'est pourquoi les sciences mathématico-mécaniques sont de toutes les plus générales ; elles sont à la base de toutes les autres et l'idéal théorique serait d'y ramener toutes les sciences y compris les sciences sociales, mais cela ne dispenserait pas d'étudier toutes les sciences spéciales ; cela servirait surtout à la constitution de leur unité philosophique.

Quand un phénomène se produit régulièrement en même temps que d'autres phénomènes ou qu'il leur succède régulièrement, nous disons qu'il existe, entre ce phénomène observé et les autres phénomènes observés simultanément ou successivement, un rapport constant et nécessaire. Nous appelons *causes* d'un phénomène l'ensemble des conditions qui déterminent l'apparition de celui-ci considéré dès lors comme effet.

Parmi les causes, les unes sont plus générales que les autres et les unes peuvent être antérieures aux autres dans leur apparition. Par exemple, le bien-être économique d'une société est une cause générale de la diminution de sa mortalité ; la hausse des salaires sera une cause spéciale de cette diminution , ces deux espèces de causes sont évidemment antécédentes à l'effet puisqu'elles ne feront sortir leurs *conséquences* que postérieurement à leur propre apparition.

Cet accroissement du bien-être général et spécialement cette hausse des salaires pourront d'un autre côté être *accompagnés* d'une diminution *simultanée* des naissances illégitimes, tandis que la tendance à une progression de la natalité elle-même ne sera que *consécutive*.

La *loi* est le rapport constant et nécessaire qui existe entre un phénomène et les conditions où celui-se produit. Ainsi, en géométrie, l'égalité de tous les triangles qui ont un angle égal compris entre deux côtés égaux chacun à chacun est une loi, c'est un rapport constant et nécessaire ; le phénomène égalité des triangles se produit invariablement toutes les fois que les conditions d'égalité d'un angle et des deux côtés entre lesquels ce dernier est compris se trouvent réunies.

Dans les sciences sociales, il en est de même. J'ai donné plusieurs exemples de lois sociales dans mes *Lois sociologiques*, par exemple, au point de vue du transport, la loi de la réduction constante du poids mort relativement à l'effet utile qui est peut être une des lois les plus générales du progrès. De même le rapport constant et nécessaire qui existe entre la proportion des naissances illégitimes relativement aux naissances en général eu égard aux salaires (Lois sociologiques, 4e éd., pp. 108, 109, 183 et 184).

On a observé de même le rapport constant et nécessaire entre la moralité, la criminalité et le taux des salaires,

les prix des denrées alimentaires, la profession plus ou moins dépendante exercée. De ce dernier cas, nous avons un exemple frappant dans l'infanticide.

Conditions sociales des infanticides en France de 1826 à 1880.

Le sexe. — Femmes : 93 p. c.
Femmes célibataires : 99 p. c. des femmes.
Femmes illettrées : 72 p. c. des femmes.
Ouvriers agricoles et domestiques de fermes : 50 p. c. » »
Servantes en ville et à la campagne : 20 p. c. » »
Femmes exerçant des professions qui assurent leur indépendance : 1 p. c. femmes.

Entre ces conditions et la production des infanticides il y a un rapport constant et nécessaire. C'est ce qu'a fort bien compris le jury puisque la proportion des acquittements et des circonstances atténuantes a été en moyenne pendant cette longue période de 99 pour cent poursuites, c'est-à-dire exactement égale à la proportion des femmes célibataires. De telle sorte que, d'après le jury, dans le phénomène infanticide qualifié de criminel, la part de responsabilité sociale directe serait de 99 p. c., tandis que la part admissible de responsabilité individuelle ne serait que de 1 p. c. La loi scientifique de l'infanticide pourrait donc se formuler mathématiquement comme suit :

$$\frac{\text{Dépendance}}{\text{Infanticide}} = \frac{\text{Acquitt. et circ. attén.}}{\text{poursuites}} = \frac{99}{100} = \frac{99}{100.}$$

Les lois sont *statiques* ou *dynamiques*. Les exemples ci-dessus sont surtout statiques.

Comme exemples de lois surtout dynamiques on peut donner celles relatives au progrès dans le transport (*Lois sociologiques*, p.p. 100 et suiv.).

Autre exemple : la loi que plus, dans un phénomène considéré, les variations se multiplient moins ces variations deviennent excessives. Cette loi est du plus haut intérêt en ce qu'elle nous montre que tout se réduit à une transformation des mouvements sans déperdition absolue. J'en ai signalé un cas dans les variations du taux de l'escompte (*Le Crédit commercial*, p.p. 401 et suiv.) ; en voici un autre

relatif aux variations du prix du blé en Belgique et à la réduction progressive de l'écart entre le prix maximum et le prix minimum au fur et à mesure que le marché du blé est devenu mondial postérieurement à 1850.

Prix du blé en Belgique calculé par hectolitre (à raison de 78 k. par hectolitre).

	Maximum	Minimum	Ecart	Prix moyen de chaque période
1817	35.38	11.09	26.29	
1817-26	35.38	11.09	24.29	17.76
1827-36	23.58	13.19	10.39	18.16
1837-42	22.76	16.31	6.45	20.40
1841-50	31.15	16.14	15.01	20.38
1851-60	32.76	22.00	10.76	23.47
1861-70	28.86	21.06	7.80	23.55
1871-80	28.28	20.45	7.83	24.14
1881-90	22.27	14.38	7.88	17.04
1891-1900	17.86	10.61	7.25	13.40
1901-07	13.75	16.98	3.23	13.98

Un exemple plus général sur lequel nous avons particulièrement insisté dans *La Structure générale des Sociétés*, est la loi de fusion progressive des sociétés par la multiplication de leurs différenciations.

On entend par *loi de causalité* que tout effet a une cause, c'est-à-dire des conditions qui en déterminent invariablement l'apparition ; ces causes nous sont souvent inconnues au moins en partie ; le progrès scientifique consiste à les découvrir et à les préciser de plus en plus.

La *loi* peut être *abstraite* ou *concrète*. Les lois de la physique générale sont abstraites ; celles de la Minéralogie, de la Géologie sont concrètes ; abstraites sont les lois de la Biologie, concrètes celles de la Botanique, de la Zoologie. En Sociologie, abstraite est la loi que la natalité est toujours en rapport avec l'état social spécialement économique ; concrète est la loi du rapport existant entre le taux des salaires et la natalité ; le salariat n'est en effet qu'une forme historique concrète.

La *loi* peut être aussi *qualitative* ou *quantitative*. Elle est purement qualitative par exemple quand nous énonçons que tous les corps s'attirent entre eux ; elle devient quantitative

quand nous ajoutons : en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leurs distances. Dans ce dernier cas, le rapport est mesuré. La loi est scientifique au plus haut degré quand son énoncé est à la fois qualitatif et quantitatif. C'est surtout dans les sciences antécédentes à la Sociologie et principalement dans les premières constituées, qu'on est parvenu naturellement à dégager des lois à la fois qualitatives et quantitatives ; on y est déjà parvenu en physio-psychologie mais beaucoup moins en Sociologie. Cela s'explique par le fait que les sciences sociales sont plus complexes ; mais déjà cependant on peut signaler comme lois à la fois qualitatives et quantitatives celles relatives au transport et par exemple également la célèbre loi de Grégory King qui a été de mieux en mieux précisée en ce qui concerne l'influence de la rareté sur les prix. Les lois quantitatives sont cependant relatives surtout à la sociologie concrète, comme lorsque, dans la loi du transport, nous formulons mathématiquement le rapport de l'effort à l'effet utile en tenant compte de la nature de la voie, du véhicule, etc.

Il ne faut pas confondre les *lois* avec les *causes*. La pesanteur et la gravitation sont des lois ; les causes sont les conditions mêmes qui accompagnent ou précèdent invariablement l'apparition du phénomène. Par exemple, le printemps, c'est-à-dire l'ensemble des conditions extérieures, soit antérieures soit simultanées,que nous nous embrassons sous cette dénomination, est la cause de la floraison du lilas ; mais le plant du lilas est pour quelque chose dans cette floraison ; la loi formulera le *rapport* entre les conditions ou causes dites printemps et l'effet qui est la floraison de l'arbuste.

La notion de causalité implique un ordre régulier de succession entre les conditions de production du phénomène et ce dernier considéré dès lors comme effet : il y a un enchaînement de causes et d'effets tel que toute cause est effet et tout effet cause. Il n'y a donc pas de cause première et finale ; toute cause est effet et tout effet cause.

La nécessité et la constance des lois sociologiques comme de toutes les lois scientifiques sont essentiellement relatives :

a) par le fait même qu'elles sont la généralisation de rapports entre les phénomènes observés ;

b) en ce que les conditions ou termes de ces rapports ne sont jamais ni absolument fixes, ni absolument variables.

Les conditions de production dites causes des phénomènes peuvent être divisées en causes relativement *constantes*, relativement *variables* et relativement *accidentelles*. Ces distinctions s'appliquent aux causes des faits sociaux.

Peuvent être considérées comme conditions ou causes relativement constantes des phénomènes sociaux les facteurs astronomiques, géographiques, géologiques, botaniques, zoologiques et anthropologiques.

On peut considérer comme facteurs relativement variables, les conditions ou causes psychiques et la totalité des conditions ou causes sociales elles-mêmes en tant que constituant une partie même du milieu où le phénomène dit social se produit.

Par facteurs accidentels il faut entendre ceux dont l'ordre d'existence est insuffisamment déterminé : les guerres, les épidémies, les cataclysmes, les disettes, la production d'hommes de génie ou de monstruosités exceptionnelles quelconques, etc.

Les conditions ou causes accidentelles sont négligeables dans les sciences abstraites et dans la Sociologie abstraite. On a reconnu que leurs effets se neutralisent dans la mesure où les périodes que nous étudions sont plus étendues, en ce sens que ces effets sont comme dilués proportionnellement au nombre de nos observations. Quetelet donne comme exemple la loi mathématique de sortie de 600 boules blanches mélangées avec 400 boules noires, c'est-à-dire versées au hasard dans une urne. La loi de sortie sera :: 3 : 2.

On peut prendre un exemple plus en rapport avec les phénomènes sociaux. Ainsi en Belgique il y a à peu près régulièrement 105 naissances féminines pour cent naissances masculines. La loi de sortie sera dès lors :: 1.05 : 1. Il en sera ainsi malgré les accidents qui peuvent par exemple se produire au cours de la grossesse et lors de l'accouchement. La Statistique démontre que les évènements dits accidentels ne modifient guère les moyennes périodiques ni surtout les tendances exprimées par la succession de ces moyennes.

Cette considération est applicable à la vie historique des sociétés : la transformation de l'empire romain dans le

régime du moyen-âge et dans le système féodal se serait effectuée même sans les invasions des barbares, sauf certaines modalités accessoires. Dans cet exemple, les invasions peuvent être envisagées comme relativement accidentelles, bien qu'elles fussent elles-mêmes déterminées par des causes beaucoup mieux connues par nous que par les contemporains de l'époque où elles se produisirent. C'est ce qu'a parfaitement démontré Fustel de Coulanges.

Cependant, au sens absolu, il n'y a rien d'accidentel car il n'y a pas d'effet sans cause ; seulement les plus générales, les plus constantes sont les plus influentes. Nous appelons accidentels non seulement les faits anormaux, c'est-à-dire ceux dont nous ignorons les conditions et les lois, mais ceux dont la causation est trop spéciale et trop minime pour perturber d'une façon appréciable les effets dûs aux causes plus régulières et plus générales.

Parmi les causes constantes, il y a lieu de comprendre les causes variables elles-mêmes du moment que leurs variations se produisent d'une façon constamment régulière. Les causes variables en effet sont périodiques ou non. Leurs effets sont également d'autant plus limités qu'on les observe sur une plus longue période de temps, sur une plus grande étendue de l'espace et sur une plus grande masse d'individus.

Comme exemple de causes variables périodiques on peut citer les saisons ; chacune d'elles exerce constamment sur la mortalité une influence spéciale.

Moyennes mensuelles des décès en Belgique.

	De 1841 à 1900	De 1841 à 1890	De 1891 à 1900	En 1905
Janvier	11,421	11,114	12,290	12,585
Mars	11,390	11,210	12,959	11,377
Février	10,425	10,209	11,504	11,112
Avril	10,215	10,134	10,622	10,239
Décembre	9,838	9,654	10,758	9,965
Mai	9,639	9,545	10,111	9,862
Août	8,696	8,553	9,412	9,654
Septembre	8,538	8,372	8,984	8,573
Juin	8,488	8,839	9,373	8,671
Juillet	8,456	8,371	8,882	8,656
Novembre	8,438	8,314	9,062	8,890
Octobre	8,424	8,257	9,260	8,759

Moyennes des décès par mois.

De 1841 à 1900	De 1841 à 1890	De 1891 à 1900	En 1905
9,500	9,333	10,250	9,863

Dans cet exemple, nous voyons que les saisons (ensemble de causes périodiques à la fois variables et constantes) agissent d'une façon régulière sur la mortalité ; celle-ci est toujours la plus élevée pendant la saison d'hiver et la plus faible en juin, juillet, novembre et octobre ; il se produit il est vrai, des variations soit annuelles soit décennales, mais ces variations accessoires peuvent être considérées comme attribuables à des causes spéciales.

Il y a donc entre les saisons et la mortalité un rapport constant et nécessaire, c'est une loi et ce rapport est un rapport de causalité.

Plus les observations sont étendues à de longues périodes, c'est-à-dire plus nos observations sont nombreuses, plus nous constatons que le nombre de celles qui correspondent à la loi exprimée par les moyennes se rapproche de ces dernières.

Les tableaux statistiques publiés dans mes *Lois sociologiques* relativement au rapport entre les salaires et les naissances illégitimes sont également des exemples de variations reliées entre elles par une relation de cause à effet ; ces variations sont constamment *concomitantes.*

On peut y ajouter cette autre constatation que les grandes agglomérations où l'existence est moins stable influent constamment sur la proportion des naissances illégitimes ; leur proportion au chiffre absolu des naissances y dépasse *toujours* même celle qui a été observée dans ses rapports avec les salaires des houilleurs. C'est ce que nous montre le tableau suivant relatif à la proportion des naissances illégitimes, à diverses époques p. c. naissances dans les quatres principales villes de Belgique et les communes de l'agglomération Bruxelloise:

	1840	1880	1896	1897	1906
Bruxelles	31	28	28	27	23
Comm. de l'agglom.	11	15	16	15	12
Liège	18	14	18	18	19
Anvers	14	12	16	16	13
Gand	20	13	14	12	12

Les *causes* sont plus ou moins *générales*, plus ou moins *spéciales*. La population de la Belgique s'est accrue constamment de 1846 à 1900.

Accroissement de la population en Belgique.

1846-56	4.44 p. c.	1866-76	10.53 p. c.	1880-90	9.95 p. c.
1856-66	6.50 »	1876-80	3.44 »	1890-1900	10,28 »

Cet accroissement général tient évidemment à des causes générales constantes.

Toutefois nous observons des variations dans l'intensité de cet accroissement : le maximum s'est produit pendant la la période de 1866-1876, époque de grande prospérité ; voilà donc une cause relativement spéciale à laquelle nous pouvons relier le maximum d'accroissement.

Autre observation : de 1846 à 1900, seuls les arrondissements de Thielt et d'Ath ont perdu respectivement 1 et 2 p. c. de leur population et de 1880 à 1900 la population a diminué dans quatre arrondissements : Philippeville, Virton, Ath et Marche. Ici donc ont agi, en sens inverse, des causes spéciales. Une de ces causes peut être l'émigration.

La progression générale de 1846 à 1900 a été de 54 p. c. mais elle a varié de 2 à 188 p. c. suivant les localités et les régions. Ces variations dépendent de causes spéciales. Le maximum a été atteint par exemple par Charleroi, grande agglomération industrielle.

Toutes les variations concomitantes ne sont pas cependant reliées entre elles par une relation de cause à effet ; elles dépendent souvent de causes étrangères qui peuvent leur être communes en tout ou en partie, ou bien de causes différentes dont les effets peuvent être les mêmes. Comme exemple on peut donner la natalité et la mortalité.

Naissances et décès par 100 habitants en Belgique.

	Décès	Naissances	Ecart en faveur des naissances
1831-40	2.58	3.23	0,65
1841-50	2.43	3.06	0.63
1851-60	2.24	3.00	0.76
1861-70	2.34	3.18	0.84
1871-80	2.26	3.21	0.95
1881-90	2.05	3.00	0.95
1891-1900	1.91	2.60	0.99

En général, la natalité la plus forte correspond à une plus grande mortalité ; la Belgique reproduit sous ce rapport le même phénomène que la plupart des pays notamment la Russie et la Hongrie, mais entre cette natalité et cette mortalité, malgré leurs variations concomitantes et concordantes, il n'y a pas de lien causal ; le rapport peut être considéré comme une loi, mais les causes en sont ailleurs.

En Belgique, par exemple pendant la crise de 1846-1848 par cent naissances, il y a eu en 1846, 90.2 décès ; en 1847, 101,7 décès ; en 1848, 89.9 décès.

De même nous avons vu dans *Les lois sociologiques* qu'il y a une plus forte mortalité des enfants illégitimes que des légitimes et même plus de morts-nés illégitimes que légitimes, (2me édit., pp. 115, 118, 183 et 184).

Les conditions ou causes constantes et les plus générales impriment aux sociétés humaines leur structure et leur évolution fondamentale.

Les conditions les plus générales et les plus constantes sont :

a) Le milieu astronomique, géographique, géologique, climatérique ;

b) le milieu organique (flore, faune) et psychique.

Ces conditions, les plus générales et les plus constantes à nous plus ou moins connues, ne sont pas cependant absolument fixes et immuables, elles sont elles-mêmes variables ; seulement leurs variations sont très lentes relativement aux autres et en outre elles sont contenues dans des limites très étroites. Dès lors nous pouvons considérer ces conditions comme surtout constantes par rapport aux autres.

Une application importante de l'existence des causes, en sociologie, se rencontre notamment dans la structure géographique successive des diverses civilisations en rapport avec la latitude géographique.

Les régions semi-tropicales, humides et chaudes, par conséquent les régions semi-tropicales maritimes, ont été le le berceau probable de l'humanité primitive. Quant aux grandes sociétés connues antérieures à notre ère, y compris les deux grandes civilisations du Pérou et du Mexique de formation postérieure, elles sont toutes au nord de l'Equateur et toutes ont évolué de plus en plus vers le Nord et puis des zones semi-tripocales du nord et du sud de l'Equateur et

mêmes des zones tempérée vers le sud de l'Equateur. (Voir le tableau dans Structure générale des sociétés, t. 1, pp. 166-168).

Sous l'Equateur, c'est l'Afrique qui a la température moyenne la plus chaude, 29° à 50°, condition à peu près aussi défavorable à l'extension de la civilisation que le froid excessif ; ceci, avec le moindre développement de ses côtes maritimes relativement à sa surface continentale, développement inférieur à celui de tous les autres continents et surtout de l'Europe, explique le retard de civilisation de la plus grande partie de ce continent, sauf dans certaines régions favorisées, du Nord et du Midi et sauf en Egypte beaucoup plus favorisée encore, mais qui peut être considérée comme une dépendance Asiatique.

Les causes sociales les plus constantes et en même temps les plus générales de tous les phénomènes sociaux sont le milieu et l'espèce humaine. Nous les désignons sous les noms de territoire et de population ; territoire et population sont les données du phénomène social ; c'est pourquoi nous les désignons sous le titre de *facteurs sociaux*. Tout phénomène social résulte de la combinaison de ces deux facteurs que les sciences antécédentes aux sciences sociales étudient isolément en faisant abstraction de leurs combinaisons spéciales dites sociales.

Les facteurs constitutifs des sociétés, territoire et population, étant comme nous venons de le voir, relativement les plus constants et les plus généraux dont l'influence s'exerce sur les phénomènes sociaux, on comprend dès maintenant l'importance et la réalité de cette grande loi sociologique que nous exposerons plus tard, celle d'après laquelle tous les faits sociaux étant étroitement limités dans leurs variations par la fixité relativement constante de leurs facteurs constitutifs sont en réalité universellement homogènes et représentés par des structures et des fonctionnements homogènes, malgré toutes les variations accessoires que l'histoire des sociétés particulières nous révèle. Bibliographie :

A. Quetelet. — Physique sociale.
Id. Le système social et les lois qui le régissent.
A. Comte. — Cours de Philosophie positive.
Id. Système de Politique positive ou Traité de Sociologie.

A. Comte — Discours sur l'esprit positif.
Id. Catéchisme positiviste.
H. Spencer. — Classification des sciences.
Id. Introduction à la science sociale.
Id. Principes de Sociologie.
A. Schaeffle. — Bau und Leben der Socialkörpers.
P. von Lilienfeld. — Gedanken über der Socialwissenschaft der Zukunft, 1873.
Id. Pathologie sociale, 1896.
Giddings. — Principes de Sociologie.
Id. Inductive Sociology.
L. Ward. — Sociologie pure.
Id. Sociologie appliquée.
Id. Dynamic Sociology.
Id. Outliness of Sociology.
E. de Roberty. — La Sociologie.
Id. Nouveau programme de Sociologie.
Id. Le Psychisme social.
Id. La Sociologie de l'action.
G. Tarde. — Les lois de l'imitation.
Id. Les lois sociales.
Id. L'opposition universelle.
E. Durkheim. — La division du travail social, 1893.
J. St-Mill. — A Comte et la philosophie positive.
E. Littré. — A. Comte et la philosophie positive, 1863.
Bonglé. — Qu'est-ce que la Sociologie ? 1907.
Emile Boutroux. — De la contingence des lois de la nature, 1875.
Id. De l'idée de la loi naturelle dans la science et dans la philosophie contemporaine, 1895.
A. Fouillée. — La science sociale.
R. Worms. — Organisme et Société.
Id. Philosophie des sciences sociales.
Palante. — Précis de Sociologie, 1903.
L Gumplowicz. — Sociologie et Politique, 1898.
G. Frangapane. — Contrattualismo e sociologia, 1893.
Herschell.— Discours sur l'étude de la philosophie naturelle, 1830.
Fl. Carey. — Principes de Science sociale, 1858.
G. Colins. — Qu'est-ce que la science sociale, 1853.
Icilio Vanni. — Programme de Sociologie, 1890.
P. Lavroff. — Lettres historiques, 1903.

CHAPITRE II

La méthode en sociologie

Pascal, Fermat, Bernouilli essayèrent les premiers, en France au XVIIe siècle, d'étendre le calcul des probabilités aux phénomènes moraux de manière à y introduire un certain ordre et de rendre possible le prévision de leur apparition et de leur retour réguliers et même de leur disparition. Le pari de Pascal, applicable d'abord aux jeux de hasard, fut étendu par lui jusqu'au problème de l'existence de Dieu. Vers la même époque en Angleterre W. Petty (Graunt) et, en Hollande, de Witt, Huyghens et Hudde donnèrent à la théorie un caractère plus positif en l'appliquant non seulement à la natalité et à la mortalité, mais aux assurances et au crédit public.

Tous ces grands penseurs furent en rapport notamment avec Leibnitz, l'inventeur du calcul-différentiel et le formulateur de la grande loi de la continuité historique ; tous à des degrés divers, subirent son influence.

La principale application de la théorie des probabilités se fit aux tables de mortalité et par extension aux assurances, aux rentes viagères ; de là elle s'étendit à l'étude des problèmes les plus généraux relatifs à la population.

Ces premiers théoriciens étaient tous et surtout des mathématiciens, des astronomes et des physiciens ; tous étaient imbus d'une philosophie sociale mécaniste aussi bien ceux qui se rattachaient à Descartes que ceux qui, surtout en Hollande et en Angleterre, partageaient les idées du philosophe allemand.

Au XVIIIe siècle, avec Buffon, la théorie des probabilités fut utilisée en Biologie et finalement étendue par d'Alembert, Condorcet et Lavoisier aux faits sociaux. Elle se compléta plus tard, sous ce rapport, avec Laplace et J. Fourier par la théorie des moyennes, (lire dans ma *Sociologie Economique*, le chapitre relatif à l'Ecole mathématico-physique, pp. 142 à 214).

Au XIXe siècle, Quetelet essaya d'étendre la théorie des probabilités et celle des moyennes « à tous les faits physiques, intellectuels et moraux ». Il fit de ces deux théories la base de sa *Physique sociale*.

Ainsi se constitua la science sociale positive ; ses premières interprétations de la structure et de la vie des sociétés furent naturellement demandées aux sciences les plus simples et les plus générales, les mieux connues.

La base de l'une et de l'autre théories est que plus les expériences ou observations sont nombreuses, plus la probabilité tend à se rapprocher de la certitude sans jamais y atteindre absolument : les erreurs possibles sont seulement de plus en plus limitées : « Partout où l'on peut dire plus ou moins, on a nécessairement trois choses à considérer, un état moyen et deux limites ». La théorie des moyennes est donc étroitement liée à celles des probabilités.

On évalue la probabilité mathématique en divisant le nombre des chances favorables par le nombre total des chances. Par exemple, dans un jeu de 32 cartes dont 12 portant des figures, la probabilité de sortie d'une figure sera :

$$\frac{12 \text{ figures}}{32 \text{ cartes}} = \frac{1}{3}$$

Dans ce cas, le plus simple, le nombre de chances est limité strictement. Le problème devient plus difficile quand ce nombre ne l'est pas. Prenons, avec Quetelet, l'exemple des marées. Si ce phénomène n'a pas encore été observé, il y a autant de chances pour son apparition que contre. La formule sera : $\frac{1}{2}$

S'il y a eu dix observations, elle sera $\frac{10+1}{10+2}$ ou $\frac{11}{12}$

Cent Observations $\frac{100+1}{100+2} = \frac{101}{102}$

Mille observations $\frac{1000+1}{1000+2} = \frac{1001}{1002}$

L'accroissement de la certitude sera donc proportionnel au nombre des observations ; mais poussez ce nombre aussi loin que vous voulez, le résultat sera toujours une fraction, jamais vous n'atteindrez l'unité, la certitude absolue.

La difficulté croît encore quand on passe aux phénomènes biologiques. Supposons que le problème soit de rechercher le type moyen de la taille humaine.

Ce type moyen, Quetelet le reconnaît, n'existe que pour des groupes déterminés des mêmes variétés, du même âge, etc. Par exemple, 100 Patagons de même âge ont une taille variant de 1 m. 75 c. à 1 m. 95 c. ; leur taille moyenne sera de 1 m. 85 c. ; le plus grand nombre se rapprochera de cette moyenne.

Cent Lapons ont, dans les mêmes conditions, de 1 m. 55 c. à 1 m. 75 c. ; leur taille moyenne sera de 1 m. 65 et le plus grand nombre s'en rapprochera. Si maintenant on mélange les deux variétés, que voit-on ? Le maximum sera de 1 m. 95, le minimum de 1 m. 55 et la moyenne arithmétique de 1 m. 75 c. Or 1.75 (le maximum chez les Lapons) est l'exception et c'est également l'exception (le minimum) chez les Patagons.

La théorie semble donc ne s'appliquer qu'à des unités homogènes ; elle n'est en outre que quantitative ; elle ne s'applique qu'aux éléments numériques et géométriques susceptibles de mensuration ; elle est inapplicable aux formes qualitatives, aux organes, aux appareils, aux systèmes biologiques et sociaux susceptibles seulement de descriptions qualitatives.

Signalons cependant que peut-être Quetelet a lui-même trop rapidement concédé que la théorie des moyennes, en ce qui concerne spécialement la taille humaine, ne peut avoir pour objet que des groupes homogènes *particuliers*. L'espèce humaine n'est-elle pas une espèce homogène et unique, un groupe particulier ? La taille d'un autre côté n'est-elle pas un élément quantitatif caractéristique de la qualité humaine ?

Il n'est donc pas impossible a priori que la plupart des hommes se rapproche de la moyenne universelle dont Lapons et Patagons, par exemple, représenteraient les types extrêmes de variation ; malheureusement, à notre connaissance, ce calcul n'a pas été fait.

Toutefois, le problème se complique encore davantage quand il s'agit de la prévision scientifique et de la certitude en sociologie, proprement dite, dont la population n'est qu'un des deux facteurs constitutifs. Là, la théorie des probabilités, même complétée par celle des moyennes est insuffisante, sauf en ce qui concerne les éléments quantitatifs c'est-à-dire statistiques des problèmes sociaux.

Ce qui reste établi, c'est que pour les données quantitatives et statistiques des faits sociaux, au même titre, bien que plus difficilement que pour les phénomènes purement physiques, les résultats des observations ne tombent pas indifféremment des deux côtés de la moyenne, ils se répartissent au contraire dans un ordre déterminé, le plus grand nombre se rapprochant de la moyenne, le plus petit nombre des limites.

Cela est aussi vrai dans l'exemple physique de la mensuration d'une montagne ou d'une tour ou de la taille humaine que dans l'exemple sociologique des variations du prix du froment en Belgique de 1817 à 1903 et dans celui des décès en Belgique de 1841 à 1905 dont nous avons donné les tableaux dans le chapitre précédent.

Nous avons même déjà signalé, dans le cas du prix du blé, que le resserrement des limites d'oscillation coïncide généralement avec un accroissement numérique des variations et se trouve être, dans ces conditions, un indice non seulement du développement mais du progrès social.

La méthode des moyennes reste donc en partie utilisable dans les sciences sociales. Elle leur a rendu et peut encore leur rendre d'inappréciables services, mais à condition de ne pas dépasser les domaines où elle s'applique naturellement. Elle est insuffisante, à elle seule elle présente des défectuosités incontestables. Elle dégage surtout les caractères statiques et quantitatifs des faits sociaux, plus imparfaitement leur caractère évolutif et dynamique et surtout leur caractère qualitatif. Toutefois si l'aspect statique domine chez Quetelet, il faut l'attribuer à ce que ses observations statistiques n'embrassent pas des périodes suffisamment longues et on ne peut même le lui reprocher puisqu'il eut lui-même un des premiers à réunir et à coordonner les matières statistiques dont il fit usage dans ses publications.

Il eut à créer à la fois l'instrument de la science et la science même. Etendue à de longues périodes, la statistique peut figurer dans ses tableaux et ses diagrammes la dynamique sociale au point de vue quantitatif. Nous avons déjà signalé ailleurs que tout progrès qualitatif a généralement son point de départ dans un développement quantitatif ; cela suffit à démontrer l'importance de la statistique et des théories quantitatives des moyennes et des probabilités.

Néanmoins et surtout, la statistique ne s'applique ni à l'organographie spéciale, ni à la structure générale des sociétés, ni à leur fonctionnement, c'est-à-dire à leur vie en tant que superorganique.

Toutefois, l'emploi de cette méthode, son souci constant de l'observation exacte, de plus en plus exacte, ont fortement agi sur les sciences sociales particulières et par elles sur la Sociologie, en faisant ressortir le caractère régulier de certains phénomènes sociaux tels que la natalité, la matrimonialité, la mortalité, le suicide, la folie, la criminalité et surtout l'influence dominante exercée sur ces derniers par les conditions économiques. Quetelet principalement a donné sous ce rapport à la Sociologie, au socialisme scientifique et même à l'économie classique une base commune destinée à développer leur conciliation progressive. Grâce à la méthode scientifique, la conscience individuelle et collective s'est fortifiée de plus en plus dans la conviction qu'il était possible de constituer une science sociale et d'en tirer des prévisions non plus utopiques mais réellement positives.

Cependant, c'est surtout l'histoire qui, en fortifiant la mémoire collective, a préparé l'avènement de la Sociologie en développant la notion indispensable d'un ordre continu dans toutes les variations humaines ; l'histoire a été la méthode naturelle des sciences sociales. Les autres méthodes ont surtout été des outils, des procédés de cette méthode, outils et procédés communs à la formation de toutes nos connaissances.

Un exemple remarquable de la croyance fondamentale à un ordre naturel des sociétés dans les temps les plus reculés se trouve chez tous les théoriciens depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Depuis Aristote jusqu'à Emile de Laveleye, il n'est pas un seul théoricien important qui n'ait observé et proclamé que, dans tous les Etats politiques, l'inégalité économiques, a entrainé non seulement la ruine économique, mais, comme conséquence, la destruction des formes politiques les plus élevées, libérales et démocratiques. Seule la démonstration en a été faite de mieux en mieux, et cela même est dû au perfectionnement des méthodes.

Quels sont donc les méthodes ou procédés communs à la

formation et au développement de toutes nos connaissances ? On peut les classer comme suit :

a) L'analyse ;
b) La classification ;
c) La classification dans un ordre hiérarchique ;
d) La généralisation et l'abstration ;
e) Le raisonnement ;
f) Le raisonnement méthodique ;
g) La synthèse.

Exemple de généralisation ou de synthèse croissantes résultant des procédés antérieurs à la synthèse : homme, famille des bimanes, ordre des primates, mammifère, vertébré, règne animal, être ou organisme.

Exemple d'abstraction évoluée comme la synthèse : la blancheur, l'idée, le temps, l'espace, la matière, la force, le mouvement.

Les méthodes sont hiérarchisées comme le sont les sciences ; comme celles-ci elle vont du simple au complexe, du général au spécial.

Toute connaissance est le résultat individuellement acquis ou hérité d'une observation, d'une expérience, d'une adaptation de notre structure individuelle ou de la structure sociale aux circonstances, c'est-à-dire aux divers milieux.

L'innéité absolue de l'intelligence est aussi fausse et incompréhensible que l'empirisme absolu au point de vue de la formation de nos idées, de nos connaissances et de nos concepts ; il en est ainsi même pour les concepts d'espace, de temps et de cause. Il n'y a qu'une innéité relative résultant de nos expériences vagues antérieures même à la naissance et intégrées dans notre organisme et aussi de celles résultant de l'hérédité ; celle-ci cependant ne nous donne pas d'idées ; mais des aptitudes organiques à former des idées ; il n'y a donc pas de facultés innées au sens absolu, mais d'un autre côté nos connaissances ne sont pas absolument empiriques ; elles sont toujours en rapport avec notre organisation.

La méthode a priori ne correspond pas aux procédés naturels de notre intelligence ; elle ne correspond pas davantage aux procédés scientifiques artificiels. La méthode déductive n'est pas l'instrument de la formation de nos connaissances ; elle est au contraire un mode dérivé, la conséquence d'une

certaine formation antérieure de celles-ci par des expériences particulières plus ou moins complètes ; elle est une capitalisation de connaissances acquises dont on essaie de tirer des connaissances ultérieures ; elle est pour ainsi ce que le capital est par rapport au travail ; celui-là dérive de celui-ci mais intervient à son tour dans le travail.

L'expérience acquise ou héritée, tant individuelle que collective, résultant de nos rapports avec les divers milieux est donc la source unique de notre savoir et de nos prévisions. En résulte-t-il que l'hypothèse est absolument illégitime ? Non, elle est légitime du moment qu'elle est scientifique et elle est scientifique du moment qu'elle part de certaines données déjà vérifiées que l'on cherche à étendre à des faits non encore expliqués. La vérification s'impose toujours à l'hypothèse, aussi bien à son point de départ qu'aux stations successives qu'on essaie de lui faire parcourir. L'hypothèse n'est qu'une idée spéciale ou générale anticipée d'une possibilité.

Par exemple le mouvement de la Terre autour du Soleil a été conçu tout d'abord comme une hypothèse meilleure que celle de la fixité de la Terre ; l'hypothèse a précédé la démonstration ; ce qui n'était encore qu'hypothèse chez Kopernic devint une vérité scientifique et expérimentale chez Képler et Galilée.

Comme exemple d'hypothèse générale, on peut donner la théorie de l'unité des forces ; comme exemple d'hypothèse spéciale, la théorie de la descendance de l'homme. L'une et l'autre partent de connaissances acquises et tendent, à donner à d'autres faits une interprétation plus exacte et plus compréhensive que les interprétations précédentes de faits non encore complètement expliqués avant elles ou moins bien.

L'expérience classique de C. Bernard sur les lapins montre très clairement, dans un cas tout-à-fait spécial, le rôle utile et légitime de l'hypothèse scientifique. Des lapins sont apportés du marché à son laboratoire ; ils urinent sur la table ; cette urine est claire et acide. Etonnement ! En général, les lapins en leur qualité d'herbivores l'ont trouble et alcaline. C. Bernard émit l'hypothèse que ces lapins étant à jeun ont vécu aux dépens de leur propre organisme ; il fait des expériences sur d'autres lapins, sur des chevaux, etc., dont

il modifie le nourriture ; sa proposition générale, son hypothèse, sont démontrées : à jeun, tous les animaux sont carnivores.

La méthode scientifique est donc essentiellement inductive car même la déduction est subordonnée à des inductions tant antérieures que postérieures.

La méthode mathématique n'échappe pas à cette règle. Les mathématiques ont pour objet la mesure des grandeurs et et des nombres les uns par les autres. Ce sont les premières, les plus simples, les plus générales et les plus universelles parmi nos connaissances ; elles sont les plus solides ; la déduction a été le *résultat* de cette antériorité de constitution, mais leurs origines remontent à l'intuition directe ; les axiômes et les théorèmes n'ont été formulés qu'après observations nombreuses. Il suffit de remarquer la faible capacité mathématique des populations primitives ; certaines sont incapables de compter au-delà de deux ou de trois ; au-delà elles ne possèdent qu'un mot : beaucoup. Il a fallu des siècles de développement mental avant d'arriver à formuler que deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles ; que les triangles qui ont un angle égal compris entre deux côtés égaux chacun à chacun, sont égaux entre eux, etc.

La méthode mathématique est dite intuitive non pas parce qu'elle ne repose pas sur l'observation, mais, au contraire, parce que l'intuition représente l'observation la plus directe, la plus immédiate, le minimum de raisonnement ; elle représente des vérités évidentes, non par elles-mêmes, mais la vérité corroborée par la plus grande accumulation possible d'observations toujours conformes. Les sciences mathématiques étant les plus simples et les plus générales sont les plus parfaites, aussi les premières sont-elles *devenues* déductives ; elle n'en continuent pas moins à s'enrichir d'observations nouvelles.

Il en est de même de la mécanique. Quant à l'astronomie, ses premiers progrès sont également dûs à l'intuition, à l'observation directe ; mais il s'y ajoute l'observation indirecte et nul n'ignore le grand rôle joué, en ce qui concerne cette dernière, par l'hypothèse scientifique au point de vue de la découverte des corps célestes dont la situation et l'exis-

tence arrivent à être présumées antérieurement à leur observation. Ici donc l'observation directe se complète par l'observation indirecte.

Dans les sciences physico-chimiques viennent se superposer aux méthodes précédentes mais sans les exclure, d'autant plus qu'elles n'en sont qu'un perfectionnement, les méthodes expérimentales. La méthode expérimentale consiste à reproduire artificiellement un phénomène en réunissant ses conditions d'apparition.

La Biologie use de toutes les méthodes antérieures mais s'enrichit de la méthode de comparaison qu'elle développe surtout et tout d'abord dans l'anatomie ; l'exemple ci-dessus de l'expérience de C. Bernard suffit à montrer que la méthode comparative vient s'ajouter simplement à la méthode expérimentale elle-même surajoutée à l'observation.

Ensuite la psychologie introduit de nouvelles méthodes, les méthodes logiques proprement dites, lesquelles ne sont qu'une application et une combinaison pratiques du mécanisme de l'esprit humain. Nous avons vu en effet qu'il faut considérer la Logique comme une branche de la Psychologie et non comme une science antérieure par sa généralité à toutes les autres sciences, même aux mathématiques.

Les méthodes logiques sont l'induction et la déduction, l'une et l'autre conformes aux procédés spontanés de notre intelligence. Elles aussi ne font que compléter par leurs procédés spéciaux les méthodes précédentes sans les éliminer.

Quant aux sciences sociales et à la Sociologie, elles ont comme instrument original et approprié à leur domaine, la méthode historique. Celle-ci s'adapte merveilleusement à l'étendue, à la continuité des phénomènes sociaux dans l'espace et dans le temps ainsi qu'à leur complexité et à leur plasticité supérieures.

Il faut ajouter maintenant que toutes les méthodes des sciences les plus complexes et les plus spéciales s'appliquent par réaction à toutes les sciences antécédentes plus générales et plus simples ; elles arrivent à coopérer au profit de chacune d'elles, elles s'entre aident ; la méthode historique, par exemple, contribue aux progrès de chaque science à son perfectionnement, en montrant la direction constante de ce développement ; c'est ainsi que l'historien même des inven-

tions et des découvertes non seulement théoriques mais pratiques dégage et ouvre les voies à des théories scientifiques et même à des inventions et à des découvertes ultérieures. De même la méthode expérimentale s'applique aux démonstrations astronomiques, comme nous le voyons dans la célèbre expérience de Plateau sur la formation des mondes.

Ce n'est pas tout et ceci vient compléter la grande loi de la corrélation et de l'interdépendance de toutes les sciences et de toutes les méthodes : à leur tour, toutes les méthodes des sciences antécédentes s'appliquent aux sciences plus complexes et plus spéciales, notamment aux sciences sociales et à la Sociologie : la statistique est une méthode d'*observation* directe ; l'histoire et la législation constituent des *expérimentations* continues ; l'histoire *comparée* des institutions et des civilisations est un des instruments les plus précieux de leur appréciation critique et de leur perfectionnement organique.

La méthode expérimentale seule est contestée au point de vue de son applicabilité aux faits sociaux. Dans ma Sociologie économique pp. 42 à 49, j'ai indiqué divers exemples d'expérimentations très scientifiques dans le domaine économique. Rappelons seulement :

A) L'expérimentation de la loi de 1847 en Angleterre limitant à 10 heures par jour et à 58 heures par semaine le travail des femmes et des enfants dans les fabriques ;

B) la limitation actuelle à 8 heures du travail des adultes eux-mêmes dans les arsenaux et ateliers de l'Etat également en Angleterre ;

C) Les diverses expérimentations privées, dans le même ordre de questions sociales, instaurées et poursuivies dans des conditions très scientifiques par des industriels anglais, allemands, etc.

L'objection théorique tirée de ce que les phénomènes sociaux sont trop vastes et trop complexes pour faire l'objet d'expériences, objection que nous avons déjà rencontrée à propos de leur analyse et de leur classification, doit être rejetée précisément parce que ce sont ces phénomènes qui a raison de leurs caractères sont les plus modifiables non seulement d'une façon spontanée mais méthodique ; c'est ainsi qu'en biologie on est arrivé à créer des races ; seulement, il est évident qu'en Sociologie l'instrument d'expérimentation et

de modification sera d'autant plus efficace qu'il sera lui-même collectif. Une législation basée sur de bonnes statistiques constitue par exemple une excellente méthode expérimentale surtout si les effets de cette législation sont soigneusement notés.

Pour compléter les considérations précédentes, il nous reste à indiquer de façon plus précise la nature et les procédés des méthodes logiques, spécialement inductives, en Sociologie.

Le problème scientifique consiste toujours à dégager nettement les causes, non seulement les lois, mais des lois causales.

Dire d'une façon vague que le crime et la misère sont causés par la société, c'est presqu'un truisme ; crime et misère sont évidemment des phénomènes sociaux ; cela nous apprend seulement, que la partie est en rapport de dépendance vis-à-vis du tout ; cela nous fournit une explication mais insuffisante, comme lorsque le médecin diagnostique que notre maladie tient à un état morbide général. C'est ainsi que dans un passage du reste éloquent de sa *Physique sociale*, t. II, pp. 427 et suivantes, Quetelet développe l'idée que c'est le milieu social qui produit le vice et le crime dont les individus ne sont que les agents et les victimes. Il n'est rien de plus vrai. Mais quelles sont les causes spéciales et parmi celles-ci, les causes relativement les plus constantes et les plus générales du vice et du crime ? Allant encore plus loin que la pensée de Quetelet, j'incline même à croire que dans une société où le vice et le crime sont en réalité constitutionnels au même titre que nos institutions les plus respectées, la Société entière est vicieuse et criminelle, mais tout de même notre besoin de savoir et aussi notre devoir et notre droit de savoir nous poussent à mieux éclaircir le problème.

Ce sont précisément les méthodes logiques, fondées elles-mêmes sur les lois de la psychologie en tant que procédés naturels de l'esprit mais rendues systématiques et théoriques par la science logique, qui nous permettent de mettre un certain ordre dans la série des causes auxquelles nous cherchons à relier les phénomènes de la nature y compris les phénomènes sociaux.

Nous avons assigné à la méthode déductive son rôle légitime

en le délimitant nettement, nous n'avons en vue ici que les méthodes ou plutôt les procédés de la logique inductive.

On peut les ramener avec J.-S. Mill, à quatre procédés différents : *a*) la méthode de concordance ; *b*) la méthode de différence ; *c*) la méthode des résidus ; *d*) la méthode des variations concomitantes.

Méthode de concordance. — Un même phénomène se reproduit dans les mêmes conditions :

A, B, C ont pour conséquences a, b, c ;
A, B, D » » » a, b, d ;
A, D, E » » » a, d, e.

Toutes nos observations *concordent*, disons-nous dès lors, pour établir que A est la cause de *a* puisque l'antécédent A et son conséquent *a* sont en rapport constant :

Un exemple sociologique de la méthode de concordance se trouve dans le tableau des naissances illégitimes par rapport aux salaires des houilleurs du Hainaut et aux salaires agricoles du Luxembourg (Lois Sociologiques, 4e éd., pp. 108, 109, 183). Il résulte de ce tableau que le taux des premières varie en concordance avec le taux des salaires ; celui-ci peut donc être considéré comme une cause spéciale du phénomène naissances illégitimes.

Il y a souvent des variations concomitantes entre deux ou plusieurs phénomènes sociaux, sans qu'il y ait entre ces variations une relation de cause à effet. On se trouve alors généralement en présence d'effets et rien que d'effets qui ont eux-mêmes certaines causes communes et d'autres causes propres à chacun des effets; ainsi s'expliquent ces variations souvent concomitantes d'effets. Notre tableau ci-dessus de la natalité et de la mortalité en Belgique en est un exemple. Toutes les variations de la mortalité et de la natalité ne sont pas régulièrement concomitantes; il n'y a pas concordance constante; cela indique que leurs causes doivent être cherchées ailleurs.

Il en résulte souvent des vices de raisonnement très graves. Ainsi, certains auteurs, s'appuyant sur des statistiques, montrent que là où l'instruction progresse, la folie, le suicide, etc. se développent également ; cependant le développement de l'instruction n'est pas la cause et surtout la cause la plus générale et la plus constante de ces cas de pathologie sociale,

bien que le développement de la cérébralité, surtout s'il est peu équilibré, puisse exercer par réaction une influence accessoire sur cette pathologie en ce sens qu'il augmente notre sensibilité et notre moindre résistance vis-à-vis des causes essentielles.

Quant à la *méthode de différence*, ce que nous avons dit des infanticides en France de 1826 à 1880 en est un exemple. Nous avons recherché les causes qui influent sur l'infanticide et nous avons même pu déterminer leur influence relative. Les causes véritablement sociales y interviennent pour 99 p. c. Les causes relativement individuelles seulement à raison de 1 p. c.

Si l'on introduit parmi les antécédents ou conditions qui causent les infanticides en France et ailleurs, un élément modificateur, c'est-à-dire une différence; si par exemple les ouvrières agricoles et les servantes de la ville et de la campagne étaient transformées en entrepreneuses de services ayant une rémunération convenable grâce à leur organisation syndicale, si elles étaient lettrées, si elles jouissaient de la possibilité d'avoir un ménage, il en résulterait pour elles une moindre dépendance ; il se produirait grâce à ces différences causales des différences dans les conséquences actuelles de leur dépendance, conséquences dont une des plus terribles est l'infanticide. Les infanticides féminins ayant des causes sociales dans la proposition de 99 p. c. pourraient, avec la disparition de ces causes, être réduits dans la même proportion. En effet, n'observe-t-on pas déjà une différence sensible dans les pays où la domesticité en général et spécialement la domesticité féminine tend à décliner comme aux États-Unis, en Angleterre et même en France postérieurement à 1880? S'il est vrai, comme on l'a signalé, que le chiffre des domestiques a considérablement diminué dans ce dernier pays, au point que dans ces 28 dernières années il aurait décru de moitié, on peut être convaincu que cette diminution, sur tout si elle s'applique à la domesticité féminine, a influé sur le mouvement des infanticides.

Comme exemple de la *méthode des résidus*, prenons celui de la recherche de la cause de la floraison anticipée d'un plant de lilas.

Ce plant est dans des conditions géographiques qui lui sont

communes avec les autres arbrisseaux de même espèce; il y a identité d'altitude, de longitude, de latitude; les conditions locales sont les mêmes, identité du sol, de l'exposition, etc.; il en est de même des conditions individuelles, il y a identité de constitution et d'âge des plants. Eliminons ces causes communes. Il subsiste un *résidu* de conditions non identiques, un résidu de causes météorologiques; le lilas à floraison précoce est soumis à plus de chaleur et d'humidité. Ce résidu est la cause de sa précocité.

On peut rechercher et découvrir de la même manière les causes des différences de taille, de poids, de matière cérébrale, etc. dans des groupes de population vivant dans le même milieu géographique, climatérique, etc. et de même origine ethnique. On arrive ainsi à dégager un certain nombre de causes sociales auxquelles se rattachent ces différences, par exemple : l'alimentation, l'hygiène, la profession, le revenu, l'habitat, etc.

En ce qui concerne les divers procédés logiques que nous venons d'indiquer, il convient de rappeler ce que nous avons dit antérieurement : nous ne *connaissons* que des phénomènes, des propriétés, des rapports, des lois ; tous les rapports observables dans le temps et dans l'espace, y compris le temps et l'espace eux-mêmes, peuvent se ramener à : 1° des rapports de séquence ou de coexistence; 2° des rapports de ressemblance ou de différence. Même les premiers peuvent se ramener à ces derniers.

Les divers procédés logiques ci-dessus ne sont que des procédés méthodiques qui ont leur fondement dans le mécanisme et le processus spontanés et naturels de notre sensibilité psychique.

Si l'expérimentation *absoluement exacte* en matière sociale est plus difficile que dans les autres sciences à raison de la grandeur, de la masse, de la continuité et de la complexité des faits sociaux, cette expérimentation est loin d'être impossible; elle devient d'autant plus facile que ces faits en apparence indivisibles, sont mieux analysés et classés; à raison même de leurs caractères variables, ils sont plus modifiables et perfectibles que les phénomènes d'ordre plus simple et plus général; nous ne pouvons guère modifier le milieu astronomique, nous pouvons davantage intervenir en biologie et

psychologie, plus encore en sociologie. En fait et historiquement la méthode expérimentale s'est étendue successivement des sciences physico-chimiques dont elle est la méthode originale, aux sciences plus spéciales et plus complexes. Nulle part du reste, nous l'avons vu, nous n'atteignons la certitude absolue. En sociologie, l'exactitude de nos connaissances dépendra surtout du perfectionnement de notre technique d'investigation, de nos instruments, de nos procédés et spécialement du perfectionnement de la méthode historique au sens large de ces mots; par sa continuité et par sa flexibilité, l'histoire est l'instrument naturellement indiqué; elle représente l'expérience collective; elle se constitua, dès les plus lointaines origines, sous forme de transmission orale des évènements passés aux générations nouvelles et futures, dont le capital expérimental s'accrut et se consolida de plus en plus en même temps que s'accrut et se coordonna dans la conscience collective la conception d'un ordre et d'une évolution réguliers des sociétés.

Si les expériences et les expérimentations en matière sociale sont difficiles pour l'individu, si leur caractère est d'être surtout collectives, on comprend que les laboratoires sociaux eux-mêmes seront d'autant plus puissants qu'ils seront collectifs; tout dépendra du perfectionnement de la technique c'est-à-dire des méthodes. On dit souvent que l'organisation de l'économie urbaine était plus aisée que celle de l'économie nationale et plus encore que celle de notre économie internationale et mondiale. Rien de plus vrai, mais cela prouve seulement que nos laboratoires sociaux doivent être agrandis et mieux outillés; tout est relatif; il est aussi possible d'équilibrer les besoins de la consommation et les nécessités de la production dans une société mondiale que dans la cité médiévale; l'une et l'autre clientèle, l'une et l'autre économie productrice sont également limitées et fermées; le problème reste le même, il n'est qu'agrandi et plus compliqué; développons donc et améliorons nos instruments de méthodes, nos statistiques, nos offices et laboratoires internationaux.

En dernier lieu, les méthodes logiques suppléeront dans tous les cas et toujours en grande partie à l'expérimentation proprement dite; elles sont elles mêmes des prolongements relativement artificiels, bien qu'au fond très naturels, de

l'observation directe et de l'expérimentation, car elles reposent sur les lois les plus générales du raisonnement, sur la psychologie même dont elles sont une application.

Les statistiques, les monographies, les enquêtes, etc. sont d'excellents instruments ou procédés qui nous permettront d'être exactement renseignés sur toutes les conditions sociales au sein desquelles peut et doit s'exercer l'action modificatrice de la volonté collective.

En somme, il y a unité de la nature, unité de la science et unité de la méthode. La méthode inductive est, par ses quatre procédés, le prolongement psychique, et par conséquent naturel et organique, de la méthode de comparaison en biologie, comme celle-ci l'est de la méthode expérimentale dans les sciences physico-chimiques; la méthode expérimentale elle-même n'est qu'une extension perfectionnée de la méthode d'observation dont la forme la plus simple est l'intuition directe. Quant à la méthode historique, elle est un heureux perfectionnement de toutes les méthodes des sciences antécédentes. C'est toujours le même instrument, mais adapté à l'observation de phénomènes plus vastes, plus nombreux, plus étendus, plus compliqués et moins aisément divisibles, mais plus variables et par conséquent plus modifiables et organisables que tous les autres.

Il y a donc en somme unité de méthode, car, comme nous l'avons dit, la méthode déductive n'est qu'une capitalisation d'inductions dont on tire un revenu ou profit sous forme de conclusions soumises elles-mêmes à vérification.

Unité de méthode, et, d'un autre côté, les phénomènes naturels ne diffèrent les uns des autres que par leur complexité et leur organisation. Ainsi, il y a des phénomènes organiques partout où il y a irritabilité, mais l'irritabilité elle-même, peut se ramener à des modifications chimiques et physiques, celles-ci à des mouvements dans l'espace et le temps susceptibles comme ces derniers d'être comptés et mesurés. En dernière analyse toutes nos sciences se réduisent à un ensemble de connaissances statiques ou dynamiques et statique et dynamique ne sont que le double aspect en réalité inséparable de tout phénomène.

Il faut dès lors considérer également comme relative et non comme absolue la distinction des sciences en sciences concrè-

tes et sciences abstraites. La géographie, la géologie, la minéralogie, la botanique, la zoologie, l'anthropologie sont des sciences concrètes, à la différence des sciences dont nous avons indiqué la classification hiérarchique. En réalité les sciences abstraites sont le développement, par filiation directe, des sciences concrètes conformément à notre faculté d'abstraire qui elle-même n'est pas originaire mais s'est formée et développée peu à peu au cours du progrès de notre capacité mentale. La *sociologie abstraite* diffère, dans les mêmes conditions, de la *sociologie concrète* en ce que, à un certain stade du développement, cette dernière arrive à faire abstraction des formes et des mouvements des sociétés historiques et parvient à en dégager les caractères constants et nécessaires, communs à la structure et à la vie de toutes les sociétés quelconques ; l'abstraction au fond n'est qu'un degré supérieur de généralisation à partir duquel on n'envisage plus simplement la structure et la vie des sociétés historiques mais cette structure et cette vie par-dessus leurs conditions historiques, particulières et indépendamment de celles-ci.

Néanmoins par cela même la sociologie concrète nous apparaît comme la matrice de la sociologie abstraite ; il y a filiation directe entre elles. De même l'histoire des faits particuliers, des institutions particulières à chaque société, est à la base de la sociologie concrète ou descriptive. A la base de tout est l'étude des éléments statistiques qui entrent dans la composition de tous les phénomènes sociaux et tout d'abord de ceux qui sont relatifs au territoire et à la population, c'est-à-dire aux deux facteurs dont la combinaison produit naturellement le phénomène dit social.

Il n'y a pas deux méthodes distinctes l'une applicable aux sciences antécédentes à la Biologie et à la Sociologie, l'autre à ces dernières ; la méthode est unique, comme la nature est unique. Il ne faut pas confondre l'empirisme avec la science. En Sociologie il faut partir de la statistique et des monographies concrètes, pour s'élever insensiblement aux institutions, aux monographies, à l'histoire descriptive des civilisations particulières et en dernier lieu seulement à une Sociologie concrète et finalement abstraite.

Il y a donc des lois sociologiques concrètes et des lois sociologiques abstraites ; celles-ci ne peuvent être dégagées

que de celles-là ; les premières sont historiques, les secondes constantes.

Quant à la méthode historique, elle peut se diviser en *statistique* et *histoire* proprement dite ; la première recueille, dénombre et classe les éléments les plus simples fournis par l'analyse ; elle est davantage en rapport avec la statique ; la statistique peut-on dire est moléculaire ; la seconde est surtout dynamique, évolutive ; elle est principalement en rapport avec la morphologie sociale laquelle est surtout descriptive et molaire.

Cependant l'histoire est aussi statique quand elle décrit une période, déterminée et caractérisée par des formes relativement constantes dans cette période et dans une société ou un ensemble de sociétés, une civilisation. De son côté, le statistique devient dynamique quand, par exemple dans ses graphiques, elle embrasse des périodes pendant lesquelles les mouvements de ses éléments sont variables et suivent une certaine direction.

Jusqu'ici la sociologie ne peut et ne doit être surtout que descriptive et concrète ; elle doit également ne pas perdre de vue les données statistiques ; cependant comme nous le verrons, elle est déjà parvenue à reconnaître certaines lois générales et abstraites aussi bien dans les sciences sociales particulières que dans leur philosophie commune.

Les sociétés sont des phénomènes naturels ; elles constituent des agrégats supérieurs comme masse et complexité aux organismes en général et en partie différents de ces derniers ; elles sont les produits des rapports réciproques ou combinaisons qui s'établissent nécessairement :

1° entre toute *population* humaine et son milieu extérieur ou du moins considéré comme tel dans les sciences antécédentes à la sociologie ; ce milieu, y compris la faune, nous l'appelons *territoire* ;

2° entre les individus ;

3° entre les individus comme tels et les agrégats sociaux dont ils font partie ;

4° entre un ou des agrégats sociaux et un ou d'autres agrégats sociaux.

Dans toutes ces relations, la combinaison d'une certaine étendue de territoire et d'une certaine quantité de population

est toujours fondamentale ; sans cette combinaison, il ne se produit aucun phénomène social.

L'ensemble de ces combinaisons constitue chaque société ou milieu social ; ce milieu social chaque société le porte en elle-même ; c'est un milieu interne ; chaque société distincte est cependant elle-même sous l'influence d'autres milieux extérieurs lesquels peuvent être soit également des milieux sociaux, soit des milieux extérieurs simplement territoriaux.

La formation des sociétés est un développement naturel des phénomènes biologiques et psychiques lesquels eux-mêmes constituent des combinaisons supérieures de la nature anorganique.

Les transitions biologiques sont : la cellule elle-même déjà combinée et différenciée, les associations de cellules, les organismes pluricellulaires où nous observons des différenciations organiques et fonctionnelles de plus en plus nombreuses et parfaites comme chez l'homme, les sexes, les sociétés animales : fourmis, castors, abeilles, singes, loups, éléphants; ces sociétés animales nous les voyons s'adapter par des structures ou combinaisons différentes aux milieux différents en rapport avec la constitution de leurs membres ; ce sont donc déjà des combinaisons de territoire et de population, des sociétés animales, inférieures, il est vrai, aux sociétés humaines, mais soumises aux mêmes lois, du moins aux plus générales. Tous les animaux vivent en sociétés plus ou moins durables.

Les transitions psychiques sont la sensibilité plus au moins générale ou spéciale, les états de conscience plus au moins précis qui en résultent, les associations d'états de conscience non seulement individuelles mais collectives, les phénomènes dits sympathiques, l'imitation réflexe ou volontaire des souffrances et des plaisirs, les émotions et les sentiments collectifs ; tout cela concourt à la formation de la psychologie sociale et de la société entière : les peines et les plaisirs éprouvés en commun, les paniques subies ensemble et donnant lieu à des mouvements d'ensemble. Les sentiments esthétiques, ceux de pitié, de justice, d'altruisme aussi bien que ceux de répulsion, de cruauté, de domination et d'égoïsme ont tous des origines physiopsychiques en tant que phénomènes sociaux. En réalité, ce sont des phénomènes

sociaux résultant de la structure des individus combinée avec le milieu et avec la coexistence d'autres individus ou d'autres milieux.

La science sociale commence où finissent la biologie et la psychologie, mais son domaine propre est non seulement relié mais superposé à ceux de toutes les autres sciences dont elle est la continuation et le développement. Tous les phénomènes sociaux, toutes les propriétés sociales sont unis par filiation directe aux faits et propriétés psychiques et organiques et, par l'intermédiaire de ces derniers, indirectement à la nature anorganique. Ce lien est d'autant plus étroit que le phénomène dit social est le produit de la combinaison de toutes les forces ou propriétés de la nature.

En somme il y a unité dans la méthode, unité dans la science et unité dans la nature.

Bibliographie :

Ch. Darwin. — L'origine des espèces.
Id. — La descendance de l'homme.
Yves Delage. — La structure du protoplasme et les théories sur l'hérédité, 1894.
Fiamingo. — Saggio de Presociologia, 1894.
Th. Waitz. — Anthropologie der Naturvolker, VI vol., 1859-72.
Peschel. — Volkerkunde, 1874.
A. Espinas. — Les sociétés animales.
Houzeau. — L'intelligence des animaux.
G. Sergi. — La psychologie physiologique.
A. Quetelet. — Lettres sur la théorie des probabilités, 1846.
Liagre. — Théorie des probabilités.
La Place. — Théorie analytique des probabilités et Essais philosophiques sur les probabilités, 3e éd., 1816.
Cournot. — Exposition de la théorie des chances et des probabilités, 1843.
G. Mayr. — Statistik und Gesellschaftslehre, 1894-97.
F. E. Meitzen. — Geschichte, Theorie und Technik der Statistik, 1886.
H. Westergaard. — Theorie der Statistik, 1890.
A. Gabaglio. — Teoria generale della Statistica, 2e éd., 1888.
G. Rümelin. — Reden und Aufsätzen.
K. Knies. — Die Statistik, 1850.
J. St, Mill. — Systèmes de logique.
A. Bain. — Logique déductive et inductive.

W. Wundt. — Logik.

St. Jevons. — Elementary Lessons on Logic deductive and inductive, 1870.

Id. — Logic [manuel populaire dans la Science primers de Macmillan], 1876.

Durkheim. — Les règles de la méthode sociologique.

G. Tarde. — Les lois sociales.

G. De Greef. — Les lois sociologiques, 4e éd., 1908.

de Maroussem. — Les enquêtes ; pratique et théorie.

Seignobos. — La méthode historique appliquée aux sciences sociales.

CHAPITRE III

Origines et évolution de la Sociologie

On peut dire que la Sociologie et aussi le Socialisme et l'individualisme furent conçus scientifiquement à l'époque même où ces mots apparurent dans le langage, c'est-à-dire à peu près simultanément entre 1820 et 1840. A. Comte reconnaît cependant avoir eu des précurseurs. La Sociologie de même que le Socialisme et l'Individualisme ne peuvent que gagner à être rattachés aux origines les plus lointaines possibles ; on en comprendra d'autant mieux le caractère organique.

Toute société est un agrégat, c'est-à-dire une masse produite par la réunion d'éléments divers unis ensemble au moment et au cours de leur formation et de leur évolution et se manifestant par des propriétés d'une nature particulière, propriétés dites sociales ou collectives.

Cette notion par cela même qu'elle est globale est encore confuse, complexe et d'une généralité vague ; la science sociale a pour objet d'analyser cette notion et de l'expliquer en dégageant les éléments et les lois de cet ensemble de phénomènes.

Les premières explications des faits sociaux furent naturellement empiriques et empruntées à l'observation des caractères les plus apparents, les plus superficiels et très souvent les plus extraordinaires des sociétés. Le vulgaire

n'entend-il pas encore en général par le mot phénomène ce qui est inusité et, en un certain sens, monstrueux ?

Il s'agit ici non de l'évolution des sociétés elles-mêmes, mais de cette évolution spéciale représentant leur psychologie collective en rapport du reste avec l'ensemble de leur organisation totale.

Nous n'ignorons plus aujourd'hui que les primitifs confondent l'animé et l'inanimé ; par eux d'abord tous les phénomènes sont considérés comme homogènes ; toutes leurs notions sont confuses ; ils interprêtent tout par quelques observations aussi rares que superficielles. Leur méthode cependant est la bonne ; ils procèdent de ce qui est déjà partiellement connu, à ce qui est encore l'inconnu etmême l'inconnaissable.

Cette confusion et cette indivision correspondent à la structure réelle des sociétés primitives faiblement différenciées au point de vue de leur organisation et de leurs fonctions ; de même leurs observations ne sont ni divisées ni classées. Les rares différences existant dans ces sociétés sont surtout celles provenant de l'âge, du sexe, de certaines inégalités physiologiques et même psychiques combinées déjà parfois avec certaines autres inégalités résultant des chances plus ou moins favorables occasionnées par les rapports avec le milieu. Mais en général, sauf des différences en apparence au moins très faibles à tel point que Spencer par exemple qualifie ces groupes en les appelant homogènes bien que ce soit trop absolu, leur caractéristique relative est cependant que les sociétés primitives se ressemblent et que tous les individus faisant partie de chacune d'elles se ressemblent également. Ces sociétés et ces individus vivent de même ; ils ont même constitution, même fonctionnement.

Il ne faut cependant pas perdre de vue les inégalités primitives très naturelles également ; les négliger a précisément amené la plupart des théoriciens sociaux à considérer les inégalités postérieures comme le résultat d'une catastrophe avec cette autre conséquence que le développement consécutif de l'inégalité doit aussi aboutir nécessairement à une catastrophe finale d'où sortira la société parfaite.

Les groupes de primitifs représentent une adaptation très simple aux conditions les plus générales de la vie ; ces condi-

tions sont directement déterminées par la structure physiologique de l'espèce humaine en rapport de combinaison avec son milieu territorial. Les occupations sont la chasse, la pêche, la cueillette et l'extraction des fruits et racines naturels, la recherche de l'abri d'abord également naturel, qui plus tard se transformera en se différenciant en vêtement et en habitat. Cette période nous montre déjà l'homme omnivore bien que dans certaines proportions, suivant les circonstances. Son activité bien que surtout économique est cependant en même temps intellectuelle, car aucun phénomène économique n'est exclusivement matériel.

Quelque simple que soit la vie économique à ce stade, elle est toute imprégnée d'intellectualité ; on peut même dire que la vie économique est la source la plus profonde de la psychologie sociale.

Si l'homme primitif ne distingue pas d'abord l'animé de l'inanimé, et si c'est même encore le cas des enfants comme celui des animaux, sa vie par cela même qu'elle se partageait entre la cueillette, la chasse et la pêche devait accumuler une foule d'observations et d'expériences portant sur des ressemblances et des différences. Le fait même qu'on arrive à expliquer l'animé par l'inanimé en est la preuve. Un corps est vivant quand il se déplace et comment se déplace-t-il ? Comme tous les corps, se dit-on, sous l'influence d'une force indépendante. On conçoit chaque corps comme ayant ou pouvant avoir son double distinct. Les phénomènes de syncope, de léthargie, d'épilepsie, les rêves semblent confirmer cette interprétation comme l'a montré fort bien H. Spencer. De même c'est un double indépendant de la société qui anime celle-ci et la dirige.

Telles sont les premières différenciations entre l'animé et l'inanimé ; telle est l'origine des premières théories sociales ; confusion puis dédoublement de tous les phénomènes naturels, confusion puis dédoublement de la personnalité humaine et également de la société, conception d'êtres distincts, de forces extérieures qui animent et gouvernent les choses, les individus, les groupes.

Les croyances primitives correspondent avec les premières différenciations sociales dont elles sont en réalité inséparables ; elles sont la psychologie collective dss sociétés rudi-

mentaires, psychologie qui s'explique elle-même par la structure de celles-ci. L'erreur commune à Comte et à Spencer fut de chercher à expliquer la structure et la vie d'ensemble des sociétés par leur psychologie soit intellectuelle, soit émotionnelle ; leurs interprétations plus ou moins amendées peuvent cependant être acceptées en ce qui concerne l'évolution des croyances et de la science sociales.

Les premières différenciations sociales en dehors de celles dont les causes sont physiques, physiologiques et psychiques consistent en une différenciation entre les fonctions rectrices et les fonctions opératives, celles-ci étant considérées comme subordonnées à celles-là comme les corps le sont aux forces extérieures. Les enfants, les femmes, les vieillards, les faibles en général, dans la suite les vaincus, se consacrent aux travaux internes, les adultes valides aux travaux externes, à la chasse et à la guerre.

Ces conceptions de l'organisation sociale dérivent elles-mêmes de l'organisation spontanée des sociétés ; elles se développèrent dans le fétichisme, l'idôlatrie, le polythéisme, le monothéisme en même temps que les formes sociales corrélatives et spécialement en rapport avec les conditions et l'organisation économiques.

Ce furent surtout les conditions économiques, y compris les guerres suscitées par les besoins économiques qui servirent de base à toute l'organisation sociale et à la psychologie collective correspondante relative à la conception de la nature des sociétés.

Les Australiens, les Boschimans, les Santals croient à une infinité de doubles, d'esprits, de même ils constituent de faibles groupes avec un grand nombre de petits chefs et cette structure rectrice est elle-même conforme à leur structure sociale et surtout à leur vie économique.

Chez Homère et Hésiode nous voyons se constituer une théogonie et une hiérarchie évolutive des Dieux correspondantes à une organisation sociale présentant les mêmes caractères à la fois économiques, théocratiques et aristocratiques.

Avec Bossuet, la concentration de la croyance à une force extérieure unique coïncide avec la monarchie absolue et celle-ci avec la constitution d'une économie fermée. Partout

le monothéisme apparaît comme une centralisation des croyances psychocollectives en rapport avec la centralisation des grands empires, centralisation à la fois politique et économique. Partout aussi le développement théologique de la conception de l'ordre social aboutit, à moins de régression, à des conceptions métaphysiques où les Dieux ou le Dieu, c'est-à-dire les forces ou la force extérieures qui gouvernent les sociétés, sont conçues uniquement comme des entités, comme des causes premières, antérieures, extérieures et supérieures aux sociétés mêmes.

Ce stade fut atteint même par d'antiques civilisations particulières : la philosophie grecque remplaça les dieux par ses entités en même temps que se constituait l'Etat grec analogue en partie à l'Etat moderne. L'Etat et la loi furent dès lors conçus comme forces antérieures de la société, comme des pouvoirs distincts et supérieurs, donnant à celle-ci le mouvement et la vie.

L'ordre est conçu tout d'abord comme un commandement ; ordre et commandement sont identiques ; c'est ce qui apparaît clairement dans la transition qui se fit du *fas*, ordre verbal à caractère encore religieux, d'où fatum, le Destin, vers le *jussus*, d'où le *jus* ou droit proprement dit transformé en loi.

Les écoles métaphysiques de la psychologie collective, écoles matérialistes, mécaniques, physiques, développèrent la conception de l'ordre social en donnant à ses lois un caractère absolu, fatal, immuable, en les considérant toujours comme antérieures et supérieures à la société. Il en fut de même des conceptions spiritualistes et idéalistes qui du reste ne sont elles-mêmes qu'un développement coordonné des primitives croyances animistes.

La distinction de l'âme et du corps, essentiellement métaphysique, correspondit dans les sociétés elles-mêmes à la différenciation entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel et à leurs luttes, représentées par exemple en Grèce par Socrate et Platon, dans l'Inde par le grand conflit entre la caste des guerriers et celle des brahmanes laquelle finit par l'emporter, ainsi que dans notre moyen-âge par le conflit entre la Papauté et l'Empire, conflit qui y aboutit généralement à la séparation entre le pouvoir spirituel et le pouvoir

temporel, c'est-à-dire à leur affaiblissement commun en tant que pouvoirs extérieurs et non, comme on s'est imaginé, à un dualisme définitif.

Toutes ces conceptions furent en correspondance avec les progrès antérieurs bien que moins apparents des sciences les plus simples. La Métaphysique politique chercha tour-à-tour dans chacune de ces sciences la confirmation de ses propres systèmes relatifs à l'ordre universel y compris l'ordre social. Elle ne demandait pas en effet ses interprétations à l'étude même des sociétés. Cependant la métaphysique, comme antérieurement la théologie, tendit naturellement au monisme. Elle s'efforca de plus en plus à ramener ses *principes* à un principe unique.

Après les diverses écoles physico-mécaniques et tout d'abord mathématiques en Grèce, apparurent les conceptions sociales déduites de la nature des individus, c'est-à-dire des conceptions en parties biologiques, comme on le voit chez Platon et surtout chez Aristote. « La société dit celui-ci, est un géant ayant des mains, des bras, des sens innombrables, un moral et une intelligence en proportion. »

St-Paul, le K. Marx du Christianisme, développe l'idée : « Dans un seul corps, il y a plusieurs membres, mais tous ces membres n'ont pas la même fonction ; de même tous les fidèles, quoique plusieurs, ne sont néanmoins qu'un seul corps en Jésus-Christ, étant tous réciproquement membres les uns des autres. »

De là, la conception de la préexistence de droits naturels, conçus d'abord comme d'origine divine mais dérivés des facultés mêmes des individus, en un mot fondés sur la nature humaine, droits naturels considérés comme antérieurs et supérieurs à la société. Les Stoïciens de l'antiquité furent les plus nobles représentants de cette conception.

Les écoles du droit naturel se différencièrent elles-mêmes : *a*) suivant que ce droit naturel était conçu comme communiste ou individualiste ; *b*) ou suivant que l'antagonisme entre les individus et entre ceux-ci d'un côté et la société de l'autre, était conçu comme préexistant ou bien au contraire l'harmonie comme préétablie.

De là des conclusions nécessairement divergentes ;

D'après Hobbes, il y a un droit naturel de chacun sur tout ;

les individus sont naturellement antagonistes ; un pouvoir absolu s'impose.

D'après Locke, la liberté, la vie, la propriété de chacun sont des droits naturels antérieurs à la société civile; celle ci doit seulement les garantir par des institutions représentatives et exécutives, c'est-à-dire par des conventions.

De même que Locke, Montesquieu tendit à l'affaiblissement de la croyance à un pouvoir extérieur à la société en développant la théorie de la séparation et de l'équilibre des divers pouvoirs. A un point de vue absolu, cette séparation et cet équilibre sont irréalisables ; l'histoire en a démontré l'instabilité continue. Tantôt c'est l'Exécutif qui l'emporte, comme en France sous l'Empire et en Allemagne, tantôt le Représentatif comme en France sous la République ainsi qu'en Angleterre et aux Etats-Unis.

J.-J. Rousseau émit l'hypothèse de la liberté, de l'égalité et de l'harmonie préexistantes dans l'état social de nature jusqu'à l'accident inexpliqué par lui de la constitution de la propriété privée, origine de toutes les inégalités sociales et des institutions civiles. Son hypothèse catastrophique, il l'étaya de cette autre hypothèse, celle d'un contrat d'abandon des droits naturels originaires en faveur de la collectivité réglant dès lors souverainement, par ses institutions, les rapports des hommes vivant en société. La majorité de la collectivité fut par lui considérée comme l'impression de la souveraineté ; celle-ci était incessible et inaliénable, elle ne pouvait même être déléguée ; pas de système représentatif, rien qu'un gouvernement avec consultation du peuple uniquement sur deux questions : la forme du gouvernement et le maintien ou non de celui existant.

Avec Rittinghausen au XIXe siècle, cette théorie aboutit à la législation directe et tout au moins au *referendum post* ou *antè legen* ou même à l'application de ces deux derniers modes à la fois.

Les caractères communs de ces doctrines étaient 1° d'être métaphysiques : elles partaient de principes absolus et immuables non démontrés ; 2° elles étaient individualistes en ce sens qu'elles ne reposaient pas sur une analyse et une observation scientifiques des faits sociaux eux-mêmes, mais sur la nature des individus ; 3° leur méthode était déductive ;

4° elles persistaient dans la croyance à une force conservatrice et directrice des sociétés au dessus des sociétés, à une souveraineté ; elles continuent à concevoir en effet les *fonctions* sociales comme *pouvoirs* souverains.

Toutefois, par son développement même, le principe de souveraineté en tant que force extérieure et supérieure à la société évolue en ce sens que nous voyons dans ces écoles successives, se réaliser un rapprochement continu de la souveraineté et de la société ; la force ordonnatrice et rectrice conçue tout d'abord comme distincte et externe tend de plus en plus à se confondre avec la société même, tout à fait comme l'ancien dualisme entre l'âme et le corps et même celui entre la force et la matière tendent à se ramener à une interprétation unique.

La même évolution s'effectua aussi bien dans la philosophie générale que dans les sciences sociales particulières notamment dans l'économique. Les monothéismes tendirent à se fondre dans une religion naturelle, dans le culte, même obligatoire, de l'Être suprême, dans le culte de la Raison humaine considérée comme universellement identique, le tout aboutissant à des systèmes de métaphysique luttant entre eux en vue d'une souveraineté universelle et éternelle ; il en fut de même des théories économiques basées soit sur le communisme absolu et l'altruisme soit sur la liberté individuelle absolue atténuée par l'État-gendarme préposé à l'observation des contrats comme chez les Physiocrates, A. Smith, J.-B. Say et Ricardo. Avec H. Spencer cette évolution aboutit à l'opposition de l'Individu et de l'État mais en réalité et au fond à une conception organique bien que faussée par un long héritage métaphysique de l'ordre et de la vie réels et positifs des sociétés à l'exclusion de toute force extranaturelle.

C'est surtout sous l'influence la plus récente des conceptions biologiques et psychologiques appliquées aux sociétés que s'est opérée nécessairement la transformation progressive des croyances à des pouvoirs souverains en conception de fonctions concourant à un service d'ensemble de la société et considérées dans leurs relations avec la structure et la vie de ces dernières.

Même à ce point de vue l'erreur de Maudsley, erreur déve-

loppée par von Lilienfeldt et consistant à assimiler complètement la structure des sociétés à la structure hiérarchique du système nerveux ne fut qu'une erreur relative ; on peut la considérer comme une transition préparatoire et en ce sens nécessaire à l'avènement de la conception plus positive qui tendra de plus en plus à dominer en sociologie et même en biologie, conception d'après laquelle tous les organes et toutes les fonctions doivent être considérés comme équivalents puisqu'ils sont tous subordonnés à une structure et à une vie d'ensemble où la supériorité illusoire des plus spéciaux est compensée par la nécessité des plus simples et des plus généraux.

Nous avons indiqué les origines de la science sociale ; voyons en maintenant de plus près les facteurs réels et positifs, observons les divers courants scientifiques qui ont contribué à sa constitution et à son développement.

I. — En première ligne il faut placer le Socialisme. C'est à la fois une erreur et une injustice que de méconnaître avec L. Cossa et V. Pareto, son caractère organique ; sa fonction historique et constante fut et sera toujours de réagir au nom de l'ensemble de la société contre les tendances particularistes et individualistes de ses parties ; l'équilibration de l'individu et de la société à chaque stade est le problème éternel de l'histoire ; ce problème n'a pour objet que des relations ; il exclut toute solution absolue et définitive. G. Schmoller et Ad. Wagner ont à cet égard mieux apprécié le rôle du socialisme.

La science a pour origine le besoin et le désir de connaître et surtout d'éviter la souffrance ; celle-ci est la première éducatrice ; l'éducation a pour objet l'adaptation par la transmission des expériences acquises. Le socialisme est né de la souffrance ; il a évolué et cela seul prouve que sa fonction est organique.

Voici ses principales formes successives :

a) Mouvements réflexes et pratiques : révoltes des esclaves, des serfs, des prolétaires. Le socialisme a ses racines dans les entrailles de toute société ; toute société se transforme, mais son organisation est toujours en retard vis-à-vis de la dissolution des anciens rapports et de l'organisation persistante de ceux-ci alors que cette organisation ne correspond

déjà plus à la réalité, de là des agitations, des soulèvements en partie spontanés ;

b) Critique de la société existante. Hésiode en Grèce vers 800 avant notre ère en est un exemple, de même Socrate et Aristophane dans la suite ; c'est la forme critique et dissolvante nécessaire et préparatoire du socialisme organique ;

c) L'utopie ou reconstruction d'une société idéale suivant un plan généralement subjectif et qui est l'antithèse de la société existante ; celle-ci étant mauvaise, son contraire sera bon ; ou bien son modèle est, en tout ou en partie, emprunté à un passé communautaire plus ou moins connu. Exemples : le Cyropédie de Xenophon (444-354), la République de Platon (430-347) ;

d) Les constructions également encore utopiques, mais dont les plans tiennent de plus en plus compte du passé et du présent et dont l'idéal est placé dans l'avenir c'est-à-dire devient progressif. Exemples : l'utopie de Th. Morus, ou Idée d'une République heureuse. Sa description économique de l'Angleterre au XVIe s. a depuis été pleinement confirmée par Th. Rogers. — La Nouvelle Atlantide de F. Bacon (1561-1626) ; la Cité du Soleil de Campanella (1568-1639) dont la description concorde en partie avec celle de l'ancien Pérou ; Océana de Harrington (1611-1677) ; la Basiliade et le Code de la Nature de Morelly en 1763 et 1755 ;

e) Essais théoriques et pratiques d'adaptation plus parfaite des sociétés présentes à leurs milieux par l'intervention d'individus ou de groupes initiateurs. Exemples : Babœuf (1760-1797), Cabet (1788-1856). Saint Simon et la famille St Simonienne (1760-1825), Ch. Fourier et la Phalanstère (1772-1837), R. Owen et la Coopération communiste (1771-1858) New-Lanark, New-Harmony,

f) Conception d'une philosophie sociale rationaliste et spiritualiste aboutissant au collectivisme spécialement agraire. Exemple : J. G. de Colins (1783-1859) ou socialisme inclus dans une métaphysique ;

g) Adaptation de plus en plus précise par le socialisme de l'organisation sociale à venir, tant en théorie qu'en pratique, à ses conditions passées et présentes par évolution ; les théories deviennent de plus en plus positives et de même la politique ouvrière ; on conçoit de mieux en mieux une inter-

vention générale et de même spéciale de la collectivité dans sa propre organisation notamment économique. Les sociétés se transforment ; le travail, le capital, les agents naturels sont autrement combinés en fait qu'ils ne l'étaient antérieurement ; à ces rapports nouveaux doit correspondre une organisation nouvelle, les faits nouveaux nécessitent un droit nouveau.

Ce stade du socialisme est caractérisé par le développement du Trade-Unionisme, du syndicalisme, des coopératives ouvrières, des contrats collectifs, par la constitution de Conseils supérieurs du Commerce et de l'Industrie, de l'Agriculture, du Travail, par les Conseils d'usine, Comices Agricoles, Chambres de Commerce, etc., par l'incorporation de la classe ouvrière dans les organes représentatifs, locaux, régionaux et généraux, par la constitution de Chambres de conciliation et d'arbitrage, par le développement général de l'organisation ouvrière par opposition aux grandes sociétés anonymes et aux trusts.

On comprend de mieux en mieux que le divorce entre le Capital et les instruments de travail d'un côté et le Travail de l'autre, a été non pas un accident mais le résultat historique d'un développement naturel ; là où ce divorce est accompli et *là également où on prévoit qu'il s'accomplira*, la socialisation du Capital et de l'outillage s'imposent ; de même là où cette forme est dès à présent prouvée être la plus avantageuse. Il en est de même pour les forces naturelles utilisables et limitées.

On comprend également que le suffrage universel encore inorganique n'est plus la forme de représentation adéquate à la situation réelle et qu'il doit se perfectionner sous forme d'une Représentation générale et spéciale de toutes les fonctions et intérêts sociaux.

Le caractère essentiel de ce socialisme est dans l'intervention de plus en plus méthodique, à la fois générale, spéciale et directe de la collectivité dans sa propre organisation et direction.

h) De là s'est développé le socialisme contemporain ; celui-ci s'est soumis progressivement aux méthodes scientifiques et notamment inductives, expérimentales et historiques. Ce socialisme tend de plus en plus à devenir une

doctrine intégrale, à la fois économique, génésique, esthétique, philosophique, morale, juridique et politique, en un mot une sociologie non seulement descriptive et concrète mais abstraite.

Exemples : K. Marx (1818-1883), P. J. Proudhom (1809-1867), C. De Paepe et B. Malon.

Ainsi la conception socialiste à mesure qu'elle devient scientifique se fond de plus en plus dans le vaste courant sociologique dont elle est l'affluent le plus profond et le plus agité et le plus fécond à la fois par son éternelle puissance perturbatrice des sociétés conservatrices et par les forces irrésistibles qu'elle met à la disposition des sociétés qui progressent. Le socialisme est donc organique non seulement dans son œuvre de dissolution mais aussi dans celle de la réorganisation sociale dont la critique est la préparation.

II. — Les Écoles scientifiques proprement dites.

Elles constituent le deuxième affluent de la sociologie et un exemple remarquable d'évolution régulière et naturelle.

A) L'école mathématico-mécanique et physique.

Cette école représente les premières tentatives d'explication de la science sociale par les sciences les plus simples et les plus générales constituées naturellement avant les autres. Les premières interprétations de l'ordre social furent tout d'abord et pendant de longs temps démandées aux mathématiques, à la mécanique, à l'Astronomie et aux sciences physiques. Pythagore par exemple, applique aux sociétés ses théories mathématiques. De même la théorie des centres de gravité et celle des moyennes forment la base de la plupart des conceptions morales et politique de l'antiquité; les sages de la Grèce notamment les étendirent à la conception de l'ordre économique et moral, ils en firent la formule même du bonheur. Aristote place l'équilibre social dans la moyenne. Archimède, sous le nom de centre de gravité, substitue un point unique à l'ancienne conception de la pluralité des points matériels et il fonde ainsi la théorie des moyennes. Les poètes eux-mêmes, comme Horace, placent le bonheur et la vertu ainsi que la paix, l'équilibre, dans les conditions moyennes, dans l'*Aurea médiocritas*. Même au XIXe siècle, l'américain Carey cherche à appliquer aux sociétés la loi de gravitation.

A l'école mathématique, physique et mécanique se rattachent à des degrés divers : Fiske, Mismer, Winiarski, V. Pareto, de Marinis, etc.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Leibnitz, Huyghens, Pascal, Fermat, Hudde, Halley, les frères De Witt, Euler, d'Alembert, les Bernouilli perfectionnent la théorie des moyennes et celle des probabilités. Condorcet lui-même, tout en se rattachant déjà en partie à l'école biologique appartient au groupe mathématico-physique. De même Lavoisier, le créateur de la Chimie, étudie les faits économiques, comme to s les autres phénomènes physiques, d'après les méthodes positives de sa science chimique, ainsi qu'on le voit dans son Mémoire sur la *Richesse territoriale de la France*. Même son éditeur, Roederer, dit dans l'*Avertissement* : « il est très facile de concevoir que la science de l'Economie politique ou plutôt publique, repose tout entière sur l'*Arithmétique politique*. » C'était le titre d'un ouvrage de W. Petty un siècle auparavant.

J'ai déjà signalé les applications de la statistique, de la théorie des moyennes, du calcul des probabilités au jeu d'abord puis successivement à la loterie, aux rentes viagères, aux assurances, aux tables de survie et de mortalité ; aux phénomènes de la vie et de la mort en général. Buffon croit par exemple qu'il y a toujours sur la terre une même quantité de vie. Les mêmes théories s'étendirent à la criminalité, à la population, notamment avec La Place et Joseph Fourier. Ainsi peu à peu la détermination scientifique se substitua dans les sciences de la vie et des sociétés, comme dans les sciences antécédentes, à un providentialisme extérieur et supérieur et également au libre arbitre absolu, au hasard et au miracle.

En Allemagne, cette école aboutit avec E. Kant (1724-1804) à une philosophie de l'Histoire. (*Idée d'une histoire universelle au point de vue de l'humanité*, 1784. Voir citation dans ma Sociologie Economique p, 169) ; en Belgique, elle finit par aboutir à A. Quetelet (1796-1874) pour qui « l'homme moyen est, dans une nation, ce que le centre de gravité est dans un corps ; c'est à sa considération que se ramène l'appréciation de tous les phénomènes de l'équilibre et du mouvement. »

Les caractères distinctifs de l'école mathématico-physique

sont la prédominance de l'ordre statique bien que modifiable sur l'ordre dynamique et aussi la prédominance de l'interprétation mécanique des mouvements sociaux. Il faut y ajouter l'importance croissante accordée aux faits économiques.

A. Comte lui-même est aussi un mathématicien ; lui aussi considérera la statique sociale comme fondamentale, mais il réagira contre *les géomètres* ; il se servira cependant comme Quetelet de l'expression *Physique sociale*, mais déjà sa conception devient surtout Bologique et, en fait, sa dynamique sociale devient plus importante que sa statique sociale. Avec lui, la Sociologie basée sur la Biologie succède en réalité comme formule et comme interprétation à la Physique sociale,

Les affluents secondaires de l'école physico-mathématique représentent une différenciation heureuse qui précisément résulte actuellement du double point de vue auquel il convient de se placer en sociologie. Ce sont :

a) l'école mésologique. Elle se rattache directement à l'école physique. Elle accorde la plus grande influence au milieu. Exemples : Le Play et son école; Demolins : la route fait le type social;

b) l'école ethnique. Exemple : Gumplowicz : le groupe ethnique, dit naturel, est substitué au groupe politique et national de Quetelet et de ses prédécesseurs tels que Suzmilch (1707-1767), Achenwall (1719-1772) et de Sonnenfels en Autriche (1713-1817).

L'école ethnique se rattache directement à l'école biologique. Mais de même que l'école mésologique, son point de vue est unilatéral. Cependant sans s'en douter, elles ont rendu l'une et l'autre le service de rattacher directement la science sociale à l'étude de ses deux facteurs constitutifs, *mais inséparables* : le territoire et la populatiou; l'une et l'autre ont avec raison relégué à l'arrière-plan les divisions purement administratives et politiques; seulement l'école ethnique a trop négligé l'aspect historique et la formation des races. Les races et les variétés humaines ne sont-elles pas elles-mêmes les produits de l'évolution historique ?

A l'école surtout statistique et démographique se rattachent E. Lavasseur, A. Coste, Niceforo, etc.; à la branche mésolo-

gique : Ratzel; à la branche anthropologique et ethnique : Letourneau, Vaccaro, Lapouge, etc.

B. — L'école biologique.

Nous avons déjà signalé l'apparition du point de vue biologique chez Aristote dont cependant la théorie politique n'est pas biologique et de même chez le communiste St Paul où ce point de vue est déjà mieux en rapport notamment avec sa conception d'ensemble de la société chrétienne ainsi qu'avec la formule communiste de la répartition des richesses par les apôtres : à chacun suivant ses besoins, formule essentiellement biologique.

Au XVIIe siècle, Hobbes dit : « l'Etat, en latin *civitas*, n'est qu'un homme *artificiel*, bien que de taille et de force bien supérieures à celles de l'homme et où la souveraineté est une sorte d'âme artificielle donnant la vie à tout le corps. » Cette définition est intéressante en ce que tout en se rattachant à l'hypothèse animiste d'un double tout à fait primitive, elle est en même temps mécanique mais avec une tendance biologique. Vers la même époque Pascal assimile l'humanité à un individu qui vit toujours. Plus tard on dira plus exactement que l'ontogénèse reproduit la phylogénèse; c'est l'individu qui reproduit l'humanité; cette idée se retrouve chez A. Comte d'après qui chaque individu reproduit la loi des trois états qui domine la dynamique sociale.

Au XVIIIe siècle, Turgot énonce la loi des trois états et il l'interprète par analogie avec le développement biologique : « tous *les âges* sont enchaînés par une suite de causes et d'effets qui lient l'état du monde à tous ceux qui l'ont précédé. Condorcet tire de ce déterminisme la prévision scientifique.

Au XIXe siècle, St Simon conçoit deux états, l'un organique, l'autre critique; ils se succèdent. La société a divers âges : l'enfance, la puberté, la maturité et la vieillesse caractérisés le premier par les travaux manuels, le deuxième par l'art, le troisième par l'ambition militaire, le dernier par la science. Le Dr Burdin ajoute à l'échelle hiérarchique des sciences la physiologie et montre l'influence considérable que cette nouvelle science est appelée à exercer sur toutes les autres et sur la philosophie générale en remplaçant la philosophie mathématique et physique.

Quetelet lui-même, le représentant de cette dernière école

compare la naissance, le développement, la vieillesse et la mort des sociétés à ceux des individus.

Avec A. Comte s'affirme la prédominance croissante du point de vue organique et fonctionnel mais avec persistance de la conception hiérarchique de la société sur le modèle prétendu de la structure humaine; il hiérarchise ainsi toutes les institutions sociales; il maintient le dualisme entre le spirituel et le temporel analogue à celui de l'âme et du corps; il considère le spirituel comme le régulateur suprême. Il subordonne le progrès à l'ordre. Le premier est un développement du second. Il parle souvent de l'*organisme social*, « mais quoique les phénomènes biologiques et sociaux soient homogènes ils ne sont pas identiques ». (2e Leçon du Cours de philosophie positive, T. I, p. 73).

Quand sous l'influence de von Baer, de Goethe, de J. Lamarck et de Geoffroy St Hilaire la biologie devint évolutionniste et transformiste, l'interprétation biologique de la science sociale se précisa surtout après que le mécanisme de de l'évolution et de la formation des espèces eût été expliqué par Wallace et Darwin par la sélection naturelle et la survivance des plus aptes. A. Comte cependant n'admit pas la variabilité des espèces dont l'application à la sociologie aurait cependant si bien éclairé la loi de la continuité historique.

H. Spencer sous ce rapport fut évolutionniste et transformiste même avant la publication de l'*Origine des espèces*. En outre, il n'assimile plus que *formellement* les sociétés aux organismes individuels; toutes les différences qu'il indique entre les sociétés et les organismes sont purement quantitatives. Chez lui le point de vue évolutif, dynamique est prédominant; la fonction forme l'organe. En réalité il ne sépare plus la statique de la dynamique. Entre sociétés et organismes, il reste, d'après lui, en dernière analyse, ces différences que les sociétés ont une structure discontinue et que leurs unités constituantes, les individus, sont conscientes. La discontinuité entre espèces que Comte avait conservé en biologie, Spencer la reconstituait en sociologie. J'ai montré dans ma *Structure générale des Sociétés* comment et pourquoi la loi de continuité, mise en rapport avec celle de limitation ne doit être considérée que comme relative; il n'y a au point

de vue de la continuité ou de la discontinuité que des différences de degré entre les organismes et les sociétés.

A. Schäffle, P. von Lilienfeld, R. Worms ont assimilé réellement les sociétés aux organismes. Pour Lilienfeld, d'accord avec la *Physiologie de l'Esprit* de Maudsley, l'organisation sociale est spécialement identique à celle du système nerveux, et l'une et l'autre sont hiérarchiques. L'école biologique aboutit ainsi naturellement à la constitution d'une école physiopsychique en sociologie ; la première née de la biologie prépare la seconde.

Les caractères communs ou plutôt les tendances communes à l'école biologique sont, malgré sa conception encore hiérarchique de l'ordre social par analogie avec celle du système biologique et spécialement nerveux : la transformation de la notion de *pouvoirs* sociaux en celle de *fonctions* sociales. Les fonctions les plus simples et les plus générales sont les plus fondamentales, les plus essentielles à la vie ; dès lors les fonctions rectrices ou plutôt régulatrices, surajoutées du reste au cours de l'évolution, ne sont-elles pas, à raison de leur spécialité et de leur complexité, plutôt au service des premières et surtout à celui de l'ensemble de l'organisme aussi bien individuel que social ? Le cœur régularise la circulation du sang, le système nerveux régularise nos mouvements et notre sensibilité ; ils remplissent leurs fonctions dans l'intérêt général ; d'un autre côté le fonctionnement du cerveau dépend de la circulation du sang, celle-ci de l'alimentation ; il y a dépendance réciproque, donc équivalence. Tout le système nerveux n'est qu'un système de transmission et de coordination des appels lui adressés par l'organisme et celui-ci tout entier subit les impulsions des centres nerveux ; en un mot des centres supérieurs, on ne peut dire s'ils obéissent ou commandent ; ils obéissent et commandent à la fois et c'est cet aspect qui s'affirme encore plus en sociologie.

A l'école biologique se rattachent Bordier, A. Small, Vincent, etc.

C. — L'Ecole psychologique.

Elle dérive en partie des écoles métaphysiques, spiritualistes et idéalistes, qui laissèrent comme résidu d'interprétation philosophique de l'histoire que l'*idée* gouverne les

sociétés (Hegel et Comte) ou bien les *sentiments* ou la volonté (Schopenhauer et Spencer).

Avec l'école psychologique pure en Sociologie, l'étude de la Structure objective et de la vie réelle des sociétés est de plus en plus négligée ; la formation de cette école, très naturelle au point de vue de l'évolution et très utile et très scientifique comme interprétation spéciale, menace malheureusement de finir dans une simple littérature.

Lotze, Lazarus, Steinthal, etc., en Allemagne fondèrent la psychologie collective ou Volkerspsychologie. La Sociologie de H. Spencer fut déjà en grande partie psychologique ; en France, A. Fouillée, G. Tarde, Izoulet, G. Lebon et en Italie, Sighele, Carle, suivirent ; en Amérique, L. Ward en est le représentant le plus éminent, de même Giddings et Tonnies.

Seulement avec Tarde, par exemple, la sociologie ne s'occupe plus que de rapports et communications entre cerveaux. La structure générale si complexe, à la fois anorganique, organique et psychique, est perdue de vue bien que les écoles issues de K. Marx et de Le Play et de même Brentano et Patten réagissent en insistant spécialement sur le caractère économique fondamental de la structure des sociétés et que d'autres comme Ardigo, Fouillée, Durkheim, Simmel, etc. en fassent au contraire ressortir le caractère éthique et juridique.

En réalité, toutes les écoles issues directement ou indirectement de Comte se rattachent à des points de vue spéciaux, plus ou moins exclusifs. Ces différenciations furent utiles au progrès de la science sociale ; elles exigent seulement maintenant d'être coordonnées. Le psychisme social peut être considérée comme ayant atteint son expression ultime avec de Roberty. Par lui, la sociologie est non seulement rapportée à la pensée sociale, mais considérée comme une dérivation de celle-ci; la base de la pensée sociale est la socialité ; la psychologie ne se produit que dans le milieu social créé par l'action et la réaction des cerveaux et leur pénétration réciproque ; la sociologie n'est pas un chapitre de la psychologie, au contraire la psychologie est un résultat, un effet de la socialité. Celle-ci même est un mode spécial de la vie organique ; elle se manifeste, cette socialité, successivement dans le savoir, la philosophie, l'art et l'action. En

réalité pour de Roberty la Sociologie est la Logique sociale. Il a poussé les théories de l'école psychologique jusqu'à leurs conclusions dialectiques les plus radicales.

L'Ecole psycho-logique est le dernier terme de l'évolution naturelle de la Sociologie qui s'est ainsi successivement basée dans l'interprétation des faits compris dans son domaine sur la série entière des sciences qui lui sont antécédentes et cela conformément à l'ordre hiérarchique de ces sciences. Toutes les théories sociologiques ont ainsi tour-à-tour approfondi les rapports de la science sociale avec toutes les sciences de la nature ; toutes les écoles ont lutté entre elles mais surtout toutes ont coopéré, par leur différenciation préalable et nécessaire, à la synthèse sociale qu'il s'agit de constituer et dont le caractère essentiel qui se dégage précisément de l'évolution théorique parcourue me paraît consister dans la considération fondamentale que de même que la science sociale est le prolongement et le couronnement de toutes les sciences antécédentes, de même le phénomène social doit être considéré comme étant à la fois anorganique, organique et psychique, c'est-à-dire comme le produit de toutes les forces combinées de la nature.

D. — Les Ecoles de spécialistes :

a) les théoriciens de l'Economique : physiocrates, A. Smith, Ricardo, de Sismondi, J.-St. Mill, Rodbertus, G. Schmoller, A. Wagner, K. Marx, de Laveleye, Bücher, etc. ;

b) les théoriciens de la Génétique : Bachofen, Morgan, Engels, Westermarck, Kovalewsky, Starcke, etc. ;

c) les théoriciens de l'Art : Fromentin, Taine, Proudhon, Guyau, etc. ;

d) les théoriciens de la psychologie collective : Tylor, Max Muller, Renan, Baldwin, etc. ;

e) les Moralistes : A. Fouillée, Guyau, Hoffding ;

f) les théoriciens du droit : Mommsen, von Ihering, S. Maine, etc. ;

g) les théoriciens politiques : Proudhon, de Laveleye, A. Loria, etc. ;

h) les historiens proprement dits : Maspero, Grote, Mommsen, Lamprecht, Fustel de Coulanges, Th. Rogers, etc. ;

i) les auteurs de monographies méthodiques en usage depuis Le Play et son école ;

j) les statisticiens : Levasseur, Mayr, Bodio.

Ces deux dernières catégories de préparateurs de la science sociale rattachent précisément celle-ci aux deux facteurs constitutifs de toute société : le territoire et la population. Par ces facteurs, la sociologie se relie à l'ensemble des sciences antécédentes. De même le territoire et la population se rencontrent à la base de chacune des sciences sociales particulières bien que d'une façon plus directe dans l'Economique et la Génétique lesquelles embrassent les propriétés et les rapports les plus généraux auxquels donne naissance la combinaison des deux facteurs originaires des phénomènes sociaux.

Tous les spécialistes accroissent la quantité et perfectionnent la qualité des matériaux que la Sociologie utilise dans ses constructions générales. Grâce à eux, l'analyse sociale s'est de plus en plus complétée ; on a atteint les éléments les plus simples des sociétés, les plus profonds, ceux à partir desquels on pénètre dans les domaines des sciences antécédentes. Dès lors une synthèse nouvelle et supérieure doit être le complément méthodique des progrès réalisés par les procédés empiriques qui étaient au contraire partis des couches les plus superficielles de la science sociale avant de pénétrer jusqu'aux plus profondes. La sociologie maintenant peut devenir une science et une philosophie puisqu'à l'égal des autres sciences et de leurs philosophies, elle est en possession de son domaine et de sa méthode, puisqu'en un mot elle connaît sa propre constitution.

La vie sociale est la forme la plus élevée de la vie, c'est-à-dire de la correspondance des organismes avec leur milieu ; les sociétés sont seulement des adaptations encore plus parfaites : dans les sociétés, le milieu fait partie intégrante du groupe humain ; c'est pourquoi les sociétés sont des superorganismes ; nous verrons que ceux-ci présentent des propriétés et des caractères particuliers, notamment la propriété de s'organiser et de se diriger de mieux en mieux eux-mêmes suivant des modes qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, des modes contractuels eux-mêmes collectifs.

Les facteurs constitutifs des sociétés, territoire et population, sont anorganiques, organiques et psychiques ; ces facteurs en se combinant donnent nécessairement nais-

sance au phénomène dit social. Il ne peut donc y avoir de phénomène social soit exclusivement anorganique, soit simplement biologique, soit purement psychique ou idéologique ; tout fait social est une combinaison de ce que nous appelons matière, vie, esprit. Toute société par cela même représente une intégration supérieurement organisée de tous les éléments et de toutes les forces ou propriétés de la nature.

Il en est ainsi des plus petites et des plus grandes sociétés ; il en est ainsi de l'Humanité quand elle arrive à embrasser le monde : la Terre et l'Humanité proprement dite, c'est-à-dire l'espèce humaine, sont alors unis dans une indissoluble communauté ; il évoluent ensemble dans le temps et dans l'espace. Terre et espèce humaine combinés, fusionnés sont la société universelle et conçus comme telle.

Tout ce développement de la Sociologie a été un développement naturel. L'ordre de son évolution se manifeste également en ce que l'interprétation des sociétés a été demandée tout d'abord aux faits les plus superficiels, les plus apparents ; d'abord à la politique, puis au droit, à la morale, à la série entière des sciences de la nature, y compris la psychologie dont les connaissances sont la base de la psychologie collective, à l'art, à la génétique et notamment aux races et finalement à sa base essentielle, la plus profonde, l'Economique ; cette évolution empirique était nécessaire et inévitable, elle est à l'origine de toutes les sciences.

Maintenant une synthèse scientifique commence à devenir possible en remontant, conformément à la méthode positive du simple et du général au complexe et au spécial et en reliant entre eux les divers points de vue unilatéraux des écoles sociologiques divergentes antérieures dans un ensemble systématique.

Maintenant aussi il est possible d'entrevoir un *retour apparent* à la conception mathématique et mécanique primitive. Mais quel changement ! Nous considérons le phénomène social comme le produit de la mixture à la fois de l'anorganique, de l'organique et du psychique, de telle sorte que la sociologie nous apparaît comme la continuation et le couronnement de l'arbre encyclopédique des sciences de la nature et comme susceptible d'être rattachée aux lois les plus générales de cette dernière, aux lois mathématico-méca-

niques mais par abstraction de ses propres lois particulières non pas différentes mais plus spéciales. Nous arrivons à concevoir la philosophie sociale ou sociologie comme reliée aux lois les plus générales, à celles du mouvement universel dont le nombre et l'intensité seuls varient.

La science sociale embrasse donc l'homme et son milieu, le territoire et la population, la mésologie et l'anthropologie. A. Comte a proclamé la subordination de la physique sociale à ces deux notions qui d'après lui sont dans une corrélation continue : « l'humanité qui accomplit le phénomène et l'ensemble constant des influences extérieures, ou le milieu scientifique proprement dit qui domine cette évolution partielle et secondaire de l'une des races animales » (Cours de Philosophie Positive T. IV, XLIXe leçon). D'après lui, l'humanité est l'agent actif, l'acteur ; le milieu constitue l'agent passif, le théâtre. D'après nous, l'acteur et le théâtre ne font qu'un ; ils constituent le drame ou la comédie sociale. L'humanité n'accomplit pas le phénomène social ; elle est le phénomène social réalisé par l'indissoluble combinaison du milieu et de la population, c'est-à-dire de toutes les forces naturelles.

Les sociétés non seulement continuent la nature entière, mais elles la contiennent ; la nature est leur propre milieu intérieur, de même que les sciences plus complexes contiennent toutes les autres, de même que les enfants contiennent leurs ancêtres.

Nous substituons par conséquent une conception moniste au dualisme d'A. Comte, nous rejetons dès lors la division généralement en cours des phénomènes sociaux en matériels et idéologiques ; tout phénomène social est à la fois matériel et idéologique. Ce dualisme sociologique n'est pas plus admissible que l'ancienne division entre l'âme et le corps et celle plus primitive de la croyance en un double.

Bibliographie :

Homère. — l'Iliade et l'Odyssée.
Hésiode. — Les travaux et les jours.
Platon. — La République. — Les Lois.
Aristote. — La Politique.
Bossuet. — Histoire universelle.
Hobbes. — Le Leviathan, le De Cive.

Locke. — Essai sur le gouvernement civil.
Montesquieu. — L'Esprit des lois.
J. J. Rousseau. — Le Contrat social.
H. Spencer. — L'Individu contre l'Etat.
Lotze. — Mikrokosmos 1857, et Idées sur l'histoire naturelle et l'histoire du genre humain ; Essai d'Anthropologie 3 vol. 2e édit. 1869-72.
Th. Waitz. — Anthropologie 1859-72.
Lazarus. — Les idées en Histoire.
P. von Lilienfeld. — Gedanken uber die Socialwissenschaft der Zukunft, VI vol. Mitau, 1873-81.
G. Tarde. — Les lois de l'imitation.
A. Fouillée. — Les Idées-Forces.
F. Squillace — Le dottrine sociologiche 1902
Id. — I problemi costituzionali della sociologia, 1907.

CHAPITRE IV

Analyse et synthèse sociales

L'analyse et l'observation comparées des divers phénomènes et propriétés des agrégats sociaux, nous permettent de les diviser en sept classes distinctes suivant les ressemblances et les différences de ces phénomènes et de ces propriétés. Cette classification correspond du reste à des divisions généralement acceptées d'une façon spontanée dans l'usage courant. Ces principales divisions sont l'Economique, la Génétique, l'Esthétique, la Psychologie collective, l'Ethique, le Droit et la Politique.

Cette classification est plus précise que celles souvent usitées en *a*) sciences morales et politiques ou bien *b*) en sciences physiques, intellectuelles et morales, classifications vagues dont se servent A. Comte et Ad. Quetelet.

Rappelons qu'on entend par propriétés d'un corps les modes suivant lesquels il manifeste son activité, ses mouvements ; forces et propriétés ont en réalité le même signification tout à fait relative et il importe d'y insister pour ne pas arriver à faire de la force ou de l'énergie une nouvelle entité métaphysique.

Chacune des sept classes relativement distinctes de phénomènes sociaux est caractérisée par des propriétés en partie distinctes de celles des autres classes, mais en même temps toutes sont reliées entre elles par des propriétés communes à tous les phénomènes sociaux. Un caractère commun à toutes les classes est par exemple la Socialité spontanée qui se manifeste du moment que territoire et population sont combinés ; la socialité c'est à dire la propriété de ces deux facteurs de produire des formes et une activité sociales se manifeste nécessairement. Seulement cette socialité se manifeste de façons différentes, suivant des modes spéciaux ; de là la nécessité et la légitimité de la classification.

Les modes relativement distincts de la socialité générale sont eux mêmes susceptibles d'une classification hiérarchique ; les uns sont plus simples et plus généraux que d'autres lesquels sont plus complexes et plus spéciaux.

L'ordre dans lequel nous avons classé ci-dessus les phénomènes sociaux en sept classes correspond précisément à cet ordre de généralité et de simplicité décroissantes et de spécialité et de complexité croissantes. La socialité est tout d'abord économique, c'est son caractère le plus général, le plus simple, le plus fondamental ; les propriétés sociales les plus spéciales et les plus complexes sont les propriétés politiques. Bien qu'en sociologie on ne puisse à raison de la plus grande connexion des phénomènes étudier absolument à part une science sociale particulière tandis qu'on peut étudier les mathématiques par exemple sans y faire intervenir, la physique, la chimie et la biologie, il est possible d'étudier aussi l'Economique en faisant abstraction autant que possible du Droit et de la Politique, mais il est absolument impossible d'aborder la *Science Politique* sans posséder les sciences sociales antécédentes et surtout la plus générale de toutes, l'Economique. L'activité politique étant relative à l'organisation et à la direction d'ensemble de la société, on ne peut même concevoir une science politique qui négligerait l'organisation et la direction de son activité fondamentale.

Nous avons déjà vu qu'une analyse encore plus approfondie des sociétés nous conduit à reconnaître qu'elles sont toutes sans exception constituées par la combinaison des

deux éléments primordiaux dont l'étude forme le domaine des sciences antécédentes à la sociologie, savoir :

a) le milieu anorganique et organique autre que l'espèce humaine ;

b) l'espèce humaine.

Ces deux éléments combinés produisent le phénomène social et la propriété nouvelle : la socialité, ainsi que l'organisation nouvelle : la société. Ces éléments combinés forment le tissu social, c'est-à-dire les matériaux de toute organisation humaine. La socialité est une forme plus parfaite et plus spéciale de correspondance des organismes avec leur milieu ; c'est un mode plus élevé de la vie en général, bien qu'on en rencontre les premières manifestations dans la physiopsychologie, par exemple dans l'imitation, dans les sentiments et émotions egoaltruistes, dans les phénomènes de sympathie, etc.

La nature des éléments qui entrent dans la composition des phénomènes sociaux est loin d'être indifférente à la sociologie ; elle nous aide au contraire puissamment à nous rendre un compte exact de la nature des sociétés elles-mêmes, de leur genre de structure et de fonctionnement.

Relativement aux sociétés, l'astronomie, la géographie, la géologie, le climat, la flore et la faune constituent des systèmes ou milieux extérieurs pour autant qu'on fasse abstraction, en les considérant, du système social ; mais, du moment qu'on envisage les Sociétés elles-mêmes on ne peut plus séparer l'espèce humaine du milieu qu'elles occupent ; ce milieu devient l'une des parties constituantes de leur structure et de leur fonctionnement ; seules les régions et les espèces avec lesquelles l'espèce humaine n'a que des rapports très lointains et même les régions du globe désertes peuvent être considérées comme externes.

Les conditions sociales résultant des facteurs physiques et organiques sont relativement fixes et constantes ; en entrant en combinaison avec l'espèce humaine, elles ne perdent pas ces caractères ; au surplus l'espèce humaine elle-même, bien que plus modifiable, est limitée dans ses variations biologiques et psychiques. Toutes les variations sociales sont dès lors également limitées 1° à raison de la constance et de la fixité relatives du facteur physique

ou territorial y compris la faune et la flore, 2° à raison de la nature même de l'espèce humaine et de ses facultés d'adaptation.

Le territoire et la population combinés forment la société ; il y a dès lors une statique physique, mécanique et biologique qui limite les variations sociales. Par exemple, l'homme supporte +47° à l'ombre au Sénégal, — 56° vers les pôles, soit un écart de 103°. Cet écart peut être considéré comme la limite des variations et des adaptations humaines et dès lors la limite de la vie sociale en ce qui concerne le climat.

Tous les facteurs antécédents entrent dans la composition du phénomène social, tous sont relativement limités dans leurs variations ; il se comprend dès lors que toutes les variations sociales le sont également. De là la fixité, la constance, l'unité relatives de l'espèce humaine en société.

Le plan de structure sociale est partout et toujours conforme ; l'espèce humaine est unique et il n'y a qu'une seule espèce de sociétés.

Les limites de variation du poids moyen du corps humain adulte sont de 66 à 42 k. d'après les populations. Ce poids lui-même n'est pas d'origine ethnique ni mésologique ; il est en rapport par exemple avec l'alimentation, avec les conditions économiques.

La taille humaine est limitée par le milieu physique et la structure héritée ; elle est donc déjà le résultat d'une combinaison sociale; la taille varie non seulement d'après les régions et les climats, mais d'après l'âge, le sexe, la maladie, la profession, l'habitat soit rural soit urbain, l'alimentation.

La force musculaire mesurée au dynamomètre, d'après la force de serrement des mains varie de 41.2 k. pour les Javanais à 66.2 pour les Anglais. Elle dépend surtout de l'hérédité, de l'exercice, de l'éducation et également de l'alimentation ; mais cette force ne peut être augmentée ni réduite à l'infini. Les diverses mensurations de la force psychique nous fournissent surtout des renseignements d'une grande partie sociologique.

L'angle facial du chimpanzé mâle est de 38°, celui du Nègre Namaquois de 56°, celui du Bas Breton de 72°, soit une différence de 18° entre le chimpanzé et le Namaquois *sans aucune transition actuelle* ; au contraire, entre le Namaquois

et le Breton, le différence n'est que de 16° et les deux extrêmes sont reliés entre eux par une foule de types intermédiaires.

Mêmes observations 1° pour le rapport du crâne à la face. Ce rapport est chez le chimpanzé comme 3 : 1, chez le Namaquois : : 4 : 1,25 ; chez le Bas Breton : : 4 : 1.

2° pour l'angle célébral : Chimpanzé, 116°, Namaquois 152°, Breton 159°. En ce qui concerne le cubage de la capacité crânienne il est en moyenne de 1000 à 1200 centimètres cubes dans l'espèce humaine et de 421 seulement chez le chimpanzé; l'écart entre les deux espèces est énorme sans transition ; au contraire, dans l'espèce humaine il y a une infinité de transitions non seulement succesives mais simultanées depuis les crânes préhistoriques jusqu'aux crânes modernes les plus développés, et parmi les modernes ceux par exemple des Bruxellois modernes qui cubent 1490 c. c. tandis que ceux des Parisiens en cubent en moyenne 1558.

Poids du cerveau :

Anglais et Ecossais.	hommes. .	1427. . .	femmes	1260	
Français	» . .	1334. . .	»	1210	
Allemands. . . .	» . .	1382. . .	»	1209 à 1244	
Autrichiens . . .	» . .	1342. . .	»	1160	
Nègres d'Afrique .	» . .	1238 à 1316	»	1067 à 1232	
Gorille. . .	475 à 567.	Cuvier. . .	1830. .	éléphants : 5000.	

Le poids du cerveau semble moins essentiel que la composition de la matière cérébrale. L'influence des causes de variation du poids a été évaluée comme suit par Topinard : sexe, 10 p. c.; âge, 4 p. c. ; taille, 4 p. c. ; maladies mentales, 4 à 5 p. c. ; l'idiotie, 18 p. c. ; la maladie dernière, 10 p. c. ; le développement intellectuel, 20 p. c. L'influence du sexe peut donc être contrebalancée et au delà par celle de l'éducation et de la civilisation en général. Il en est de même de l'influence de la race dont les variations extrêmes sont contenues dans la limite de 10 p. c. environ.

De tout ce qui précède, il résulte que l'homme tend de plus en plus à former une espèce distincte. Cette différenciation capitale a été le résultat de l'évolution dont le mécanisme est partout le même. Les singes supérieurs et les hommes inférieurs continuent à disparaître, l'espèce humaine devient une espèce de plus en plus distincte ; d'un autre côté les varia-

tions de l'espèce humaine deviennent de plus en plus nombreuses et par conséquent aussi les transitions entre les diverses variétés de cette espèce, d'où un nivellement de plus en plus général caractérisé non pas par l'abolition des différences mais par leur multiplication croissante ; cette multiplication n'est elle-même qu'une transformation favorable des oscillations excessives antérieures.

Ajoutons avec Flechsig que les centres nerveux d'association semblent la vraie caractéristique de la valeur psychique individuelle d'après nous en rapport avec le développement historique de la civilisation. Chez l'homme, les centres d'association occupent les 2/3 de l'écorce cérébrale, les centres de projection 1/3 ; chez le singe supérieur leur domaine est égal ; chez les autres mammifères les zônes d'association décroissent jusqu'à disparaître complètement. Dans la paralysie générale, elles disparaissent les premières. Ce sont donc les acquisitions les plus récentes et les plus élevées ; elles représentent le substratum biologique de la psychologie collective, de la socialité humaine.

L'étude des limites de variation des phénomènes sociaux constitue l'objet de la statique sociale, tandis que l'étude du mécanisme et de l'évolution de ces variations est celui de la dynamique. Statique et dynamique sont toujours étroitement liées dans la réalité ; chaque état dynamique correspond à un état statique et vice-versa. Il y a toujours équilibre social, mais cet équilibre est mobile ; l'équilibration est constante dans les mouvements sociaux même les plus désordonnés, de même que le mouvement est constant dans les états sociaux en apparence les plus fixes.

La limitation de toutes les forces de la nature, de toute leurs formes et d'un autre côté celle de toutes les forces et formes de l'espèce humaine, nous expliquent comment les phénomènes sociaux qui sont le résultat de leur combinaison tendent à se modeler et à évoluer uniformément ; le loi de l'imitation, en le supposant exacte, ne peut expliquer cette uniformité qu'entre sociétés en contact qui ont pu s'imiter ; au contraire la loi de limitation naturelle des formes et des forces sociales explique, pour toutes les sociétés, cette uniformité même en dehors de tout contact.

Les conditions fondamentales et universelles communes à

la structure et à la vie des sociétés humaines expliquent naturellement la fixité relative de ces dernières, leur homogénéité et leur unité de plan et d'évolution.

Partout et toujours, à la base de toute société, nous trouvons la combinaison nécessaire des deux éléments constitutifs des sociétés, territoire et population, éléments dont toutes les variations sont limitées et dont les combinaisons le sont également. On ne peut concevoir ni observer aucune société sans la mixture de ces deux éléments combinés ; il n'y a pas de société humaine en dehors de son milieu physique pas plus qu'il n'y a de société sans population ; dans la société, ces deux éléments sont fusionnés ; c'est cette fusion qui produit la série entière des phénomènes sociaux y compris la société.

C'est ce que nous voyons le plus clairement surtout dans les phénomènes et dans le système économiques les plus directement issus de cette combinaison ; ils ne sont pas concevables ni observables sans une combinaison constante des agents naturels, du travail, et du capital dans une organisation quelconque.

De même toutes les formes génétiques, esthétiques, psychocollectives (religions et philosophies), ethiques, juridiques et politiques résultent de combinaisons du monde inorganique et organique avec la population. Tous les phénomènes, tous les systèmes, toutes les institutions relatives à ces diverses catégories de la socialité ont leurs fondements objectifs. Nos idées, nos sentiments, nos émotions et volitions dérivent de nos sensations, c'est-à-dire non seulement de nos rapports avec nos semblables mais de ceux que nous avons avec le monde physique ; même les rapports les plus idéaux de la socialité, sont des rapports conditionnés par la nature entière.

Toute société, conformément à l'analyse que nous venons d'en effectuer est un superorganisme, c'est-à-dire un agrégat d'éléments hétérogènes plus considérable en masse et plus riche en complexité qu'un organisme individuel et aussi supérieurement combiné puisqu'elle embrasse même ces organismes individuels.

Toute société aussi bien particulière que générale, aussi bien locale que mondiale, aussi bien rudimentaire qu'évoluée, peut se définir : un superorganisme formé d'une combinaison d'éléments divers : anorganiques, organiques et psychiques

(territoire et population) et dont les parties sont en rapport les unes avec les autres dans une structure et un fonctionnement d'ensemble.

La société n'est pas une simple addition des unités humaines composantes comme l'a cru H. Spencer qui en concluait que la société ne peut manifester d'autres caractères que ceux qui se manifestent dans ses unités. En effet :

1° la distinction entre individu et société est métaphysique pour la sociologie; elle ne vaut que comme distinction entre la biologie et la sociologie;

2° l'expérience prouve que les individus agissent autrement isolés que groupés; la force collective est plus et autre qu'une addition des forces individuelles; on le remarque dans la conduite des foules, dans la criminalité collective et jusque dans les assemblées de savants et de sages très équilibrés individuellement mais très impressionnables dès qu'ils sont réunis; la morale collective est aussi bien différente de la morale individuelle; celle-ci dit, par exemple : tu ne tueras, tu ne voleras pas, mais pour une armée c'est le comble de la gloire;

3° on peut d'autant moins opposer l'individu à la société que l'individu est déjà un être social.

En résumé, l'analyse nous a fourni, comme éléments sociologiquement irréductibles des sociétés, le territoire et la population, en ce sens que ces éléments, considérés comme isolés et abstraction faite de la société, sont les domaines des sciences antécédentes à la sociologie.

La classification des propriétés et phénomènes sociaux en sept classes relativement distinctes nous a été fournie par l'analyse comparée.

Cette classification constitue par elle-même une première synthèse à la fois subjective et objective, par conséquent positive, de la science sociale. L'établissement d'un ordre hiérarchique dans cette classification, a établi, en outre, entre ces diverses catégories, un lien qui constitue une deuxième synthèse; celle-ci enchaîne toutes les classes des phénomènes sociaux suivant l'ordre de généralité et de simplicité décroissantes et de spécialité et de complexité croissantes; elle coordonne ces classes et subordonne les unes aux autres.

Cette classification hiérarchique est naturelle; elle est conforme à la constitution de l'intelligence humaine en rap-

port avec la réalité phénomènale telle que celle-ci nous apparaît.

Cette classification est non seulement utile mais nécessaire; sans elle, aucune étude méthodique n'est possible, ni aucune conduite ou politique pratique. La double loi de complexité et de spécialité croissantes et de simplicité et de généralité décroissantes a cette importance que les phénomènes les plus généraux et les plus simples sont toujours mêlés à la composition des autres ; ils sont le soutènement de ces derniers; ils peuvent *plus* que les autres être étudiés indépendamment de ceux-ci ; au contraire, les phénomènes plus spéciaux et plus complexes doivent s'interpréter en tenant rigoureusement compte des plus simples et plus généraux dont ils ne peuvent faire abstraction.

Cette classification hiérarchique n'est pas purement subjective ou idéologique; elle reflète le mode réel d'organisation des faits sociaux, tout à fait comme la loi d'association en psychologie correspond à des centres d'association des forces nerveuses.

Faisons un pas de plus dans la synthèse sociologique. La répétition des mêmes faits, l'activité des mêmes propriétés, dans les sociétés, se produisent naturellement suivant des voies et des directions de plus en plus régulières et constantes. En biologie, la sensibilité spéciale de certaines parties de l'organisme forme l'œil; en physiopsychologie, la localisation des excitations réitérées crée le nerf; en sociologie, le passage répété des individus forme la route.

Cette régularisation continue de la fonction entraîne celle de l'organe ou de l'institution. On sait comment les foires, les marchés, les boutiques, les expositions sont devenus des institutions de plus en plus régulières et permanentes; les institutions familiales, la parenté, le mariage, sont devenues institutions par fonctionnement répété, d'abord irrégulier, puis fixe; de même les écoles d'art et de littérature, d'enseignement, les Académies, les Instituts; tous ces centres esthétiques ou intellectuels de la vie collective se sont formés d'initiatives d'abord isolées, intermittentes, finalement coordonnées et fixées. La morale elle-même n'est qu'une fixation de la conduite, de même les Codes moraux et toutes les institutions créées en vue de réprimer la débauche, le vice et

l'ivrognerie. Toutes les institutions juridiques ont commencé par être coutumières; l'organisation de la justice fut elle-même d'abord intermittente, itinérante comme le colportage en économie; la jurisprudence se constitua par répétition de décisions similaires dans des cas identiques. Il en fut de même de toutes les institutions politiques locales, nationales et internationales. Ce sont les chefs temporaires qui peu à peu sont devenus permanents et même héréditaires; de même les parlements nationaux furent irréguliers, puis périodiques avant d'être permanents. Nous assistons aujourd'hui aux mêmes processus en ce qui concerne les institutions internationales où même nous observons que les institutions économiques, conformément à notre ordre de classification, précèdent naturellement et surtout les institutions politiques.

La constitution et la classification des institutions ou organes sociaux dans le même ordre que la classification hiérarchique des phénomènes représente donc une troisième synthèse, à la fois subjective et objective, supérieure aux deux précédentes. Ce progrès dans la régularité et la continuité des faits sociaux, progrès réalisé par leur organisation est le signe le plus visible du développement de la civilisation. De même que la canalisation d'un torrent régularise son cours et prévient les inondations, de même que le cœur dans l'action du système nerveux, précipite ou ralentit, suivant les besoins, la circulation du sang, de même l'organisation sociale régularise les diverses activités collectives; une de ses conséquences les plus importantes est la réduction progressive des conflits, de l'arbitraire et du despotisme.

Il faut ajouter que les fonctions et organes sociaux, depuis les plus simples jusqu'aux plus complexes, se forment successivement les uns des autres par différenciation, et ceci même prouve que notre classification n'est pas purement subjective mais correspond à la réalité. Dans chaque classe de phénomènes, les organes les plus spéciaux naissent des plus généraux et de même entre les classes, les fonctions et organes de la classe antécédente produisent, toujours par différenciation ceux de la classe suivante. Il y a, entre les organes sociaux de chaque classe et même entre ceux des diverses classes un lien véritable de filiation naturelle et tous dérivent eux-mêmes, ceux de la catégorie économique d'une

façon directe et immédiate et ceux des classes subséquentes d'une façon de plus en plus indirecte et médiate du tissu social commun : le territoire et la population.

Par exemple, l'organisation économique primitivement non différenciée où l'homme vit exclusivement des produits naturels, donne naissance à la série entière de plus en plus différenciée représentée par toutes les institutions actuelles. Cette considération est de la plus grande importance en ce qu'elle rattache complètement le présent et l'avenir au passé en excluant toute hypothèse catastrophique et de déviation sociale. Propriété, capital, entreprise, salariat, toutes ces fonctions économiques, devenues organiques, sont issues des fonctions et des formes relativement homogènes et indifférenciées primitives ; leur spécialité et complexité croissantes dans l'avenir leur imprimeront nécessairement une organisation collective différente en rapport avec le développement de la division organique du travail, division non seulement nationale mais déjà internationale. Et cette même évolution économique donna naissance, à chaque stade, à la série totale de toutes les autres institutions. C'est elle qui détermine notamment la spécialisation croissante de la famille de plus en plus réduite à sa fonction génétique. C'est cette différenciation progressive, d'abord fonctionnelle et puis organique, qui entraîne d'un autre côté dans chaque catégorie et aussi entre les diverses catégories de phénomènes sociaux, la nécessité d'une coordination sociale croissante.

Cette coordination croissante à défaut de laquelle se fait la dissolution sociale est représentée, elle aussi : A. par des institutions dont la spécialité est précisément de coordonner les spécialités sociales par exemple économiques, notamment par l'organisation d'un enseignement à la fois professionnel, théorique et intégral, destiné surtout à contrebalancer la spécialisation croissante des professions, ou B. par des institutions directrices ou centrales supérieures à toutes les directions spéciales et destinées à faciliter, en coordonnant ces dernières, la vie d'ensemble de la société. On remarquera par exemple que la division croissante de la vie économique sera elle-même susceptible d'être un élément favorable à la vie de l'ensemble si la spécialisation professionnelle

s'accompagne de la réduction de la durée du travail professionnel. Rien ne montre mieux également qu'une telle spécialisation strictement limitée est de nature à modifier profondément et comme conséquence toutes les fonctions et formes familiales, esthétiques, psychocollectives, morales, juridiques et politiques. L'exercice de la politique aussi bien que celui de l'art et de la vie de famille exigent un certain loisir économique ; il n'y a pas sans cela de self government possible.

Tout développement suscite une différenciation, toute différenciation une coordination. Une quatrième synthèse résulte précisément du fait que les institutions ou organes sociaux particuliers se coordonnent en *appareils* concourant à un service d'ensemble. Par exemple en économie sociale, les routes, les chemins de fer, les postes, la monnaie, les banques de dépôt, d'émission, de crédit, etc., etc., constituent des organes qui, avec d'autres ayant le même objet, concourent à un service général et forment ainsi l'appareil de la circulation. De même les diverses formes de la production soit agricole, soit industrielle concourent à la production économique et constituent l'appareil de cette dernière. Un appareil d'organes nous présente une synthèse d'organes qui eux-mêmes ont une fonction synthétique.

Une cinquième synthèse, encore supérieure à la précédente consiste dans la coordination qui, toujours d'après le même mécanisme évolutif, se constitue nécessairement entre les appareils d'une même classe de phénomènes. C'est ainsi que tous les organes et appareils économiques concourant à un service d'ensemble et économique représentent le *système économique* d'une société. Il y a de même dans toute société un système relatif à la famille, à l'art, etc., etc.

Une sixième et dernière synthèse est représentée par la coordination de tous les systèmes dans une structure d'ensemble de la société. Celle-ci peut du reste indifféremment être une petite société régionale, une société très vaste ou la société universelle. Dans toutes ces sociétés, il y a fonctionnement et organisation d'ensemble auxquels concourent et se conforment, toutes les fonctions et organes spéciaux, tous les appareils d'organes, tous les systèmes d'appareils.

Ici nous observons précisément que cet ensemble auquel A. Comte donne le nom de Humanité ou de Grand Etre huma-

nitaire et qui embrasse d'après lui les morts et les vivants ainsi que les générations à venir, doit être conçu d'une façon plus positive. L'Humanité en tant que représentant l'ensemble d'une seule et même société est elle-même le dernier résultat produit par la multiplication des sociétés particulières et leur extension sur le globe rendue possible précisément par la multiplication de leurs variétés. La société humaine, l'humanité est le résultat d'un processus naturel et historique ; elle n'existe qu'à partir du moment où les divers groupements particuliers arrivent à avoir entre eux des rapports et des liens de fait consacrés par une organisation c'est-à-dire par des institutions communes réalisant leur unité de structure et de vie de telle manière que de plus en plus l'existence de chacune des parties dépend de l'existence de l'ensemble et celle de l'ensemble de l'existence de chacune des parties. Toute autre conception de l'Humanité est chimérique. La société mondiale, société des sociétés, est la dernière synthèse à la fois logique, naturelle, historique et aussi dogmatique.

Les sociétés sont donc des superorganismes. Elles le sont surtout parce que, au plus haut degré, elles embrassent en elles-mêmes tout ce milieu qui pour les organismes individuels est principalement extérieur ; dans les sociétés, le milieu extérieur et les individus se fusionnent, se combinent ; de là des phénomènes en parties différents de ceux dont s'occupent la biologie et les sciences physico-chimiques. Dans les sociétés le milieu extérieur devient intérieur dans la mesure où l'espèce humaine s'étend et s'élève, de la même manière que, ainsi que l'avait observé Lamarck « la force qui excite les mouvements organiques peut, dans les animaux les plus imparfaits, se trouver hors d'eux et cependant les animer ; ensuite *cette force a été transportée et fixée dans l'animal* même ; enfin elle y est devenue la source de la sensibilité, et à la fin celle des actes de l'intelligence ». Le superorganisme social porte à un degré encore plus élevé ce milieu et cette force en lui-même.

Cette conception que les sociétés sont des superorganismes est tellement évidente, qu'elle s'impose même aux théories sociales, notamment aux théories économiques, basées sur l'individualisme absolu et sur le libre jeu des lois dites natu-

relles considérées comme préétablies et immuables. Ces théories supposent en effet un système et une organisation des sociétés ; quoique individualistes elles sont organiques, par exemple la théorie de Spencer. Il en est ainsi, que leur postulat soit l'harmonie naturelle de tous les intérêts ou bien leur antagonisme. Dans le système de la liberté et de l'ordre naturels, il suffit de supprimer les obstacles et les entraves pour réaliser l'harmonie préexistante ; dans celui de l'antagonisme des intérêts, le même résultat sera obtenu par l'intervention du principe de souveraineté. Il n'y a pas d'harmonie sociale pas plus que d'antagonisme naturels ; c'est la société qui se crée à elle-même son organisation conformément aux lois de son développement ; ordre et progrès sont le double aspect, l'un statique, l'autre dynamique, du devenir social.

Il s'agit de nous faire une conception scientifique de l'ensemble de la structure et de la vie des sociétés et de l'universelle société des sociétés. Pour cela, nous devons nous dégager de trois conceptions également fausses : 1° la conception de l'immuabilité sociale et absolue ; 2° la conception de la liberté absolue du législateur ou de la volonté collective supposée souveraine ; 3° la conception du hasard.

CHAPITRE V

Caractères distinctifs des sociétés

Il est une définition commune à tous les organismes : tout organisme est une substance constituée par des principes immédiats plus ou moins nombreux, appartenant à des classes distinctes de phénomènes et unis entre eux par combinaison spéciale et dissolution réciproque, avec, en outre, le caractère plus complexe, spécial aux corps vivants, d'avoir une structure d'ensemble, c'est-à-dire des arrangements spéciaux appropriés à un service général.

Si cette définition classique n'avait pas été perdue de vue, on ne serait jamais tombé dans les erreurs consistant à représenter les sociétés comme des agrégats soit matériels,

soit idéologiques, soit matériels d'un côté et idéologiques de l'autre.

Principaux caractères distinctifs des superorganismes sociaux :

1° Leur masse est plus considérable que celle des organismes. Les limites de cette masse sont très variables ; cependant elles sont déterminées dans tous les cas par le genre de combinaison des unités humaines avec le milieu de ces unités biologiques. C'est cette combinaison qui fixe et délimite à chaque moment, à chaque stade, la structure sociale. C'est elle qui constitue l'équilibration constante des structures collectives, comme on le voit dans les sociétés chasseresses, pastorales, industrielles, commerçantes, agricoles ou mixtes. C'est la même combinaison qui leur imprime à toutes leur caractère soit pacifique ou militaire, soit égalitaire ou inégalitaire, soit libéral ou despotique.

Une grande masse sociale est naturellement favorable à la multiplication des rapports, des combinaisons et des variations, en un mot des différenciations. A cet égard, bien que les sociétés despotiques et inégalitaires puissent être très étendues, leurs limites sont nécessairement plus étroites et plus hautes, leurs relations moins nombreuses et complexes que celles des sociétés dont l'organisation est plus égalitaire, plus pacifique, plus contractuelle. Les grands empires ont toujours fini par se disloquer ; leur mode de coordination sociale s'affaiblit naturellement à mesure que ces empires s'imposent à des parties plus disparates ; même leur différenciation progressive intérieure et en dehors de toute conquête les précipite vers leur ruine. Comme les énormes animaux préhistoriques, ces grands empires représentent des formes primitives qui ont cessé d'être adaptées à des conditions de vie plus complexes.

Les formes contractuelles collectives sont plus aptes à coordonner des sociétés plus vastes, plus différenciées, même et surtout les sociétés de sociétés.

Il n'est guère possible de déterminer d'une façon absolue les limites de la masse sociale en ce qui concerne la population ; celle-ci est toujours en rapport avec les subsistances, avec l'étendue du territoire et avec l'intensité même de la civilisation dans une foule de directions autres que la

fonction génésique et qui dès lors limitent celle-ci. Dans tous les cas, le territoire est toujours limité en étendue ; la plus vaste société ou combinaison sociale concevable, dans l'état actuel de nos connaissances et de notre puissance, ne peut dépasser la structure mondiale.

Cependant une société quelconque, la plus petite et la plus rudimentaire, dépasse comme masse tous les autres organismes. Ce caractère distinctif et primaire ne constitue toutefois qu'une supériorité quantitative.

2° Les sociétés sont plus complexes que les organismes

Cette complexité supérieure est la conséquence du fait même que toute société est formée de la combinaison d'un territoire et d'un chiffre quelconque de population supérieur tout au moins à l'unité. Dès lors, la société la plus petite, la plus simple, représente une combinaison plus composite que n'importe quel organisme individuel le plus complexe, l'homme par exemple considéré au seul point de vue biologique. Envisagée à part, cette complexité supérieure de toute société, ne constitue encore une fois qu'une différence quantitative. A elle seule cette différence ne permettrait pas de classer à part les sociétés humaines pas plus que l'homme-individu, malgré la complexité supérieure de son organisation, ne peut être classé en dehors du règne animal.

3° Les sociétés sont plus divisibles, moins continues que les organismes surtout supérieurs.

En effet, les sociétés peuvent se scinder ou se fusionner, former des nations, des fédérations, être partagées. Cependant la discontinuité sociale n'est pas absolue ; elle n'est que relative ; la loi de continuité domine la vie sociale mais cette loi elle-même a été à tort envisagée comme absolue ; ce n'est qu'une question de degré, une différence quantitative.

4° La durée de la vie sociale est supérieure à celle de la vie individuelle ; elle peut même dans une organisation mondiale de la société devenir adéquate à la durée de l'espèce. La durée des sociétés est généralement en raison directe de leur masse, de leur complexité, de leur différenciation et de leur coordination. Cependant une société très simple et petite peut durer très longtemps à condition que ses conditions d'existence ne varient que très faiblement. En somme la durée de la vie sociale dépend de son adaption

aux conditions de la vie. Des organismes très simples peuvent être quasi éternels, la mort semble même être la condition naturelle des organismes pluricellulaires et spécialement des plus élevés. Ici, encore, nous n'observons entre sociétés et organismes que des différences quantitatives.

5° Les mutations qui s'opèrent dans les sociétés sont plus nombreuses ; elles se succèdent plus lentement que celles des organismes individuels ; elles sont moins synchroniques ou simultanées. Par exemple les effets d'une réforme économique ne se font pas immédiatement sentir dans les autres institutions sociales ni dans l'ensemble de la société ; au contraire, une modification du régime alimentaire retentit très vite et à peu près en même temps sur tout l'individu. De même la révolution de 1789 a eu une longue incubation préparatoire et ses effets se sont produits encore longtemps après et même actuellement ; la révolution russe se fait dans les mêmes conditions.

La lenteur des mutations sociales s'observe aussi en ce que l'histoire ne nous montre en somme que la succession d'une demi-douzaine de systèmes économiques bien caractérisés, d'une douzaine de grandes religions et de métaphysiques, d'un nombre réduit de formes de types politiques ; seulement, entre ces mutations très distantes en apparence, il y a en réalité une infinité de mutations transitoires plus ou moins rapides. La différence entre organisme et société n'est donc que quantitative.

6° Les sociétés sont susceptibles d'une différenciation supérieure ; il est même impossible de fixer des limites à leur différenciation croissante. On peut donner comme exemple l'accroissement continu des spécialités professionnelles dans les sociétés qui se développent ; à côté des industries qui tendent à se socialiser il en nait constamment de nouvelles soit sous forme immédiatement collective, soit sous forme individuelle ; mais même sous sa forme individualiste cette industrie est sociale. L'échelle des différenciations sociales est plus large, elle a plus d'échelons ou est susceptible d'en avoir plus que l'échelle des êtres organisés, et surtout chaque société est par elle-même plus différenciée que le plus différencié des organismes ; mais la différence elle-même entre organisme et société reste quantitative.

7° De même que toutes les parties d'un organisme sont d'autant plus solidaires entre elles et indispensables à l'organisme total que ce dernier est plus différencié, de même cette solidarité et cette dépendance réciproque du tout et des parties se manifestent dans les sociétés et entre sociétés dans la mesure de leur différenciation. C'est même ce processus de différenciation qui a fait que, par exemple, l'alimentation de l'Angleterre dépend pour la plus grande partie du reste du monde et que ce pays a déjà une existence surtout mondiale. Une autre conséquence non moins importante de la solidarité croissante des sociétés fortement différenciées est aussi la conception et la réalisation d'une équivalence et d'une dignité croissantes de toutes les fonctions et professions spécialisées, d'où la tendance à une rémunération équivalente. Dans la vie sociale pratique, la solidarité souvent méconnue n'en existe pas moins dans ses effets, mais n'en est-il pas de même dans les perturbations de la vie organique ? Différence quantitative.

8° Les sociétés ont des modes spéciaux de multiplication.

Chez les organismes ces modes sont asexuels ou sexuels. Les sociétés se multiplient par différenciation, par spécialisation en groupements en partie distincts sans que cette multiplication entraîne une diminution ni, à plus forte raison, une abolition de la vie de la société antérieure ou mère. Au contraire, beaucoup d'organismes inférieurs se détruisent en se reproduisant ; chez les organismes plus élevés, la reproduction coïncide avec la maturité et précède le déclin. Cependant peut-on dire que lorsqu'une société se transforme en une société internationale elle ne perd pas, au moins en partie, son existence particulière ? Toute société transformée n'est elle pas une société nouvelle succédant à une société morte avec cette seule différence que l'opération transformiste et qui constitue en réalité le caractère essentiel du passage de la vie à la mort et de celle-ci à une autre existence n'est pas aussi tranchée ni aussi rapide pour les sociétés que pour les individus ? Il n'y a donc pas ici de différence si ce n'est quantitative.

9° Les types sociaux sont moins fixes et symétriques que les organismes ; cela parait, en effet incontestable. Ne pourrait-on pas cependant, tout en ne niant pas absolument

cette différence quantitative, soutenir que les sociétés nous paraissent moins symétriques parce que nous ne connaissons pas encore suffisamment leur organisation ?

10° Pour les organismes surtout supérieurs, le premier pas dans la vie est un pas vers la mort ; dans les sociétés, tout progrès assure la continuation et le développement de la vie. Nous venons de voir cependant qu'on ne peut dire d'une façon absolue que les sociétés, comme telles, même progressives, perdurent; leurs limites et leur contenu changent, dès lors aussi leur individualité, seulement ce qui peut persister c'est la conscience du changement opéré. Cependant cette conscience de leur descendance existe chez les hommes. Pour les organismes, la mort des individus est favorable à la perpétuité et au développement de l'espèce ; c'est un facteur de progrès ; la mort individuelle favorise le libre jeu des variations que manifestent toujours les descendants et qui influent sur les variations sociales. La *Gérontocratie* idéalisée et préconisée par Metchnikoff n'est pas désirable ; elle serait conservatrice et réactionnaire.

11° En sociologie, l'organe, c'est à dire l'institution, peut précéder ou suivre de près ou de loin la fonction ; en biologie, le simultanéité semble plus étroite et généralement la fonction crée l'organe, tandis qu'une société peut créer une institution en vue d'une fonction non existante. Cette différence est très superficielle ; elle disparaît même suivant notre théorie d'après laquelle évidemment la construction d'une Eglise là où il n'y a pas encore d'habitants ne constitue pas une institution sociale ; ce ne sera un organe social que le jour où le bâtiment servira à sa fonction.

12° En biologie, les unités ou cellules qui concourent à la constitution de l'organisme ne sont pas en général douées de sensibilité consciente, au contraire, les unités humaines qui entrent dans la texture sociale sont toutes sensibles et conscientes. Comte et Spencer surtout considèrent cette différence comme essentielle. Observons que, d'après eux, la texture sociale ne se compose que d'unités humaines tandis que je la considère comme une combinaison d'éléments non seulement organiques et psychiques mais également anorganiques. Laissons cependant cette divergence doctrinale qui ne nous permet pas d'admettre la distinction pro-

posée. Mais, même en négligeant l'erreur qui est à la base de cette distinction, les unités humaines sont elles toutes conscientes non seulement de leur existence et de leur activité particulière mais de leur existence et de leur fonctions sociales ? Evidemment non ; les unités humaines ont tout au plus conscience de leur propre individualité et de quelques relations les plus directes et les plus immédiates de celle-ci avec la structure et la vie d'ensemble des sociétés.

13° A raison de tous leurs caractères précédents, les sociétés sont plus plastiques, plus variables et modifiables que les organismes ; elles le sont à raison même de leur masse et de leur complexité supérieures. Incontestablement, et c'est même pour ces motifs que nous les considérons également comme plus divisibles et susceptibles de classification. Encore cependant n'est ce qu'une différence de degré, quantitative. De même qu'en biologie, les fonctions et les organes les plus élevés sont en sociologie, les plus sensibles et les plus plastiques ; par exemple les formes juridiques et surtout politiques sont bien plus sensibles et modifiables que les institutions économiques. De même dans chaque classe des phénomènes sociaux, les formes les plus élevées, les dernières acquises sont toujours plus instables et variables que les autres plus anciennes, plus consolidées de la même classe ; un ministère, par exemple, est plus variable que la forme même du gouvernement.

14° En général, en sociologie mais seulement dans une mesure plus grande qu'en biologie, les acquisitions les plus récentes sont les plus instables, les plus sensibles, les plus variables, les plus exposées à se perdre. Le phénomène s'explique par les lois générales de l'équilibre et de la variabilité. On l'observe en physiopsychologie dans les maladies de la mémoire et dans le processus de la sénilité normale. Chez l'enfant, ce sont les fibres nerveuses des fonctions les plus élevées qui fonctionnent les dernières de même qu'elles cessent les premières dans certaines maladies et dans la vieillesse. Ce qui est originaire tend au contraire à persister ; par exemple le cri de l'enfant à sa naissonce, cri dans lequel Kant voyait l'affirmation de sa liberté et Schopenhauer sa douleur d'entrer dans la vie ; ce cri qui provient de l'introduction de l'air dans les poumons, est représenté à la mort

de l'organisme par l'expiration de l'air. Pour le Christianisme l'expiration était, comme pour Schopenhauer, considérée comme une délivrance de l'âme.

Il en est de même en Sociologie. Le 9 septembre 1848, en France, la loi limita à 12 heures la journée de travail des adultes et même un décret du 2 mars rédigé par L. Blanc l'avait fixée à 10 heures à Paris et à 11 en province ; cette réforme sociale à raison même de sa nouveauté ne fut pas appliquée ; une règlementation partielle et progressive n'intervint qu'à partir de 1902. Actuellement le travail est de 10 heures dans les ateliers où il y a des hommes, des femmes et des jeunes gens et cela même nécessite une surveillance continue plus ou moins efficace.

15° On a indiqué d'autres modes essentiels des variations sociales ; ces modes cependant ne sont pas absolument distincts de ceux de la biologie :

a) modes spontanés ou involontaires. Exemples :

L'action de la période glaciaire sur l'Europe centrale ; animaux et peuples sont repoussés vers les extrémités et se modifient dans de nouveaux milieux. J'ai indiqué moi-même l'évolution relativement spontanée de civilisations suivant la latitude et tout d'abord leur formation dans la zône semi-tropicale humide et chaude où la végétation et la nourriture sont abondantes.

On peut considérer comme spontanées les périodes de chasse, de pêche, de ceuillette des fruits naturels, la substitution de la polygamie à la promiscuité plus générale antérieure ; le sacrifice des faibles dans les sociétés militaires. Observons toutefois que cette prétendue spontanéité n'est pas absolue ; ce sont des modes réflexes mais intelligents d'adaptation qui ne furent jamais sans doute dénués de raisonnement. C'est ainsi, que dans l'exploitation des charbonnages, il a été observé que, même en l'absence d'organisation et d'entente ouvrières, l'effet utile tend à se réduire quand les stocks devenus excessifs menacent d'entraîner la réduction des salaires. Une action commune peut en effet être le résultat spontané de conditions communes.

b) Modes systématiques ou volontaires.

On peut donner comme exemples sociologiques : les reboisements, les digues, les canaux notamment celui de Suez,

toute l'organisation du capital et du travail en tant que résultant d'ententes ; les systèmes d'arbitrage international, la législation du travail, l'organisation du régime représentatif, etc.

c) Modes mixtes. En réalité ils le sont tous à des degrés divers surtout en sociologie où tout phénomène est à la fois anorganique et psychique. Tels sont particulièrement : l'introduction et le développement de l'esclavage, du servage, des corporations, du salariat, d'abord en fait, puis systématiquement par la législation.

Les actes spontanés, réflexes, instinctifs, raisonnés et systématiques et surtout les actes mixtes s'observent en réalité aussi bien chez les organismes que dans les sociétés. Chez les uns et chez les autres on remarque également la transformation continue des formes et des fonctions conscientes en inconscientes et vice-versa.

Les Postes, les tickets de chemins de fer, les billets de banque, de formes conscientes et contractuelles sont devenues automatiques ; la liberté économique, la circulation, la consommation et la production redeviennent conscientes quand on cherche à les organiser ; une fois organisées, elles tendent à re evenir automatiques.

Tous les caractères que nous venons de noter ne présentent donc entre organismes et sociétés que des différences quantitatives. A. Comte et H. Spencer avaient supposé à tort que les unités humaines entrent seules dans la composition des sociétés et en déterminent la nature dès lors directement assimilable à la biologie. Ils étaient cependant sur la voie véritable lorsqu'ils indiquaient que les sociétés sont d'une sensibilité supérieure à celle des organismes.

Mais en quoi consiste cette sensibilité supérieure? Evidemment ce ne peut être que dans un mode spécial d'adaptation et dès lors de fonctionnement et d'organisation.

Le caractère qualitatif distinct des sociétés, c'est leur propriété de fonctionner et de s'organiser contractuellement même d'une façon méthodique et systématique et cela non seulement à titre individuel, mais à titre collectif et intercollectif. Le contractualisme est la forme supérieure d'adaptation, de la vie des sociétés ; une société peut s'organiser et se réformer elle-même en connaissance com-

plète de toutes les conditions de cette organisation et réorganisation.

Ni en biologie, ni en psychophysiologie, nous ne rencontrons ni la forme ni le procédé contractualistes, mais déjà nous les rencontrons, au moins en germe, dans certaines sociétés animales : fourmis, abeilles, castors, etc. qui tout au moins instinctivement mais de façon très intelligente *combinent* des arrangements et des réarrangements sociaux suivant les circonstances.

Un organisme se contracte, il ne contracte pas. Tout organisme est irritable, donc sensible, mais la contractualisme est une forme supérieure de la sensibilité, de l'adaptation, de la vie ; c'est la forme caractéristique de la vie des sociétés. Même ce n'est que dans les sociétés humaines que nous voyons s'effectuer des échanges économiques et en général des conventions, des contrats non seulement entre individus mais entre groupes. Un organisme change, il n'échange pas. Voilà donc un caractère qualitatif distinct : la propriété de fonctionner et de s'organiser contractuellement et même de faire de cette propriété une méthode.

Je n'ai jamais soutenu que l'organisation sociale devient de plus en plus contractuelle, mais au contraire que le contractualisme se rencontre à tous les stades sociaux même primitifs ; il ne faut pas davantage en conclure que tout, dans les sociétés soit contractualiste ; la contractualisme n'est pas général ; il est la forme la plus ordinaire de toutes les activités non encore intégrées dans le superorganisme social, non encore rendues automatiques par répétition et habitude. Il faut ajouter que le contractuel conscient se transforme en contractuel inconscient et en un véritable automatisme organique. On ne peut même dire si c'est le contractualisme ou l'automatisme qui a été le point de départ de la vie sociale, pas plus qu'en psychologie il n'est possible de le dire pour le conscient et l'inconscient.

Mon contractualisme est donc limité ; il l'est aussi naturellement par l'hérédité des structures sociales ; cette hérédité consiste en effet dans la transmission aux générations suivantes de toutes les acquisitions déjà devenues organiques.

Le contractualisme apparaît dans toute société, même dans les plus simples, généralement dans des circonstances non

habituelles : l'organisation d'une chasse extraordinaire, la nécessité de se défendre d'une incursion imprévue. Il en est de même dans les sociétés les plus développées ; par exemple une législation du contrat de travail et celui-ci même n'apparaissent que là où les rapports juridiques entre travailleurs, capitalistes et entrepreneurs ne sont plus réellement organiques c'est-à-dire ne correspondent plus aux rapports réels ni à l'état social.

Le phénomène contractuel apparaît naturellement pour chacune des classes de phénomènes sociaux dans les phénomènes les plus élevés, les plus récemment acquis. Ceux-ci surtout sont discutés, délibérés, conscients ; même ils semblent du premier abord purement conventionnels ; la monnaie, les postes, services conventionnels, deviennent, avec le temps, mécaniques.

De même en ce qui concerne l'ensemble des sept classes de phénomènes sociaux, précisément parce que les phénomènes dits politiques, relatifs à la direction d'ensemble des sociétés, sont les plus complexes, les plus spéciaux, les plus élevés et les plus mobiles parce que superficiels, c'est là que les modes contractuels sont les plus apparents et qu'ils ont été observés tout d'abord.

Dans tous les cas, nulle part ailleurs que dans les sociétés, des organes c'est-à-dire des institutions ne se forment contractuellement. Le contractualisme apparaît même comme le seul lien intercollectif possible, dans une société mondiale, non seulement en politique mais en économie. Dans celle-ci il s'adapte merveilleusement à la division intercollective du travail qui s'ajoute depuis longtemps à sa division intracollective et qui même semble avoir précédé de tout temps cette dernière.

Contractualisme ne veut donc pas dire que tous les phénomènes sociaux sont contractuels, ni même que tous ont commencé ou finissent par l'être, mais seulement que partout et toujours se manifestent des modes contractuels spécialement là où se produisent des variations et il s'en produit partout et toujours. Ces variations suscitent nécessairement des délibérations, des accords en vue d'adaptations nouvelles. Le contractualisme n'est ni la forme ni le mode d'activité unique des sociétés, mais il en est la forme et le mode origi-

naux et caractéristiques. Il ne faut pas oublier que les variations sociales sont toujours limitées, notamment par l'hérédité de la structure.

De toutes les propriétés qui leur sont communes avec la biologie, et de leur propriété contractualiste, résulte pour les sociétés la possibilité d'intervenir de plus en plus régulièrement, grâce aux progrès des méthodes et de la science, dans leur organisation et leur direction ; il en résulte spécialement pour elles la possibilité de régler leurs conflits pacifiquement ce dont est incapable le principe d'autorité représenté par l'impérialisme au point de vue national et international.

La Sociologie a donc non seulement une méthode propre, mais sa constitution en science particulière, ou plutôt en philosophie générale de toutes les sciences sociales particulières, se justifie par le fait que son domaine embrasse des phénomènes et des propriétés en partie distincts non seulement quantitativement mais qualitativement de ceux qui forment la domaine des sciences antécédentes.

Néanmoins il ne faut jamais perdre de vue qu'un développement quantitatif est toujours favorable à une variation qualitative ; en réalité le caractère contractualiste propre à la sociologie dérive de la supériorité des sociétés comme masse et complexité. Les progrès de la sociologie dépendent en partie de ceux des sciences plus générales, car toute société n'est qu'une combinaison de l'inorganique, de l'organique et du psychique. A son tour la sociologie est le complément de la philosophie générale de la nature. Toutes les sciences sont utilisables en sociologie, surtout la biologie et la psychologie, mais toutes les sciences trouvent également à glaner dans la sociologie ; celle-ci leur fournit en outre la méthode historique. Par cette dernière, les sciences antécédentes font elles-mêmes partie du processus de la civilisation.

CHAPITRE VI.

La différenciation organique des fonctions sociales.

Toute société, quelque soit son stade de développement, implique des modes d'activité relatifs à chacune des sept classes de phénomènes sociaux et à leurs subdivisions. Dans

les sociétés rudimentaires, ces modes d'activité ne sont pas ou guère différenciés. Chacune des parties du corps social y remplit à la fois toutes et chacune des fonctions. L'organisation et le fonctionnement de ces sociétés peuvent être considérés comme *relativement* homogènes ; même dans les plus simples, on rencontre en effet toujours certaines différences résultant des conditions d'âge, de sexe, de force musculaire et psychichique, des aptitudes aux travaux auxquels se livrent les membres du groupe, de leur plus ou moins de chance, etc. Ces inégalités en quelque sorte naturelles produisent des différenciations dans les fonctions et l'organisation. Par exemple la chasse au gros gibier exigera une entente, une sélection de ceux qui sont aptes à y concourir et même une sélection spéciale au point de vue de la direction de la chasse. De là même proviendront des différenciations dans les modes de partage du produit et dans la quantum de répartition, ce qui tendra à créer de nouvelles différences sociales.

Cette organisation relativement homogène est la plus simple ; elle se rencontre dans les sociétés les plus rudimentaires passées et présentes ; cette homogénéité n'a jamais pu être absolue ni entre individus d'une même société ni entre sociétés, précisément par ce que les conditions mésologiques et biologiques qui sont les matières premières du phénomène social ne sont elles-mêmes que relativement homogènes. Plusieurs sociétés représentent encore ce stade d'indivision relative des fonctions, cette absence presque complète de différenciation organique.

Les sociétés ne diffèrent entre elles précisément que par leur degré de différenciation et aussi par le degré de coordination des différenciations existantes. Différenciation et coordination croissantes sont les caractéristiques de tout développement progressif, la seule commune mesure possible de la valeur des civilisations.

L'existence originaire de certaines différences mésologiques, biologiques, psychiques et même occasionnelles suffit pour expliquer le développement ultérieur des inégalités sociales. Celles-ci ne sont que le résultat de conditions antérieures dont l'influence s'exerça dans toutes les sociétés. Les inégalités originaires et consécutives, celles-ci plus ou moins évoluées, se rattachent toutes à des causes naturelles et

sociales. Pas n'est besoin pour les expliquer d'imaginer une hypothèse catastrophique, une déviation de l'histoire; cette hypothèse est inutile car elle devrait elle-même être expliquée. L'évolution des sociétés a été dès l'origine, d'une façon continue, une évolution naturelle. Notamment le capitalisme contemporain est le produit évolué des différenciations les plus lointaines des sociétés les plus simples, différenciations résultant des conditions anorganiques, biologiques et psychiques qui furent les données immédiates de la formation des sociétés primitives.

Le fait, par exemple, que l'écart entre les sexes, relativement au poids du cerveau, n'est que de 5 p. c. chez les nègres tandis qu'il s'élève à 10 p. c. chez les blancs, s'explique parfaitement par l'action continue des conditions historiques du développement des différenciations sociales résultées de celle des sexes en rapport avec ces conditions historiques; il faut même supposer que primitivement l'écart fut inférieur à 5 p. c. et peut-être nul chez les populations préhistoriques; l'inégalité du poids cérébral entre les sexes a résulté dans tous les cas d'un fonctionnement historique inférieur du sexe féminin au point de vue cérébral.

Toutes les différenciations et inégalités successives étaient à l'état de germes dans les plus primitives organisations collectives. Cependant, bien que l'hypothèse d'une chute, d'une catastrophe, soit aussi fausse qu'inutile, il n'en résulte pas que les sociétés n'aient jamais subi de chutes ni de régressions partielles ou momentanées ; mais ces dernières elles-mêmes ont des causes naturelles et sociales; leur évolution aurait pu être idéalement plus régulière mais elle ne pouvait être autre étant données les conditions historiques de cette évolution. Par exemple les sociétés qui ont été incapables de lutter victorieusement contre le développement de leurs inégalités intérieures ou extérieures ont décliné et se sont dissoutes pour entrer dans de nouvelles combinaisons sociales.

Sous ce rapport on peut faire, avec A. Comte et H. Spencer, une distinction, au point de vue de leur structure et de leur évolution, entre sociétés pacifiques et sociétés militaires mais à condition de ne pas perdre de vue que ce double caractère est trop superficiel; il est lui-même le résultat des

milieux sociaux en partie différents où les procédés militaires ou pacifiques apparaissent. Paix et guerre ne représentent que les modes du règlement des conflits sociaux. Paix ne signifie pas absence de conflits; partout et toujours se produisent et continueront à se produire des conflits; il est même à présumer qu'ils deviendront d'autant plus nombreux que nos rapports sociaux croîtront aussi en nombre, en étendue et en complexité; partout continueront à se produire des variations et dès lors des inégalités sociales, des désharmonies; c'est une des conditions mêmes de la vie et des progrès des sociétés; seulement la procédure destinée à règler les conflits peut et doit, sous peine de déchéance, devenir régulière et pacifique. C'est ainsi qu'il faut interpréter la distinction de Comte et de Spencer qu'il ne convient pas non plus de rattacher comme ils le font à la distinction entre sociétés prédatrices et sociétés industrielles. Une société industrielle peut être en même temps prédatrice et militaire; il n'en est que trop d'exemples.

Il y a cependant des causes qui favorisent l'apparition et le développement des procédés pacifiques. Ce sont notamment :

1° l'isolement naturel de certaines sociétés; à l'abri des conflits extérieurs, leur organisation intérieure tend à être moins hiérarchique et autoritaire que celle des sociétés militaires dont l'organisation interne se conforme généralement à celle imposée par les besoins de l'attaque et de la défense ;

2° l'isolement forcé de certaines sociétés à la suite de guerres; des tribus vaincues se réfugient dans des régions difficilement accessibles et y conservent ou y développent leurs formes égalitaires et pacifiques ;

3° en général, l'abondance de la nourriture végétale et animale relativement à la population tend à maintenir le caractère pacifique du groupe, mais d'un autre côté elle peut exciter la convoitise des voisins moins favorisés ;

4° Le caractère pacifique ou non d'une société semble surtout dépendre de son aptitude à maintenir l'équilibre à l'intérieur et vis-à-vis des autres groupes; ce sont surtout les inégalités économiques qui sont la source des conflits intérieurs et intercollectifs.

Les formes pacifiques et égalitaires tendent à persister non

seulement dans les faibles sociétés primitives dans les conditions ci-dessus, mais alors même que se sont formées de grandes sociétés par fusion conquérante ou pacifique. On retrouve encore le régime des anciennes communautés villageoises dans l'Inde, en Chine et ailleurs de même qu'en France avant 1789. Toutes ces sociétés façonnées par la conquête sont cependant caractérisées par de fortes inégalités sociales, elles sont hiérarchisées ; la masse seule est dans une situation à peu près égale de misère et de sujétion.

Les sociétés primitives sont relativement homogènes, c'est-à-dire peu différenciées et sous ce rapport égalitaires et même communistes ; seulement ce communisme égalitaire est plutôt négatif que positif ; il consiste en l'*absence* de différenciations sociales et on peut difficilement attribuer à un tel régime le titre d'égalitaire ; il y a surtout identité, homogénéité de toutes les parties du corps social comme dans les organismes inférieurs. Cette homogénéité facilite du reste l'extension et la multiplication de ce genre de sociétés par scission forcée ou volontaire. La scission des sociétés très simples en deux ou plusieurs sociétés pouvait s'opérer sans que la société mère fût modifiée et, suivant une remarquable analogie avec la multiplication cellulaire, sans qu'on pût considérer véritablement l'une des parties comme postérieure en formation à l'autre. Seulement on considèra comme filiale la partie qui s'expatriait et comme mère (métropole) celle qui conservait l'ancien habitat.

Les structures sociales pacifiques et restées telles sont exceptionnelles en supposant même qu'il en existe. L'harmonie des intérêts sociaux n'est pas une loi naturelle préétablie comme le croyaient les physiocrates et les principaux économistes classiques. L'harmonie est toujours en formation et déformation ; elle se fait et se défait sans cesse ; elle est l'œuvre, toujours à refaire, sur nouveaux matériaux et plans, de la civilisation et du progrès de l'organisation sociale ; cette organisation est toujours à remettre sur le métier ; éternelle sera la lutte contre les inégalités inévitables résultant des variations sociales toujours nouvelles qui viennent sans cesse modifier les laborieux équilibres et arrangements antérieurs. Ces variations sont la condition de la vie et du progrès des sociétés ; nous devons seulement nous

efforcer d'en régulariser le cours, et ici le mécanisme naturel de l'évolution nous indique comment les variations se régularisent : elles le font par leur multiplication même qui tend à transformer leurs oscillations violentes et brusques en mouvements plus nombreux mais plus réguliers et mieux coordonnés.

Le fait de l'activité guerrière à peu près universelle des sociétés, est donc aussi un fait naturel ; l'attribution de cette activité à une partie de la société, plus adaptée que les autres à cette fonction, a constitué une des premières différenciations organiques au sein des groupes homogènes primitifs. Cette différenciation consiste dans la distinction effectuée entre certaines fonctions externes et d'autres principalement internes.

Les classes ou catégories d'individus investies d'une supériorité quelconque, ont tendu à fonctionner comme directrices non seulement à l'intérieur, mais vis-à-vis de l'extérieur. Les fonctions militaires ont été considérées comme supérieures, les fonctions pacifiques comme inférieures ; les premières comme nobles, les secondes comme viles. La structure hiérarchique militaire a été l'expression de la structure inégalitaire générale. En Grèce, à Rome, en Gaule et partout, nous voyons la classification de l'armée correspondre à celle des citoyens notamment d'après leur fortune.

Cette classification hiérarchique de la société est caractérisée par l'idéalisation de la guerre et par le mépris du travail. Par exemple, en Crète, en Grèce, à Rome, la lance est le symbole de la propriété, le titre juridique par excellence. Le poète Crétois Hybrias dit : « J'ai pour richesse une grande lance et une épée et le beau bouclier qui sert de rempart à ma chair ; c'est avec cela que je laboure, avec cela que je moissonne, avec cela que je foule le doux jus de la vigne ». Les Doriens sont des porteurs de lances, la propriété romaine est quiritaire.

Quelle est l'explication sociale ou historique de ce fait universel ? La structure militaire est un mode naturel de conservation et de développement des sociétés. C'est le mode qui exige le moindre effort de la part des sociétés encore grossières, pour résoudre les problèmes sociaux dont le plus grave est toujours celui des subsistances en rapport

avec la population ; la conquête est un procédé et une procédure simplistes ; elle sert de dérivatif aux difficultés intérieures ; c'est le vol intercollectif accompagné d'assassinat ; c'est l'émigration sous forme violente et conquérante, quand l'occupation de territoires vacants n'est plus possible. Ainsi, les peuples supérieurs, comme les classes supérieures à l'intérieur, exploitent les peuples inférieurs.

Les facteurs spéciaux qui entrent dans la composition de toute structure sociale, même en dehors de la guerre, sont les origines naturelles des inégalités sociales et de la formation d'une classe dirigeante et d'une classe dirigée, avec toutes les subdivisions croissantes de l'une et de l'autre ; tout d'abord, les mâles les plus forts, les plus rusés, se livrent aux occupations extérieures, à la chasse et à la guerre, laquelle est une forme particulière de chasse ; la partie restante du corps social, les femmes, les enfants, les invalides, dans la suite les prisonniers de guerre, les vaincus, forment la classe opérative de l'intérieur : elle est nécessairement plus faible, dès lors dominée et exploitée.

La première classe assume nécessairement la direction sociale, elle monopolise toutes les fonctions rectrices : la guerre, la politique intérieure et extérieure, la justice, la morale, le culte, l'autorité familiale, le contrôle économique. Cependant, on observe très bien que cette différenciation n'est pas elle-même originaire, elle se développe graduellement ; aussi, pendant très longtemps, le matriarcat fut le régime dominant ; pendant longtemps les femmes continuèrent à prendre part à la guerre et aux délibérations, de même qu'elles exerçaient les fonctions du culte.

On peut dire que c'est l'état de guerre, état quasi-universel, qui a déterminé d'une façon générale la structure autoritaire et hiérarchique également quasi-universelle des sociétés ; c'est l'état de guerre qui a aiguillé l'évolution dans le sens de la domination du sexe mâle et, dans la suite, de cette partie la plus valide, la plus apte du sexe mâle qui devint la classe riche.

Mais l'état de guerre a eu lui-même des causes sociales, notamment des causes économiques intérieures et extérieures ; il n'est que la conséquence de ces causes.

Au cours du développement, les fonctions rectrices du sexe

dominant, puis des classes dominantes et même des peuples dominants, se consolidèrent, se développèrent et se différencièrent à leur tour sous forme hiérarchique. Cette différenciation progressive s'intégra dans des organisations de plus en plus vastes et compliquées de caractère également militaire où le chef militaire représenta à la fois tous les pouvoirs sociaux supérieurs centralisés entre ses mains.

Les types principaux et successifs de cette organisation rectrice sont :

1° le type aristocratique : les chefs d'abord temporaires y deviennent permanents et même héréditaires comme dans les monarchies barbares ;

2° la type féodal d'où se forment les monarchies absolues, les grands empires.

Ces types, de structure militaire, bien que donnant lieu à des combinaisons variables, se succèdent dans toutes les sociétés historiques. Ils ont comme caractère commun, que la fonction supérieure et rectrice est modelée sur la structure militaire, celle-ci tend à imprimer à tout le surplus de la structure sociale, sa structure hiérarchique et despotique ; les dieux et le clergé, tous les rangs sociaux sont hiérarchisés. Cependant, cette forme de structure n'exprime elle même que le développement social d'inégalités originaires à la fois anorganiques, organiques et psychiques évoluées par combinaison spéciale, c'est-à-dire sociétaire, tout d'abord en inégalités économiques et puis en inégalités correspondantes dans toutes les autres catégories de phénomènes sociaux de moins en moins généraux et de plus en plus particuliers et complexes conformément à l'ordre indiqué par nous, ordre qui est aussi celui de leur différenciation organique progressive.

Dans les civilisations progressives, le développement de la structure militaire et hiérarchique, bien que naturel dans les conditions analogues à peu près universelles où il s'est produit historiquement, tend à être limité et à se restreindre et à être subordonné de plus en plus à des formes supérieures d'un caractère pacifique et égalitaire dont l'origine est non moins naturelle. Les centres laborieux internes acquièrent un développement et une force de plus en plus considérables ; le despotisme, par suite même de son propre développement en étendue et en centralisation, devient d'une complication

excessive bien qu'insuffisante au point de vue de la direction des multiples activités sociales ; il se voit obligé de se différencier lui-même ; il partage et délègue ses pouvoirs ; ceux-ci s'opposent les uns aux autres, se limitent et se font équilibre ; leur caractère fonctionnel et social se dégage de plus en plus ; les fonctions rectrices finissent par être envisagées telles quelles sont et ont toujours été en réalité, comme fonctions et institutions au service de l'ensemble de la société.

La division et la délégation des pouvoirs sous forme de Conseils privés et de Ministères, de corps administratifs, judiciaires, exécutifs et même parfois représentatifs, s'observe dans les empires les plus despotiques, à des degrés divers, comme en Turquie, en Perse, en Chine, en Russie, etc., en un mot dans les grandes monarchies absolues de tous les temps.

Les fonctions rectrices des sociétés présentent certainement des analogies avec les fonctions cérébrales des individus, mais elles aussi, nous l'avons dit, ne sont-elles pas en réalité subordonnées à l'ensemble de l'organisme ?

De même que l'organisation externe de la société tend à se dépouiller, en se différenciant, de sa structure militaire, de même l'organisation interne, naturellement pacifique, se développe et progresse par différenciation et coordination. Les hordes se divisent en tribus, celles-ci en clans, lesnations se partagent en castes, en ordres et en classes, celles-ci en professions ; ces dernières de plus en plus nombreuses, se coordonnent en syndicats, unions et fédérations de syndicats nationaux et internationaux ; les divisions se multiplient à mesure que la société se développe ; la différenciation croissante est le mécanisme même de ce développement. Cette différenciation impose toujours une coordination supérieure des parties de plus en plus distinctes, une extension des liens sociaux, une solidarité croissante en rapport constant avec elle.

Dans ces conditions, les problèmes d'abord et en apparence surtout extérieurs se transforment de plus en plus en problèmes intérieurs ; le consommateur de café en Europe dépend du producteur de café au Brésil et vice-versa ; dès lors il y à dépendance réciproque des deux parties vis-à-vis

d'un service commun. Dès lors, les relations et les formes pacifiques tendent à prédominer sur les relations et les formes militaires et despotiques dans la mesure où la dépendance des parties, les unes à l'égard des autres et par rapport à l'ensemble, arrive à revêtir une organisation effective. Alors la vie sociale intérieure est agrandie et nous avons vu que sa caractéristique est la paix. Alors ce sont la paix et le travail qui sont idéalisés et glorifiés. Dans un système mondial, la paix tend nécessairement à devenir mondiale, puisque tout le fonctionnement devient interne.

Différenciation progressive des pouvoirs et transformation correspondants de ceux-ci en fonctions ; différenciation progressive des fonctions internes et externes, et par cela même, réduction de leurs inégalités et fusion croissante de l'interne et de l'externe dans un milieu agrandi, prédominance croissante de l'ordre pacifique, telles sont les lignes caractéristiques du développement de toute société, sauf de celles qui déclinent et où le mouvement est inverse. Il en est ainsi quelqu'ait été l'importance variable, dans chaque société, du facteur militaire, à l'origine ou au cours de son histoire. Il n'existe pas sous ce rapport de différence absolue entre la Chine, la France, l'Angleterre, la Belgique, ni même la Suisse, citée souvent comme exemple, de nation pacifique.

Quelques considérations générales sont nécessaires encore relativement aux caractères essentiels du processus de différenciation et de développement des divers systèmes de fonctions et d'organes sociaux avant que nous abordions l'examen particulier de ces derniers.

Chaque classe ou système de fonctions et d'organes sociaux a ses origines et ses fondements directs ou indirects dans le monde anorganique, organique et psychique. Le système économique est celui qui s'y relie le plus directement, mais comme lui-même donne naissance aux systèmes plus spéciaux et plus complexes : l'art, la science et la philosophie, la Morale, le Droit et la Politique, ces derniers ont, tout au moins indirectement les mêmes bases et origines. Tout phénomène social de n'importe quelle classe étant le produit de la combinaison du territoire et de la population, le fondement à la fois anorganique, organique et psychique de chacune des espèces de phénomènes sociaux en résulte nécessairement.

Dans chaque classe de phénomènes sociaux, dans chaque appareil d'organes et dans l'ensemble des organes, les plus simples et les plus généraux se forment et se constituent les premiers ; ceux-ci donnent ensuite eux-même naissance à des organes plus spéciaux affectés à des services également spéciaux. Par exemple, dans le système économique, l'appareil de la circulation se constitue tout d'abord ; il se différencie à son tour en organes ou institutions distincts : la monnaie, le crédit, le transport, etc. Chacune de ces fonctions peut se différencier en spécialités distinctes : crédit personnel et réel, crédit en nature ou en argent, crédit foncier, mobilier, commercial. De même la monnaie peut-être marchande ou fiduciaire, nationale ou internationale.

Dans l'ensemble de la structure sociale, les systèmes plus simples et plus généraux donnent directement ou indirectement naissance aux systèmes plus complexes et plus spéciaux, suivant leur ordre croissant de complexité et de spécialité ; de même les appareils d'organes et les organes successivement différenciés des systèmes, différenciés eux-même de la structure générale primitive relativement homogène.

Il en résulte qu'il existe un ordre dans l'évolution de l'organisation sociale. Cet ordre évolutif naturel n'empêche pas toutes les catégories de phénomènes sociaux de coexister même dans les sociétés rudementaires les moins différenciées. Au contraire, la coexistence de tous les éléments sociaux, à l'état plus ou moins confus et indivis antérieur, explique leur organisation consécutive par différenciation et coordination.

L'ontogénèse sociale reproduit la phylogénèse sociale. Toute société nouvelle reproduit les formes collectives antérieures ; cette récapitulation devient seulement de plus en plus abrégée comme on le remarque dans la colonisation ancienne et moderne ; l'ontogénèse peut même être hétérochronique, comme l'a indiqué Spencer. On peut par exemple, créer un bureau de poste ou une église, là où il n'y a pas d'agglomération humaine. Cette observation de Spencer est du reste assez superficielle ; en réalité, un organe qui ne fonctionne pas encore, n'est pas encore un organe ; de même s'il ne fonctionne plus.

La sociologie constate la communauté d'origine et la con-

formité de développement de toutes les formes et variétés sociales malgré leurs différences accessoires. Toutes les sociétés sont constituées des mêmes matériaux ; de même que l'espèce humaine forme une espèce bien unique et de plus en plus unique, de même il n'y a, et il n'y a de plus en plus qu'une seule espèce de sociétés. Cette unité spécifique des sociétés, s'explique non seulement par l'identité constante et fondamentale de leurs éléments de formation, mais par les lois naturelles de la variabilité, de la sélection, de l'adaptation et de l'hérédité, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'intervention d'une hypothèse telle que celles de l'imitation ou d'un plan préétabli, ou d'une force mystérieuse quelconque.

De même que les variétés de l'espèce humaine, les variétés de sociétés ne détruisent pas l'unité du type social et sont susceptibles d'une interprétation naturelle. La loi générale de différenciation progressive est le mécanisme même qui maintient l'unité des types sociaux en les fondant dans une société universelle qui malgré, sa complexité supérieure, présente la même unité que le type originaire le plus simple et le moins vaste.

LIVRE II

FONCTIONS, SYSTÈMES, APPAREILS D'ORGANES ET ORGANES.

CHAPITRE I.

L'ÉCONOMIQUE.

Le système économique embrasse l'ensemble des fonctions et organes qui ont pour objet la vie nutritive des sociétés. Cette vie de nutrition est la condition essentielle de l'existence sociale et, dans des conditions favorables, du développement et de l'amélioration de cette existence.

L'extension du groupe social dans l'espace et sa durée dans le temps dépendent directement de son alimentation.

Le système économique s'est différencié progressivement en trois appareils, actuellement très distincts, qui à leur tour se sont subdivisés et continuent à se subdiviser en un nombre de plus en plus considérable d'organes, c'est-à-dire d'institutions spéciales. Les trois appareils sont : l'appareil de la circulation, l'appareil de la consommation et l'appareil de la production.

Doivent être considérées comme faisant partie de l'appareil circulatoire toutes les institutions relatives à la distribution et à la répartition des richesses.

Cependant l'existence de trois appareils distincts n'est elle-même que le résultat d'une différenciation produite au cours de l'évolution historique du système économique;

celui-ci est primitivement, comme les structures sociales dont il fait partie, relativement indifférencié ou homogène.

Ici, de nouveau, il convient de tracer nettement la distinction entre fonction et organe : toute société a une circulation, toute société consomme, toute société produit. Toutefois, dans les sociétés vivant d'une économie naturelle (chasse, pêche, cueillette, extraction des racines), consommation et production se confondent encore dans un seul et même fait : le déplacement des hommes et le déplacement des produits naturels; consommation et production consistent dans ce déplacement même; c'est la première et la plus simple de toutes les combinaisons économiques, et même la combinaison sociale la plus simple entre un territoire et sa population. Ce déplacement, ce mouvement donnent lieu à une production et à une consommation directes immédiates. En ce sens, la cueillette est distincte par exemple de la culture ; c'est un mode de production, mais ce mode est encore englobé dans le simple mouvement de transport ou de déplacement de l'homme et du produit naturel.

L'état économique de toute société constitue un système d'ensemble en ce sens que toutes les parties, toutes les institutions, en sont agencées entre elles et fonctionnent au service d'une structure économique générale qui elle-même est en corrélation avec la structure intégrale de la société. Ainsi, même le système de la liberté économique absolue, en le supposant réalisable, nécessiterait une structure adéquate de l'ensemble de la société. La science économique et le système économique sont donc subordonnés à l'ensemble de la science sociale et à l'ensemble de la société. Cependant comme l'Economique est la plus simple et la plus générale des sciences et des systèmes sociaux, elle est *relativement* plus indépendante ; au contraire, d'elle dépendent toutes les les autres sciences, tous les autres systèmes, plus complexes et plus spéciaux. La science économique n'est subordonnée directement qu'à l'ensemble de la sociologie et à toutes les sciences antécédentes ; les autres sciences sociales sont en outre subordonnées à l'Economique.

Les sciences inorganiques et organiques ont pour objet l'étude des phénomènes extérieurs, de leurs propriétés et de leurs rapports, c'est-à-dire des connexions externes par

rapport à l'observateur; dans la psychologie, science directement intermédiaire entre les sciences de la nature physique et vivante d'un côté et la sociologie de l'autre, nous étudions en outre les rapports existants entre les connexions externes et nos connexions internes ; toutefois, en ce qui concerne ces dernières, nous ne considérons que les organismes individuels en faisant, autant que possible, abstraction des facteurs sociaux qui toujours interviennent dans la psychologie. Les sciences sociales, et notamment la science économique, étudient de même les rapports existants entre les deux espèces de connexions, externes et internes, c'est-à-dire des connexions de connexions, mais avec cette différence qu'elles envisagent spécialement les combinaisons collectives ou molaires auxquelles ces connexions donnent lieu, combinaisons qui, comme nous l'avons vu, se manifestent par des propriétés en partie différentes de celles observables dans les facteurs anorganiques, organiques et psychiques de la sociologie considérés isolement.

La science économique est dès lors nécessairement plus complexe que toutes les sciences antécédentes; elle ne doit pas seulement, comme les sciences physico-chimiques et la biologie, tenir compte des phénomènes, des propriétés, des rapports et des lois reconnaissables dans le monde extérieur; elle ne peut pas même se contenter de compléter cette connaissance par l'observation des rapports existants entre toutes les connexions extérieures d'un côté et toutes les connexions internes de l'autre, comme on le fait dans la psychologie générale des êtres sensibles; elle doit en outre mettre toutes ces connexions externes et internes en connexion supérieure avec des phénomènes, des propriétés et des rapports plus complexes et plus spéciaux résultant précisément de la combinaison de toutes les éléments anorganiques, organiques et psychiques que tous les sciences antécédentes n'ont envisagés qu'à l'état moléculaire et que la sociologie, et, en première ligne, l'Economique ont à considérer à l'état molaire. Ici la difficulté devient d'autant plus grande que l'observateur fait lui-même partie de la masse qu'il observe et dont il subit nécessairement l'influence; par contre, en cela même, le sociologiste devient un organe social au service de la société entière et dans sa tâche il doit s'efforcer de

réduire au minimum son subjectivisme par l'usage des méthodes positives.

L'Economie sociale est la science des richesses ou plutôt de la vie nutritive des sociétés dans les rapports indissolubles de cette science avec toutes les sciences antécédentes et avec l'ensemble de la sociologie et de la philosophie générale.

Les origines de la structure et de la vie économiques de toute société se trouvent dans la combinaison des trois facteurs : anorganique, organique et psychique. Nous l'avons déjà reconnu en ramenant les formes et les fonctions économiques, actuellement complexes, à leurs formes et à leurs fonctions originaires les plus simples.

L'appareil économique circulatoire se forme le premier; par là, la vie économique se rattache aux lois les plus générales du monde anorganique et organique dont elle est une manifestation spéciale et supérieure; par là, elle se relie aux lois universelles du mouvement et à la philosophie totale des sciences.

La circulation économique implique, à l'origine, un simple mouvement ou déplacement des unités humaines et des produits naturels; à ce stade, la transformation des produits naturels consiste uniquement dans leur déplacement par des mouvements humains; consommation et production se confondent avec la circulation. C'est ce mode de circulation économique qui imprime aux sociétés rudimentaires leur structure fondamentale, non encore différenciée mais manifestant tout de même la série entière des phénomènes génésiques, esthétiques, psycho-collectifs, moraux, juridiques et politiques qui surgissent de toute combinaison sociale même la plus simple. Seulement, à ce stade rudimentaire il n'existe pas encore de différenciation organique de ces phénomènes; cette différenciation ne pourra résulter que du développement de la masse de ces phénomènes et de leur répétition de plus en plus régulière suivant des modes et des voies de plus en plus réguliers et spéciaux.

Dans les sociétés despotiques anciennes et modernes, le chef est le maître de la circulation; il en est l'organe régulateur; dès lors, par lui s'opèrent également la distribution et la répartition des matières premières et des produits. Cette structure persiste même dans des sociétés très développées,

comme l'ancien Pérou à l'arrivée des Espagnols, où le chef était le directeur de la consommation et de la production par le fait même qu'il l'était de la circulation.

Cette structure se modifie quand, à cette organisation simpliste et indivise de la circulation, de la distribution et de la répartition des richesses, se substitue une structure plus différenciée des fonctions sociales; néanmoins la circulation reste toujours fondamentale; toutes les modalités spéciales de l'Economie, aussi bien celles de la consommation que de la production, ne sont en réalité que des processus plus compliqués de la circulation.

L'échange qui est en rapport avec la division du travail et avec une certaine appropriation, n'est qu'un mode dérivé de circulation et de distribution; il a lui-même commencé par être intercollectif et en rapport avec des formes de propriété collective, avant de devenir intracollectif. L'appropriation n'est pas nécessairement individuelle ; l'échange peut s'adapter à des formes collectives de circulation, de consommation et de production ; ses formes ont été collectives dans le passé ; elles peuvent le redevenir dans l'avenir au moins partiellelement comme nous le montrent les tendances pratiques et théoriques du socialisme qui se manifestent par exemple dans les coopératives les plus importantes telles que celles de Manchester et de Glasgow, au cours même et au sein de l'évolution capitaliste la plus avancée.

L'antériorité de la constitution des organes circulatoires par rapport à ceux de la consommation et l'antériorité de ceux-ci et de ceux-là par rapport à la socialisation organique de la production ont des causes à la fois économiques, scientifiques et morales. L'organisation de la circulation est plus simple, plus générale; elle s'effectue d'une façon pour ainsi dire mécanique et automatique ; elle tend même à conserver ce caractère ou du moins à y retourner très rapidement. Les sociétés passent pour ainsi dire sans s'en apercevoir du stade de l'économie naturelle et immédiate à celui des échanges en nature, de là à celui des échanges par l'intermédiaire de la monnaie et enfin au stade de plus en plus fiduciaire. Il en est de même, bien qu'à un moindre degré déjà, en ce qui concerne la consommation.

L'organisation de la production est plus lente ; la produc-

tion est elle-même une différenciation plus complexe de la circulation et de la consommation. Même dans la production, l'évolution de l'agriculture est postérieure à celle de l'industrie proprement dite et cela pour des raisons à la fois naturelles, économiques et scientifiques. Il y a une moindre division du travail dans l'agriculture, une moindre continuité du travail ; il faut déjà un certain développement des autres industries pour que l'agriculture se fixe et surtout qu'elle devienne intense, s'industrialise à son tour et utilise les progrès du machinisme. Il faut ajouter que la chimie et la biologie, sciences indispensables à l'agriculture, ne se sont constituées qu'après les autres sciences utilisées dans l'industrie. Encore actuellement, en France, sur 11 millions de chevaux-vapeur, les locomotives et les bateaux à vapeur en comprennent 9, l'industrie et l'agriculture seulement 2 dont une part relativement infime pour cette dernière.

L'évolution pratique de l'économie sociale est parallèle à son évolution théorique ; j'en ai exposé les grandes lignes dans ma *Sociologie économique*. En somme, la pensée et la vie économiques sont inséparables ; seulement, dans les stades économiques les plus simples, la pensée se confond généralement avec l'acte, avec la pratique ; les théories comme aussi les grandes institutions, appareils et systèmes n'apparaissent qu'ensuite.

La pensée économique est d'abord partie intégrante des livres religieux, des codes de morale ; ensuite elle s'incarne dans les juristes et finalement dans les théoriciens politiques. Alors seulement la théorie économique arrive à se constituer en se différenciant. Le mercantilisme sert de transition. Avec les physiocrates et A. Smith, sauf quelques attaches avec le droit naturel, la différenciation est accomplie. Elle se continue par leurs successeurs de l'école classique libérale, dans les écoles particularistes orthodoxes, puis semi-hétérodoxes ; les écoles d'économie nationale donnent naissance aux écoles historiques d'économie nationale, sans compter les écoles vagues ou éclectiques qui se multiplient dans l'économie officielle aussi bien que dans le socialisme. Lorsque celui-ci est devenu suffisamment scientifique, apparait une coordination théorique plus haute avec le point de

vue sociologique lequel coïncide naturellement avec le stade effectif de l'économie mondiale.

Toute l'évolution théorique correspond toujours en réalité à l'évolution réelle de la structure économique.

Comme exemple de l'évolution économique on peut signaler les divers stades de l'évolution industrielle :

1. Industrie de famille ou domestique, c'est-à-dire exercée par le groupe pour le groupe ;

2. Industrie du métier exercé par l'artisan pour le client ; système des corporations ;

3. Industrie à domicile ; les artisans produisent pour le marchand ;

4. Industrie manufacturière ; réunion par un entrepreneur issu en général du marchand, des artisans dans un même local ;

5. Industrie de la fabrique ou usine, caractérisée par l'emploi du moteur mécanique, de la vapeur, de l'électricité.

Remarquons que ces formes successives ne s'éliminent pas nécessairement, mais qu'elles se superposent ; ce qui caractérise chaque stade c'est seulement la forme devenue dominante. Aujourd'hui encore, le travail à domicile, par exemple, s'étend, mais il est subordonné à des formes supérieures.

Une conséquence importante de la complexité supérieure et par suite de l'évolution plus lente de l'industrie agricole relativement aux autres industries a été la possibilité pour les structures militaires et despotiques de persister et de dominer grâce à la constance de la base agricole et de la propriété foncière soit féodale soit individuelle. Le principe : pas de terre sans seigneur, pas de seigneur sans terre, complété par sa conséquence naturelle : qui terre a guerre a, fut éminemment favorable au maintien à la fois de la guerre et du principe d'autorité. Au contraire, c'est dans les villes surtout industrielles, que les hommes se sont tout d'abord affranchis. Cela explique aussi la dignité attachée aux travaux agricoles dans les grandes civilisations militaires où, au contraire, le commerce et l'industrie étaient méprisés.

Comme tous les organes et institutions, les organes ou institutions économiques régularisent, facilitent, stabilisent et étendent les fonctions économiques ; plus ces institutions se multiplient et se perfectionnent, plus la vie économique

est adaptée, plus augmente la sensibilité économique consciente. Cependant, au fur et à mesure de ce progrès, les modes les plus anciens, les plus habituels, deviennent en partie automatiques et inconscients ; les modes nouveaux sont, au contraire, en général conscients à un certain degré de leur maturation, mais ils ne suppriment pas les anciens ; ils peuvent, comme nous l'avons dit, continuer à se développer *absolument*, seulement, *relativement* aux plus élevés c'est-à-dire aux plus récents, ils deviennent secondaires et sont en outre transformés en partie par les formes nouvelles. C'est ce qu'on observe très bien dans le colportage primitif, le sentier, la route, les canaux, les chemins de fer, les transports électriques, de même dans les formes successives de la monnaie, du crédit et de l'échange lui-même.

Il y a une véritable filiation naturelle des organes économique et leur développement s'opère toujours par le mécanisme ordinaire de la différenciation et de la coordination progressives. Nous le voyons parfaitement dans l'évolution de la monnaie et du crédit. Son point de départ est l'indivision, l'indifférenciation. Le troc ou échange en nature, nous l'avons montré, nait lui-même, du vol ou de la donation ; il est, comme ceux-ci, d'abord intercollectif. Toute marchandise est monnaie; plus tard, certaines marchandises puis une seule remplissent cette fonction ; le métal brut devient la marchandise spéciale affectée à cet usage ; ce métal brut est pesé chaque fois, puis pesé d'avance ; apparaît le lingot d'abord sans empreinte, puis avec empreinte ; alors naissent les monnaies proprement dites. Des luttes, des divisions se produisent entre monnaies ; les unes sont inférieures, les autres supérieures ; les unes nationales, les autres internationales. Les monnaies inférieures, comme primitivement les individus les plus faibles, les vaincus, etc., sont consacrées aux opérations intérieures, les supérieures aux relations extérieures. La monnaie métallique intérieure, à valeur pleine, se transforme aussi de plus en plus en monnaie d'abord en partie, puis tout-à-fait fiduciaire et ces valeurs fiduciaires finissent même avec le développement commercial par prédominer dans le commerce international

Il en est de même en matière de crédit : les banques de dépôt donnent naissance aux récépissés des dépôts ; ces récé-

pissés circulent ; on arrive à faire usage de formules imprimées où il ne reste qu'à inscrire la somme et la date ; ces formules sont suivies des billets de banque. De mêmes les banques de dépôt sont l'origine de celles de virement, d'escompte et d'émission. Les banques elles-mêmes sont d'abord indivises au point de vue de leur objet ; puis elles deviennent par différenciation, commerciales, industrielles, foncières, agricoles ; il se forme des Unions de Crédit mutuel ; le Crédit au travail proprement dit n'attend plus pour se constituer qu'une organisation efficace des travailleurs. Alors, le Crédit socialisé pourra fonctionner au prix de revient en même temps que la monnaie deviendra un titre de plus en plus social affecté à sa fonction spéciale absolument distincte de sa valeur marchande. Le système des Compensations et des Clearing Houses montre dès maintenant dans quelle large mesure la monnaie peut être économisée.

La même évolution qui s'est produite chez les nations les plus développées se produira nécessairement dans le stade, auquel nous sommes déjà parvenus, de l'économie internationale et mondiale. Une monnaie et une Banque internationales non seulement sont possibles, mais s'imposent. La solidarité des Banques s'est déjà manifestée dans les circonstances extraordinaires ; elles sont allées au secours les unes des autres parcequ'elles dépendent de plus en plus les unes des autres ; ce qui fut l'exception deviendra comme toujours la règle au fur et à mesure que la solidarité s'imposera dans nos structures sociales agrandies et internationalisées depuis longtemps en fait avant de l'être en droit.

Ce qui est remarquable, c'est le mécanisme constant de ce processus économique ; toujours il s'effectue par différenciation ou spécialisation et par coordination ou socialisation croissantes.

Les formes varient et se succèdent continuellement ; elles sont affectées à des fonctions économiques de plus en plus spéciales mais en réalité complémentaires les unes des autres, et au fur et à mesure que les formes se spécialisent et par cela même qu'elles se spécialisent, leurs fonctions tendent à s'universaliser et par cela même à devenir dépendantes les unes des autres et de l'ensemble de la structure sociale.

Le progrès de cette différenciation organique de la vie

économique favorise le développement du régime contractuel et conscient ; les rapports sociaux se multiplient en même temps qu'ils deviennent plus précis, mieux définis. Cependant les modes contractuels, tout en se multipliant de plus en plus, deviennent eux-mêmes automatiques par répétition, habitude et hérédité, sans jamais atteindre toutefois une fixité absolue ; dans les sociétés, comme dans les mers, c'est la surface qui est la plus agitée, mais le fond lui-même n'est pas absolument immobile.

L'économie étant à la base de la structure et de la vie sociales, une conséquence en est que le fonctionnement économique tend naturellement à se stabiliser et à devenir de plus en plus administratif et à perdre ainsi son caractère de direction politique et autoritaire. D'un autre côté, les formes supérieures, les dernières acquises de l'activité économique tendent aussi à perdre leur caractère militaire, hiérarchique et autoritaire ; au fur et à mesure qu'elles apparaissent et qu'elles se multiplient en se spécialisant, elles suscitent des formes pacifiques et égalitaires de représentation, de délibération et d'exécution. Il en résulte que l'universelle société des sociétés en voie de formation sera, au point de vue économique, très probablement caractérisée d'un côté par un grand développement de l'organisation administrative en ce qui concerne la masse toujours croissante des rapports sociaux intégrés par habitude et hérédité dans le mécanisme collectif et de l'autre par une extension également croissante et pour le moins aussi considérable du contractualisme collectif. Ce contractualisme lui même deviendra à la fois de plus en plus spécial et de plus en plus général, sa spécialisation progressive entrainant comme conséquence une coordination correspondante dans une représentation centrale. En somme, cette évolution vers une société mondiale se fera suivant les mêmes lois et procédés que s'est effectué le passage de l'économie domestique à celle de l'économie de la cité et de cette dernière à l'économie nationale.

La même évolution constatée ci-dessus dans le domaine de la circulation (monnaie et crédit) au point de vue de sa spécialisation et de sa coordination croissantes s'observe dans tout le développement aussi bien pratique que théorique de la consommation et de la production. Leur équilibre, dans une

économie mondiale excessivement complexe, ne peut être réalisé que de deux façons : d'un côté par une savante administration en ce qui concerne les besoins ordinaires et habituels de l'existence économique ; de l'autre, par des accords réguliers, par des conventions entre les divers groupes intéressés en ce qui concerne les besoins extraordinaires et non encore régularisés ; le tout bien entendu sous le contrôle constant d'organismes représentatifs généraux à tous les degrés.

La formule Saint-Simonienne et socialiste : substitution de l'administration des choses au gouvernement des hommes doit donc être completée et perfectionnée en même temps que limitée par la reconnaissance d'une Représentation tant générale que spéciale de tous les intérêts économiques et autres de la société ; l'organisation administrative, même réduite à la direction de la partie de l'activité sociale devenue automatique, doit du reste elle-même toujours être placée sous le contrôle du système représentatif au même titre que tous les agents chargés de l'exécution des décisions collectives A défaut d'un système représentatif à la fois spécial et général, les administrateurs du temporel tendraient, comme toujours, à exercer le pouvoir sur les hommes, car le spirituel et le temporel ne sont pas plus séparables que l'âme du corps, la force de la matière.

La différenciation continuellement progressive des fonctions et organes économiques a son complément naturel précisément dans les centres de Représentation destinés à les relier à la vie générale par un effort volontaire en attendant que leur activité intégrée dans l'organisme social soit devenue automatique et administrative.

Il en est de même au point de vue scientifique et dogmatique. Le contrepoids de la division croissante du travail économique et de toutes les professions quelconques, même libérales, division qui précisément les rend aptes à l'universalisation est d'un côté dans un système de Représentation, de l'autre, dans un système d'instruction intégrale mettant à même chaque individu et chaque groupe particulier de comprendre combien leur activité spéciale fait partie d'une activité générale et continue aussi bien dans l'espace que dans le temps. La spécialisation croissante des fonctions

suppose une solidarité également croissante, solidarité non seulement verbale et sentimentale, mais réalisée par des institutions.

Après la biologie et la psychologie, c'est précisément et surtout l'Economique qui nous fait comprendre que tous les individus, tous les groupes particuliers et même les sociétés particulières sont des agents d'une organisation d'ensemble et universelle ; tous remplissent des fonctions sociales, tous jouissent d'une indépendance relative de telle sorte que ni les individus ni les groupes ne peuvent en réalité être considérés ni comme inférieurs ni comme supérieurs à la société; l'antithèse entre l'individu et la société est purement métaphysique; l'individu est social, la société est composée d'individus; il n'en est pas autrement quand la société revêt la forme historique d'Etat national et à, plus forte raison, international.

Nous avons dit qu'à la différence des formes sociales et notamment économiques qui varient sans cesse au cours de l'évolution bien que d'après des lois constantes, les fonctions économiques envisagées d'une façon abstraite, indépendamment de leurs formes, restent constantes. Il résulte de cette considération ajoutée à la précédente qu'à toutes les époques, dans toutes les civilisations même les plus despotiques, tous les membres de la société, y compris même les détenteurs de l'autorité, étaient en réalité, et malgré les apparences contraires, des agents au service de la société et que dès lors, en dépit de tout, le despotisme ne fut jamais un fait absolu ; il fut toujours limité par la solidarité sociale effective laquelle ne fit que grandir avec la différenciation croissante des fonctions et des travaux.

Sous des noms différents et des formes variables, capitalistes, propriétaires, entrepreneurs, travailleurs ont tous et toujours été des agents sociaux. Le transformisme social étant continu, il en résulte cette conséquence fondamentale que nul ne possède de titre absolu, de droit acquis à la fonction sociale dont il est provisoirement titulaire telle que celles de capitaliste, de propriétaire ou, en général, de détenteur d'une fonction sociale quelconque. Toutes ces fonctions n'ont jamais été attribuées, dans certaines conditions historiques, que dans l'intérêt de la société ; leur seul titre est basé sur les

avantages relatifs qu'elles ont présenté dans certaines circonstances ; celles-ci se modifiant, la forme de la fonction doit se modifier naturellement. C'est ce qu'ont parfaitement compris, au point de vue de la propriété et du capital, par exemple, les écoles les plus divergentes représentées par St-Thomas d'Aquin, les physiocrates, Saint-Simon, A. Comte, Rodbertus, A. Schäffle, K. Marx, Ad. Wagner, etc.

Au point de vue de la sociologie abstraite et théorique, il en résulte encore que toute définition économique et sociale, pour être scientifique, doit être empruntée non pas à la forme toujours variable, mais à la fonction laquelle est constante. Exemples :

Le commerce a pour fonction constante de distribuer les utilités là où elles sont nécessaires, dans la quantité et au moment nécessaires en les conservant jusqu'au moment de leur distribution au consommateur. Cette définition s'applique à toutes les formes historiques passées présentes ou futures, aussi bien aux sociétés où le commerce était intercollectif qu'à celles où il se faisait par les magistrats de la cité, ou par le chef de l'Etat ou, comme maintenant, par des individus ou des groupes d'individus ; elles peut s'appliquer même aux opérations commerciales des coopératives et continuerait à rester vraie même dans une société communiste.

La fonction du crédit est de transférer les capitaux là où ils peuvent être utilisés, d'économiser les moyens d'échange et le temps qui sépare le moment du transfert de celui de la transformation et de la consommation du capital avancé.

Le capital est cette partie de la richesse sociale dont la fonction constante est d'être consacrée à la reproduction et au développement de la production.

Ces exemples suffisent pour montrer en quoi consistent les définitions économiques au sens scientifique abstrait.

J'ai également exposé ailleurs combien la fausse interprétation du rôle des facteurs de la production a vicié en général les fondements de la science économique. Les facteurs de la production sont les forces naturelles, le travail et le capital. Celui-ci est dérivé de la combinaison des deux premiers et tous les trois ne sont productifs que s'ils sont combinés. Les forces naturelles ne produisent par elles-mêmes aucune utilité

économique, le travail et le capital à eux seuls n'en produisent pas non plus.

On semble aussi de nos jours tendre à réduire de plus en plus la part d'importance des agents naturels ; on va même jusqu'à caractériser notre développement économique par ce fait que non seulement l'homme devient de plus en plus maître des forces de la nature en ce sens qu'il les dirige dans une mesure croissante, mais qu'à la différence d'autrefois, ce n'est plus la nature qui domine l'homme mais l'homme qui s'est asservi la nature. Il faut mitiger ce point de vue trop absolu : l'homme n'utilise les forces naturelles qu'en reconnaissant leurs lois et en y obéissant. Ensuite, la part d'intervention des forces naturelles en économie ne fait que croître. Un cheval-vapeur calculé à 75 kilog. représente une force supérieure à celle d'un cheval : celle-ci représente sept fois celle d'un homme ; un cheval-vapeur vaut donc environ dix fois la force humaine. Celle-ci en tant qu'appliquée au fonctionnement extérieur est discontinue, tant que le fonctionnement du cheval-vapeur peut être relativement continu. Donc le travail d'un cheval-vapeur, dans une machine à feu continu, peut représenter une force vingt à vingt-cinq fois supérieure à celle d'un homme ne travaillant que huit à dix heures par jour.

Toute production dérivant, dans n'importe quel stade social, des forces naturelles, du travail et des forces naturelles combinées, une théorie scientifique de la valeur ne peut donc dans aucun régime même communiste faire abstraction des forces naturelles ; le communisme est au contraire déjà une espèce de solution du problème de l'attribution et de l'évaluation de ces forces.

Il faut ajouter que tous les facteurs de la production sont originaires y compris le capital lequel, même là où il n'y a pas de réserves économiques proprement dites en vue de la reproduction, est représenté par les forces physiologiques héritées et acquises et les outils que sont les os, les muscles et les nerfs de notre organisme.

De même les inégalités sociales et par conséquent aussi les inégalités économiques sont originaires ; il n'y a pas eu, à un certain moment, de cataclysme détruisant une prétendue égalité primitive et naturelle, les inégalités subséquentes

ont été un développement des inégalités antécédentes. De même, si nous progressons, ce n'est pas d'un cataclysme brusque produit par l'excès des inégalités croissantes que surgira l'égalité finale.

Tant que le travail social continuera à se différencier, tant que ses diverses parties continueront à se développer en se coordonnant entre elles, aussi longtemps les inégalités sociales, contre lesquelles la lutte est éternelle, tendront à s'atténuer et nous progresserons. Dans le cas contraire, il y aura regrès de notre civilisation avec une reprise éventuelle comme antérieurement de sa marche ascendante avec les même matériaux, mais dans une combinaison nouvelle ou, plus exactement, en partie nouvelle, vu que le nombre et la nature des combinaisons sociales possibles, bien que considérables, sont cependant limités.

Il n'y a pas de liberté économique individuelle absolue, la liberté économique, comme toutes les autres libertés, n'est jamais que sociale. La liberté croît parallèlement à la solidarité et celle-ci en proportion de la différenciation qui impose la solidarité. Plus l'organisation économique et sociale est parfaite, plus la liberté individuo-sociale, même économique, est assurée. L'organisme le plus libre est celui qui est le plus apte à correspondre avec le plus grand nombre de circonstances, l'organisme le mieux organisé ; de même la société la mieux organisée est aussi la plus libre. En Economie, la division et la coordination progressives des travaux accroissent la productivité des facteurs combinés de la production ; dès lors, elles permettent de consacrer une part de chaque vie individuelle d'abord aux exigences professionnelles les plus fondamentales et puis une autre de plus en plus importante à la culture générale ou à d'autres spécialités. C'est dans cette différenciation de l'utilisation de nos forces que réside notre liberté.

BIBLIOGRAPHIE.

E. von Böhm-Bawerk. — Histoire critique des théories de l'intérêt du Capital. Trad. fr. 1902.

W. J. Ashley. — Histoire et doctrines économiques en Angleterre au moyen-âge.

Th. Rogers. — L'interprétation économique de l'histoire.

G. de Molinari. — L'évolution économique du XIXe siècle. Théorie du progrès.

Michael G. Mulhall. — Progress of the world.

J. Ingram. — Histoire de l'Economie politique 1888, trad. fr. 1893.

L. Cossa. — Histoire des doctrines économiques. 1899.

H. George. — Progress and Poverty.

Cl. Juglar. — Les Crises commerciales.

A. Loria. — La Costituzione economica odierna, 1899. — Les bases économiques de la constitution sociale.

H. Denis. — Histoire des systèmes économiques et socialistes.

E. Fournière. — Les théories socialistes au XIXe siècle.

V. Pareto. — Les systèmes socialistes.

J. E. Cairnes. — Le caractère et la méthode logique de l'Economie politique.

C. D. Wright. — L'évolution industrielle des Etats-Unis.

G. Schmoller. — Principes d'Economie politique. Trad. fr. 1905-08.

Alf. Marshall. — Principes d'Economie politique.

Ad. Wagner. — Les fondements de l'Economie politique.

A. Espinas. — Histoire des doctrines économiques.

H. Quack. — De socialisten. Personen en stelsels.

H. Eisenhart. — Geschichte der National Okonomik. 1881.

K. Marx. — La Critique de l'Economie Politique. 1859.

Id. — Le Capital.

C. Rodbertus. — Le Capital. Trad. fr.

Ch. Gide. — Principes de l'Economie politique. IIe éd. 1908.

G. Tarde. — Psychologie économique. 1902.

A. Blanqui. — Histoire de l'Economie politique.

J. Rambaud. — Histoire des doctrines économiques.

M. Bourguin. — Les systèmes socialistes.

Bücher. — Essais d'histoire et d'Economie politique.

Knies. — Die politische Oekonomie von Standpunkt der geschichtlichen Methode. 1853 et 1883.

S. de Sismondi. — Nouveaux principes d'Economie politique. 1819.

Bruno Hildebrand. — Die Nationalökonomie. 1848.

J. S. Mill. — Principes d'Economie politique. 1848.

St. Jevons. — The theory of Political Economy. — Id. Primer of Political Economy. Trad. fr. dans la Bibliothèque Utile.

G. Renard. — Le Regime socialiste. 1907.

CHAPITRE II

LE SYSTÈME GÉNÉSIQUE

Le système génésique a pour objet l'ensemble des institutions d'après lesquelles l'espèce humaine vivant en société, se conserve, se perpétue et se développe ; il n'a pas pour objet direct la nature de la population ; celle ci, sous ce rapport, est, avec le territoire, seulement une des données du phénomène social et spécialement du phénomène génésique. Ce dernier est déjà le résultat de la combinaison de ces deux éléments constitutifs, le plus général et le plus simple après la phénomène économique.

On étudia du reste la population elle-même et les problèmes qu'elle soulève avant de la considérer au point de vue de l'organisation sociale de la conservation et de la reproduction de l'espèce. Le problème préoccupa les penseurs de la seconde moitie du XVIIIe siècle. D'après Montesquieu, Wallace et le Dr Price, la population avait diminué depuis l'antiquité ; c'était aussi l'opinion du Marquis du Mirabeau dans son *Traité de la population* ; la statistique faisait défaut. Buffon concevait la vie comme étant toujours en quantité fixe. Malthus eut le grand mérite de rattacher le problème à celui des subsistances et ainsi d'en faire une question sociale. Déjà dans *Political Justice* Godwin avait indiqué cette considération importante, développée et précisée plus tard par Spencer, que dans l'avenir l'intelligence l'emportera de plus en plus sur les instincts animaux et qu'un stade supérieur de civilisation sera nécessairement accompagné d'un degré inférieur de fécondité. Le point de départ de la théorie de Malthus avait été purement biologique : tout homme a une force génératrice égale à celle de son père. Or, cette donnée même est fausse. Dans la série animale en général, une grande fécondité est accompagnée d'une grande mortalité ; on l'observe même dans les sociétés humaines comme en Russie, et en Hongrie, de même que dans les classes inférieures de chaque société. Plus l'organisme est parfait, moindre est son coefficient de multiplication ; l'organisme le plus parfait est le moins fécond, mais, étant le plus adaptable, il tend à supplanter ou tout au moins à dominer les autres. Chez l'homme

principalement, le point de vue biologique se complique du point de vue sociologique ; la société la plus parfaite est aussi celle où il y a le moins d'inégalités au point de vue de la répartition des subsistances et où l'organisation méthodique de la production se rapproche le plus exactement des besoins de la consommation. En outre, la fonction génésique de reproduction s'affaiblit en proportion du travail musculaire et surtout nerveux des individus ; cet affaiblissement ne fera que croître avec les progrès de la culture humaine et à un degré encore plus élevé à raison de l'élévation croissante de la femme à la vie mentale. Toute force dépensée dans d'autres directions, est en somme, une force soustraite à la reproduction de l'espèce. Le progrès social tend donc à limiter la population et à la mettre en équilibre avec les subsistances. La loi de la population de Malthus, fausse biologiquement, l'était aussi sociologiquement ; elle était abstraite outre mesure car lui-même ne la formulait dans sa rigueur qu'à condition que « rien ne vienne s'y opposer », or, en sociologie, tous les facteurs sociaux constants et même variables viennent limiter la loi malthusienne ; il n'est pas permis d'en faire abstraction.

Darwin emprunta à Malthus l'idée mère de la lutte pour l'existence, mais il accorda une plus grande influence aux luttes morales et aux sentiments moraux dans les sociétés avancées ; il déconseilla toute réduction artificielle de l'accroissement de la population ; il fallait laisser agir la sélection naturelle. Il perdait de vue que la sélection n'est pas seulement naturelle, mais sociale ; or, celle-ci bien qu'également naturelle opère souvent à rebours dans un sens nullement favorable au progrès.

Une grande fécondité a pu, comme le signala dans la suite H. Spencer, être un facteur favorable au progrès en provoquant la concurrence et la sélection des plus aptes, mais quand le globe sera entièrement occupé et cultivé dans la mesure possible, la fécondité primitive aura perdu sa raison d'être.

Je voulais simplement indiquer ici que le problème de la population est non seulement biologique et psychologique, mais qu'il est surtout sociologique comme Malthus et Godwin l'avaient déjà compris en le rattachant, l'un à sa conception

individualiste, l'autre à sa conception communiste de l'économie sociale et par cette dernière à tous les autres phénomènes sociaux, plus spéciaux et plus complexes. Nous n'avons à considérer ici que l'ensemble des organes et d'appareils qui constituent le système génésique des sociétés.

A. Comte, partant de la sociabilité fondamentale de l'homme dont la spontanéité était d'après lui démontrée par la biologie, énonçait comme attributs généraux les plus importants de la nature humaine individuelle : 1° la prépondérance des facultés affectives, 2° la prépondérance des intérêts égoïstes. En affirmant la première, il semble être en contradiction avec lui-même puisque toute sa dynamique sociale est basée sur le développement des idées et être au contraire d'accord avec Spencer qui attribue une importance supérieure aux sentiments et aux émotions. Comte et H Spencer se trompent, l'un et l'autre, en ne voyant pas qu'au plus bas degré, il y a l'activité résultant des besoins économiques et génésiques lesquels du reste, suivant ma théorie, ne sont jamais exclusivement matériels, mais en même temps psychiques et idéologiques. De la prépondérance des intérêts égoïstes, Comte déduisit sa formule morale considérée d'abord par lui comme parfaite : « aimer nos semblables comme nous-mêmes », formule que plus tard, dans sa sociologie subjective, il remplaca par : « vivre pour autrui ».

A. Comte considère la famille, comme constituant, avec le couple androgyne en tant que base élémentaire, l'unité sociale. Il ne vit pas que la famille elle-même telle qu'elle était de son temps, n'était qu'une forme différenciée des sociétés plus ou moins homogènes primitives et réduite de plus en plus, au cours de l'évolution, par différenciation croissante, à une fonction spéciale : la conservation, la continuation et le développement de l'espèce. Cette conception ne pouvait du reste apparaître que postérieurement aux observations capitales qui résultèrent des études entreprises dans la suite sur les sociétés primitives.

Comte avait reconnu cependant que la constitution de la famille n'est pas universelle. Il avait distingué la famille polygamique, la famille antique, comprenant les esclaves, la famille moderne réduite à la parenté directe. Seulement sous l'influence de sa conception hiérarchique générale de l'ordre

statique des sociétés, il proclamait que toutes ces formes de famille étaient, dans tous les cas, caractérisées d'une façon permanente : *a*) par la subordination du sexe féminin au sexe mâle, la femme représentant une espèce d'enfance continue ; il reconnaît qu'entre les deux sexes il y a coopération. Comment concilier cela avec sa théorie de la prédominance des sentiments affectifs ? Dès lors, Saint-Simon n'était-il pas plus logique en proclamant la supériorité de la femme ? *b*) par la subordination des enfants aux parents ; *c*) par une certaine subordination entre les frères.

Nous admettons aujourd'hui que ces caractères prétendument fixes sont historiquement très variables, comme toutes les formes sociales, et que la fonction seule est constante dans ses tendances tout en se conformant toujours au point de vue de son organisation à la structure d'ensemble de chaque société. L'inégalité et le principe d'autorité avec leurs corollaires, le commandement et l'obéissance, tendent à disparaître de l'ordre économique et de l'ordre génésique au même titre que de l'ordre psychocollectif, moral, juridique et politique.

A la différence du système économique qui a pour objectif ou fonction, aussi bien la vie nutritive de l'individu que celle de la société, le système génésique a surtout pour fonction la conservation et le développement de l'espèce et par eux de la société elle-même. Le système génésique de l'espèce n'est cependant pas en antagonisme avec la vie inviduelle ; il l'est dans tous les cas beaucoup moins que chez beaucoup d'espèces animales où la fonction de reproduction se rapproche de fort près de la fin de la vie individuelle. Chez l'homme, non seulement le mariage, et par là j'entends toute forme d'union sexuelle devenue relativement régulière et plus ou moins permanente, tend à prolonger la vie individuelle, mais cette prolongation concorde avec une période plus longue consacrable à l'éducation des enfants. Il est en outre à remarquer que, tandis que l'organisation du système économique évolue dans le sens de l'agrandissement de ce système, celle du système génésique évolue dans le sens de la spécialisation de la fonction et de la réduction progressive du groupe familial à un nombre de plus en plus réduit de membres. Cependant, ainsi réduite, chaque famille, dans les sociétés contempo-

raines les plus évoluées, est en somme reliée à toutes les autres familles par une foule d'autres liens spéciaux, autres que les liens génésiques.

Comme dans tous les autres phénonomènes sociaux, les facteurs anorganiques, physiologiques et psychiques entrent dans la composition du phénomène génésique et concourent à son organisation systématique.

a) Les conditions du milieu anorganique exercent une influence sur la vie familiale de tous les mammifères au point de vue de l'union sexuelle, des formes soit de promiscuité, soit de polygamie ou de polyandrie, soit de monogamie : de même, au point de vue de la durée de ces unions, ainsi que des rapports des parents avec leurs petits, de la durée et du caractère de ces rapports ;

b) Les différences biologiques des sexes, des âges, les aptitudes physiologiques en général font partie du milieu qui conditionne tout système génésique ;

c) Sous l'influence des deux facteurs précédents, se forment des besoins, des instincts, des sentiments, une mentalité, une activité, soit égoïstes, soit altruistes, plus généralement mixtes. Parfois les parents vont jusqu'à immoler leurs enfants ou ceux-ci leurs parents. Dans les sociétés les plus évoluées, le sentiment altruiste domine chez les parents, au point de redevenir organique et dès lors, en somme, égoïste ; les parents arrivent à se considérer comme ayant surtout vis-à-vis de leurs enfants des devoirs d'entretien, de protection, d'éducation ; au contraire, leur esprit d'autorité disparaît. Du reste, la formation des sentiments altruistes a ses origines les plus profondes, entre parents et enfants, dans des sensations très égoïstes, telles que le contact, l'habitude, la ressemblance, et même dans la grandeur et la durée des sacrifices et des soins consentis en faveur de la progéniture.

Beaucoup de causes sont destructives des sentiments égo-altruistes naturels auxquels donnent naissance les rapports génésiques : la guerre, l'insuffisance des subsistances, la propriété individuelle, le droit de succession. Les inégalités économiques favorisent la prostitution et les unions incohérentes, les séductions, les parricides, les infanticides, etc. sous les formes les plus diverses. La nature animale et plus encore la nature animale, dite humaine, se prêtent à tout : cer-

tains animaux mangent leurs petits ; ils les aiment à leur façon ; d'autres, et c'est une forme d'amour évoluée, les lèchent, les caressent, les soignent. L'origine la plus bestiale, se trouve au fond de nos affections les plus pures : on se *dévore* de baisers ; c'est une forme atténuée de la faim primitive ; dans les grandes famines du moyen-âge des parents ne dévoraient-ils pas leurs enfants ?

Après les facteurs anorganiques, biologiques et psychiques qui se combinent toujours dans tout phènomène génésique, ce sont les conditions sociales et tout d'abord les conditions économiques, celles-ci également et à la fois, matérielles, biologiques et psychiques qui exercent leur influence sur les formes génésiques dans une proportion correspondante à leur degré de généralité.

D'une façon constante et générale, tout le système économique agit directement sur les phénomènes génésiques. Nous pouvons donner, comme exemple, la proportion de la mortalité suivant les sexes en Belgique.

Proportion des décès féminins p. c. décès.

1831-40	50.08	1871-80	47.92
1841-50	50.31	1881-90	47.40
1851-60	50.13	1891-1900	47.50
1861-70	49.13	1901-05	47.72

Avant 1860, il y avait à peu près égalité ; dans toutes les périodes décennales suivantes, la proportion des décès féminins a été inférieure à celle des hommes. Il faut, il est vrai, tenir compte qu'il naît plus de garçons que de filles et qu'il en meurt aussi davantage jusqu'à vers l'âge de 15 ans où l'équilibre est rétabli ; mais l'amélioration de la situation féminine dans les dernières périodes n'en reste pas moins établie et elle ne peut être attribuée qu'au changement économique, résultant notamment de l'entrée de la Belgique dans le stade de la grande industrie à partir de 1860.

Il y a des rapports constants entre la natalité, la matrimonialité, la mortalité d'un côté et les prix, la richesse et la pauvreté de l'autre. La reproduction de l'espèce est en praport étroit avec l'alimentation des individus ; physiologiquement la reproduction est un phénomène de croissance.

Toutefois, la reproduction de l'espèce dépend de toute l'or-

ganisation sociale et non pas uniquement de la quantité des subsistances. Les lois de la population sont très complexes ; la formule la plus générale semble être que nos forces physiologiques et nerveuses étant limitées, toute dépense de ces forces dans une direction limite nécessairement les dépenses dans d'autres directions. Ceci explique comment les espèces inférieures sont en général plus fécondes ; c'est aussi, pour elles, le meilleur moyen de se conserver et de perpétuer malgré l'énorme mortalité de leurs individus résultant de la simplicité de leur adaptation. Au contraire, les espèces supérieures et les sociétés humaines supérieures sont plus différenciées, mieux organisées ; leurs fonctions sont plus complexes, plus spécialisées : aucune fonction ne tend à y absorber toute la vie et à faire dépendre celle-ci uniquement de celle-là. On s'explique dès lors que le développement même de la civilisation tend à modérer la natalité, tout en réduisant d'un autre côté la mortalité ; une grande fécondité y devient impossible et inutile ; il s'y opère une économie de forces avec le même résultat et même un résultat supérieur.

A son tour, le régime génésique exerce une influence sur toute l'organisation sociale et sur son développement. Il assure la conservation de la société dans l'espace et le temps. Il est par lui-même un facteur de différenciation en ce qu'il transmet aux descendants des caractères toujours en partie différents de ceux de leurs parents ; certaines de ces variations, si elles sont avantageuses, s'accentueront. L'hérédité, sous ce rapport, n'est pas seulement un agent de conservation et de transmission, mais un facteur de progrès dans la continuité du développement social. L'hérédité, contrairement à ce que pensait Tarde, n'est pas seulement physiologique ; elle est aussi sociale ; les institutions, les doctrines se transmettent d'une génération à une autre, d'une société à une autre. Même, en sociologie, les caractères acquis se transmettent, ce qui paraît plus contestable en biologie. Par sélection, les formes génésiques les plus avantageuses sont utilisées et transmises tout en variant dans le sens du progrès.

En ce qui concerne les institutions et les appareils d'institutions génésiques, il faut tout d'abord insister sur ce que la famille, au sens moderne de ce mot, n'est pas à l'origine de

la société ; elle n'est pas, comme on l'a dit, la cellule sociale. La famille est une forme génésique différenciée par évolution de sociétés primitives indifférenciées ou plus exactement très peu différenciées. L'évolution sociale a abouti à la constitution d'un organe, la famille, de plus en plus réduit à une fonction spéciale, la fonction génésique, ayant pour objet spécial la conservation, la perpétuation et l'amélioration de l'espèce et, par cette fonction spéciale, la coopération au progrès de l'espèce et de la société entières. Les formes successives de la famille sont issues elles mêmes des communautés plus ou moins indivises et confuses primitives et elles ont, dans tous les cas et toujours, été subordonnées à la structure et à l'évolution d'ensemble de chaque société historique.

Dans les sociétés primitives, le lien matrimonial et filial est très faible. Chez celles qui vivent des produits naturels, le mariage, comme toute la société, est, à vrai dire, communiste. Tous les hommes d'un groupe sont les maris des femmes d'un autre groupe. (Morgan et Engels). Cela même est déjà un progrès relativement à la promiscuité à peu près complète des hordes confuses qui, sans doute, constituèrent les premières agglomérations humaines. Les unions intercollectives, comme les échanges d'abord aussi intercollectifs, peuvent être considérées comme une importante différenciation, comme un développement de l'organisation sociale. Les unions sexuelles, comme le commerce, s'organisent tout d'abord entre groupes différents. L'exogamie peut être pacifique ou guerrière ; dans tous les cas, les enfants ne connaissent pas leur père, mais seulement leur mère ; ils suivent dès lors la condition de cette dernière ; mais les filles en se mariant perdent tout droit dans leur groupe originaire. L'endogamie, ou mariage à l'intérieur du groupe, de même que l'échange et le commerce intérieurs n'apparaissent que lorsque la différenciation entre groupes s'est complétée par une suffisante différenciation interne ; alors ces différences intérieures, donnent naissance à des unions sexuelles également intérieures, relativement à l'ensemble de chaque société particulière, mais en réalité, basées elles-mêmes sur des groupements spéciaux et différenciès.

C'est l'exogamie surtout qui donne naissance au stade du matriarcat. Dans les sociétés à base de communauté notam-

ment territoriale, le système génésique tend lui-même à être communautaire. C'est à tort que Engels distingue deux périodes historiques : la première où l'organisation sociale repose essentiellement sur les liens du sang et non sur l'organisation économique, la seconde où elle repose sur cette dernière et non sur les liens du sang ; dans l'un et dans l'autre cas, c'est au contraire l'ordre économique qui détermine de la façon la plus générale l'organisation génésique ; si celle-ci est communiste à l'origine, c'est que sa base l'est également.

Dans le matriarcat, la paternité étant incertaine, les enfants demi-frères, demi-sœurs entre eux appartiennent à la mère ; toute la parenté est basée sur cette dernière.

Au matriarcat se rattachent en partie les coutumes et institutions polyandriques, le rachat de la femme par une prostitution périodique, plus tard unique, puis remplacée par une indemnité, les cérémonies matrimoniales rappelant le rapt de la femme, etc.

Le mariage par vente et les cérémonies qui continuèrent longtemps à le rappeler appartiennent davantage au stade du patriarcat.

L'endogamie et aussi la polygamie caractérisent des sociétés déjà plus considérables et plus différenciées. Elles se développent dans les sociétés pastorales et agricoles, déjà moins communautaires. L'évolution nous y montre la pluralité des femmes dans la mesure des ressources, puis une femme principale avec des concubines. Dans ce stade, la parenté est basée sur les mâles ; déjà les moins riches sont monogames ; les unions entre frères et sœurs ne se rencontrent plus que chez les chefs représentant l'ordre ancien.

Avec le développement de la propriété familiale et puis individuelle, la monogamie tend à devenir la forme la plus générale. La monogamie elle-même est d'abord successive, à temps, périodique, pour certains jours de la semaine, pour les divers habitats du père du famille, etc.

Une institution spéciale du patriarcat fut *le levirat*. Le mariage du beau-frère avec la belle-sœur fut ordonné notamment par la loi juive (Deutéronome XVI et suiv.) ; cette loi ne fit que formuler légalement le coutume déjà mentionnée dans la Genèse : « lorsque des frères demeureront ensemble et que l'un d'eux mourra sans laisser de fils, la femme du défunt ne

se mariera point *au dehors* à un étranger, mais son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme et l'épousera comme beau-frère. Le premier né qu'elle enfantera succèdera au frère mort et portera son nom, afin que ce nom ne soit pas effacé d'Israel. » Le but de l'institution était évidemment d'assurer le sort de la veuve et la continuité de la famille, mais surtout de conserver à la famille paternelle l'héritage économique base de tout le reste. Il fallait empêcher l'héritage de sortir de la famille. La même institution se retrouve en Perse, dans l'Inde, à Sparte, à Athènes, etc.

Toutes ces formes, la promiscuité, l'éxogamie, l'endogamie, la polyandrie, la polygamie et même la monogamie (perruches) se renoncent chez les animaux.

La forme génésique actuellement la plus évoluée est la monogamie temperée surtout chez les riches et les puissants par le divorce et par certaines survivances polygamiques et polyandriques désignées sous le nom d'adultère et, chez les pauvres, le plus souvent par une période d'union libre qui cesse généralement quand les conditions économiques permettent de régulariser la situation des parents et des enfants. Les mariages sont au surplus rares entre classes différentes, comme autrefois entre castes différentes ; cependant chez celles-ci la prohibition était légale ; cette prohibition ne résulte plus actuellement que des frontières économiques qui séparent en fait les classes.

Il est inutile de s'appesantir sur les rapports du système génésique avec la structure militaire et hiérarchique des sociétés. Le droit romain, le droit canonique, le Code Napoléon ont imposé l'obéissance de la femme et des enfants vis-à-vis du mari et du père avec une rigueur suffisamment significative.

Le régime du matriarcat ne semble pas du reste avoir été beaucoup plus favorable à la femme asservie aux occupations intérieures et cela même confirme que ce sont surtout les conditions économiques qui déterminent les relations génésiques.

A Rome, c'est la *confarreatio* qui est la forme la plus solennelle, la plus noble et la plus ancienne du mariage, le fait de manger ensemble le gâteau de farine. Elle n'est elle-même que le dernier acte dont les deux premiers sont la *traditio* et la *deductio in domum*. La *coemptio*, la vente-achat, est une

forme plus moderne, moins aristocratique en rapport avec l'économie de l'échange. La femme est *in manu mariti* comme l'est toute chose que l'homme a achetée. Dans la forme plus évoluée du mariage, dans le mariage *juris gentium*, la femme n'est plus in *manu*. L'évolution se fait dans le sens de la liberté et de l'équivalence.

Le mariage monogamique représente une supériorité même biologique ; dans les pays à régime monogamique, il y a une moindre mortalité des mariés que des célibataires, une plus grande mortalité des veufs ; la monogamie comporte un équilibre physique et moral plus parfait. La famille monogamique évolue du reste elle-même ; la grande famille, en rapport avec l'économie domestique et autonome se suffisant à elle-même, s'est de plus en plus réduite à un nombre décroissant de membres ; cette réduction a été conforme à la division progressive du travail. Un autre effet capital de cette double différenciation a été que, même entre époux, le principe de l'autorité maritale a été s'affaiblissant sans que cependant cet affaiblissement rende plus faible le lien conjugal.

Comme toujours, les formes génésiques archaïques tendent à persister chez les puissants, les princes, les riches. Beaucoup de rois francs devenus chrétiens restèrent polygames : les classes supérieures actuelles, tout au moins les classes riches, sont en fait polygames ; l'adultère du mari, d'après le Code Napoléon, n'est une cause de divorce, que s'il est accompli dans le domicile conjugal. Le cumul et la coexistence du mariage et du concubinat persistèrent officiellement en France jusqu'au XVe siècle.

Quant aux formes du mariage, l'Eglise chrétienne réalisa certains progrès sur le Droit romain : le consentement mutuel suffit pour valider les fiançailles et le mariage ; jusqu'au concile de Trente. même la présence du prêtre ne fut pas indispensable. Puis il se fit un retour vers le Droit romain quiritaire ; cette réaction s'affirma dans le Code Napoléon aussi bien dans le régime économique que dans le système successoral et familial. L'institution des fiançailles et des promesses de mariage tomba en décadence alors, au contraire, qu'en matière de propriété, promesse de vente valut vente.

La puissance paternelle évolue dans le même sens que la puissance maritale. Pas plus que celle-ci, la puissance paternelle n'est originaire ; celle-ci est également une forme différenciée de la société primitive. Dans les hordes plus ou moins confuses, dans les tribus, dans les phratries, dans les *gentes* et les clans et sous tout le régime matriarcal, l'enfant appartient pour le moins autant au groupe qu'à la mère et au père. Dans le régime patriarcal et là où existe une économie domestique déjà agricole, comme à Rome, les enfants comme la femme et comme tous les biens économiques sont *in manu* du chef du famille. En Germanie, se rencontre le *Mund* ou *munt*, la propriété est ce qu'on a en bouche, cette propriété s'étend aux enfants ; le père est *mainbour* au moyen-âge ; de même le roi a le *mundium*. Il est inutile de rappeler les droits du Seigneur, droits de première nuit, etc. rappelant les droits primitifs de la communauté qu'il s'est appropriés comme chef ; de même nature sont les mariages, si fréquents, par ordre du prince.

Le droit paternel de correction fortement atténué aujourd'hui était encore en pleine vigueur au XVIIIe siècle, surtout dans les classes élevées ; Mirabeau père, faisait emprisonner son fils bien que majeur ; ce droit a été maintenu en partie par le Code Napoléon, conforme en cela aussi à la structure militaire, hiérarchique et autoritaire de toute la société.

En ce qui concerne la majorité, il est à observer qu'elle est précoce chez les peuples primitifs et jeunes, de même qu'actuellement chez les héritiers du trône. Chez les animaux supérieurs et dans les sociétés civilisées il s'opère un prolongement des soins, de l'éducation, en un mot de la minorité. En sens inverse, il faut toutefois signaler un retour à une émancipation plus hâtive notamment au point de vue de la capacité de contracter mariage ; ceci est une application de la loi évolutive de l'affaiblissement du principe d'autorité dans le droit paternel et n'est pas en contradiction, bien au contraire, avec les devoirs des parents et les droits des enfants.

Toutes les formes économiques influent directement sur les institutions et la vie génésiques, par conséquent elles influent aussi sur le régime des biens dans le mariage. L'infériorité

générale de la femme vis-à-vis de l'homme est consacrée par le Code Napoléon, non seulement au point de vue de l'administration des biens communs, mais même au point de vue de l'administration des biens propres à la femme ; cette même infériorité est consolidée par le droit successoral qui postpose la femme aux collatéraux les plus éloignés, ne lui donnant le pas que sur l'Etat représentant la société, laquelle par conséquent est considérée comme d'importance à peu près négligeable.

Actuellement le mariage monogamique revêt le caractère mercantile de notre régime capitaliste ; comme lui, il est sujet à des crises continues, à une instabilité croissante en rapport avec l'inéquilibre économique et moral. La fonction du divorce devient de plus en plus importante ; le divorce sert à régulariser une situation de fait beaucoup plus générale que les cas exceptionnels officiellement constatés par les décisions judiciaires.

Mariages par mille habitants en Belgique

1830-40	7.28	1851-60	6.70	1881-90	7.03
1841-45	6.99	1861-70	7.42	1891-1900	7.95
1846-50	6.50	1871-80	7.18	1901-06	8.07

La période de 1846-50 ou du minimum de mariages fut la période de dépression économique la plus lourde, celle de 1901-06 ou du maximum de mariages fut une période de prospérité économique. Malgré tout, il y a une stabilité relative dans la proportion des mariages. L'instabilité se manifeste surtout dans l'évolution de la proportion des divorces par rapport aux mariages et par rapport à la population.

Divorces par rapport à la population

1830	1 divorce	pour	1,019,000	habitants
1840	»	»	»	156,000	»
1865	»	»	»	97,000	»
1880	»	»	»	25,000	»
1890	»	»	»	16,000	»
1895	»	»	»	13,030	»
1900	»	»	»	9,700	»
1905	»	»	»	7,948	»
1906	»	»	»	11,713	»

La moyenne annuelle des divorces a été :

1881-90	276	1891-1900	548	1901-06	785

Nombre des divorces par rapport aux mariages

1830	1	divorce	pour	6621	mariages
1840	1	»	»	1175	»
1865	1	»	»	739	»
1880	1	»	»	182	»
1890	1	»	»	130	»
1895	1	»	»	101	»
1900	1	»	»	83	»
1905	1	»	»	63	»
1906	1	»	»	94	»

On peut dire que le divorce se développe en tout état de cause aussi bien dans les périodes de prospérité que dans celles de crise économique. Néanmoins le divorce n'est pas indépendant de l'état économique ; la vérité est que celui-ci est également mal équilibré dans l'une et l'autre périodes ; la crise est en réalité permanente à tel point qu'on peut défier un économiste impartial de dire quelle est la période la plus désirable *pour l'ensemble de la Société.*

Quelles sont, en résumé, les lois tendancielles de l'évolution du système génésique ? Elles peuvent se ramener à la loi fondamentale que toutes les fonctions sociales sont équivalentes; il y a équivalence sociale des fonctions de l'homme et de la femme dans la société. La supériorité historique du premier découle de la structure militaire des sociétés, structure résultant elle-même principalement des inégalités intercollectives et accessoirement de certaines inégalités intracollectives orginaires ; c'est surtout sa supériorité militaire qui, dans ces conditions, a remis entre les mains du sexe mâle la direction de la société ; c'est elle qui a conformé le système génésique à la structure générale, en développant, suivant le même plan, la puissance maritale et paternelle et en donnant pour base à cette dernière la puissance absolue non seulement sur les biens acquis en commun mais sur les biens propres de la femme et des enfants. L'évolution pacifique des sociétés, la réduction progressive de leurs inégalités surtout économiques, auront nécessairement pour conséquences l'équivalence

des deux sexes, l'affaiblissement du principe d'autorité maritale et dès lors aussi une moindre contrainte exercée vis-à-vis des enfants ; les parents n'ont en réalité que des devoirs matériels et moraux vis-à-vis de leurs enfants ; l'amour et le respect de ceux-ci vis-à-vis de ceux là ne se commandent pas; ils n'en deviendront que plus forts.

La loi économique de la famille a *toujours* en réalité été communiste : à chacun suivant ses besoins ; à chacun selon ses forces. Cette loi n'a pas varié depuis le groupe primitif indivis où presque tout était en commun y compris les femmes et les enfants jusqu'à la petite famille moderne de plus en plus réduite, par évolution différenciée, à sa fonction spéciale. La communisme est resté et restera sans doute la loi du ménage.

La question du tien et du mien, en ce qui concerne les époux et leurs enfants n'est que l'aspect historique et accessoire de la lutte économique des classes, lutte, qui sous les formes les plus diverses, a toujours été accompagnée de la lutte des sexes.

Peut-être est-il possible que, dans l'avenir, la structure de la famille revête des formes moins étroites. H. Spencer souhaite une permanence plus grande des rapports familiaux entre ascendants et descendants. Peut-être aussi les conseils de famille joueront-ils un rôle plus grand par exemple en matière de séparation ; l'intervention de la collectivité en faveur de l'instruction, du bien être des enfants, pourra s'étendre comme déjà actuellement en vue de leur alimentation si la famille n'est pas à même de les assurer d'une façon convenable et même d'une façon plus générale si les établissements d'instruction et d'éducation arrivent en fait à être le séjour le plus constant des enfants.

Toutes ces fonctions d'instruction et d'éducation peuvent être considérées comme n'étant pas essentiellement inhérentes à la fonction familiale même ; historiquement les fonctions familiales ont varié sauf en un point ; une seule fonction est restée constante et s'est de plus en plus dégagée de toutes les autres au cours de l'évolution : la fonction génésique elle-même, c'est à dire celle qui a pour objet la conservation et le développement de l'espèce humaine vivant en société, en un mot la fonction de reproduction.

Toutes les autres forces sociales concourent à cette fonction en se combinant avec elle ; au besoin elles assument l'office que la famille ne remplit plus, ou ne remplit pas encore.

Les liens de l'affection peuvent être certainement plus solides que ceux imposés par l'autorité, mais le principe d'autorité repose lui-même sur la constitution économique de la société, il est proportionnel aux inégalités économiques et autres ; des femmes et des enfants dépendant économiquement, en vertu des institutions et conditions économiques, du chef de la famille, lui obéiront lors même que cette obéissance ne serait pas formulée en termes de loi. C'est aussi le régime économique qui imprime au mariage contemporain son caractère mercantile ; ce caractère apparaît jusque dans les couches les plus modestes de la société où il existe, comme dans les plus élevées, une hiérarchie basée sur le plus ou moins de richesse économique et de dignité de la profession exercée. A mesure que les conditions et les formes des unions sexuelles deviendront moins inégalitaires et autoritaires, la sélection sexuelle se fera par des modes contractualistes basés sur des choix éclairés ; chaque individu deviendra plus conscient de sa responsabilité ; avant de procréer des enfants, il tiendra compte des tares qu'il a héritées de ses ancêtres, de celles qu'il a pu y ajouter lui-même et de sa propre responsabilité vis-à-vis des générations à venir. Le problème de la population ne consiste pas seulement dans la production d'une grande masse d'individus à apparences plus ou moins humaines, mais dans celle d'êtres doués dans la plus large mesure possible des caractères distinctifs de l'humanité. Dans de bonnes conditions sociales, l'indissolubilité du mariage, l'harmonie du couple androgyne, le respect des enfants vis-à-vis des parents s'imposeront d'eux-mêmes. Dans de telles conditions, l'importance et la grandeur de la fonction de la femme dans la société au point de vue de l'hérédité, de l'éducation, de la moralité, de la justice mutuelle et des relations pacifiques ne feront que se fortifier et l'inégalité actuelle des sexes se fondra dans leur équivalence, de même que celle des âges et des professions.

Bibliographie :

Les lois de Manou, trad. de Stréhly. Livres IX et XVIII.
Malthus. — Essai sur les principes de la population, 1798.

W. Godwin. — Recherches sur la population et la faculté d'accroissement de l'espèce humaine avec une réfutatiom des doctrines de Malthus, 1820.

V. de Mirabeau.—L'ami des hommes ou traité de la population, 1756.

Doubleday. — The true law of populatiom shown to be connected with the food of the people, 1841.

J. St-Mill. — L'assujettissement des femmes.

T. Kovalevsky. — Tableau des origines et de l'évolution de la famille, 1890.

T. Kovalevsky. — Coutume contemporaine et Loi ancienne, 1893.

Morgan. — Systèm of consanguinity and affinity in the human family, 1871.

Morgan. — Ancient Society, 1877.

Bachofen. — Das Mutterrecht, 1861.

Ch. Letourneau. — L'évolution du mariage et de la famille, 1884.

S Maine. — Ancient Law and Custom. Tr. fr. 1880.

C. Starcke. — Die Primitive familie, 1888.

Id. La famille dans les diverses sociétés, 1899.

Fr. Nitti. — La population et le système social, 1874.

Vandersmissen. — La population, 1893.

A. Rivier. — La famille en droit romain, 1893.

Th. Moummsen et Marquardt. — Antiquités romaines, tr. fr. T. XIV et XV.

F. Cosentini. — La Sociologie génétique, 1905.

P. Abram. — L'évolution du mariage, 1908.

Patrick Geddes. — Evolution of Sex, trad. fr.

Jacques Loubet — Le problème des sexes, 1900.

Westermarck — Origines du mariage dans l'espèce humaine.

A. Posada — Théories modernes sur les origines de la famille, 1896.

A. Forel. — La question sexuelle, 1908.

Saint-Simon et Enfantin. — Œuvres.

P.-J. Proudhon. — Amour et mariage dans « De la Justice dans la Révolution dans l'Eglise, 10e et 11e Etudes », 1860.

P.-J. Proudhon. — De la pornocratie ou la femme dans les temps modernes, 1875.

CHAPITRE III.

LE SYSTÈME ESTHÉTIQUE.

Comme tous les autres systèmes sociaux, le système esthétique a des origines anorganiques, organiques et psychiques.

Le phénomène esthétique en est le produit combiné avec en plus l'apport direct de tous les matériaux et combinaisons économiques et génésiques qui en forment les origines sociales. L'art, pas plus que les autres phénomènes sociaux n'est ni purement matériel ni exclusivement idéologique ; il est toujours social même quand il revêt les apparences les plus individualistes et les plus réalistes, même quand il affirme sa liberté absolue. L'art libre est, dans ce cas, malgré tout, dans la même situation que la liberté économique par exemple la plus absolue, la plus individualiste ou que l'amour libre. Comme eux il est, en réalité, conditionné par tout le système social, dont, sous ses formes quelconques, il ne cesse pas de représenter une fonction.

Les origines anorganiques de l'art se rencontrent dans les primitives activités pratiques de l'homme utilisant les produits naturels au moyen d'instruments également naturels ; ces produits et ces instruments, il les améliore et les perfectionne ; la poursuite du mieux être s'accompagne toujours d'un accroissement de la beauté. L'art est aussi un mode d'adaptation ; il naît de la recherche des formes les plus avantageuses au point de vue de la nourriture, du vêtement, de l'habitat et des outils. Outils, ustensiles, utilités ont le même sens originaire. Les armes aussi sont des outils et se perfectionnent ; peut être cependant serait-il excessif de dire qu'elles s'embellissent. L'art culinaire, la parure, l'ornementatien datent des temps préhistoriques. On imite la nature avec les matériaux qu'elle même fournit ; les arbres utilisés dans la construction deviendront les colonnes des palais et des temples avec à leur sommet la reproduction de leur feuillage. Même dans les formes les plus évoluées de l'art, ses matériaux sont incontestablement en partie anorganiques, mais ces matériaux sont toujours en même temps combinés avec d'autres dans des œuvres humaines qui des lors revêtent un caractère social.

L'art a des origines biologiques ; parmi celles-ci la plus importante est l'épargne physiologique qui permet d'utiliser dans des jeux, dans des simulacres de la vie pratique, jeux et simulacres de la guerre, des travaux pratiques, de l'amour etc., — les forces physiologiques surabondantes ou surexcitées. Une autre origine non moins essentielle se trouve, au

point de vue biologique, dans le sélection sexuelle ; les femelles choisissent les mâles les plus beaux ; de là de génération en génération un accroissement des particularités qui caractérisent et embellissent le sexe mâle. (Darwin et Wallace). Une meilleure explication de la beauté généralement supérieure du sexe mâle, explication du reste aussi biologique, semble être que la beauté mâle est due à ce que le sexe mâle a à dépenser moins de forces dans le travail de la reproduction et que dès lors ces forces peuvent se dépenser dans la production de caractères spéciaux : beau plumage, belle crinière, etc. Cette même exubérance de vie expliquerait comme quoi les oiseaux mâles revêtent leurs plus beaux atours dans la saison des amours. Cette interprètation a l'avantage de ramener ces phénomènes à une explication unique, celle de l'épargne physiologique.

Ces transformations, spontanées chez les animaux, deviennent en outre volontaires chez les êtres humains.

Les origines psychiques de l'art ont été suffisamment reconnues. Le mot Esthétique lui-même dérive de Aishtêticos, aisthêsis, sensible, sensibilité. L'art est en effet directement en rapport avec notre sensibilité organique générale ; nous éprouvons des plaisirs et des douleurs résultant de l'état de notre système musculaire et nerveux, de notre circulation, de notre nutrition, de notre respiration, etc. Leur situation et leur activité normales sont une source de sentiments agréables, leur situation et leur activité irégulières, leur inaction prolongée sont une source de sentiments désagréables dont nous cherchons à nous débarrasser artificiellement au besoin.

Une activité volontaire en apparence mais en réalité organique et spontanée se manifeste après le repos ; on l'observe très bien dans les jeux des chiens, des chats, des enfants. Quand il y a épargne de force musculaire ou nerveuse, les organes entrent spontanément en activité, sans but utile en dehors de leur propre satisfaction ; leurs mouvements tendent naturellement à s'exécuter par les voies habituelles. Ceci est une autre source originaire de l'art ; ce n'est plus seulement l'imitation de la nature extérieure, mais l'imitation par l'organisme de l'activité organique utile mais abstraction faite de cette utilité sauf en ce qui concerne la

satisfaction de la sensibilité organique même ; cette satisfaction tend à ce que les impressions reçues paraissent agréables et belles ainsi que la vie en général.

La rêverie de l'homme inoccupé est un mode spécial de cette utilisation originaire de forces physio-psychiques sans emploi directement utile ; les longues rêveries des poêtes, des artistes en général sont la mise en train de leur imagination créatrice ; il en sort parfois l'inspiration qui pousse à la réalisation de la conception artistique.

L'art est en rapport avec les sens spéciaux. Des plaisirs et des douleurs résultent des impressions de nos sens inférieurs, du tact, de l'odorat, du goût ; on recherche les sensations agréables fournies par les formes douces, pur l'art culinaire, par celui des parfums. Ce qui est bon tend à être apprécié en beau et vice versa, malgré de trop fréquentes désillusions.

Les sens spéciaux plus élevés provoquent des sentiments esthétiques plus complexes et en même temps plus spéciaux, plus précis. Ceux-ci cependant sont très simples à l'origine tout aux moins dans leurs modes d'expression. Le sens de l'ouie forme son éducation artistique par l'imitation des bruits de la nature ; la voix ou d'autres instruments imitent les émotions auditives et même les émotions provoquées par cette imitation. Des plaisirs et des douleurs, des beautés et des laideurs résultent des sons soit harmoniques soit discordants ; d'un autre côté ces sons servent à exprimer le plaisir et la douleur, la beauté et la laideur, la bonté et la méchanceté, le bien et le mal.

La vue, le plus précis de nos sens spéciaux, le sens le plus scientifique, est en rapport avec notre activité et nos sentiments esthétiques les moins vagues et les plus intellectualisés.

Les organes visuels, y compris les terminaisons de leurs fibres nerveuses, sont en général infléchis en diverses courbes; suivre la courbe des objets, c'est pour l'œil exécuter, grâce au jeu combiné de ses muslces, les mouvements les plus appropriés à sa propre conformation ; de là l'amour des lignes courbes, la beauté des mouvements onduleux de certains animaux tels que les félins, celle des formes humaines spécialement féminines. Les formes plates, sèches, et anguleuses très naturellement ne nous paraissent pas belles.

Les sentiments esthétiques provoqués par la vue des couleurs et des formes ont donc des fondements anatomiques et physiologiques. Les couleurs sont en rapport avec les excitations rétiniennes, les formes avec ces mêmes excitations et avec les mouvements musculaires et avec toute la structure de l'œil.

L'architecture, la sculpture et la peinture tiennent au sens de la vue, la musique à celui de l'ouie, la danse et la mimique à notre sensibilité générale et, par l'intermédiaire particulièrement de la musique, à toute la vie émotionnelle et même intellectuelle. La vue et l'ouie sont, parmi tous nos sens, les plus spéciaux et les plus élevés, les plus directement en rapport avec le cerveau. On s'explique dès lors les rapports naturels des beaux-arts proprement dits avec les idées.

La nature extérieure, combinée avec la sensibilité humaine, est la source la plus générale des sentiments esthétiques. Les sentiments provoqués en nous par le monde ambiant sont d'une profondeur et d'une complexité inouïes ; ils sont en partie hérités de nos ancêtres les plus éloignés : ils se sont sans cesse transformés. L'horreur et la terreur des anciens vis-à-vis de la nature sauvage, hostile ou agitée, sont devenues et un attrait et une source de poésie pour les modernes.

L'évolution des beaux-arts nous montre aussi que leur développement s'explique par les lois générales de la différenciation et de la coordination progressives. La sculpture s'est détachée peu-à-peu de l'architecture et la peinture de la sculpture ; de même se sont différenciées la danse, la mimique, le drame, le roman. L'écriture idéographique actuelle a ses origines dans le dessin.

A leur tour, ces formes différenciées arrivent à se coordonner dans un ensemble, par exemple dans les représentations théâtrales modernes où la voix humaine, la musique instrumentale, la danse, la mimique, les tableaux de la nature inorganique, les décors, l'architecture et la peinture concourent, en excitant tous nos sens, depuis les plus généraux jusqu'aux plus spéciaux, à nous donner l'illusion de la vie sociale.

Dans les beaux-arts proprement dits, c'est la littérature, spécialement le théâtre et le roman, qui se rapprochent le plus de l'intellectualité et qui, en même temps, nous présentent le contenu le plus différencié et le plus synthétique.

L'art, en dehors de ses fondements anorganiques, organiques et psychiques a des origines sociales et tout d'abord économiques. Il a en premier lieu des rapports nécessaires avec le loisir économique; sans ce dernier, pas d'art possible. Ceci explique comment l'art est tout d'abord le privilège des castes et des classes privilégiées ; même quand celles-ci ne l'exercent plus directement, il leur reste asservi. Les Trois-Huit peuvent seuls généraliser l'art, le rendre accessible à tous et même le moraliser. L'art ne peut être libre que dans une société affranchie ; sa fonction est toujours sociale en ce sens qu'elle est toujours subordonnée à l'ensemble de la structure de la société et spécialement à la structure économique de celle-ci. Il est toujours une projection transfigurée, une représentation à la fois subjective et objective des plaisirs et des douleurs du monde.

Les beaux-arts se rattachent en outre directement à la vie économique par l'intermédiaire des arts industriels : céramique, ameublement, orfèvrerie, gravures, dessin industriel, etc.

L'art est aussi en rapport direct avec la vie génésique ; il se rattache aux besoins et aux désirs naturels de l'espèce humaine de s'embellir elle-même ainsi que son habitat, son intérieur. Il provoque ainsi et développe les sentiments sympathiques et sociaux, il éveille les émotions douces, tendres et nobles éprouvées en commun, les peines et les plaisirs collectifs, en un mot il suscite une psychologie collective par où se complète et se cimente plus fortement la vie sociale. Nous avons déjà vu que la sélection sexuelle est elle-même une des origines du sens de la beauté.

Les beaux-arts sont pour le surplus en rapport avec la structure et l'évolution d'ensemble des sociétés et tous les autres phénomènes sociaux plus élevés et plus spéciaux agissent sur eux par réaction. Les danses et la mimique guerrières caractérisent les peuples militaires : par exemple la pyrrhique chez les Doriens. Les religions ont leur danses, leur mimique, leur cérémonial. Ce qui est un beau spectacle pour les hommes et pour les chefs doit l'être naturellement pour les dieux. Les ballets de certains grands opéras en sont une réminescence ; la cérémonie de la Messe est de même une représentation où chaque geste, chaque pas de l'acteur offi-

ciant sont réglés et ont une signification que du reste, en général, il ne comprend plus lui-même aujourd'hui. Les danses, la mimique, les chants populaires représentent surtout la vie économique et génésique : les joies et les peines du travail et de l'amour.

Platon, dans ses *Lois*, avait déjà observé la distinction entre la danse guerrière et la danse pacifique, celle des dollars mériterait d'y être ajoutée.

Les formes despotiques, militaires et sacerdotales, primitives ont donné à l'art leur empreinte ineffaçable comme nous le montrent les temples, les palais, les arcs de triomphe, les colonnes, les statues, les tableaux anciens et modernes. Les cirques et leurs combats étaient la pâture artistique du peuple militaire par excellence. Il y a eu en effet et même il y a encore une architecture, une sculpture, une peinture, une musique et un littérature militaires, et religieuses, aristocratiques, bourgeoises, capitalistes ; espérons que le peuple pacifique aura un jour ses palais, ses musées, ses parcs, ses artistes, ses écrivains, ses savants. C'est l'évolution moderne en voie d'accomplissement.

L'imitation transfigurée de la nature et de la vie individuo-sociale aboutit spontanément à la création artistique. Par exemple, la voix humaine ne fait pas qu'exprimer la douleur et le plaisir ; du fait que certains sons s'associent avec certains de nos sentiments, la reproduction de ces sons réveille artificiellement en nous ces sentiments. L'artiste est dès lors un véritable éducateur social par le choix des sentiments dont il provoque en nous l'éclosion et le développement. Il est également un créateur par le fait des combinaisons nouvelles dans lesquelles il fait entrer les matériaux anorganiques, organiques, psychiques et sociaux antérieurement épars et incohérents et auxquels il donne une existence coordonnée et synthétique.

Les sentiments et émotions esthétiques sont naturellement en rapport direct avec notre intelligence ; sentiment et intelligence ne sont pas des facultés essentiellement distinctes ; une idée juste est naturellement belle et tend à s'exprimer avec beauté. La recherche et la découverte scientifiques ont leurs joies et leurs souffrances. Des sentiments élevés ne se conçoivent pas avec des idées fausses. L'art n'est pas en an-

tagonisme avec l'idée ; il en est au contraire un facteur d'idéal, mais l'idéal ne doit jamais perdre pied, il doit toujours s'appuyer sur l'idée et celle-ci sur la réalité.

Si le mécanisme de l'évolution des beaux-arts a consisté dans la substitution à leur indivision primitive, de formes de plus en plus différenciées, cette différenciation croissante a toujours tendu à une coordination correlative des parties ainsi différenciées. Chez les primitifs, la danse, le mimique, le chant, une musique instrumentale grossière sont unis, s'accompagnent ; même chez les anciens, nous voyons le discours soutenu par la musique. Il en sera de plus en plus ainsi dans les grandes représentations populaires futures ; tous les arts y concourront harmonieusement.

Le forme la plus haute de l'art semble atteinte quand les divers ordres de jouissances qu'il procure, sensations, émotions, perceptions, sont fournis simultanément par l'excitation de tous les organes correspondants de notre sensibilité et surtout quand ces jouissances sont rendues collectives au plus haut degré, c'est-à-dire communes à la fois au public, aux interprêtes et aux créateurs de l'œuvre.

Est antisociale et scientifiquement fausse la formule égoïste et individualiste de l'art : on ne discute ni des goûts, ni des couleurs. Cette formule elle-même caractérise un état social où prédomine l'égoïsme et, à elle seule, elle suffit à prouver que l'art, phénomène social, a une fonction sociale, la fonction d'éducation du sentiment et du caractère sans lesquels il n'y a jamais de saine et complète éducation intellectuelle.

L'art est toujours fonction sociale, même quand il est asservi et que lui même sert à corrompre et à asservir. Il n'est jamais libre au sens absolu, pas plus qu'il n'existe de liberté économique et de liberté politique absolues ; même sous leurs formes individualistes apparentes, ces concepts théoriques et ces systèmes pratiques ne représentent que des formes historiques et spéciales de la structure générale des sociétés, elles sont toujours subordonnées à cette structure et ne perdent jamais leur caractère fondamental de fonctions et d'institutions sociales.

Bibliographie :

Ch. Darwin. — La descendance de l'homme. T. II, p. 358 et suiv.
H. Spencer. — On the origin and function of Music, 1853.

H. Spencer. — Essais sur le Progrès, p. 377.
Id. — Principes de Psychologie, T. II.
Hégel. La Poetique. — Id. Esthétique.
J. Sully. — Sensation and Intuition, 1876.
Id. — On the possibility of a science of Aesthetics.
M. Guyau. — L'art au point de vue sociologique, 1889.
Id. — Problèmes de l'esthétique contemporaine.
P. J Proudhon. — Le principe de l'art, 1865.
H. Taine. — Philosophie de l'art.
E. Veron. — L'Esthétique, 1878.
Fechner. — Vorschule des Aesthetik, 1876.
E. Brucke et Helmholtz. — Principes scientifiques des beaux-arts. L'Optique et les arts.
Blaserna et Helmholtz. — Le son et la musique.
E. Grosse. — Les débuts de l'art.
Lazarus. — Ueber die Reize der Spiele, 1883.
Hirth. — Physiologie de l'art, 1892.
Stricker. — Le langage et la musique.
L. Arréat. — Art et psychologie individuelle, 1906.
E. Ferri. — Les criminels dans l'Art et la littérature, 1902.
Gauckler. — Le beau et son histoire.
C. Herckenrath. — Problèmes d'Esthétique et de Morale, 1897.
Mme Jaell. — L'intelligence et le rythme dans les mouvements artistiques, 1904.
A Laugel. — L'Optique et les Arts.
E. Marguery. — L'œuvre d'art et l'évolution, 1905.
Roussel-Despierre. — L'idéal esthétique, 1904.
P. Souriau. — La rêverie esthétique, 1906.
Id. — L'Esthétique du mouvement.
Id. — La beauté rationnelle, 1904.
L. Arréat. — Psychologie du peintre.
M. Braunschwig. — Le sentiment du beau et le sentiment poétique, 1904.
L. Bray. — Du beau, 1902.
Durand de Gros. — Nouvelles recherches sur l'esthétique et la morale, 1899.
A. Fouillée. — La Morale, l'Art, la religion, d'après Guyau.
K. Groos. — Les jeux des animaux, 1902.
Paulhan. Le mensonge de l'art, 1907.
J. Pérès. — L'Art et le réel, 1898.
Th. Ribot — Essai sur l'imagination créatrice.
H. Rieman. — Les éléments de l'esthétique musicale, 1906,
G. Séailles. — Essai sur le génie dans l'art.
E. Magnin. — L'art et l'hypnose, 1906.
F. Squillace. — Sociologia artistica, 1900.

CHAPITRE IV.

LA PSYCHOLOGIE COLLECTIVE.

Tout phénomène social est à la fois anorganique, organique et psychique. La psychologie collective, ou système mental des sociétés, peut cependant être étudiée dans son organisation et son fonctionnement comme phénoménalité distincte bien que sous cette réserve que, dans la réalité, la psychologie collective est toujours une combinaison spéciale de facteurs plus généraux, biologiques et physiques.

Il y a donc une psychologie spéciale à chacune des classes de phénomènes sociaux : psychologie économique, génésique esthétique, morale, juridique, politique, en même temps qu'une psychologie collective générale ou d'ensemble du corps social.

En dehors de ses rapports généraux avec le milieu anorganique et organique, la psychologie collective a des rapports plus spéciaux avec les appareils de la vie de relation, muscles et nerfs, avec les centres cérébro-spinaux et avec les organes de la sensibilité générale et des sens spéciaux.

Il en résulte que toutes nos connaissances, sentiments, émotions et volitions sont toujours relatifs.

Le fait que tout phénomène social est toujours le résultat de la combinaison d'un *territoire* et d'un certain nombre d'unités humaines entraine naturellement comme conséquence une certaine psychologie collective ; la psychologie dite individuelle ou plutôt biologique ne se conçoit que par abstraction au point de vue de l'étude, car toute psychologie est nécessairement collective ; l'hypothèse d'un individu isolé est doublement invérifiable, car non seulement aucun individu n'existe et n'a existé sans subir le contact d'autres individus, mais en le supposant, il n'aurait pu éviter l'influence ancestrale ni celle du milieu physique où il se développe. En un mot le psychisme individuel lui même ne peut se concevoir que dans le milieu physique et social.

C'est dès lors très naturellement par la physiopsychologie que toutes les sciences antécédentes se rattachent à la socio-

logie. En dehors de ces relations générales de la psychologie collective avec tous les phénomnèes dont l'étude fait l'objet des sciences antécédentes, le système mental collectif se manifeste dans toute la structure et dans toute la vie sociales.

Sa source primordiale et principale est tout d'abord dans le système économique lui-même ; celui-ci est le plus général et aucun phénomène économique n'est purement matériel, mais à la fois biologique et psychique. Bien que la vie pratique et l'empirisme soient toujours antérieurs à la théorie et à l'expérience scientifiques, bien que le fait précède toujours l'idée, le fait lui-même en tant que social est toujours l'expression d'un état psychique ; tout fait, tout acte économiques sont en même temps psychiques.

Nul n'ignore l'influence de la vie nutritive en général sur l'activité mentale individuelle. Dans les sociétés, l'organisation de cette vie nutritive est la base même de la psychologie collective. De même que certains aliments exercent une influence spéciale sur les individus, de même aussi tout le système économique de la société, son organisation non seulement générale mais spéciale, sont en rapport avec sa psychologie. Penser c'est aussi travailler, toute pensée nécessite un effort qui, de même que l'effort économique, peut être l'objet d'une économie par l'emploi des méthodes perfectionnées.

Il a été depuis longtemps observé que les modes d'alimentation des muscles et des nerfs sont en rapport avec les divers stades de civilisation par conséquent aussi avec ceux de la culture mentale.

Le psychisme social a ses origines directes, non seulement dans l'économie mais dans la génésique sociale. Toutes les formes et toutes les fonctions relatives à la conservation, au développement et à l'amélioration de l'espèce humaine exercent la plus grande influence sur la vie psychologique, influence à peu près aussi constante et générale que celle de l'Economie qui elle-même, comme nous l'avons vu, imprime aux institutions génésiques leur structure fondamentale. Il suffit de signaler qu'une société où, commeactuellement, la famille s'est de plus en plus réduite en se différenciant par évolution de la société homogène primitive et en se réduisant aussi à sa fonction de plus en plus spéciale, a une mentalité

également fortement différente de celles antérieures. Sa mentalité s'est modifiée non seulement au point de vue de la conception des rapports sociaux entre sexes et parents, mais cette modification spéciale a elle-même eu sa répercussion sur l'ensemble de la psychologie collective ; une nouvelle conception de la famille a agi sur la conception de la société entière.

Le psychisme social découle donc essentiellement de l'organisation et de l'activité génésiques des sociétés et cela d'autant plus que la vie familiale qui est surtout affective influe naturellement sur la formation, la conservation et la transmission des idées collectives. Il y a du reste ici action réciproque car, par exemple, l'éducation de l'enfant se fait non seulement par la famille mais par le groupe et cela dans une proportion parfois d'autant plus forte que, par évolution, la famille a tendu à se distinguer de la société.

Une troisième source importante de la psychologie collective est l'art ; la mentalité sociale a des origines esthétiques. La vie émotionnelle en rapport elle-même avec la vie pratique agit sur tout le système mental. Le repos physiologique, psychique, économique, la possibilité d'utiliser l'énergie humaine dans d'autres directions que la satisfaction des besoins économiques et génésiques, font éclore d'autres besoins et d'autres désirs d'abord esthétiques et puis plus spécialement intellectuels : l'art lui-même suscite naturellement la formation d'un idéal, d'une idée, d'une interprétation théorique du monde.

La peinture et la musique ont des rapports avec l'écriture, la récitation et l'enseignement. En Grèce, par exemple, comme nous le montrent Aristophane et Platon, la musique était à la base de l'enseignement, mais ce n'était pas comme le croyait Montesquieu, la musique au sens actuel, mais dans le sens d'une méthode d'enseignement et de connaissance.

Ce sont les artistes dont l'imagination créatrice a construit le système harmonieux du polythèisme gréco-romain : les architectes, les sculpteurs, les peintres, les poëtes avec le concours des musiciens.

La constitution de philosophies métaphysiques caractérise précisement le passage des périodes plus anciennes, où l'idée était encore surtout subordonnée aux sentiments et aux émo-

tions en dernier lieu déjà réglés et coordonnés par l'art, au stade où au contraire l'idée arrive à être la régulatrice supérieure de la vie sociale et même, par une réaction naturelle, la métaphysique tout d'abord jusqu'au XIXe siècle (A. Schopenhauer, etc.) arrive à méconnaître absolument le rôle important de la vie sentimentale, émotionnelle et active.

On peut sans inconvénient grave, mais uniquement en ce qui concerne l'évolution de la psychologie collective et de la philosophie qui en découle, considérer comme acceptable la théorie de *la loi des trois états* d'A. Comte ; cette loi correspond en effet assez exactement et d'une façon générale avec le développement mental collectif réel : période théologique, période métaphysique, période positive.

D'après Comte, le période théologique se subdivise successivement : en fétichisme, idolâtrie, polythéisme, monothéisme, religion naturelle. Dans les derniers temps, des essais de syncrétisme religieux ont été tentés. Ils ne feraient dans tous les cas que confirmer et continuer l'évolution en ce sens qu'ils reduiraient de plus en plus les superstitions multiples à un petit nombre de superstitions fondamentales et communes à toutes les religions. La croyance à la réalité d'une force inconnaissable pourrait être ainsi le dernier mot de la religion comme le croyaient Comte et H. Spencer. Alors en supposant que la religion renonce à revéler et à expliquer la nature de cet inconnaissable, il est à observer qu'elle deviendrait une pure métaphysique indépendante de la théorie positive de la connaissance.

Si telle est l'évolution, ce dernier stade de la religion, épurée au point de se perdre, montre dans tous les cas que le passage de la religion à la métaphysique se fait par une transition naturelle.

La période métaphysique s'est constituée par l'intermédiaire de la scolastique, par une transaction momentanée entre la foi et la raison. En fait, la philosophie métaphysique prit naissance dans les temples ; Hésiode et Thalès se réjoignirent dans le sanctuaire de Delphes.

Le spiritualisme et le matérialisme, le spiritisme et l'atomisme, le sensualisme, le mysticisme, le scepticisme et le rationnalisme furent les différenciations successives de la métaphysique.

Cette évolution religieuse et puis métaphysique fut elle-même en corrélation constante avec l'évolution générale des sociétés. La horde à peine différenciée, la tribu, le clan, la famille, les petites principautés et monarchies, les grandes monarchies absolues, l'Etat national moderne et, en dernier lieu les internationalités contemporaines, furent les structures politiques correspondantes aux divers stades de l'évolution religieuse et métaphysique partant, suivant Comte, du fétichisme, suivant Spencer de l'animisme pour aboutir à une philosophie positive qui ne se rattache plus à la métaphysique et à la religion que par l'inutile hypothèse au point de vue aussi bien pratique que sentimental et théorique de l'Inconnaissable dont nous sommes et resterons toujours impuissants aussi bien à affirmer qu'à nier la réalité.

Primitivement la fonction religieuse est indivise, elle l'est dans la mesure même où les Sociétés sont ou non différenciées ; l'animisme et le fétichisme sont sujets à toutes les variations individuelles, mais par leur fonds commun ils constituent une croyance générale, une psychologie collective qui pendant de longs siècles suffit aux relations humaines ; même l'absence de formes et d'organisations définies était favorable au développement social ; leurs infinies diversités en même temps que leur identité fondamentale se prêtaient étonnamment à toutes les combinaisons sociales ; aussi entre les tribusanimistes et fétichistes il ne semble pas y avoir des guerres religieuses proprement dites : ces guerres ne peuvent apparaître que pour des causes plus profondes surtout économiques et génésiques. Ce n'est que quand les croyances religieuses prennent des formes définies et par cela même plus au moins exclusives les unes des autres que les conflits religieux viennent s'ajouter aux précédents et même alors il est remarquable que le fétichisme, l'idolâtrie, le polythéisme restent très tolérants, se fusionnent aisément au point de finir par cohabiter dans les Panthéons. Au contraire, le catholicisme romain et le protestantisme se distinguèrent par leur intolérance, Giordano Bruno et Michel Servet, en dehors de tant de milliers de victimes, suffisent à caractériser leur intolérance commune.

Si la fonction religieuse est d'abord indifférenciée dans les groupes, au contraire au fur et à mesure que des variations et

des différenciations se produisent dans les sociétés et entre sociétés, les chefs des groupes représentent la suite de l'indivision primitive en ce qu'ils deviennent les organes non seulement de l'ordre économique et politique, mais également les chefs de la religion. Le patriarche pastoral est l'organe du culte comme ses derivés, les monarques absolus de Russie, de Turquie, de Chine, etc.

Le Christianisme, lui-même issu à la fois de l'animisme, du fétichisme, de l'idolâtrie, du polythéisme ainsi que de la philosophie métaphysique notamment platonicienne, commença par proclamer sa soumission aux puissances jusqu'au jour où l'ayant emporté il poursuivit la soumission des puissances au Catholicisme.

Cependant bien que l'indivision des pouvoirs ou tout au moins la subordination de tous les autres pouvoirs au sien, soit la tendance de toute religion surtout déjà unifiée. la séparation progressive du spirituel et du temporel s'observe déjà même chez les tribus chasseresses ; nous voyons se former successivement des représentants spéciaux : sorciers, prêtres, clergé. Il se forme même des castes religieuses ; parfois une tribu entière comme celle de Levi est consacrée au culte.

Dans la période de la scolastique et de la philosophie métaphysique, la Papauté et l'Empire luttent pour la domination et finissent par se séparer, ce qui non seulement tend à l'affaiblissement du pouvoir absolu, mais encore à la constitution de l'Etat moderne. Celui-ci arrive, avec la formule de l'Eglise libre dans l'Etat libre, à faciliter en réalité la formation d'une psychologie collective nouvelle dans une Société et dans un Etat nouveaux, car remarquons le bien, la psychologie collective reste toujours aussi inséparable de toute la structure sociale que chez l'individu l'esprit reste lié à l'organisme. A ce point de vue par exemple la neutralité de l'enseignement n'indique qu'une forme transitoire facilitant l'accès à un enseignement nettement positif.

Les religions comme toute institution humaine ont exercé une fonction sociale historique : elles ont progressivement limité, modéré et socialisé en la coordonnant, la centralisant, l'infinie multiplicité des superstitions primitives qui du reste elles-mêmes étaient originairement limitées par leur

concordance fondamentale résultant du fait que, en dehors des variations accessoires, la nature extérieure et l'homme lui-même, lesquels sont les deux facteurs de tous les phénomènes sociaux y compris ceux de la psychologie collective, sont partout les mêmes. Les institutions religieuses humaines ne firent donc en réalité que parfaire et consolider ces limites naturelles de l'erreur ; la théorie positive de la connaissance reste en dernier lieu comme l'expression la plus haute de la psychologie collective et il est remarquable que, par un retour apparent, elle tend à devenir la base commune de la psychologie collective de l'humanité de la même manière que les croyances animistes se retrouvent à l'origine de toutes les sociétés et donnent encore actuellement à celles qui n'ont guère dépassé ce stade, ce fonds commun de croyances qui fut le point de départ de la constitution de notre fonds commun actuel.

La fonction sociale des Métaphysiques ne fut que la continuation et le développement de la fonction religieuse ; elles opérèrent une nouvelle réduction des hypothèses superstitieuses en y substituant des entités, des concepts absolus, la recherche des causes premières et finales. Les diverses écoles et leurs fondateurs dirigèrent et régularisèrent la vie mentale en coordonnant systématiquemet la théorie de la connaissance du monde. Les métaphysiques aussi, dans leur impuissance à réduire toutes leurs hypothèses à une hypothèse unique et universellement admise, furent naturellement très exclusives et intolérantes comme le prouvent par exemple les luttes entre Nominalistes et Réalistes et dans la suite la véritable domination tyrannique exercée par les chefs des grandes écoles philosophiques tels que Hegel, Cousin, etc.

Ce qu'il y a de remarquable et ce qui démontre leur fonction sociale positive bien plus importante que leur valeur intrinsèque comme systèmes, c'est l'homogénéité de la structure et de l'évolution des diverses doctrines métaphysiques, qui partout se limitent à un nombre très restreint de systèmes fondamentaux : matérialisme, idéalisme, sensualisme, mysticisme.

Comme résultat, nous voyons aujourd'hui les diverses écoles métaphysiques se soumettre progressivement aux

observations et aux expérimentations scientifiques ; seuls leurs cadres restent métaphysiques et ne sont plus pour ainsi que des hors d'œuvres esthétiques et littéraires comme nous le voyons dans les philosophies les plus récentes telles que celles de MM. Bergson et Boutroux.

Les théories de l'Inconnaissable d'A. Comte et de H. Spencer ont été en somme les dernières et faibles attaches reliant la pure philosophie des sciences à la Métaphysique ; celle-ci se vide de plus en plus, versant son contenu et transmettant sa fonction sociale à la Philosophie générale des sciences particulières.

Ce progrès s'est du reste réalisé d'une façon spontanée suivant l'ordre naturel de la constitution des sciences ; chacun de ces progrès fut une conquête non seulement sur la religion mais sur la métaphysique. L'avènement d'une philosophie purement scientifique coïncide avec la formation progressive des internationalités et d'un Etat mondial ; la philosophie positive est seule en effet capable de fournir aux diverses sociétés humaines de plus en plus différenciées, et par cela même solidarisées et fusionnées, des croyances communes, une psychologie collective en rapport avec l'ensemble de leur vie également collective.

Toutes les sciences étant en corrélation les unes avec les autres au point de vue de la structure et interdépendantes au point de vue dynamique, il en est de même de la philosophie particulière qui se dégage de chacune d'elles. C'est ainsi que se constitue progressivement une philosophie générale des sciences, dont la philosophie générale des sciences sociales particulières représente elle-même le couronnement. Cette philosophie suffit à nos besoins théoriques et à notre conduite pratique.

Cette évolution de la psychologie collective, depuis l'animisme et le fétichisme primitifs, est non seulement parallèle à l'évolution d'ensemble des sociétés, mais elle en fait en réalité partie intégrante absolument au même titre que les modes successifs de la sensibilité organique, depuis la simple irritabilité jusqu'aux formes les plus élevés de l'activité psychique, sont inséparables de la vie organique. La psychologie collective n'est donc que l'aspect psychique de l'évolution même de la société ; sa conception est en rapport avec

celle de la société et de l'Etat et de même avec la structure de ces derniers à leurs divers stades.

La fonction sociale et positive de la philosophie scientifique, fonction constante et dont les religions et les métaphysiques ont elles-mêmes été les organes rudimentaires, a donc pour objet : la destruction progressive de l'absolu, la coordination universelle des croyances et la constitution de l'unité mentale de l'espèce humaine. Ces résultats sont obtenus spécialement par les progrès de la méthode ; l'unité de celle-ci concourt à l'unification du psychisme social. La différenciation des églises et des écoles a été, comme toujours, le mécanisme de leur fusion ; cette fusion s'observe dans les progrès de la tolérance résultant précisément de la substitution de la notion de relativité qui est à la base de toutes nos connaissances à celle de l'absolu.

D'un autre côté le point de vue sociologique et philosophique général d'après lequel force et matière, esprit et corps ne sont que les aspects différents d'une seule et même phénomènalité met fin au dualisme et à la lutte entre le spirituel et le temporel aussi bien dans les sociétés mêmes que dans la philosophie.

La philosophie scientifique, y compris la sociologie, exerce ainsi une influence régulatrice supérieure sur l'ensemble de la vie économique, affective, émotionnelle et même esthétique ; elle aide à préciser l'idéal en le subordonnant à l'idée. Certainement les sciences sont loin d'être parfaites ; il est même à supposer qu'elles ne le seront jamais définitivement ; il nous faut nous habituer à ne considérer toute théorie de la connaissance que comme provisoire. Cependant il n'y a pas lieu de tomber dans un scepticisme stérile ; le pragmatisme qui s'est fait jour dans ces derniers temps n'est lui-même qu'un réaction contre l'absolu métaphysique comme le montre fort bien M. Hoernle dans les études publiées par lui dans *Mind* sous le titre de *Pragmatisme versus absolutism*. Si les sciences sont et seront toujours, sans doute imparfaites, si, par exemple, il existe des lacunes incontestables dans les théories évolutionnistes et transformistes, le consensus collectif relativement à la Méthode suffirait au besoin pour suppléer à ces lacunes transitoires des sciences sans nuire à leur unité philosophique. J'ajoute même qu'il serait difficile

de concevoir une évolution sans lacunes et cela à raison même de la relativité de toutes nos connaissances. La loi de continuité doit-elle même cesser d'être envisagée comme une loi absolue; à ce point de vue la philosophie scientifique réconcilie également la loi de continuité et celle de discontinuité; nous aurions beau en effet multiplier nos connaissances relatives à tous les stades de l'évolution anorganique, organique psychique et sociale; cette multiplication ne fera jamais que multiplier les points intermédiaires entre celui que nous considérons comme initial et cet autre que nous notons comme actuel bien que déjà à ce moment il soit dépassé.

En dehors des religions, des écoles métaphysiques et de la philosophie positive qui ont été les organes successifs de la psychologie générale des sociétés, et au-dessous, figurent toutes les doctrines et écoles spéciales relatives à toutes les sciences antécédentes à la sociologie et, en ce qui regarde cette dernière, toutes les doctrines croyances et écoles qui se sont tour à tour partagé les divers domaines de la science sociale tout en étant toujours à chaque moment en corrélation les unes avec les autres.

Il faut aussi tenir compte, comme je l'ai exposé dans ma *Sociologie économique*, que généralement les faits précèdent les idées, les institutions les doctrines, une activité générale et d'ensemble la philosophie générale, et qu'en outre les fonctions et les formes supérieures n'excluent pas nécessairement les formes et les fonctions inférieures; parfois même nous voyons ces dernières se développer d'une façon absolue mais elles ne sont plus dominantes. Ce sont les fonctions et les formes *dominantes* qui *caractérisent* chaque stade social; elles agissent du reste toujours sur les inférieures qui dès lors sont toujours en partie modifiées.

On peut ainsi ramener avec A. Comte l'évolution de la philosophie à trois grands types : Religion, métaphysique, philosophie positive. Ces types caractérisent les stades principaux de l'évolution de la psychologie collective mais il faut bien se garder d'en faire avec A. Comte et son école la loi générale du développement de la société ; cette loi n'est pas purement idéologique.

Les organes spéciaux de la production et du progrès scientifiques sont actuellement la presse, le livre, les laboratoires, les Instituts, les Académies.

Les écoles proprement dites : primaires, moyennes, supérieures, sont surtout les organes de conservation et de transmission scientifiques et pratiques.

Ces organes et ces fonctions sont encore loin d'être à la hauteur des conditions sociales existantes ; le progrès scientifique notamment n'est guère organisé collectivement, il manque de coordination, ses organes régulateurs dans une société déjà devenue mondiale en fait ne correspondent pas à la situation. Ceci confirme du reste notre observation que l'activité pratique précède en général l'idée et la théorie.

Ce qui est cependant remarquable c'est que partout et toujours, l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement correspondent avec la structure et la vie d'ensemble des Sociétés.

Ainsi, en Belgique les classes et les degrés d'enseignement sont une image assez exacte des divisions de la société en classes, divisions qui elles-mêmes ont pour base des catégories économiques et se repercutent sur tout le reste de la structure sociale et notamment morale, juridique et politique.

A. — Population et dépenses de l'enseignement primaire en 1906.

Ecoles communales :	garçons et filles		505,315	Total 883,518
Ecoles adoptées :	id.	id.	214,330	dont 831,993
Ecoles privées :	id.	id.	163,873	non payants.

Ecoles primaires d'adultes communales : 80,216 dont seulement 12,448 filles.

Ecoles primaires d'adultes adoptées : 128,440 dont 78,130 filles.

Ecoles gardiennes communales, adoptées et privées subsidiées : 264,845 garçons et filles.

Le montant total des dépenses de cet enseignement y compris les rétributions scolaires, les fondations, l'intervention des bureaux de bienfaisance, des communes, des provinces et de l'Etat s'élevait en 1905 à 46,772,673.

De telle sorte que la population totale des établissements d'enseignement primaire étant de 1,357,019 élèves la dépense par tête ne s'élevait qu'à 37 frs 47 c.

La grande masse des élèves ne dépasse pas le dernier degré de l'enseignement primaire, un grand nombre n'en

parcourt pas tous les degrés. Les subdivisions des classes d'enseignement primaire représentent donc parfaitement la classe sociale inférieure de la société belge dont la base économique moule cette partie de la psychologie collective représentée par l'organisation de l'enseignement.

B. — Population et dépenses de l'enseignement moyen en 1906.

Enseignement normal moyen de l'Etat :		
Hommes	47	Total 156
Femmes	109	
Athénées royaux		5,961
Collèges communaux et patronnés		1,038
Degré inférieur : Ecoles moyennes de l'Etat, des communes et patronnées pour garçons		17,942
Id. pour filles		8,045
Total général de la population de l'enseignement moyen		33,142

Total des subsides accordés par l'Etat, les provinces, les communes à l'enseignement moyen, non compris les dépenses de la direction centrale : 6,450,263 frs.

Par tête : 195 frs.

La population qui bénéficie de l'enseignement moyen lequel n'est en général à la portée que des classes moyennes n'est donc à peine que de 3 p. c. du chiffre de la population de l'enseignement primaire, mais la collectivité intervient en sa faveur dans une proportion 5 fois plus forte par tête.

C. — Population et dépenses de l'enseignement supérieur en 1906.

Population des Universités de l'Etat	3,329
Universités libres de Bruxelles et Louvain	3,291
Total général	6,620

Les provinces, les communes, les particuliers subsidient les Universités libres lesquelles vivent de leurs ressources propres.

Quant à l'enseignement supérieur de l'Etat, les *dépenses ordinaires* en 1905 s'élevaient à 2,541,969 frs, soit pour une population de 3,329 étudiants à 763 frs par tête.

Population des quatre Universités par 100,000 habitants :

1839-40 . .	37	1879-80 . .	102
1849-50 . .	48	1889-90 . .	76
1859-60 . .	50	1899-00 . .	78
1869-70 . .	78	1901-07 . .	85 1/2.

Les cadres et l'accès de l'enseignement nous apparaissent comme très étroits et rigides ; la proportion de ses bénéficiaires s'est réduite constamment surtout si l'on tient compte du grand nombre d'étudiants étrangers qui composent la population estudiantine et du fait important qu'en 1906-07 les facultés techniques et les écoles spéciales absorbent le tiers de la population des quatre Universités soit 2,186 sur 6,621.

Notre but n'était ici que d'illustrer par un exemple frappant la corrélation étroite existant entre les organes ou institutions de la psychologie collective d'un côté et les autres organes et institutions de la société et la structure générale de cette dernière de l'autre. La composition et la proportion des *classes* des écoles d'enseignement correspond en effet à celles des *classes* sociales.

Nous pouvons donc en conclure que l'universalisation d'un enseignement à la fois théorique et pratique, scientifique et professionnel à tous les degrés pour toute la population, en un mot un enseignement intégral, ne se réalisera qu'au fur et à mesure que s'abaisseront les inégalités existantes entre les classes de la société. Bien que les individualités comprises à chaque moment dans les cadres actuels des classes puissent changer, les cadres continuent eux-mêmes à persister et leur renouvellement sert surtout à rajeunir et à fortifier leur contenu.

Bibliographie :

Romanes. — L'Evolution mentale de l'homme.

Th. Ribot. — L'hérédité psychologique.

G. Lebon. — Les lois psychologiques de l'évolution des peuples, 1894.

Id. — Psychologie des foules.

Goblet d'Alviella. — L'évolution religieuse.

Id. — L'idée de Dieu.

A. Comte et E. Littré. — Principes de philosophie positive.

G. Lewes. — History of Philosophy, 5e édit., 1880.

A. Bain. — La Science de l'éducation.
H. Spencer. — De l'éducation physique, intellectuelle et morale.
Guyau. — L'irréligion de l'avenir.
Peschel. — Volkerkunde.
A. Sluys. — L'Education intégrale, 1893.
L. Ward. — The psychic factors of sociology.
Id. — Dynamic-Sociology. — Outliness of Sociology. — Pure Sociology. — Applied Sociology, etc.
H. Hoffding. — Histoire de la philosophie moderne.
Id. — Histoire de la philosophie contemporaine.
Id. — Philosophie de la religion.
S. Sighele. — La foule criminelle, 2e édit., 1901.
Id. — La psychologie des sectes.
W. James. — Pragmatism, 1907.
Id. — Humanism and Tluth, Mind 1905.
J. Sully. — Le Féminisme.
Conta. — Théorie dn fatalisme.
F. Nitti. — Il socialismo cattolico.
Van Ginneken. — Principes de linguistique psychologique.
F. A. Lange — Histoire du matérialisme.
J. M. Baldwin. — Interprétation sociale et morale des principes du développement moral.
A. Fouillée. — Le mouvement positiviste et les conceptions sociologiques du monde.
Id. — Le mouvement idéaliste et la réaction contre la science positive.
Id. — L'évolution des idées forces.
Id. — Esquisse psychologique des peuples européens.
M. Guyau. — Education et hérédité.
W. James. — L'expérience religieuse.
G. Bos. — Psychologie de la croyance, 1905.
R. de la Grasserie. — Psychologie des religions.
J. Payot. — La Croyance.
M. Vernes. — Le rôle social des religions dans l'antiquité.
E. Richez. — Les croyances populaires, 1908.
Hegel. — Philosophie de la religion.

CHAPITRE V.

Le système moral.

A. Comte dans sa politique positive ainsi que L. Ward et E. de Roberty ont fait de la morale, le point culminant de

la Sociologie, d'autres en ont fait la base même de toutes les questions sociales. Dans notre classification, nous plaçons l'Ethique, en tant que fonction sociale particulière, entre la psychologie collective dont elle est une dérivation directe et le Droit qui en est une forme spéciale.

La morale d'après nous, est une fonction différenciée de la psychologie collective, laquelle elle-même est le produit de la vie esthétique, génésique et économique que nous considérons comme le fondement des mœurs ou habitudes sociales en général dont l'Ethique est la coordination ou systématisation.

Il en résulte dès lors aussi que la morale comme toutes les sciences sociales a ses origines dans le monde anorganique, organique et psychique dont les matériaux entrent dans la composition de tous les phénomènes sociaux. La morale est donc toujours relative ; elle formule la règle de conduite de l'homme dans ses rapports avec le milieu et avec les autres hommes, les rapports des hommes entre eux, leurs rapports sociaux, c'est-à-dire leurs rapports avec la société générale et les divers groupements spéciaux dont ils font partie. En réalité la morale n'est jamais individuelle, elle est toujours collective.

Le système moral d'une société est une adaptation, soit spontanée, reflexe ou instinctive, soit raisonnée et même méthodique, des êtres sociaux à leurs divers milieux ; elle est d'autant plus élevée et parfaite que cette adaptation est plus exacte, plus complexe, mieux coordonnée. C'est ce qu'exprime si bien la notion de justice, concept le plus élevé de la morale ; la justice, c'est l'adaptation non seulement la plus exacte aux conditions présentes, mais aux conditions futures contenues dans les flancs du présent. La justice n'est pas simplement un opportunisme empirique ; elle suppose l'adaptation au mieux ; comme la morale elle-même, elle est progressive. Ceci nous montre aussi qu'il ne suffit pas de vouloir ce qui est juste ; il faut encore le savoir. C'est en ce sens que nous considérons la morale comme en dépendance directe de la psychologie collective, bien que celle-ci repose sur le sentiment, les émotions et l'activité pratique, dérivées elles-mêmes de notre vie esthétique, génésique et surtout économique.

Cela même démontre que l'existence de lois morales n'exclut pas, mais au contraire suppose un ordre évolutif de la morale ; celle-ci, comme tous les autres phénomènes sociaux est toujours à la fois statique et dynamique.

Le fait que la morale se confondit d'abord avec la théologie, puis qu'elle devint métaphysique avant de revêtir le caractère scientifique actuel, démontre non seulement son évolution mais aussi sa subordination vis-à-vis de la psychologie collective issue elle-même des activités plus générales.

Des plaisirs et des douleurs résultent de toute activité fonctionnelle, de l'exercice de tout organe. Les acquisitions de cette activité, s'intègrent par repétition dans les organismes; elles se transmettent héréditairement dans la mesure des variations profondes qu'elles sont parvenues à produire. Le sentiment moral est en rapport avec ces variations, avec les plaisirs et les douleurs qui les accompagnent ; c'est ainsi, par exemple, que le sentiment moral de la solidarité de l'espèce humaine dans le temps et dans l'espace a des origines physiologiques et psychiques. Le sentiment de la responsabilité du groupe social vis-à-vis de chacun de ses membres, ce sentiment que nous observons constamment aussi bien dans les hordes primitives que dans les tribus, les clans, les familles, les nations et aujourd'hui de plus en plus dans le système international et mondial, ce sentiment moral n'est pas le résultat d'un progrès de la mentalité abstraite et pure, mais l'expression même de toutes les conditions à la fois physiques, organiques et mentales des sociétés.

Cette solidarité humaine s'est toujours imposée en fait avant d'être conçue comme une loi ; aujourd'hui même elle s'impose à tout le monde, bien que reconnue seulement par une faible partie du monde.

La conception de cette solidarité et de son importance morale revêtit d'abord des formes religieuses ; l'animisme le premier, antérieurement à toute théorie, antérieurement à Comte et à Spencer, proclama en fait la solidarité non seulement de tous les vivants, mais la solidarité de ceux-ci vis-à-vis des morts, des ancêtres ; il en est de même de notre solidarité vis-à-vis des générations à venir, de nos successeurs et des devoirs moraux qui en sont les conséquences,

Le culte à peu près universel des ancêtres, les croyances et les institutions remarquables des Chinois, relativement par exemple à l'anoblissement des ancêtres par les mérites de leurs descendants, les actes continus d'abnégation, même de la vie, par tant d'hommes en faveur du groupe, etc, témoignent de l'existence du sentiment moral dans toute société. Et quoi d'étonnant ? Chez toutes les espèces animales, il se forme naturellement des règles non seulement de conduite individuelle, mais de conduite collective, sous l'influence directe des conditions anorganiques, organiques et psychiques qui déterminent l'organisation des appareils de la vie de relation chez tous les êtres. Aucune conduite à proprement parler, pas plus qu'aucune psychologie en général, n'est individuelle au sens absolu, elle ne l'est que par abstraction, toute conduite est sociale ; l'homme même est un être individuo-social.

La nature entière et tous les individus, se combinent et concourent à la formation de chaque caractère supposé individuel ; il en résulte un caractère normal, un type moral des sociétés à chaque période de leur existence. Ce type tend toujours à l'uniformité précisément à raison de l'influence des mêmes conditions sur des êtres de même espèce et dont les caractères fondamentaux sont identiques et les différences seulement accessoires.

En dehors des facteurs généraux de la Sociologie, territoire et population, dont la combinaison est la source générale du phénomène moral comme de tout autre phénomène social, la morale a des origines sociologiques, elle naît directement des mœurs économiques, génésiques, artistiques, psychocollectives ; chacune de ces activités spéciales se manifeste par des formes habituelles de conduite, qui à leur tour donnent naissance à une morale particulière, morale économique, morale génésique, morale artistique, morale scientifique ; cette dernière notamment fait ressortir de plus en plus que toute vérité démontrée est essentiellement morale, parce qu'elle sert à une adaptation sociale supérieure ; de même la sincérité de l'art est insuffisante, l'art imprégné de vérité la dépasse ; de même une morale familiale qui a cessé d'être en rapport avec les rapports réels de l'organisation de la société et de la famille est une morale mensongère.

Ainsi l'activité sociale dans chacun des systèmes sociaux, de leurs appareils d'organes et de leurs organes, à l'état normal, est par elle-même un agent moral. Le travail, l'amour et la famille, l'art et la science concourent à la formation de la morale, à la création de chacun de ses types ou caractères dominants. La Morale, conçue comme fonction abstraite dans une Sociologie abstraite, apparaît comme la condensation d'une série de morales particulières qui elles-mêmes sont l'expression de règles habituelles de conduite dont les mœurs également générales et spéciales sont l'expression la plus simple au point de vue collectif et de ce qu'on appelle la conduite au point de vue des individus avec cette réserve que toute conduite est également sociale et toutes les mœurs individuelles.

Dans les sociétés qui se développent, en même temps que les fonctions et professions se différencient de plus en plus, elles se coordonnent de mieux en mieux ; de même il se forme de plus en plus des morales particulières, mais leur nombre, même en croissant, diminue les frontières qui les séparent ; les barrières morales s'abaissent à mesure que les variations sociales se multiplient et aussi les fonctions : de là la tendance progressive à la constitution d'une morale uniforme caractérisée par des règles de plus en plus communes superposées à la foule des petites règles particulières.

La morale doit donc être considérée à chaque moment dans ses rapports avec la structure d'ensemble de la société et avec la structure de chacune de ses fonctions particulières. En ce sens il n'y a pas de morale indépendante au sens absolu, pas plus qu'il n'y a de libre pensée, d'art libre, de libres rapports génésiques, de liberté économique absolus.

D'après Wundt, la psychologie ethnique ou des peuples est à la base de l'Ethique ; nous subordonnons celle-ci à la psychologie collective en général et ensuite, par l'intermédiaire de l'Art et de la Génétique, à l'Economique issue elle spontanément de la combinaison nécessaire du milieu territorial et de la population.

L'Economie sociale est le facteur le plus général, celui qui détermine le caractère moral des sociétés et de leurs membres. Le vice essentiel de l'ancienne économie classique était de déduire sa conception de l'ordre économique de certains

principes moraux considérés comme immuables et inhérents à la nature humaine ; elle considérait l'homme comme un être essentiellement égoïste ; en revanche, les premières écoles socialistes tendaient à le supposer naturellement bon et altruiste. Les représentants actuels de l'Economie psychologique n'ont pas assez observé qu'ils avaient été depuis longtemps précédés dans cette conception par les fondateurs de la science ; par une contradiction seulement apparente, l'économie de ces derniers était à la fois psychologique à sa base, deduite comme chez A. Smith d'une théorie des sentiments moraux, et, d'un autre côté, fortement matérialiste et mécaniciste.

Nous savons aujourd'hui que l'homme n'est ni essentiellement égoïste, ni exclusivement altruiste et que l'altruisme lui-même en s'intégrant dans toute activité sociale se mue en égoïsme et vice-versa ; l'homme être individuo-social oscille entre ces deux tendances. Du reste même l'économie individualiste présente un caractère social ; son règne a coïncidé avec la prédominance sociale de la conception que l'intérêt de l'individu était en harmonie avec celui de la société et que, par conséquent, la liberté était le régime naturel assurant de lui-même l'ordre social et le bonheur individuel.

Nous considérons au contraire la morale comme une dérivation des mœurs, c'est-à-dire formée des habitudes de conduite déterminées, il est vrai, tout d'abord par les éléments constitutifs de toute société, c'est-à-dire le territoire et la population, mais en tant que phénomène social, comme directement déterminée par les conditions les plus générales de la vie en société, conditions qui sont tout d'abord économiques, puis génésiques, esthétiques, et enfin psycho-collectives. Nous ajoutons qu'en outre elle est influencée par les phénomènes d'ordre plus spécial et plus complexe, ceux du droit et de la politique. En un mot, la morale est sociale et, même sous ses formes religieuses et métaphysiques, elle n'a jamais été autre que sociale ; elle a toujours été construite et elle a toujours évolué dans le même sens que la structure générale de toute société et en corrélation avec la structure et l'évolution de chacune de ses parties.

En ce qui concerne l'influence de l'Economie sur la Morale, il suffit de signaler à quel point la morale des sociétés escla-

vagistes diffère de celle des sociétés basées sur le salariat et surtout à quel point elle pourrait différer de celle d'une société où les travailleurs associés seraient en possesion du capital et des instruments de travail. On peut encore signaler que la conception d'une société morale où le travail est considéré comme un déshonneur et un châtiment diffère d'une conception d'après laquelle le travail n'étant plus excessif et permettant à l'homme de se consacrer à d'autres travaux que ceux directement nécessaires à son existence, le travail serait considéré comme un plaisir. On peut remarquer que toutes les classes sociales et même toutes les professions ont leur morale spéciale, leurs codes de l'honneur ; dans chaque catégorie sociale il est une morale conventionnelle qui s'impose strictement et dont les mensonges et les fictions s'imposent avec une rigueur d'autant plus grande à chaque classe ou corps professionnels que ces mensonges sont la condition même d'existence de ces corps et de ces classes. Dans sa République Platon ne disait-il pas qu'avant tout il fallait enseigner comme vérité indiscutable ce *mensonge* que Dieu avait tiré les hommes de matières différentes; les uns de l'or, les autres de l'argent, les derniers, les inférieurs, du fer.

Nous avons vu que la vie génèsique est en dépendance immédiate de la vie économique; à son tour elle agit sur la formation et l'évolution de la morale ; les stades successifs de la morale correspondent aux stades successifs de promiscuité, d'endogamie d'exogamie, de polyandrie, de polygamie et de monogamie; de même au régime du matriarcat et du patriarcat; la famille romaine a une morale autre que celle de la famille féodale ou bourgeoise. La famille s'est de plus en plus individualisée, de même la morale, mais cette individualisation en revanche est contrebalancée par les liens de classe qui font par exemple que celui qui se mésallie, par ce fait même, manifeste une autre moralité que celle de sa classe originaire. Chaque catégorie sociale a du reste une double moralité, altruiste vis-à-vis de sa classe, égoïste vis-à-vis des autres classes. Quand les sentiments de pitié et de justice se font jour dans une classe c'est que cette classe décline, c'est qu'elle n'a plus la conscience morale de la légitimité et de l'utilité de sa fonction sociale; alors il lui arrive de faire cause commune avec les couches ascendantes, elle s'embour-

geoise ou s'encanaille suivant les temps; en régime capitaliste developpé, elle s'allie au porc d'or; elle adopte ses mœurs, sa morale; ses fils se vendent aux opulentes héritières de Chicago.

La Morale suit également l'évolution de l'art; la conception de la beauté et de la vie morales sont des cas spéciaux de la conception plus générale de l'esthétique. La morale la plus belle est considérée par nous comme supérieure; elle est plus belle toutes les fois que ses règles de conduite constituent une adaptation plus exacte à l'ordre progressif des sociétés. La Morale se rapproche encore de l'art en ce qu'elle naît comme lui de la pratique pour y retourner.

Les liens étroits de l'Art et de la morale se montrent notamment dans ce fait que les artistes grecs prêtaient à leur représentation des Dieux l'expression des sentiments les plus élevés, la sérénité par exemple au maître des dieux et des hommes ; plus tard la souffrance et la pitié idéalisèrent les traits de Jésus, maintenant ce sont ceux du travailleur manuel et intellectuel qui sont glorifiés par l'art contemporain et font ressortir la haute moralité et dignité du travail sous toutes ses formes. Littré et Darwin étaient beaux, leurs traits dignes d'être perpétués par les plus grands artistes, à raison de leur beauté morale. Homme du XXe siècle je contemple avec plus de ferveur la beauté de leur signification que celle même de Jésus.

Naturellement, la psychologie collective, en un mot, les croyances, sous leurs formes successives : religieuses, métaphysiques, scientifiques, sont les plus étroitement et les plus directement liées à la morale : elles le sont à tel point qu'on peut soumettre cette dernière à la même classification.

Le mensonge est, au moins en principe, considéré par tous comme immoral ; mais le mensonge tient lui-même à toute notre psychologie collective, il est en fait un art, un jeu, un lien, à un certain moment, toujours artificiel qui sert à maintenir des rapports sociaux qui ne correspondent souvent plus à la réalité ; par exemple, le respect hypocrite des ancêtres dans les familles riches où leur succession est escomptée par les héritiers et par une pente naturelle, désirée. Le mensonge, dans les sociétés inégalitaires, est aussi l'arme inévitable des inférieurs comme il l'est des

faibles en général : l'arme des femmes vis-à-vis des hommes ; des enfants vis-à-vis des parents ; des serviteurs vis-à-vis des maîtres. Les inégalités sont les aliments du mensonge.

Il y a autant de systèmes de morales qu'il y a de systèmes religieux et de systèmes métaphysiques et philosophiques, et, si l'on approfondit la question, que de systèmes économiques et sociaux. Il y a une morale matérialiste, une morale spiritualiste, une morale sensualiste, une morale utilitariste, une morale hédonistique, une morale critique, une autre positive ; l'amoralisme lui-même est une doctrine morale. Au fond, toutes les morales sont en rapport avec l'état social, avec les intérêts et la mentalité de chacun des groupes sociaux comme nous le montre toute l'histoire de la philosophie. La philosophie romantique et idéaliste de Fichte, de Shelling, de Hegel, correspond à une conception générale du monde et de la société tout à fait différente de la conception de Schopenhauer, qui est pessimiste. Toutes ces conceptions reflètent des états sociaux particuliers ayant leurs intérêts et leur mentalité distincts. L'impératif catégorique de Kant revêt un caractère d'universalité en rapport avec le cosmopolitisme de la fin du XVIIIe siècle.

Hobbes avait bâti toute son éthique comme toute sa politique sur l'instinct de la conservation personnelle ; d'après lui, toutes les lois morales et politiques supposent un contrat passé volontairement entre les hommes pour assurer la possibilité de la vie en société. Cette volonté est déterminée par l'expérience même de la vie à l'état de nature ; c'est cette expérience qui donne naissance à la première et la plus fondamentale loi naturelle : la nécessité de créer la paix ; le moyen c'est la renonciation par chacun à son droit absolu à tout. Ce transfert doit se faire à une autorité ; car il ne suffit pas de reconnaître la loi naturelle dans le fort intérieur de la conscience. L'individu doit obéir à ce pouvoir absolu par intérêt. Nul n'ignore que cette conception correspond à l'état social du temps de Hobbes et notamment à celui de l'Angleterre Il en est de même pour les autres doctrines.

Pour Spinoza, « les jugements du bien et du mal reposent sur une comparaison » ; la nature étant infinie et éternelle, le temps et l'espace n'existent pas vis-à-vis d'elle, ni par conséquent les contrastes et la comparaison ; théoriquement,

il n'y a ni bien ni mal. Cependant une éthique pratique est possible et nécessaire. Spinoza la rattache à sa psychlogie des sentiments. La source de l'éthique pratique est la tendance de l'être à persévérer ; cette tendance provient de ses sentiments et de ses passions ; elle est en lutte contre les sentiments et les passions provoqués par le monde extérieur; ces derniers tendent à détruire notre être ; la vertu c'est la force intérieure qui rend l'homme libre et indépendant.

Plus cette force intérieure grandira, moins il y aura de discorde, mais cet accroissement de vertu n'est possible que par l'union des hommes dans leur propre intérêt, car rien n'est plus utile à l'homme que cette union. L'effort de l'être pour persévérer dans son existence est étroitement lié à l'effort pour connaître ; c'est la connaissance qui doit dominer nos sentiments et nos passions.

Descartes, en dehors de quelques règles pratiques, adopta comme principe directeur qu'il faut plutôt chercher à se vaincre qu'à vaincre le sort ; il faut subordonner ses désirs à l'ordre universel, car nos pensées sont la seule chose qui soit en notre pouvoir.

Hume, consacre la IIIe partie de son *Treatise of human nature* à la morale comme suite à sa psychologie des sentiments et cela précisément parce que les sentiments agissent bien plus sur l'activité volontaire que les idées ; un sentiment lui paraît seul capable d'inhiber une action provoquée par un autre sentiment. C'est donc le sentiment qui est à la base de la morale et non la raison. Un jugement moral suppose un sentiment provoqué par l'idée d'une action ; la raison ne fait que constater des rapports et des faits. L'Ethique repose sur la sympathie naturelle. Nous pouvons en conclure qu'il la conçoit comme sociale.

Kant eut le grand mérite de fonder sa morale pratique sur des bases indépendantes de la théologie et même du rationalisme ; il lui donne comme support la volonté, la nature active de l'homme. En cela Schopenhauer se rattache à lui bien plus que les Kantistes mêmes. A la théorie du bonheur, Kant oppose celle du devoir absolu. Dans sa *Critique de la Raison pure,* il avait exposé que les principes de la morale sont universels, vrais pour tous les hommes. C'était de la métaphysique. Toutefois, il avait conçu aussi le mécanisme

de l'évolution notamment dans son hypothèse sur le développement du système solaire et dans sa philosophie de l'histoire ou *Idée d'une histoire universelle.* Au contraire, il considérait encore la loi morale comme préétablie ; d'après lui, cette loi morale s'exprime seulement d'une façon de plus en plus claire et distincte dans la conscience de chacun ; elle commande d'agir de telle façon que la règle adoptée soit susceptible d'être la règle universelle et que chaque être humain soit considéré comme fin et non comme moyen. Malheureusement, Kant faisait ainsi du résultat historique, le principe du développement historique de la morale ; c'est le but de l'espèce, but préétabli qui se manifeste de plus en plus nettement dans la conscience de l'individu. Schopenhauer fera de même mais en substituant la volonté de l'espèce à la raison de l'espèce

Bentham, Saint-Simon, J. St. Mill et A. Comte développèrent de plus en plus le point de vue hédonistique et utilitaire dans le sens le plus humain ; leur morale, encore très individualiste avec Bentham, devint de plus en plus sociale et même altruiste. H. Spencer s'efforça de ramener la morale aux lois universelles de l'évolution ; il admet cependant encore une morale absolue et il en fait le couronnement de son œuvre. Son Ethique est surtout viciée par sa conception individualiste de la société ; on a signalé que sa morale est surtout négative. A la différence de Comte, de Spencer et de de Roberty, nous ne faisons pas de la Morale le sommet de la structure sociale. Nous englobons la morale dans la sociologie ; nous faisons ressortir que toutes les sciences sociales et toutes les sciences antécédentes règlent la conduite humaine en comprenant dans ces dernières la psychologie notamment des sentiments et de la volonté. Nous montrons que la morale évolue directement sous l'influence de l'organisation tout d'abord économique, puis génésique, esthétique et psychocollective et indirectement, par réaction, sous l'action du Droit et de la Politique ; surtout nous insistons sur ce que son évolution est toujours en rapport avec l'évolution de l'ensemble de la structure sociale. La morale est une science sociale, la science de la conduite sociale, mais sa règle naît de la pratique, de la conduite elle-même ; elle en naît pour y retourner dès qu'elle est devenue règle et se

modifier ainsi sans cesse en se retrempant dans sa source éternelle toujours elle-même modifiée. En somme, pas plus qu'il n'y a de mètre absolu des valeurs économiques, il n'y de mètre absolu des valeurs morales et juridiques. Le bien et le mal sont toujours relatifs ; le mal peut être le levain du bien, comme il peut être le résidu nuisible de ce qui fut autrefois bien et qui est maintenant devenu mal ; le mal est un ancien bien, le bien est un futur mal. Ils n'ont d'autre mesure que le mètre social dont tous les matériaux sont empruntés à la société entière et sont eux-mêmes d'importance variable suivant les combinaisons sociales. Il y a cependant un ordre dans ces variations et dans cette évolution de la morale, mais cet ordre n'est subordonné à aucun principe autre que celui de l'évolution même.

Comte l'avait compris en écartant judicieusement la controverse sur l'accroissement du bonheur ; le bonheur individuel exige toujours une suffisante harmonie entre l'ensemble des diverses facultés de l'homme et le système total des circonstances qui dominent la vie individuelle ; d'après lui, une égalité tend toujours à s'établir entre les deux ; la notion et le sentiment du bonheur sont donc relatifs. Seulement Comte se contredisait en admettant des périodes essentiellement perturbatrices comme celle inaugurée par la Révolution française et à laquelle il voulait mettre fin.

Ce sont les inégalités originaires résultant du milieu anorganique puis les inégalités physiologiques, psychiques, enfin les inégalités sociales et surtout économiques en général qui créent l'hypocrisie et le mensonge lesquels dès lors deviennent la vertu, c'est à dire la force, le moyen de protection des inférieurs ; et comme, dans beaucoup de nos sociétés, toutes les fonctions sociales sont hiérarchisées, le mensonge devient naturellement la règle générale au point que celui qui occupe la situation la plus élevée ment pour maintenir sa situation aussi bien que tous les inférieurs pour conserver ou améliorer la leur. Le fait même que la morale officielle y condamnera le mensonge est la preuve que cela même est un complément utile du règne universel du mensonge. De même, en régime capitaliste, le vol est partout considérée comme immoral et cependant sous ce régime il n'est aucun

membre de la société qui reçoive exactement l'équivalent de ce qu'il fournit; le vol est général ; la preuve de sa quasi légitimité, est que malgré toutes les prétentions, nous n'avons pu encore nous accorder sur une théorie scientifique de la valeur; ce qui est condamné par la loi c'est le vol violent ou trop patent. Tous disent que le vol est immoral, mais tous le pratiquent ou le subissent, comme le mensonge, suivant leurs conditions sociales.

Ceci nous force certainement, à ne pas confondre la morale officielle, celle de façade, avec la morale réelle.

Toutes les observations concordent à prouver que les populations égalitaires primitives et autres sont en général douées d'une haute moralité ; elles sont douces, pacifiques, hospitalières, sincères etc. et que leur conduite est conforme à leurs croyances réelles dont même les fictions revêtent un caractère conforme à la réalité de la société.

Partout et toujours nous observons que les doctrines morales sont en rapport avec les théories de la connaissance, des sentiments et de la volonté ; les métaphysiques diffèrent entre elles suivant quelles adoptent comme fondement l'une ou l'autre de ces facultés en perdant de vue leur unité et leur solidarité réelles.

Sous la réserve de ces observations, il est incontestable que la morale est une dérivation de l'idéal et de l'idée et c'est ce qui explique que son évolution tend à son tour à la réalisation d'un idéal non pas préformé mais successivement formé en vertu du prolongement naturel de sa propre direction.

On doit sous ce rapport reconnaître en fait que la théorie de la connaissance est naturellement plus évoluée que celle de la morale; il faut savoir, se connaître pour se diriger, bien que l'empirisme pratique soit lui-même à la base de la science. Du reste nous considérons ici la morale même comme science sociale et non comme art.

Ce qui montre encore le lien étroit de la morale avec l'ensemble de la psychologie collective c'est que primitivement elle ne fait qu'un avec la religion. Les grands codes religieux sont des encyclopédies de toutes les croyances sociales de leur temps ; ils comprennent une éthique à la fois théorique et pratique. La Bible, la loi de Manou, le Zend-

Avesta, basés comme théorie de la connaissance sur la révélation, en déduisent tous leurs commandements moraux et aussi tous leurs systèmes de contrainte (peines et récompenses) terrestre et extra-terrestre. Cette éthique religieuse est en rapport avec toutes les structures sociales correspondantes depuis leur structure économique, jusqu'à leur structure militaire et politique. Leur conception de la justice, leur part d'altruisme sont toujours correspondantes à tout l'état social ; on observe en général que le concept de la justice est seulement négatif même dans les religions monothéistiques les plus élevées comme le bouddhisme et le christianisme : ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ; l'idéal moral le plus élevé des religions est le renoncement, la résignation ; rares sont les religions optimistes telles que le mahométanisme ; leurs conceptions ordinaires de la contrainte et de la sanction morales sont toujours déprimantes : le doux Fénélon lui-même, sans parler des sévères protestants, ne croit pas à l'efficacité des œuvres et se soumet à l'effrayante et arbitraire doctrine de la grâce.

De même que primitivement la morale se confond avec la religion, de même elle est englobée, dans la suite, dans les systèmes de philosophie métaphysique comme nous le voyons dans les doctrines de la nécessité et du libre arbitre, dans celles de l'innéité et des lois morales absolues, immuables et universelles.

Avec les doctrines de l'utilitarisme et de l'hédonisme la morale se rapprocha de plus en plus de la réalité.

Par réaction les théories du droit naturel et les théories politiques issues elles-mêmes du droit naturel (Hobbes, J. J. Rousseau etc.) ont agi sur la conception de la morale.

Celle-ci cependant n'a pu arriver à se constituer en science positive qu'après que l'économique, le génétique, l'esthétique et le psychologie-collective, comme sciences, eurent fourni à l'ensemble des sciences sociales et à leur philosophie leurs bases essentielles.

Certes la morale positive ne nie pas ses rapports avec le milieu physique ni avec la nature humaine ; au contraire elle considère l'un et l'autre comme les matières premières qui entrent dans la production des phénomènes sociaux sans

exception mais qui, en se combinant dans ce processus de production, en sortent continuellement transformées. Elle ne considère plus du reste ni le monde physique ni la nature humaine comme immuables. La morale évolue, comme tout évolue, mais dans cette évolution, comme dans toutes les structures qui en représentent les formes historiques, elle reconnaît des lois constantes d'équilibration mobile et continue et nous appelons mal tout ce qui est contraire à cette évolution, bien tout ce qui y est conforme, tout ce qui la favorise. Comme l'homme lui-même, nous concevons la morale comme individuo-sociale ; ce double caractère ne peut jamais être disjoint ; la morale à tous les points de vue est toujours relative ; elle est une règle de relations et comme tout phénomène social a pour objet des relations, nous comprenons aussi pour quoi tout phénomène social a nécessairement un caractère moral ; on ne peut faire des phénomènes moraux une classe à part que par abstraction au point de vue de l'étude. Un phénomène économique par exemple, n'est pas seulement matériel, il a un caractère moral à tel point que Proudhon a dit justement : qui travaille prie.

Les progrès de la morale étant relatifs accompagnent nécessairement tout le progrès social ; on a bien vu des sociétés s'enrichir et décliner moralement par ce qu'un simple développement économique ne constitue pas un progrès de la société, mais on n'a jamais pu observer un progrès de l'organisation sociale totale et notamment de l'organisation économique spécialement en ce qui concerne une meilleure répartition de la richesse accrue coïncider avec un déclin de la moralité.

Il y a donc corrélation et interdépendance constantes de la morale qui est toujours individuo sociale avec l'ensemble de la structure des sociétés. La morale, même la plus individualiste en apparence, est toujours sociale. Si le vol n'était pas punissable à Sparte entre Spartiates c'est que ceux-ci étaient communistes ; si le voleur maladroit se laissait surprendre il était punissable par ce qu'il s'était laissé surprendre et que cela n'était pas admissible chez une population militaire.

La Raison d'Etat dont les théoriciens simultanés furent

tout d'abord Machivel et les Jésuites fut la morale collective appropriée à des sociétés dont la structure tyrannique ne pouvait se maintenir, tant à l'intérieur que vis-à-vis de l'extérieur, que par une contrainte violente ou astucieuse exercée vis-à-vis de tous les ennemis de l'ordre existant. L'Etat contemporain lui-même n'est pas encore parvenu à se dépouiller de cette morale de salut public qui ne peut en réalité que se transformer en rapport avec la conception et la constitution d'un ordre social supérieur qui continuera du reste à imposer sa morale à toutes les conduites particulières. L'Etat-gendarme fut en rapport avec la prépondérance de l'individualisme économique à partir de la fin du XVIIIe siècle ; le socialisme réagit contre cette forme à la fois de l'Etat et de la contrainte.

Dans tous les cas la morale implique une contrainte ; celle-ci comme la Morale même fut toujours sociale, seulement les organes en furent considérés comme extérieurs et supérieurs à la société ; la morale imposée fut celle des castes et des classes dirigeantes, morale basée sur leurs intérêts exclusifs.

L'idéal moral pas plus que l'idéal politique de l'Etat, ne sont jamais atteints, ils se prolongent au contraire au fur et à mesure qu'ils se perfectionnent.

Les phénomènes moraux et la Morale qui en constitue à chaque moment la coordination, en même temps que sa propre coordination avec toute l'organisation sociale, se rattachent directement d'un côté à la psychologie collective laquelle est quelque chose de plus général que l'Ethique, de l'autre côté au Droit qui est quelque chose de plus spécial que la Morale. Quels sont donc les caractères distinctifs essentiels de la Morale ?

Le régulateur moral est encore plus élevé que le régulateur connaissance ou croyance, il suppose que la connaissance est intégrée dans l'organisme individuel et l'organisme social ; qu'il fait partie de leur caractère, que dès lors il s'impose de lui-même ; dans ces conditions le conflit entre l'égoïsme et l'altruisme n'existe plus ; quand les idées novatrices sont arrivées à s'incorporer dans les individus et dans les sociétés, l'intérêt de chacun se confond de nouveau pour un certain temps avec l'intérêt de tous ; un progrès est réalisé dans

la justice. Savoir ce qui est bien, ce qui est juste est insuffisant, il faut le vouloir et surtout le pratiquer ; le caractère moral est le complément indispensable de la croyance aussi bien religieuse, que métaphysique et positive. La société catholique par exemple n'a plus ce caractère moral par ce qu'elle n'agit plus conformément à ses dogmes, Schopenhauer, bien qu'altruiste en tant que théoricien, ne le possédait pas davantage ; de même ce profond caractère moral n'est pas encore suffisamment intégré dans la conscience individuelle et collective contemporaine pour que nous pratiquions naturellement, sans effort et sans défaillance, les choses justes que nous a enseignées la science. Le Progrès de la Morale dépend donc du progrès général de la croyance mais exige l'assimilation de celle-ci par la collectivité, la formation d'une nouvelle nature humaine, d'une nouvelle nature morale.

D'un autre côté, les commandements et les sanctions de la Morale, bien que plus impératifs et plus précis que ceux du savoir, le sont moins que ceux du Droit. Les organes de la Morale sont aussi plus généraux que ceux du Droit : la presse, l'opinion publique, etc. Toutefois le manque de précision des commandements et des sanctions de la morale est largement compensé par ce même caractère de masse. C'est une grande erreur de beaucoup de juristes de soutenir que la Morale se distingue de Droit par le manque de sanction; celle-ci est au contraire d'autant plus inévitable et écrasante que c'est la société entière qui écrase ceux qui ne se soumettent pas à sa norme. La morale règnante à ce point de vue constitue une forme de cohésion sociale bien plus forte que le Droit.

La force de ce lien et de cette cohésion explique naturellement la tendance nécessaire et constante de tous les individus à se conformer à ce type directeur dominant et même au type moral du groupe spécial dans lequel chacun exerce sa fonction particulière. Il y a des morales sociales plus ou moins générales : les unes sont plus ou moins universelles, internationales, nationales, etc., de même il y a diverses morales de catégories sociales, professionnelles et autres. C'est ce qu'on appelle l'esprit de corps, esprit que l'on rencontre dans chaque profession, dans chaque famille, dans chaque école artistique, dans chaque Institut scientifique, dans les corps

aussi bien pacifiques que militaires et autres ; l'armée a son honneur, la religion sa discipline, la magistrature et le barreau leur ordre. Cette conformité morale de tous les éléments de chaque groupe agit sur leur conduite les uns vis à-vis des autres et vis-à-vis des autres groupes ; elle trouve son expression jusque dans la mode, le costume, la physionomie ; on peut reconnaître à tous ces caractères le groupe spécial dont chacun dans une société fait partie avec autant de facilité au moins que nous reconnaissons d'après les mêmes et d'après d'autres indices révélateurs les diverses variétés de l'espèce humaine et même, d'après leurs reliques, les caractères des Sociétés éteintes.

Les fonctions positives de la morale consistent donc, sous toutes leurs formes, à compléter par leurs règles supérieures et à parfaire progressivement les caractères et les types individuo-sociaux et sociaux ; la morale subordonne, à chaque stade, la vie affective, affective, émotionnelle et intellectuelle à un ensemble coordonné de règles de plus en plus humaines et cohérentes par la subalternisation des instincts les plus grossiers, les plus égoïstes, aux instincts collectifs les plus nobles ; ce ne sont ni l'altruisme ni la pitié qui sont cette expression la plus haute de la morale mais la Justice qui implique la pitié, l'altruisme, la bienveillance ; La Justice évolue progressivement dans les sociétés progressives ; comme sa lutte contre toutes les inégalités et iniquités sera éternelle comme les variations sociales elles-mêmes, elle recommande cependant aussi la pitié comme réparation provisoire des maux inséparables de la conception toujours relative du bien et du mal, de la vertu et du vice, du juste et de l'injuste.

Rien n'est en somme plus difficile que d'être juste, n'est pas juste qui veut, mais qui peut et qui sait, qui est sensible à la beauté, à la vie sociale affective, et surtout dont l'existence économique est assurée dans une société également cohérente et stable.

La Morale aussi nous apparait comme un régulateur supérieur de cohérence sociale ; une vie dissolue est la caractéristique de la vie immorale aussi bien individuelle que collective.

Le Suicide par exemple est une des formes les plus violentes de cette dissolution des liens de l'individu avec la

société en rapport avec la dissolution même des liens sociaux ; le développement du suicide est l'indice d'une incohérence sociale allant jusqu'à la dissipation complète des énergies dont les individus sont les collecteurs et les distributeurs ; le suicide est une vraie banqueroute individuo-sociale ; c'est un phénomène moral provoqué comme tous les autres par l'inéquilibre plus général existant dans et entre les catégories de phénomènes sociaux plus généraux que la morale et qui par conséquent en sont les facteurs déterminants directs tandis que le droit et la politique n'y interviennent qu'indirectement.

Le Suicide en Belgique et en France.

Moyennes et mouvement des suicides en Belgique en général et d'après les sexes :

	Hommes	Femmes	Total	Progres. totale	Id. Hommes	Id. Femmes
1836-9	?	?	178.	100.	?	?
1840-9	195.	47.	242.	136.	100.	100
1850-60	225.	51.	276.	155.	115.	108
1861-70	?	?	265.	149.	?	?
1871-80	373.	68.	441.	248.	191.	145
1881-90	551.	107.	658.	370.	282.	230
1891-1900.	663.	136.	799.	418.	340.	290
1901-5	713.	156.	869.	488.	365.	333
1906	692.	156.	848.	476.	355.	333

L'accroissement de la population belge de 1836 à 1906 n'avait été que de 84 p. c. Celui du total des suicides a été de 376 p. c. ; le développement des suicides a donc d'autres causes que l'accroissement de la population.

Les suicides féminins tendent à accélérer leur progression, ce qui les mettrait tôt ou tard au niveau des suicides masculins.

Les femmes n'ont pas profité de la période décroissante qui s'est produite dans le total des suicides en 1903, 1904 et 1906.

La prospérité économique qui a commencé vers 1895 a peu ralenti la progression des suicides ; si l'une des causes déterminantes des suicides est l'inéquilibre économique il faut croire que l'inéquilibre moral par lequel l'économique se traduit en suicides subsiste aussi bien dans les périodes de prospérité que dans celles de dépression.

La progression des suicides féminins s'est accélérée surtout à partir de 1870 et du développement de la grande industrie et du capitalisme.

La situation de la femme a tendu à devenir moins stable : de là la nécessité d'une réaction féministe et la légitimité du mouvement féministe.

Moyennes des Suicides en Belgique :

1871-80	441	soit	1	par	12,146	habitants.
1881-90	—		1	»	8,917	»
1891-1900	—		1	»	7,997	»
1901	—		1	»	7,916	»
1902	—		1	»	7,907	»
1903	—		1	»	8,539	période de prospérité instable.
1904	—		1	»	8,058	
1905	—		1	»	7,800	
1906	—		1	»	8,444	

Le nombre des suicides est relativement plus considérable dans les grands centres de population ; ceux-ci manifestent une moindre équilibration d'autant plus que de nombreux immigrants viennent y échouer et accroissent les épaves de la civilisation. Paris et le Département de la Seine sont le milieu le plus favorable au suicide, il s'y produit dans la proportion d'environ 40 p. 100,000 habitants, ce chiffre n'est que de 11 pour la France entière et descendait à 4 et jusqu'à 2 seulement par 100,000 h. dans 12 départements contigus qui s'étendent des Pyrénées au centre de la France.

En Belgique le chiffre des suicides par 100,000 h. comparativement à Bruxelles a été :

	Belgique	Bruxelles	Ecart
1870-74. . .	6,9. . .	21,6. . .	14,7
75-79. . .	8,3. . .	24,4. . .	16,1
80-84. . .	10,3. . .	30,8. . .	20,5
85-89. . .	11,7. . .	33,2. . .	21,5
90-94. . .	12,7. . .	34,0. . .	21,3
95-99. . .	11,9. . .	27,2. . .	15,3

L'écart en tenant compte du nombre de ceux qui viennent se suicider à Bruxelles peut-être réduit en moyenne de 3. Le plus grand nombre de suicides en Belgique s'est produit pendant la période de 1886 à 1900 et au point de vue absolu de 25 à 40 ans, le minimum absolu au dessous de 16 ans ;

sauf pour les femmes, la part est plus forte de la période de 16 à 24 que de 40 à 49.

Importance proportionnelle p. c. des causes pour Bruxelles de 1877 à 1902.

1. Chagrins domestique. . .	26,38
2. Ivrognerie et débauche . .	12,53
3. Chagrins d'amour. . . .	12,03
4. Misère	9,88
5. Contrariétés	9,50
6. Maladies incurables . . .	7,06
7. Inconnues	17,80
	100,00

En France d'après la statistique officielle de 1826 à 1880 (en dehors des maladies cérébrales) les causes peuvent se classer comme suit :

1. Misère
2. Chagrins de famille } quasi égalité.
3. Souffrances physiques
4. Alcoolisme
5. Amour, jalousie, débauche.
6. Crainte de poursuites judiciaires.

Observons que toutes ces causes se combinent facilement.

Bibliographie :

J. Denis. — Histoire des théories et des idées morales de l'antiquité, 1856.

Dr Letourneau. — L'évolution de la morale, 1890.

E. Veron. — La Morale, 1884.

B. de Spinoza. — Ethique.

E. Kant. — Fondements de la Métaphysique des mœurs, 1785. Id. Doctrine de la Vertu.

A. Smith. — Théorie des sentiments moraux, 1759.

Schopenhauer. — Les fondements de la morale, 1840.

Minghetti. — Rapports de l'Economie Politique avec la morale et le droit, 1858.

J. St-Mill — L'Utilitarisme.

J. Bentham. — Déontologie.

A. Fouillée. — Critique des systèmes de morale contemporaine, 1893.

H. Höffding. — La Morale. Essai sur les principes théoriques et leur application aux circonstances particulières de la vie, 1887.

H. Spencer. — Les bases de la morale évolutionniste, 1881.
Id. L'éducation intellectuelle, morale et physique.
Id. Justice.
Id. Le rôle moral de la bienfaisance.
Id. La morale des différents peuples.
E. de Roberty. — Le bien et le mal, 1896.
Id. Les fondements de l'Ethique, 1898.
Id. Constitution de l'Ethique, 1898.
B. Malon. — La Morale sociale, 1888.
Wundt. — Ethik, 3e édit., 1902.
Id. Vorlesungen über die Menschen und Thierserle, 1863, T. 11, 37e et 41e leçons.
Bradley. — Ethical Studies, 1876.
J. M. Guyau. — La morale anglaise contemporaine.
Id. Esquisse d'une morale sans obligation ou sanction.
P. Nietzche. — Volonté de puissance. Essai de transvaluation de toutes les valeurs (fragments T. XV de ses œuvres).
P. Nietzche. — La généalogie de la morale, 1887.
Th. Ziegler. — La question sociale est une question morale, 1894.
James Bonar. — Philosophy and Political Economy in some of their historical relations, 1893.
Ch. Renouvier. — Science de la Morale, 1908.
Gust. Belot. — Etudes de morale positive, 1908.
Durkheim. — Le Suicide, étude sociologique, 1897.
Pétrazicki. — Les mobiles de nos actions et les mobiles éthiques en particulier dans la répartition sociale des biens (non traduit en français).
Chr. Aars. — Güt und Bose, 1907.
Lévy-Bruhl. — La morale et la science des mœurs, 1905.
De Lanessan — La morale naturelle.
M. C. Schuyten. — L'éducation de la femme, 1908.

CHAPITRE VI.

LE SYSTÈME JURIDIQUE.

Comme tous les autres systèmes sociaux, le système juridique est composé d'appareils et d'organes multiples, c'est-à-dire d'institutions particulières ; comme tous les autres il a des origines à la fois inorganiques, biologiques et psychiques ; le phénomène dit juridique résulte, en effet, de la combinaison de ces divers éléments.

Les symboles modernes sous lesquels l'art représente la justice indiquent par eux mêmes ces origines ; comme les anneaux et les bracelets qui ont commencé par être des chaînes réelles avant de devenir des ornements, le niveau, la balance, l'équerre, le fil à plomb, le mètre, avant lui le pied, la main, le pouce, le glaive, représentent les premiers outils qui ont fourni aux hommes les premières notions d'abord de justesse physique et de proportions anatomiques d'où est sorti progressivement le concept de droit dans ses rapports avec la vie économique et génésique et avec les autres phénomènes d'ordre intellectuel et moral qui en résultent. C'est ainsi aussi que l'attitude et la structure humaines, droites et symétriques, ayant été observées ont été étendues à d'autres faits ; un esprit fut ou non considéré comme droit, comme juste suivant que son activité semblait correspondre exactement ou non à la réalité non seulement extérieure mais au milieu social.

La justice est donc déterminée par la science ; celle-ci précise ce qui est juste : pour être juste il faut donc connaître d'abord la substructure des faits sociaux : le milieu naturel y compris l'homme puis les lois sociales mêmes de l'Economique, de la Génétique, de l'Esthétique, de la Psychologie collective. Alors seulement les formules : Suum cuique tribuere, fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fasse et aussi la formule Kantienne ont une signification claire dans la conscience et la morale sort du vague métaphysique.

Qu'est-ce en somme que le Droit, ce terme abstrait et général sous l'étiquette duquel nous sommes actuellement habitués à embrasser toute une série de faits sociaux de nature très complexe et spéciale et en partie distincts de tous ceux que nous venons d'étudier dans les catégories antérieures de systèmes ?

Le droit au point de vue positif, à la fois subjectif et objectif, est une adaptation encore plus précise et plus spéciale que la morale, adaptation qui consiste en une détermination plus exacte de certains rapports sociaux qui ne sont pas encore suffisamment ou pas du tout réglés par la morale et à plus forte raison par les systèmes plus généraux que cette dernière ou bien qui ont cessé d'être réglés par eux pour la

raison que les rapports économiques, génésiques etc. se sont déjà modifiés sans être cependant encore intégrés dans la structure morale ; les rapports nouveaux peuvent en effet, être encore discutables, insuffisamment reconnus. Dans ces conditions intervient le Droit comme régulateur suprême, comme arbitre d'une situation encore incohérente et des conflits.

Le Droit n'apparaît jamais qu'à la suite de variations de fait dans les divers ordres de phénomènes sociaux plus généraux ; il est toujours en partie conservateur et en partie reformateur ou progressif ; il règle socialement le passage du présent au futur ; son rôle terminé, il se métamorphose laissant ses dépouilles à la morale, à la croyance collective si elles sont utilisables par celles-ci et revêtant des formes nouvelles mais toujours pour la même fonction constante : la coordination des rapports sociaux non encore ou déjà plus intégrés dans la morale et dans la croyance collectives.

Il n'y a donc pas de droit naturel au sens absolu, mais le droit constitue un développement de l'organisation naturelle des sociétés, organisation qui elle même est le développement de la nature physique et humaine combinée.

Le Droit implique non seulement un consensus collectif conscient ou non, comme le consensus moral sur ce qui est juste, mais une direction de conduite bien déterminée assignée par la société à elle même et à chacun de ses membres au point de vue de leur conduite relativement à des situations exactement définies et moyennant une contrainte sociale, non plus diffuse et générale comme pour la Morale, mais aussi exactement définie.

Le droit bien que tirant ses matériaux originaires du monde anorganique, organique et psychique ne devient social que par la combinaison de ces matériaux ; tout droit est social et rien que social, mais la société est une superorganisation de la nature entière.

Les origines sociologiques du droit sont, en première ligne, économiques ; ce sont les modes de l'activité et des formes économiques qui, dans toute société, impriment au Droit sa structure fondamentale.

Par la coutume, le Droit se rattache à la morale et aux mœurs, mais toute coutume constitue un droit coutumier du

moment que la règle et la sanction de celle-ci sont précisées par la société ou les organes de la société.

Le droit communautaire et le droit quiritaire, le droit féodal, le droit moderne, le droit futur ont également des bases économiques ; Engels notamment s'est trompé en soutenant dans les *Origines de la Société* qu'antérieurement à l'esclavage les formes de la société sont déterminées essentiellement par les formes génétiques. Cette erreur complète une des erreurs fondamentales du marxisme qui consiste à ne pas voir nettement la loi de continuité du développement social et à ne reconnaître que des périodes historiques différentes soumises à des lois différentes ; dès lors les liens de continuité ne peuvent être remplacés que par des hypothèses catastrophiques, c'est-à-dire des miracles.

Les formes génésiques sont dérivées des formes économiques au point de vue sociologique, mais à leur tour elles exercent une influence considérable sur la formation du droit ; c'est la communauté économique qui modèle la communauté génétique ; c'est la vie et le droit économiques qui se complètent par la vie et les droits familiaux ; l'hérédité et le droit de succession montrent très bien cette connexion et cette filiation par exemple dans le droit contemporain ; ils sont de nature mixtes, mais sous tous les régimes et sous leurs formes variables ils ont pour fonction d'assurer la continuité sociale. Leur organisation fut en rapport avec le culte universel des ancêtres par lequel le groupe vivant se reliait au passé et qui se transmettait aux descendants ; toutes les formes et institutions génésiques, tout le droit héréditaire sont toujours basés sur les rapports de fait et les rapports de droit économiques. De leur côté les sentiments affectifs et altruistes qui dérivent naturellement des liens du sang interviennent progressivement dans la conception du droit.

Le matriarcat et le patriarcat qui sont deux des types familiaux les plus caractéristiques correspondent chacun à des régimes et à un droit économiques qui non seulement lui servent de base mais qui réellement ont donné naissance aux institutions juridiques qui caractérisent ces types si différents bien que reliés entre eux par une foule de variations historiques.

En troisième ligne, par ordre d'importance, l'activité et les

conceptions esthétiques de toute société interviennent dans la formation de son système juridique ; la conception de ce qui est beau agit naturellement sur celle de ce qui est moral et juste et spécialement sur celle de ce qui doit être socialement ordonné ou défendu. Partout et toujours nous voyons l'exercice du droit accompagné d'un certain cérémonial aussi bien quand le droit s'exerce par le peuple que par des organes spéciaux. Les règles juridiques furent longtemps formulées en sentences et maximes poëtiques susceptibles d'être facilement retenues, sculptées ou peintes à l'intérieur ou à l'extérieur des édifices. Le droit a toute une mise en scène allégorique et poëtique, comme la religion, comme toute croyance, semble-t-il, même positive et scientifique ; la vérité parait d'autant plus juste que sa formule, ne fut-elle que mathématique, est plus élégante ; même les primitifs quand ils s'assemblent pour décider des conflits individuels ou collectifs s'entourent d'un certain appareil et les magistrats n'ont pas encore abandonné ni la robe ni la perruque ; dans tous les cas il resterait les palais de justice, leurs statues, leurs tableaux, leurs symbôles. Ce sont les artistes qui ont créé ces symbôles et les divinités juridiques ainsi que les belles formules resteront toujours, comme de belles médailles, les monuments précieux du droit ; le grand juriste est un grand artiste frappant des types de monnaie, des valeurs juridiques, de beauté et de vérité de plus en plus parfaites. Les formes primitives plus grossières du droit, en l'absence de l'écriture, présentaient cette utilité de venir en aide à la mémoire et à la durée nécessaire de cette mémoire pour les actes dont l'effet devait se prolonger. Ceci explique, par exemple, le transport sur la terre même en cas de vente, la présence d'enfants comme témoins, les soufflets qui leur étaient donnés et dont un reste subsiste dans ceux donnés par le prêtre à l'occasion de l'acte catholique de la confirmation.

Ce qui précède nous montre déjà que le Droit a également ses sources dans le psychologie collective proprement dite ; le Droit lui même est tout d'abord partie intégrante des grands Codes religieux, de même qu'antérieurement il correspondait aux croyances animistes, fétichistes qui furent elles aussi une primitive interprétation de la nature et même

des rapports et des lois sociales. Le Droit a également sa période métaphysique où les philosophes en fixèrent les principes prétendument immuables et a priori ; en dernier lieu le droit devient de moins en moins absolu, de plus en plus social et positif.

Droit divin, droit absolu ou métaphysique, droit humain ou social, celui-ci conçu comme relatif mais progressif, ces divisions historiques de l'évolution juridique, bien que très générales, suffisent pour montrer sa filiation par rapport à la psychologie collective.

En dernier lieu, le Droit repose sur la morale et par elle sur les mœurs dont la morale est le règle abstraite et relatiment parfaite et surfaite ou idéalisée et par l'intermédiaire desquelles le droit se rattache suivant un ordre de généralité croissante à la Croyance, à l'Art, à la Génétique et à l'Economique par laquelle il plonge finalement dans le territoire et la population combinés, sources communes de toutes les actions, réactions et interactions sociales.

Les origines morales du droit sont prouvées par sa confusion primitive avec les mœurs, et spécialement avec la coutume par où les mœurs se transforment en règles juridiques. C'est ainsi que les livres religieux et moraux de l'Inde, de la Perse, de la Chine, de la Judée, etc. règlementent la vie sociale en général et renferment de véritables codes de lois.

Chez tous les grands philosophes plus ou moins métaphysiciens, chez Leibnitz, par exemple, la philosophie du droit est étroitement liée à l'Ethique. D'après Leibnitz le fondement naturel à la fois de la Morale et du Droit est l'aspiration instinctive au bonheur ; tout plaisir nouveau est un progrès et le bonheur a pour condition la sagesse ; l'homme tient à travailler non seulement à son bonheur mais à celui d'autrui; le bonheur d'autrui fait notre bonheur. La Justice consiste à donner à chacun le sien, à répartir équitablement les biens tant publics qu'individuels; elle a pour objet l'utilité générale; le droit strict a seulement pour but la conservation de la paix sociale.

Primitivement et du reste toujours, les individus et les groupes réagissent d'une façon générale contre toutes les dérogations aux habitudes, aux mœurs, aux coutumes de la collectivité, lesquelles avaient cependant aussi commencé

par être des innovations. Cette intervention collective sous forme de réaction instinctive et réflexe s'explique par la tendance à la conservation ; elle est en rapport avec la responsabilité également collective. Telle est l'explication de l'usage observé en Chine et ailleurs d'après lequel tout condamné à mort peut, moyennant argent, se faire remplacer ; cette forme est-elle même dérivée des formes communautaires dans lesquelles la responsabilité de tout le groupe est la sanction de toute infraction individuelle. La collectivité intervient passivement ou activement dans tous les actes sociaux ; l'assistance des témoins aux actes authentiques, dans les duels, etc. sont des résidus de cette intervention primitivement générale.

Considérable fut l'influence de la structure militaire et despotique des sociétés sur leur conception et leur organisation juridiques. Ce développement doit être considéré comme naturel, en ce sens que la guerre est l'expression des inégalités sociales dont les germes se trouvent jusque dans les sociétés les plus simples. Celles-ci, bien que faiblement différenciées, contiennent des inégalités physiologiques et psychiques individuelles, des inégalités non moins naturelles résultant de la condition plus ou moins favorable des territoires occupés et même des inégalités résultant de causes accidentelles ; cela suffit à expliquer les développements ultérieurs des inégalités à mesure que les sociétés s'accrurent et se différencièrent ; c'est pourquoi aussi la lutte contre les inégalités fut et sera toujours éternelle à raison des variations et des différenciations nouvelles qui sont la condition même du progrès.

Les mots eux mêmes qui dans l'antiquité servirent à exprimer ce que nous appelons actuellement le Droit et la loi indiquent que la loi fut tout d'abord un commandement oral religieux, *fas* et *nefas*, ou militaire, jussus, jus ; ou un jugement, une sentence *dikè*, *Thémis ;* le terme *nomos* postérieur fut inconnu des homérides. Les dieux et les rois commencent par être des chefs, avant d'être des juges et surtout avant de devenir des législateurs. Et ceci même est en relation avec la conception de l'ordre universel ; cet ordre est tout d'abord un ordre supérieur verbal : le fatum, le Logos, le Verbe ordonnateur et créateur qui plus tard, en se faisant chair, symbolisa une humanité dont la loi aussi était plus humanisée. La loi

est un commandement extérieur avant d'être conçue comme l'expression scientifique des rapports des hommes entre eux, avec la Société, dans le milieu physique inséparable de cette dernière ; la conformité à la loi est conçue comme un acte de soumission avant de l'être comme une adaptation progressive des sociétés à leurs propres conditions de conservation et de développement.

On s'explique dès lors aussi l'indivision originaire des organes du Droit avec les organes Directeurs c'est-à-dire politiques des sociétés notamment avec le pouvoir politique exécutif aux stades où ses formes étaient surtout religieuses et militaires. C'est ainsi que le droit de justice fut toujours considéré comme un attribut de la Souveraineté, seulement il évolua avec la souveraineté même, il s'en différencia au fur et à mesure de la propre différenciation et de l'affaiblissement de la souveraineté. Le *droit souverain de justice* ainsi que le *pouvoir* politique devinrent de plus en plus, dans les sociétés progressives, des fonctions au service de l'ensemble de la société, au même titre que toutes les autres fonctions sociales y compris celles de propriétaire et de capitaliste.

La formation progressive de la coutume, de la jurisprudence, de la codification constitue en même temps que des réductions croissantes de l'arbitraire, une réduction croissante de l'indivision du Droit avec la morale d'un côté et la politique de l'autre ; cependant bien entendu cette différenciation ne doit pas être envisagée comme une séparation absolue, une scission, mais au contraire comme une forme supérieure de la solidarité de tous les systèmes et fonctions sociaux dans une structure plus vaste et plus compliquée bien que toujours unitaire.

C'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue en observant l'évolution du Droit et ses différenciations croissantes. Toutes les branches du Droit sont primitivement confondues dans une espèce de Droit public général : le public et le privé ne se distinguent guère et nous savons actuellement qu'entre l'un et l'autre il n'y a pas de différence essentielle ; le public se transforme en privé et vice-versa, suivant l'organisation sociale ; leur indivision primitive n'a pas été détruite, ils se sont seulement différenciés c'est-à-dire unis par solidarité au lieu de l'être sous la forme confuse et

grossière de l'indivision. La loi des XII Tables et la législation de Solon, par exemple, montrent très bien la forme inférieure du stade d'indivision du droit public et du droit privé et, encore dans nos codes contemporains issus des principes individualistes de la révolution bourgeoise de 1789, la propriété privée n'est-elle pas consacrée tant par le droit public que par le droit privé ?

Impossible du reste de délimiter absolument, et à jamais, la fonction de l'individu et celle de la société ; l'individu a pour fonction la société, celle-ci a pour fonction l'individu ; seulement l'individu est de moins en moins sacrifié au groupe et celui-ci est de moins en moins sacrifié à la société suivant l'organisation des sociétés en rapport avec les individus. Sociétés et individus sont inséparables, ils évoluent dans une union constante ; la transformation progressive et corrélative de leur caractère est analogue par exemple au transformisme familial ; plus la famille s'est spécialisée dans sa fonction, plus son rôle social s'est précisé dans l'ensemble de la vie collective.

De même que tout le droit est primitivement inclus dans un droit public général, celui-ci, conformément au mécanisme universel de l'évolution, se différencie successivement et par là même le despotisme du droit tend à devenir moins lourd en se précisant ; cependant encore une fois cette différenciation tend à multiplier et nullement à dissoudre les liens sociaux. Le droit pénal et répressif semble avoir été la première forme nettement différenciée du droit public ou commun. Le caractère pénal et répressif du droit est le trait dominant du droit dans les sociétés barbares où le droit que nous appelons civil se confond encore avec celui que nous appelons criminel. Cet état est remarquable par la multiplication et la cruauté des peines sans distinction entre la nature des infractions, car toutes ou presque toutes sont considérées comme attentatoires à l'ordre public.

C'est ce que nous observons par exemple en Europe au moyen-âge et sous le régime féodal et également en Chine pendant la même période de son évolution vers la XIe ou Xe siècle avant notre ère. Cette organisation pénale ne fut évidemment pas calquée sur la nôtre et rien ne prouve mieux que les lois de l'imitation sont insuffisantes comme

interprétation de la dynamique sociale. L'évolution est au contraire relativement la même partout parce que les limites de variation du monde physique et de l'espèce humaine sont très étroites et que dès lors, elle s'opère dans des conditions en général semblables. Les variations dans l'évolution des sociétés sont naturellement accessoires et limitées.

En Chine, pendant la période féodale, le *Ministre de l'Automne* ou *de la Justice* est le *Grand préposé aux brigands*. Sous ses ordres, des prévôts de justice instruisent les affaires *criminelles et civiles* et les jugent en partie ; ils ont sous leurs ordres de nombreux policiers et exécuteurs. Les infractions sont de nature excessivement nombreuses, les peines au contraire peu variées. Une symétrie extrême s'observe dans leur classification : 500 délits spéciaux sont punis par la marque noire sur le visage, 500 par l'amputation du nez, 500 par la réclusion dans le palais (castration), 500 par l'amputation des pieds ; 500 par l'exécution capitale. Il y a en outre des condamnations d'emprisonnement à temps, aux travaux ignominieux, à l'esclavage, etc.. etc. (Voir le Tcheou-li, ou Almanach royal de la Chine du XIe ou Xe s. av. J. C.).

Personne n'ignore qu'en Angleterre, encore au milieu du XIXe siècle, le nombre des crimes entraînant la peine de mort était excessivement nombreux.

Le progrès a consisté dans l'atténuation des peines, dans leur adaptation aux individus et, ce qui est plus important encore, dans l'élimination de la *peine* et sa transformation en mesures préventives et défensives ; le crime lui-même est considéré moins dans son essence absolue et plus dans ses relations avec la société.

La structure sociale militaire influe nécessairement sur le droit pénal ; le code pénal militaire est resté partout plus sévère et, en outre, il comprend des crimes et délits spéciaux. Cela n'empêche pas les infractions militaires de se multiplier encore plus que les délits de droit commun.

En Belgique, les condamnations criminelles, correctionnelles et de simple police s'élevaient en :

		Accroissement.
1835 à	34,901	100 base.
1891 à	190,568	543
1905 à	194,835	558

Or, de 1835 à 1905, l'accroissement de la population n'a été de 84 p. c.

Si l'on examine maintenant le rapport p. c. des condamnations à la population âgée de plus de 15 ans, on obtient :

1835 :	1,20	p. c.
1891 :	4,13	»
1905 :	3,58	»

La population moyenne des prisons a été :

1840 . . .	6,981	1890 . . .	4,284
1850 . . .	7,001	1900 . . .	4,093
1860 . . .	5,942	1905 . . .	4,401
1870 . . .	4,701		
1880 . . .	3,705		

Ce mouvement dénote évidemment une diminution de la rigueur répressive résultant non pas de la diminution du nombre des délinquants,mais d'une application plus humaine d'une législation également adoucie. La jurisprudence, elle même progressive, est certainement pour beaucoup dans cette diminution de l'emprisonnement.

La proportion des condamnations militaires a été relativement plus forte que celle des condamnations devant les tribunaux ordinaires de la population de plus de 15 ans.

Condamnations militaires par cent hommes en solde :

1840 . . .	4,4	1880 . . .	2,7
1850 . . .	4,0	1890 . . .	5,36
1860 . . .	3,5	1900 . . .	9,07
1870 . . .	4,2	1905 . . .	6,26

La structure militaire comporte des délits spéciaux et elle est plus rigoureuse ; en outre elle s'applique à un âge spécial ; sa discipline hiérarchique est plus rigoureuse ; elle rappelle davantage la structure militaire générale des sociétés anciennes dont elle est une différenciation, une fonction devenue spéciale, malgré sa tendance à être généralisée, mais en revanche avec une réduction de la durée du service, et une moindre perturbation apportée à leur existence.

Dans l'organisation évolutive du droit, il importe d'observer l'importance et l'antérioité de la procédure ; le droit primitif se caractérise par son réalisme d'abord absolu,

puis atténué en symbolisme ; il est formaliste jusque dans ses formes supérieures et contractuelles.

Ce réalisme, ce symbolisme, ces formes cérémonielles, s'expliquent surtout dans les sociétés rudimentaires ; elles sont en rapport avec le faible développement intellectuel, avec l'incapacité relative d'abstraire et de généraliser et aussi avec la technique grossière de l'activité juridique ; comme dans les cérémonies religieuses, chaque geste à sa signification ; tous les pas de la procédure comme tous ceux de l'officiant sont réglés et la forme emporte finalement le fond, elle continue à persister alors même que la forme s'est vidée et que le prêtre ou le magistrat ne comprennent même plus la signification jadis profonde de leurs procédés et de leur procédure. Alors l'automatisme juridique remplace le droit vivant, en attendant que celui-ci reprenne vie dans des formes nouvelles.

Le progrès du droit s'effectue par le mécanisme général de la différenciation et de la coordination subséquente de ces différenciations. On peut tracer le tableau de ces différenciations progressives dans l'ordre suivant :

1. Droit collectif indivis. 2. Droit pénal et procédure. 3. Droit civil. 4. Droit commercial. 5. Droit industriel. 6. Droit agricole. 7. Droit successoral et familial. 8. Droit artistique. 9. Droit de la pensée. 10. Droit administratif. 11. Droit public interne 12. Droit international privé. 13. Droit international public ou Droit des gens. 14. Droit mondial où les formes internationales arrivent à se coordonner dans une organisation unique.

La gamme des droits peut-être réduite, suivant notre classification sociologique, aux suivants :

Droit économique.
" génétique.
" esthétique.
" de la pensée ou psycho-collectif.
" moral.
" juridique.
" politique.

Le droit administratif apparait dans les grands empires (Chine, Egypte, ancien Pérou, Perse, Inde, Empire Romain

et de Charlemagne, Russie, Turquie), quand domine déjà une grande paix intérieure. A cet impéralisme administratif et bureaucratique succède nécessairement, à moins de dissolution, un régime représentatif qui prend deplus en plus la place des divers conseils administratifs devenus insuffisants pour régler dans son vaste ensemble toute la politique sociale.

Chacune de ces divisions du Droit se subdivise progressivement en branches de plus en plus spéciales ; les codes ne tendent pas à se réduire et à se simplifier ; au contraire ils se multiplient en codes de plus en plus spéciaux dans les civilisations qui se développent, le tout en rapport avec la différenciation croissante des sociétés, différenciation qui elle même est le mécanisme, grâce auquel les sociétés s'élèvent à une solidarité supérieure de toutes leurs parties jusqu'à réaliser cette unité mondiale qui elle même sera en rapport avec des complications, mais aussi avec une plasticité supérieures du Droit.

Dans cette évolution progressive on observe également une prédominance croissante des formes contractuelles dans les diverses branches du Droit ; ces formes s'appliquent le mieux à toutes les relations sociales que la répétition et l'habitude n'ont pas encore rendues automatiques ni intégrées dans la conduite morale. La procédure d'abord dominante et rigide se simplifie ; elle se modernise jusque dans sa littérature et son langage ; sa technique se perfectionne, les assignations en justice se feront par la poste en termes ordinaires et clairs. De même la peine et le châtiment se dépouillent progressivement de leurs caractères par où ils se rattachaient aux actes reflexes et impulsifs des individus vindicatifs dont la riposte tend même à dépasser l'offense ; la peine et le châtiment ne s'expliquent qu'historiquement ; la collectivité peut se garantirde toute offense sans rendre le mal pour le mal ; nous pouvons cependant reconnaître que la loi du talion elle même fut à un certain moment un progrès en ce sens que ce fut une limitation de la vengeance collective ou privée ; primitivement la riposte tend à être plus violente que l'attaque, c'est un phénomène reflexe, et puis ne faut-il pas réduire son ennemi à l'impuissance de renouveler son agression ; quoi de plus simple que de le tuer pour sa tentative de meurtre ?

Il faut ajouter qu'au fur et à mesure que la Justice devient relative, sociale et humaine, de plus en plus aussi elle est conçue comme réciproque, synallagmatique non seulement entre individus mais entre ceux-ci et leur groupe. La société est trop souvent aussi criminelle, mais qui la jugera ? Cela n'est possible qu'à l'ensemble de tous ses membres érigés en corps politique. C'est le corps politique qui organise la justice entre particuliers mais en même temps vis-à-vis de la société même qu'elle condamne à se réformer, à s'améliorer.

Malheureusement dans les sociétés inégalitaires où dominent certaines classes, la justice est-elle même une justice de classes et la répression ainsi que la prévention restent unilatérales ; l'organisation politique ne sert dès lors qu'à assurer l'ordre hiérarchique des classes.

La spécialisation croissante du système juridique indique par elle-même un développement social dans le sens du nivellement progressif des classes sociales. Le peu d'importance accordé au contrat de travail dans le Code Napoléon prouvait à quel point le travail était encore subalternisé au point de n'avoir pour ainsi dire pas d'existence juridique entant que force sociale collective. Toute la législation actuelle et déjà si différenciée du travail dans nos sociétés plus évoluées, dénote en même qu'une transformation des rapports juridiques de la classe des travailleurs avec la société et les autres classes que ces rapports eux-mêmes sont déjà modifiés en fait et que dès lors s'impose un nouvel équilibre de toute la société. En effet l'existence d'une classe ouvrière déjà fortement organisée a déjà profondément modifié les rapports économiques entre le capital et le travail ; elle a agi sur la vie familiale notamment par la réduction de la durée du travail et l'organisation des assurances ; elle a déjà influencé nos artistes et notre conception de la beauté ; elle a mis en question et a battu en brèche les bases religieuses et métaphysiques de l'ancienne psychologie individuelle et collective ; sa morale se dresse victorieusement vis à-vis de l'Ethique ancienne, enfin elle est parvenue à s'incorporer dans la vie juridique et politique.

Au point de vue de l'organisation judiciaire proprement dite, il est à présumer qu'il y aura un retour, mais apparent seulement, aux formes judiciaires des communautés relative-

ment égalitaires ou plutôt indivises et homogènes primitives ; seulement le nouveau système judiciaire sera caractérisé par une spécialisation et une complexité croissantes des institutions juridiques depuis le jury criminel élu parmi tous et par tous les citoyens, jusqu'aux jurys tout à fait spéciaux tels que les chambres professionnelles d'arbitrage, les Conseils d'usine et les conseils de famille. L'intervention de ces derniers par exemple pourrait être étendue à beaucoup de cas autres que la minorité, l'interdiction, etc., notamment au mariage et au divorce tout au moins en première instance.

Si l'on essaie de dégager des formes variables et historiques de l'évolution du Droit ses caractères constants, on observe qu'ils sont toujours soit répressifs, soit défensifs, soit restitutifs ou réparateurs ou enfin, et ce caractère semble le plus élevé et surtout le plus propre à s'accentuer dans les sociétés où les méthodes sont devenues scientifiques, préventifs et réformateurs. Le Droit, à chaque stade, correspond à des états de conscience clairs et définis à la fois individuels mais même, entant qu'individuels, toujours collectifs. Il correspond à ces états de conscience aussi longtemps bien entendu que ceux-ci correspondent à la réalité ; pendant cet état d'équilibre le droit tend à être conçu comme définitif surtout pendant les âges où toutes les formes spécifiques étaient conçues comme fixes et immuables ; une longue expérience a prouvé que tout se transforme et spécialement les institutions sociales ; on peut même dire que si la biologie a transformé la sociologie, celle-ci à son tour a puissamment contribué à confirmer la conception du transformisme universel d'autant plus que le transformisme des sociétés est actuellement au moins peut être mieux observable dans ses innombrables transitions et mutations que le transformisme des espèces animales y compris l'espèce humaine.

Les sanctions du droit présentent les mêmes caractères que le droit même, elles répondent avec précision à des états de conscience clairs et définis privés ou collectifs ; elles sont à chaque moment considérées comme définitives, mais ici encore une fois s'impose de plus en plus la révision notamment des procès criminels à la lumière plus claire de la conscience et de la science progressives.

La théorie ou sociologie criminelle que certains auteurs ont

essayé de baser sur la défense sociale, théorie du reste utile en ce qu'elle tend à la suppression de la peine proprement dite, me semble insuffisante. Elle oublie précisément que la criminalité est relative. La société elle-même peut être criminelle relativement en se défendant contre des variations de fait qui s'imposent et veulent s'incorporer dans le droit ; elle peut être criminelle en se défendant aussi bien qu'en attaquant. La justice est relative, synallagmatique ; c'est pourquoi, même et surtout dans le régime social actuel, il faut conserver et développer l'institution du jury ; malgré toutes ses imperfections actuelles, il représente tant bien que mal l'opinion publique, la moralité nouvelle en formation qui s'impose au droit même en vertu de sa généralité supérieure. Je rappelle ce que j'ai dit du jury à propos des poursuites en cours d'assises du chef d'infanticide.

Les fonctions générales et constantes du droit, abstraction faite de toutes leurs formes historiques variables mais telles qu'elles s'en dégagent, peuvent donc se résumer comme suit : régulariser, modérer, prévenir, réparer et terminer par l'intervention de la force collective les conflits et les écarts privés ou collectifs insuffisamment réglés par la force morale collective, conflits et écarts auxquels donnent naturellement lieu les relations sociales dans la mesure même de l'inéquilibre social et en attendant que ces relations soient suffisamment intégrées comme règles morales dans les organismes individuels et sociaux. De même le droit, mais c'est sa fonction la moins élevée, sa fonction négative, répressive et conservatrice, a pour fonction constante de s'opposer même aux infractions à l'ordre social existant, tant que celui n'est pas encore modifié ni en droit ni surtout en fait. Ici cependant le droit en réagissant contre les perturbateurs et les novateurs sociaux, agents des variations sociales, s'expose bien souvent à être lui-même criminel. Il faut donc que le droit s'éclaire sans cesse de la science et de l'idéal, qu'il utilise les méthodes de prévision scientifique pour devenir lui-même un initiateur du progrès. C'est le seul moyen de prévenir les conflits entre le droit ancien et le droit nouveau. L'initiative du Droit deviendra d'autant plus efficace que la force collective sera mieux organisée politiquement, c'est-à-dire au point de vue de la représentation, de la délibération, de la décision et de l'exécution de tous les intérêts sociaux.

Le droit international lui-même s'est développé en vue de régler, sans recours à la guerre, les relations internationales ; de même nos codes nationaux publics et privés ont eu pour fonction de régler les conflits locaux et privés dans une même nation et avant eux la cité antique avait agi de même vis-à-vis des clans et des tribus. Toutes ces variations historiques ont correspondu à des bouleversements économiques, moraux, juridico-politiques et où le bien et le mal étaient indécis et mis en question. Le braconnage, qui est un délit, n'est-il pas en rapport avec le droit de chasse, celui-ci avec le droit de propriété enfin ce dernier avec le problème si agité de la propriété des forces et des fruits naturels ? De même la contrebande ? Lequel est le plus criminel, le garde particulier qui tue un braconnier pour la possession d'un lièvre dont la morale conteste la propriété ou le braconnier ou même la société. Les conflits transitoires de la Morale et du Droit, conflits issus de l'ordre social tout entier,ne sont évidemment pas solubles uniquement par le Droit mais par l'initiative publique ou politique.

Cette dernière considération nous montre qu'il existe un régulateur encore plus spécial et plus complexe que le Droit et la Morale et dont la fonction est également de diriger la conduite en prenant l'initiative de la direction d'ensemble de la société, là où le droit existant n'est plus capable ou n'a jamais été capable de le faire. Ce régulateur supérieur est la politique.

Bibliographie :

E. Kant. — La métaphysique du Droit.
Hegel. — Philosophie du Droit.
K. Marx. — Critique de la philosophie du Droit de Hegel.
F. Lassalle. — Théorie systématique des droits acquis.
A. Menger. — Le droit au produit intégral du travail, 1900.
M. A. Vaccaro. — Les bases sociologiques du droit et de l'Etat, 1898.
Thonissen. — Etudes sur l'histoire du droit criminel, 2 vol., 1878.
Id. L'organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi Salique, 1881.
von Ihering. — L'Esprit du Droit romain.
C. Lombroso. — L'homme criminel, 1887.
Id. Le Crime, causes et remèdes, 1900.
Colajanni. — La Sociologie criminelle, 1889.

E. Ferri. — La sociologie criminelle, 1893.
Ch. Féré. — Dégénérescence et criminalité, 1888.
G. Tarde. — La criminalité comparée, 1886.
Id. Les transformations du Droit, 5e édit., 1906.
Maudsley. — Le crime et la folie, 1880.
Dr Letourneau. — L'Evolution juridique, 1892.
Brocher de la Fléchère. — Les révolutions du Droit
Icilio Vanni. — Prelezione al Corso di filosofia del Diritto, 1894.
Brunner. — Deutsche Rechtsgeschichte, Leipzig, 1887-92
P. Viollet. — Histoire du droit civil français, 2e édit , 1893.
Id. Histoire du droit public français, 1903.
Cavagnari. — Nuovi Orrizonti del Diritto civile, 1891.
Wheaton. — Histoire du progrès du droit des gens en Europe et en Amérique, 4e édit., 1866.
Calvo. — Le droit international, 1888.
E. Nys. — Les origines du Droit international, 1894.
Id. Le droit international, 4 vol , 1904-06.
Ed. Picard. — Le droit pur, 1899.
L. Tanon. — L'évolution du Droit et la conscience sociale, 2e édit., 1905.
H. S. Maine. — Etudes sur l'ancien droit et la coutume primitive, 1889.
Id Etudes sur l'histoire des institutions primitives, 1880.
Id. Etudes sur l'histoire du Droit, 1889.
Id. Etudes sur le Droit international. La guerre, 1890.
M. Kovalevsky. — Coutume contemporaine et loi ancienne, 1893.
A. Franck. — Philosophie du droit pénal, 5e édit.
E. de Girardin. — Le droit de punir.
Garofalo. — La Criminologie, 3e édit.
A. Menger. — Le droit civil et le prolétariat (en allemand et en italien).
A. Vaccaro. — Genezi a funzioni Delle leggi penali.
Sokolovski. — Philosophie et droit privé, trad. par G. Cornil, 1908.
Mommsen et Marquardt. — Manuel des antiquités romaines.
P. Laband. — Le droit public de l'empire allemand, 1900-04.
L. Crémieu. — La justice privée ; son évolution dans la procédure romaine, 1908.

CHAPITRE VII

LE SYSTÈME POLITIQUE

Le Droit est déjà une différenciation évoluée de la morale laquelle l'est elle-même de toute la psychologie collective et cette dernière imprègne toutes les activités de la vie non seulement esthétique et génétique mais également économique. La Politique, en tant que système pratique et comme science, est le régulateur suprême, le plus spécial et le plus complexe de tous ; elle aussi est une règle de conduite, mais de la conduite d'ensemble de tous les groupes sociaux dans leurs relations réciproques. De même que la morale a ses principes directeurs, de même que le droit a sa procédure, de même la politique a sa méthode et elle constitue une science dont le domaine, bien que plus spécial que celui du Droit et surtout de la Morale, confine cependant immédiatement à ces derniers et par leur intermédiaire à tous les autres.

Tous les systèmes sociaux, économique, génésique et autres, par celà même qu'ils constituent des systèmes impliquent une direction, mais le système politique est la coordination de toutes ces politiques particulières dans un système supérieur et d'ensemble de direction de la conduite collective.

Il est donc une coordination d'éléments préexistants dans la vie sociale mais encore insuffisamment coordonnés même par le droit et la morale. De celà même il résulte que les phénomènes dits politiques ont comme tous les autres phénomènes sociaux des origines anorganiques, organiques et psychiques. Ils ne sont pas purement idéologiques pas plus que les phénomènes économiques ne sont exclusivement matériels.

Le système politique de toute société à chaque stade est le résultat de la combinaison de tous les facteurs physiques, anthropologiques et psychiques dont la nature et la mixture déterminent toutes les activités sociales et, comme conséquence ultime, la direction générale de la Société. C'est ce

qui s'observe le plus facilement, dans les hordes rudimentaires où la direction générale du groupe est nettement déterminée par les conditions du milieu physique en rapport avec les besoins et les désirs naturels et fondamentaux de l'espèce humaine et où, à défaut de régulateurs spéciaux, toute la conduite sociale apparait comme une suite d'actes réflexes et instinctifs de tout le groupe ; chacun y agit de même non pas à la suite d'un raisonnement, d'une délibération, d'une décision refléchies, mais sous l'empire des mêmes circonstances et en dehors de toute imitation volontaire.

Le fait que le système politique de toute société repose sur tous les systèmes sociaux antécédents et sur leurs facteurs constitutifs communs, le fait que, en tant que système nettement différencié, la Politique n'apparait que comme une dernière branche différenciée de l'ensemble de la structure sociale, expliquent comment la Politique est en retard sur tous les autres systèmes sociaux à la fois comme organisation et comme science. Le fait que les théories politiques ont précédé les théories économiques ne constitue qu'une objection apparente résultant de la confusion entre l'empirisme et la science. Ce qui a frappé tout d'abord les observateurs sociaux, ce sont les phénomènes les plus élevés mais aussi les plus spéciaux des sociétés, les plus apparents, les faits plus profonds n'ont été recherchés qu'ensuite et précisément dans l'ordre inverse de la méthode scientifique, jusqu'au moment ou ayant atteint la couche profonde des phénomènes économiques et en rattachant ceux-ci vers la fin du XVIII° s. à l'ensemble de la nature physique et humaine, les théoriciens sociaux eurent trouvé la base de toutes les couches superposées de faits qu'ils avaient perforées. De là la confusion d'A. Comte lui-même disant qu'en sociologie aussi bien qu'en biologie, à la différence des autres sciences, on connaît le tout avant de connaître la partie ; c'était confondre la connaissance scientifique avec la connaissance empirique. C'est ainsi que la botanique et la zoologie ne sont devenues scientifiques qu'au fur et à mesure qu'elles ont passé de l'observation des caractères extérieurs des plantes et des animaux à leur structure cellulaire et que celle-ci même est arrivée à être analysée de mieux en mieux. Alors la biologie fut constituée comme science et théorie.

Cette confusion doit être rejetée au même titre que celle de K. Marx lequel crut avoir révolutionné toute la philosophie de l'histoire c'est-à-dire précisément la théorie du développement de la conduite sociale, en substituant la Matière à l'Idée et en disant qu'il avait ainsi fait marcher l'histoire sur les pieds au lieu de la faire marcher sur la tête. Il perdait de vue que si nous marchons sur les pieds, ce n'est que grâce à notre système nerveux y compris même le cerveau spécialement pour toute marche raisonnée et méthodique.

Le système politique sous ce rapport, comme ensemble d'une direction sociale coordonnée, comme système d'organisation de la conduite et de la volonté collectives, est en rapport étroit avec la structure, le fonctionnement et l'évolution de l'activité volontaire chez les êtres organisés.

Les facteurs de cette volonté sont l'excitation, la sensation, la représentation d'un côté, les besoins, les désirs, les motifs de l'autre, enfin la délibération, la décision, l'exécution qui en sont la conséquence.

Ceci nous conduit à rejeter les théories qui, comparant d'une façon absolue toute l'organisation sociale à l'organisation du système nerveux spécialement humain, assimilent cette organisation à une série hiérarchique de centres où le cerveau apparaît comme le chef politique de l'Etat ; cette assimilation est fausse sous deux rapports ; d'abord si biologiquement le cerveau est un régulateur supérieur, il n'est pas le régulateur unique et surtout il dépend du fonctionnement et de l'organisation de tous les appareils et organes inférieurs. Le cerveau n'est pas indispensable à la vie organique mais celle-ci est la condition sine qua non de la vie du cerveau. En biologie déjà, par conséquent, domine le point de vue de l'équivalence des fonctions ; les unes sont supérieures aux autres mais ne sont que complémentaires; les autres sont inférieures mais plus nécessaires et fondamentales. En somme elles fonctionnent toutes au service de l'ensemble de l'organisme. Ensuite, même en attribuant au système nerveux une structure hiérarchique, cette conception ne peut être étendue au système social où nous constatons précisément que même la structure hiérarchique des sociétés ne fut jamais qu'une organisation adaptée à l'ensemble des circonstances sociales, commandée par ces

dernières à tel point même que nulle part le Souverain n'est moins libre que là où il est un despote ; en outre l'histoire nous prouve que, dans tous les cas, l'évolution progressive a toujours tendu à subordonner la fonction politique à l'ensemble de la société. La suppression des castes, celle des Ordres ont été des progrès du développement ; il en sera de même des classes dont les cadres se brisent de plus en plus par la différenciation croissante des professions ; la multiplication de celles-ci entraîne nécessairement comme conséquence pratique et théorique une solidarité supérieure dont le lien ne peut plus être qu'une équivalence de plus en plus complète bien que toujours relative.

La science politique est la théorie de la volonté collective ; le système politique est l'organisation de cette volonté considérée dans les divers états sociaux au cours de leur évolution, le tout en rapport avec l'organisation progressive et idéale de la conduite collective telle que cette organisation idéale se dégage de l'évolution elle-même et de son étude scientifique. Il n'y a donc pas de type politique parfait préfixé ; c'est l'évolution elle-même qui, par son mécanisme ordinaire, manifeste des formes politiques supérieures, lesquelles prolongées par nous le plus scientifiquement possible dans l'avenir, nous fournissent un idéal politique, des horizons de plus en plus lointains.

De même que l'activité volontaire individuelle, la volonté collective est soumise à un déterminisme constant ; celui-ci n'est pas en opposition avec l'intervention de la collectivité dans sa propre organisation et dans sa conduite, mais cette intervention elle-même n'est pas arbitraire, elle se produit toujours conformément aux lois combinées du monde anorganique, organique et psychique, dont les lois sociologiques sont une dérivation particulière et plus complexe. Sont donc anti-scientifiques les doctrines de la liberté absolue et de la nécessité absolue, aussi bien dans la vie individuelle que dans la vie collective.

Chez les organismes inférieurs et de même dans les sociétés primitives, les organes et institutions relatifs à la direction volontaire sont généralement indifférenciés du système général encore indivis. Dès lors, y prédominent naturellement l'activité réflexe et l'instinct ; ceux-ci sont en rapport

avec la simplicité et la généralité de la structure et de la vie ; on peut même les considérer comme les modes les plus adaptés et les plus sûrs des actions et des réactions organiques ou sociales et en ce sens ils peuvent être considérés comme intelligents.

La représentation, la délibération, la décision et l'exécution dans les sociétés homogènes et en apparence égalitaires, n'ont pas d'organes distincts. Même cette indivision tend à persister dans un grand nombre de civilisations antiques et modernes, mais avec cette différence que l'évolution des hordes en tribus, en classes, en cités, en grands Etats et en Empires a donné naissance tout d'abord à la concentration de la volonté collective dans un organe plus ou moins individuel mais en réalité social, qui absorba en lui les multiples fonctions rectrices.

C'est le développement des inégalités primitives résultant des diverses inégalités territoriales, physiologiques, psychiques et des inégalités sociales qui en résultent, qui explique le développement des inégalités politiques et autres ; celles-ci, sous l'influence des nécessités militaires, ont imprimé aux sociétés leur structure hiérarchique de plus en plus centralisée dans la suite et unifiée dans un organe, à forme individualiste, de direction générale. Tout cela s'explique parfaitement sans l'intervention d'une hypothèse catastrophique d'après laquelle l'humanité aurait à un certain moment dévié de sa voie naturelle. (La chute biblique, J.J. Rousseau, K. Marx). L'indépendance et l'absolutisme du despotisme politique ont du reste toujours été plus apparents que réels.

Ce qu'il faut noter pour caractériser exactement l'autocratie, c'est d'un côté l'indivision de tous les pouvoirs sociaux, de l'autre l'absorption de ceux-ci par le pouvoir exécutif ; c'est celui-ci qui se différencie et s'organise le premier, mais tous les autres sont encore impliqués en lui. En cela on voit très bien la transition des formes d'activité reflexe et instinctive où l'action suit immédiatement l'excitation vers une forme supérieure où l'exécution domine encore, mais où elle est déjà inhibée et modérée par le fait même qu'elle est organisée. Seulement la représentation, la délibération, la décision n'ayant pas encore d'organes, c'est le pouvoir exé-

cutif qui en tient lieu et dans ces conditions le passage de l'excitation à l'exécution est encore rapide, peu raisonné, nullement méthodique ; de là le caractère arbitraire que l'on observe dans les actes du pouvoir despotique, actes qui ne sont cependant pas absolument libres de sa part.

Insensiblement, au fur et à mesure que les Etats despotiques se développent, l'autocratie devient insuffisante pour régir l'activité d'ensemble de la société, le despote lui-même s'entoure de conseils, de ministres, il ne décide plus rien à lui tout seul, même les conseils et les ministères se différencient en fonctions distinctes, les décisions sont préparées par eux et soumises seulement au souverain, plus tard les plus importantes seulement ; la décision se différencie de plus en plus de l'exécution ; les conseils et les ministères relatifs à des branches distinctes de l'activité sociale se réunissent à part ou en assemblées générales, les organes de délibération se forment d'abord à titre exceptionnel, temporairement, puis d'une façon de plus en plus régulière, et comme ils représentent déjà des domaines distincts, leur réunion tend à revêtir le caractère de Représentation collective.

En outre, les castes, les ordres, les classes dominants, issus eux-mêmes des inégalités sociales primitives, ont très souvent tendu à conserver et même à développer leur intervention surtout dans le système représentatif qui lui même a son origine dans les assemblées générales des membres des tribus, des clans primitifs.

Quand successivement, les ordres et les classes cessent de correspondre aux nécessités des Etats devenus nationaux, alors se développe le régime représentatif proprement dit, où tous les pouvoirs sont dits émanés de la nation ; dès lors la fonction exécutive tend à être subordonnée de plus en plus à la fonction représentative qui elle même perd son caractère de pouvoir souverain en ce sens qu'elle n'est plus considérée que comme une fonction au service de l'ensemble de la société. Dans la *Constituante* et le *Régime Représentatif* (1892), j'ai exposé les progrès ultérieurs possibles et désirables de cette évolution naturelle.

Il faut en effet considérer que le principe de la souveraineté nationale basé sur celui du suffrage universel inorganisé et en

tant que système de représentation est encore lui-même et à son tour confus et indivis et, en ce sens, il est encore très imparfait comme système représentatif. Le régime parlementaire actuel n'est qu'une forme encore rudimentaire et très grossière de représentation. L'activité volontaire économique, génèsique, esthétique, psycho-collective, morale et juridique a déjà certainement un grand nombre d'organes distincts : commerciaux, industriels, agricoles, familiaux, artistiques, scientifiques, moraux et juridiques; c'est cette différenciation organique fondamentale qu'il convient de développer et de multiplier et finalement de concentrer dans une Représentation générale qui dès lors sera l'image exacte de la société réelle à chacun de ses moments. Actuellement cette représentation est encore vague et confuse; elle n'a pour fondements que la classification en partis politiques en rapport eux-mêmes, mais très imparfaitement, avec les divisions principales des sociétés en classes elles-mêmes vaguement délimitées. L'évolution progressive sera nécessairement dans le sens d'une Représentation de plus en plus fidèle des sociétés par leurs mandataires les plus compétents dans chaque catégorie d'intérêts ; sans doute même ces représentants cesseront d'être à poste fixe, les mandants devant avoir la faculté de choisir pour chaque question celui qui a une compétence spéciale. Ainsi la compétence générale faussement attribuée par hypothèse à chacun des représentants ferait place à une compétence spéciale en rapport convenable avec la différenciation croissante des intérêts sociaux ; les hommes politiques perdraient du même coup le caractère professionnel qui est le vice du régime parlementaire et leur a fait appliquer depuis longtemps le nom de *politiciens*.

Toutes ces variations et différenciations dans la structure et la vie sociales introduiront nécessairement dans celles-ci, si elles progressent, et conformément au mécanisme universel de l'évolution, des modes d'activité volontaire plus raisonnés et plus conscients, des formes de Représentation, de délibération, de décision et d'exécution moins autoritaires que les formes majoritaires actuelles qui sont la caractéristique des gouvernements parlementaires basés sur le principe du suffrage universel inorganisé, c'est-à-dire sur la force collective indivise soumise dès lors elle-même encore à des modes

d'action et de direction réflexes et instinctifs. Une société n'est pas une addition d'individus pas plus que la vérité et la justice ne se découvrent ni dans les majorités ni dans les minorités de votants.

Le régime parlementaire et le suffrage universel y compris celui des femmes sont néanmoins des progrès historiques, ils dénotent un développement social; ils contiennent en germe des développements ultérieurs. Nous pouvons et nous devons donc avoir un idéal politique progressif; la réalisation de cet idéal fera nécessairement ressortir de plus en plus les caractères contractuels supérieurs des formes politiques. Le contractualisme collectif est en effet le seul lien de coordination possible entre groupes sociaux dont les rapports tant intérieurs qu'extérieurs tendent à être réglés de moins en moins par voie d'autorité.

Il y a du reste corrélation constante entre la structure du système politique et la structure générale de la société et spécialement sa structure économique. Par exemple, dans la Société Athénienne primitivement les mines appartiennent à la Communauté, plus tard elles sont attribuées à l'Etat; pendant la période de tyrannie et celle du grand développement capitaliste, elles sont concédées à des compagnies. De même dans la période individualiste de l'Etat et de l'Economie, le contrat de travail n'est envisagé que comme individuel, actuellement apparaît le contrat collectif en rapport avec la constitution des syndicats, des coopératives. En Belgique, la propriété minière varie avec le régime féodal, avec le régime de l'Etat moderne, avec toute la conception de l'ordre social et politique.

L'observation de l'évolution politique telle qu'elle s'est déroulée dans les sociétés actuellement les plus développées, autorise cette appréciation générale que la tendance de cette évolution a toujours été dans le sens de la réduction progressive de l'absolutisme de l'organe recteur primitif, que cette réduction s'est opérée par le mécanisme de la différenciation issu lui-même des variations qui se produisent nécessairement dans les sociétés qui se développent, que ces différenciations quand elles arrivent à se coordonner constituent un progrès, c'est-à-dire une adaptation plus complète et plus précise de la vie sociale. C'est suivant ce mécanisme, que le pouvoir exé-

cutif a été progressivement soumis au Pouvoir Représentatif et délibérant comme ceux-ci l'ont été à toute la collectivité considérée comme seule souveraine ; dès lors les pouvoirs ont tendu à se transformer en fonctions au service de la collectivité même et il ne reste plus à celle-ci qu'à s'organiser de manière à mettre toutes ses fonctions politiques de Représentation, de délibération, de décision et d'exécution en rapport avec toutes les fonctions sociales elles-mêmes considérées à part et dans leur ensemble. Alors la collectivité perdra, à son tour, son caractère de souverain et sera envisagée en tant que fonction de la généralité des fonctions spéciales au même titre que ces dernières sont fonctions de la collectivité générale.

Alors le déterminisme social déjà conçu théoriquement, sera en rapport avec le déterminisme social organisé et pratiqué. La Politique sera devenue une Science et une Méthode. Alors surtout se révèlera son caractère essentiel par où elle se distinguera de plus en plus de la morale et du droit tout en se basant sur ces derniers ; ce caractère essentiel c'est d'être l'organe recteur du Progrès, d'assumer la direction de celui-ci dans toutes les parties où le Droit positif et la morale ainsi que l'initiative individuelle sont insuffisants et, par leur esprit bien plus conservateur que le sien, nécessitent une intervention plus directe de la volonté collective. C'est ce que signifiait le projet socialiste de crèation d'un Ministère du Progrès. Alors la vieille thèse de l'impuissance et de la tyrannie de l'Etat par opposition à celle de l'initiative de l'Individu, thèse en partie seulement exacte pendant la période inorganique de l'Etat dont nous comprenons très bien le retard d'évolution politique puisque ses organes de représentation surtout se sont constitués en dernier lieu, cette vieille thèse s'effondrera ne correspondant plus elle-même à la réalité.

Nous avons vu que le système politique se confond primitivement avec la structure générale des sociétés et que en tant qu'organisation différenciée, il apparaît comme forme supérieure et la plus récente ; de même nous avons vu que le système politique évolue par différenciation en se dégageant de la fonction exécutive en laquelle toutes les autres sont primitivement contenues à l'état indivis.

De même le système politique est originairement impliqué dans le système juridique auquel il se rattache directement suivant notre classification. On peut dire que jusqu'à Montesquieu, chez tous les grands théoriciens de l'Ethique et du Droit, l'une et l'autre ne font qu'un avec la Politique ; celle-ci n'en est qu'une application. Dans Spinoza l'Ethique est le fondement du Droit et celui-ci l'est de la Potitique ; toute la Politique de Hobbes est déduite du Droit naturel. Dans les conceptions anciennes encore persistantes, c'est la Justice elle-même qui tient le glaive, comme le chef primitif tient le bâton, le roi son sceptre, l'évêque sa crosse. Partout les juges et les jurisconsultes tendent naturellement à se transformer en législateurs ; Solon est chargé de formuler une nouvelle constitution politique comme juge entre les parties ; les premiers législateurs de la force furent des sages, des formulateurs de la morale et du droit ; les organes judiciaires comme les organes administratifs tendent à se transformer en corps politiques délibérants, comme le firent les anciens Parlements français ; ce sont les anciens jurisconsultes romains qui ont fait la loi des citations ; les Conseils d'Etat concourent à la législation aussi bien dans les pays despotiques que dans les républiques démocratiques.

Alors que les derniers vestiges de l'ancien absolutisme disparaissent de plus en plus dans les sociétés les plus avancées, ils persistent au contraire en ce qui concerne les relations internationales ; le droit de paix et de guerre, le suprême commandement militaire, sont encore réservés aux chefs d'Etat dans beaucoup de pays constitutionnels. Cependant, dans tous les cas, la grande transformation accomplie par le mécanisme de la différenciation est que l'organe central représenté par les rois ou Présidents de République s'est vu de plus en plus réduit à cette fonction externe qui présida également à sa formation primitive et qu'il se trouve de plus en plus remplacé pour le reste par une organisation interne de la volonté collective, organisation qui finira par s'étendre aux relations internationales quand l'Etat international lui-même sera organisé et se superposera aux nationalités de la même façon que celles-ci se sont superposées aux anciennes cités, seigneuries et principautés et ces derniers aux clans et aux tribus.

Cette évolution représentera un retour apparent aux formes collectives primitives où toute la communauté, y compris souvent les femmes, délibérait, décidait et exécutait les besoins et les décisions du groupe ; seulement le même résultat aura été atteint par une extrême différenciation organique en rapport avec l'extrême développement social ; l'homogénité primitive sera remplacée au point de vue de la solidarité sociale par une coordination supérieure de toutes les parties différentes dans un système international et même mondial de Représentation, de délibération, de décision et d'exécution. Ce résultat sera facilité et atteint non pas par l'unification de tous les intérêts sociaux mais au contraire par leur multiplication infinie.

Cette évolution est caractérisée dans les civilisations progressives : *a*) Par la généralisation de la fonction politique chez un nombre de plus en plus considérable d'individus, c'est-à-dire par un développement de la masse qui concourt à la fonction politique et aussi par une extension des matières sur lesquelles cette autorité volontaire de la masse est appelée à s'exercer. Partout où la société progresse, à l'aristocratie militaire de naissance ou de fortune qui généralement ne font qu'un succède la démocratie ;

b) D'un autre côté par une différenciation et une spécialisation croissantes des organes représentatifs, délibérants et exécutifs en corrélation avec les mêmes phénomènes de développement de la structure sociale : chambres de commerce, de l'industrie, de l'agriculture, conseils de famille, associations artistiques, scientifiques et morales avec leurs assemblées et leurs bureaux ; conseils d'arbitrage, de conciliation depuis le grand jury populaire consulté par exemple avant et après la loi jusqu'au simple conseil d'usine, etc., etc. ;

c) Par une coordination de plus en plus vaste et élevée de ces divers organes représentatifs, délibérants et exécutifs dans une représentation commune, soit professionnelle, soit régionale, soit générale, de telle sorte que les centres inférieurs ne perdent pas leur autonomie propre mais que là où c'est nécessaire, tous leurs intérêts particuliers soient toujours soumis au contrôle de l'intérêt général ;

d) Par la formation d'une structure et d'une vie d'ensemble progressivement plus étendues que celles des nationalités

actuelles qui déjà sont devenues en fait des internationalités et fonctionnent comme telles malgré qu'elles n'aient pas encore atteint l'organisation appropriée à ce fonctionnement ;

e) Par le progrès dans l'établissement de liens sociaux plus solides et plus plastiques susceptibles d'une extension plus large et d'une adaptation plus parfaite aux multiples variations sociales que les liens antérieurs. L'impérialisme est insuffisant pour réaliser ces conditions nécessaires ; le contractualisme, dont une forme spéciale est la fédéralisme politique sous ce rapport est bien supérieur à toutes les formes coactives dont l'impérialisme est l'expression suprême. Il doit du reste être entendu que ce fédéralisme politique ne peut plus désormais être enfermé dans des frontières purement politiques ; ses bases elles-mêmes doivent être surtout économiques et sociales, et en cela supérieures aux conditions purement géographiques et ethniques lesquelles ne sont que les matériaux dont la fusion donne naissance à tous les phénomènes sociaux.

f) Enfin, comme conséquence, par la transformation progressive du *pouvoir* exécutif en *fonction* sociale et par la substitution au gouvernement des hommes par d'autres hommes du gouvernement de la société par la société même, c'est à-dire par des fonctionnaires à son service.

L'évolution progressive ne tend pas, comme on l'a cru trop longtemps, à diminuer les fonctions de l'Etat, mais au contraire à les multiplier; ce qui est vrai, c'est qu'elle tend constamment à réduire le *pouvoir* de l'Etat et d'une façon générale, sa souveraineté en tant que supérieure à celle de la société. La division croissante des pouvoirs, par exemple celle du spirituel et du temporel, signifie surtout l'affaiblissement de l'absolutisme soit religieux, soit politique. La division du spirituel et du temporel est illusoire, car tout phénomène social revêt ce double caractère ; le maître des choses sera inévitablement le maître des hommes et de leur pensée ; il en serait ainsi même dans un Etat socialiste si ses gérants y ont des pouvoirs au lieu d'y exercer simplement des fonctions.

L'Etat, tel que son développement historique, c'est-à-dire, l'observation et l'expérience, nous permet de le définir n'est que l'ensemble des fonctions rectrices de la Volonté collective

en rapport avec l'ensemble de l'organisation sociale dont il constitue une fonction spéciale, la plus complexe de toutes. Cette définition convient à tous les stades, à toutes les formes historiques de l'Etat, à la réalité constante de sa fonction en dehors de toutes les variations des formes de celle-ci.

La fonction sociale et positive de la Politique est l'organisation progressive par la Représentation, la Délibération, la Décision, des intérêts et des besoins sociaux d'une *Volonté* et d'une Exécution ou Action collectives correspondant le plus parfaitement possible à ces intérêts et à ces besoins. En un mot la fonction de la Politique est l'établissement de la paix sociale dans une organisation où tous les intérêts matériels et moraux bien que communs sont cependant toujours aussi en partie distincts et antagonistes aussi bien entre individus qu'entre groupes. Individus et groupes sont toujours tiraillés en sens divers, l'Etat leur imprime une direction commune ; c'est sa fonction constante ; historiquement cette direction commune et nécessaire résulte d'une contrainte autoritaire qui, au moins en apparence, est extérieure et supérieure à la société ; dans les sociétés plus avancées, elle apparaît et elle apparaîtra de plus en plus dans les sociétés futures comme l'expression même de la volonté de la Société organisée supérieurement dans son système représentatif, délibérant et exécutif. La Politique qui fut d'abord un art empirique de mensonge, de ruse et de violence, deviendra de plus en plus une science, et qui plus est, une méthode, la méthode du développement de l'ordre et du progrès des sociétés par l'initiative de la société même. L'organisation de la paix par le développement du contractualisme réfléchi substitué à la contrainte réflexe et autoritaire dans tous les cas où il y a conflit et ceux-ci ne feront que se multiplier tout en s'atténuant par cette multiplication même, tel est l'objet constant de la fonction politique. L'Empire n'est la paix, que si cet empire les sociétés l'exercent sur elles-mêmes au même titre que l'individu contrôle sa propre conduite.

Le progrès de l'organisation de la paix, objet de la politique, est favorisé et assuré naturellement par le fait que toutes les variations sociales spontanées, toutes les acquisi-

tions nouvelles, d'abord sources de conflits et par cela même raisonnées et donnant naissance à des solutions politiques, soit autoritaires soit, ce qui est mieux, contractuelles, finissent à leur tour par s'intégrer dans la structure sociale et par s'organiser en devenant relativement automatiques transformant ainsi sans cesse l'extraordinaire, le conscient en ordinaire et en inconscient collectifs et volontaires.

Les révolutions politiques sont les mutations brusques qui modifient la superstructure des institutions rectrices de la Société, quand ces dernières ne correspondent plus ni à son état économique, ni à sa psychologie, ni à sa conscience morale, ni aux rapports juridiques dont ces changements font sentir la nécessité ; les Révolutions violentes sont les formes reflexes, instinctives et salutaires de l'évolution tant que cette dernière ne s'est pas transformée en Méthode politique consciente ; révolution est un mode spécial d'évolution, mais celle-ci, dans les sociétés humaines, peut et doit devenir méthodique ; pour cela il ne suffit pas de connaître la Méthode, il faut l'organiser ; les institutions politiques sont les organes de cette méthode de direction de la volonté collective; on ne peut économiser les Révolutions qu'en perfectionnant méthodiquement l'organisation de l'Etat et de la société.

La Politique diffère du droit et de la Morale d'abord en ce qu'elle est plus complexe et plus spéciale que ces derniers ; ceux-ci l'englobent en réalité et doivent déterminer sa direction en réduisant de plus en plus la Raison d'Etat, c'est-à-dire au fond la raison d'être de l'Etat, à sa fonction de régler la direction de la société en tant que globale et dès lors en partie différente de toutes les directions particulières, économiques et autres ou locales, municipales, régionales. L'État, dans ces conditions, tend à se mettre au-dessus des morales particulières nées des divisions sociales en castes, classes, professions, etc., au-dessus des codes spéciaux, il impose un droit public commun représentant à chaque stade l'orientation d'ensemble de la structure et de l'activité collectives ; ce droit public est à la fois national et international, et ce dernier surtout nous montre, en sa qualité de dernier venu, comment la politique se relie directement au Droit comme nous le voyons dans les diverses législations internationales, même dans celle relative au travail ; ici également les formes politiques autoritaires dominèrent

pendant tout le temps où le droit fut édicté par le souverain, maintenant même le droit international tombe entre les mains des représentants politiques du peuple.

La Morale est plus précise que les mœurs où elle a sa source, le droit est plus précis que la morale, la politique exige à son tour des institutions et des règles plus précises encore, mais cependant son caractère essentiel est d'aiguiller la Société dans la direction du progrès malgré toutes les déviations et divergences particulières. Son action et sa fonction sont donc en réalité globales ; l'État est un régulateur suprême de la vie sociale, il réunit dans sa main tous les fils conducteurs particuliers du Droit de la Morale, de la psychologie collective, de l'art, de la vie génétique et de l'Economique et de toutes ces forces particulières, il dégage une force collective unique, un mouvement unique dont lui-même n'est en réalité que l'expression, la fonction.

La Politique a donc pour fonction l'organisation du progrès social ou ce qui est la même chose le progrès de l'organisation sociale; cette fonction est constante, ordre et progrès sont les deux aspects inséparables, l'un statique, l'autre dynamique des sociétés. L'ordre fut primitivement conçu au sens littéral, comme un commandement émanant d'une force antérieure et supérieure à la société ; nous sommes arrivés à l'interpréter comme l'œuvre volontaire de la société elle-même en tant que cette dernière tend à se conformer d'une façon de plus en plus parfaite aux conditions naturelles de sa propre existence dans le temps et dans l'espace.

Par cela même nous renonçons à opposer l'Individu à l'Etat et à plus forte raison à la société. Ils sont fonction l'un de l'autre. L'existence de la collectivité comme telle est la mieux organisée et nulle part l'individu n'est plus libre que dans un Etat et une société dont l'organisation est à la fois très différenciée et très solidaire.

Par le double motif que les phénomènes et les institutions politiques sont à la fois d'un côté les plus superficiels et de l'autre les plus complexes, on s'explique que les premiers théoriciens sociaux ont été des théoriciens politiques. C'était déjà un point de vue d'ensemble puisque la politique est globale, mais avec cette différence que les phénomènes plus profonds n'étaient pas ou que peu observés et encore faut-il excepter tout d'abord de ceux-ci le droit et la morale, c'est-à-dire les

couches immédiatement sousjacentes de la politique. Platon, Aristote, les moralistes de l'Antiquité grecque, romaine, chinoise, en sont des exemples frappants ; ils arrivent même à reconnaître certains rapports de la politique avec l'organisation économique, mais la Politique ne devient une science que lorsqu'elle arrive à avoir pour base l'ensemble de toutes les sciences sociales antécédentes et notamment l'Economique qui est leur base commune. Alors une Politique véritablement sociale et méthodique devient possible.

Bibliographie :

Aristote — La Politique. Platon. — la République.
Bodin. — Les VI livres de la République.
Hobbes. De Cive. — N. Machiavel. — le Prince.
Locke — Le gouvernement civil.
Monstesquieu. — L'Esprit des lois.
J.-J. Rousseau. — Le contrat social
Emile de Laveleye. — Le gouvernement dans la démocratie, 1892.
M. Kovalevsky. — Les origines de la démocratie contemporaine, 1895-99.
P.-J. Proudhon. — De la capacité politique des classes ouvrières, 1865
Id. Théorie du mouvement constitutionnel, 1870.
Id. Le principe fédératif, 1865.
A. Loria — Les bases économiques de la constitution sociale, 1893.
H. Denis. — Conférence sur la Sociologie et l'organisation du suffrage universel, 1891.
G. de Greef. — La Constituante et le Régime représentatif, 1892.
Ahrens. — Cours de droit naturel, 1837-39.
Donnat. — La Politique expérimentale, 1891.
Letourneau. — L'Evolution politique, 1892.
P. Janet. — Histoire de la science politique, 1887.
G. de Greef. — L'Evolution des croyances et des Doctrines politiques. 1895.
J. Bryce — La République américaine, 1901-02.
M. Kovalevsky. — Les Institutions politiques de la Russie.
R. Ansou. — Loi et pratique constitutionnelle de l'Angleterre, 1903-1905.
W. Stubbe. — Histoire constitutionnelle de l'Angleterre.
A. Todd. — Le gouvernement parlementaire en Angleterre.
F. de Coulanges. — Histoire des institutions politiques de l'ancienne France.
A. Menger. — L'Etat socialiste.
G. Tarde. — Les transformations du pouvoir.
J. Barni. — Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe siècle.

LIVRE III

LA STRUCTURE D'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS.

CHAPITLE I.

Les agrégats sociaux.

Antérieurement à son analyse, le superorganisme social nous apparaissait comme un tout complexe et mystérieux ; nous en connaissons maintenant les éléments, les organes, les systèmes et leurs fonctions. Un agrégat social peut être défini : la masse produite par la réunion de substances diverses, territoire et population, unies ensemble au cours de leur développement.

Tout agrégat social, quelque simple qu'il soit, est donc par lui-même une combinaison d'éléments anorganiques, organiques et psychiques impliquant dès lors une différenciation et une coordination supérieures à celles des organismes même les plus élevés. L'agrégat social doit donc être considéré comme un superorganisme.

Cet agrégat superorganique peut être petit, c'est-à-dire réduit à un groupe très restreint de population sur un étroit territoire ; il pourra embrasser l'ensemble de l'humanité et de la planète, ses conditions seront dans tous les cas les mêmes ; seulement, dans le premier cas l'agrégat social sera limité par d'autres agrégats sociaux ou il sera isolé au milieu de territoires non encore socialisés ; dans le second il sera entièrement combiné avec le milieu terrestre.

Partout où territoire et population se trouvent combinés, le phénomène société apparaît. Voilà la loi statique, la loi la plus générale de la structure sociale, celle de sa formation et de tout son développement.

Le point de vue de l'école mésologique, celui de l'école anthropologique, celui de l'école psychologique, sont également vrais mais à condition de se fondre dans une interprétation plus vaste; en sociologie, l'homme et son milieu ne font qu'un bien entendu dans toute société particulière ou dans une société universelle, car nous venons de dire qu'une société particulière peut se constituer dans un milieu plus vaste que celui où s'étend son activité et que dans ce cas il existe un milieu territorial relativement extérieur à elle. La première loi générale de toute structure sociale est donc que cette structure est superorganique, c'est-à-dire une combinaison supérieure de toutes les forces de la nature.

Une deuxième loi constante et nécessaire est que l'apparition du phénomène dit Société implique la production spontanée de la série entière des phénomènes ou propriétés de la matière sociale : propriétés économiques, génésiques, esthétiques, psycho-collectives, éthiques, juridiques et politiques. Cette loi n'est pas en contradiction avec celle de la filiation naturelle des phénomènes sociaux exposée dans la partie analytique ci-dessus du Livre Ier. Seulement la coexistence de toutes les propriétés sociales est, dans les sociétés rudimentaires, encore confuses et indivises, faiblement ou nullement différenciée au point de vue organique. La plupart des propriétés sociales y sont encore impliquées dans la structure et dans la vie économique et génésique.

Tout fragment de matière sociale est donc un agrégat social complet, tant que cet agrégat n'est pas réduit à une seule unité humaine ou à une portion de territoire sans unités humaines.

Pour compléter la notion de structure sociale, et de superorganisme social, il faut ajouter à celle d'agrégat la notion indispensable d'un certain arrangement des parties constitutives de l'agrégat. Cet arrangement doit toujours être tel que l'agrégat puisse se tenir en équilibre à l'état de repos, lequel n'est qu'une abstraction de l'état de mouvement, mais également à l'état de mouvement proprement dit. La structure sociale représente la statique des sociétés, comme la vie sociale en représente la dynamique. L'expression structure et vie sont plus convenables que celles empruntées à la mécanique, vu que les sociétés sont des superorganismes.

Toute substance peut être dite organique dès qu'elle est constituée par des principes immédiats plus ou moins nombreux appartenant aux trois groupes ou classes de phénomènes distincts mais unis par combinaison spéciale et dissolution réciproque. Toute force ou matière est dans ce cas organique; c'est le caractère le plus simple, le plus élémentaire de tout organisme. Il faut ajouter que chaque élément anatomique possède en outre cet autre caractère propre, c'est d'avoir une structure, c'est-à-dire un arrangement particulier approprié à un service général. La structure implique donc un arrangement *corrélatif*, avec *continuité médiate* ou *immédiate* des éléments, des organes, des appareils et des systèmes constitutifs de la structure générale.

Il en est de même, mais à un plus haut degré, en sociologie où l'agrégat est superorganisé. Celui-ci est composé de facteurs anorganiques, organiques et psychiques dont les combinaisons manifestent les sept classes de propriétés sociales. L'agrégat ainsi constitué a de même une structure, c'est-à-dire un arrangement approprié à un service général. De là aussi une disposition corrélative et une continuité médiate ou immédiate de tous les éléments, institutions, appareils et systèmes d'institutions dans une structure sociale d'ensemble. Le superorganisme social, nous l'avons vu, se distingue des organismes en général non seulement quantitativement, mais qualitativement ; le contractualisme qui constitue sa propriété originale résulte précisément du caractère plus vaste et plus complexe de la structure sociale et légitime son appellation de superorganisme en même temps que la constitution de la sociologie en science relativement distincte.

Il n'y a donc pas de société amorphe, d'autant plus que toute société est nécessairement limitée. Toute société est une organisation limitée. Toute société existe et se maintient en équilibre grâce à sa structure interne en rapport avec les milieux externes.

Il y a donc toujours une double équilibration sociale, l'une interne, l'autre externe, également en corrélation et continues. Ce double équilibre, comme celui de tous les êtres vivants, est constant, bien que mobile et variable dans les limites déterminées par la structure sociale d'un côté et par les milieux externes, sociaux ou non, de l'autre.

La structure sociale n'est donc pas, comme le soutient H. Spencer, déterminée exclusivement par la nature de ses unités humaines composantes ; la société, comme telle, est toujours en partie différente de chacun de ses facteurs et le facteur humain n'est pas du reste l'unique. En sociologie, plus encore qu'en biologie, les unités constitutives de la structure sont hétérogènes, et les produits de leurs combinaisons le sont également relativement aux composants; ceux-ci ne sont pas seulement additionnés, mais combinés.

Tout agrégat social, comme masse, peut augmenter ou diminuer *a*) par l'accroissement ou la diminution de ses facteurs physiques; *b*) par l'accroissement ou la diminution de ses unités humaines; *c*) par l'augmentation ou la diminution de ces deux facteurs réunis. Aucune de ces conditions n'est à elle seule un signe de progrès ou de regrès de l'agrégat social. Toutefois un agrégat social considérable au double point de vue peut être considéré comme une situation favorable virtuellement, parce qu'une masse plus considérable est susceptible de variations plus nombreuses et dès lors, par sélection, d'adaptations plus avantageuses. Cependant il n'y a véritablement progrès que quand les différenciations ainsi produites sont coordonnées et intégrées dans l'ensemble de l'agrégat social modifié.

Des observations qui précèdent sur les conditions les plus générales de la structure des sociétés, il suit que l'étude de la structure d'ensemble des sociétés a pour objet la connaissance des lois des sociétés considérées, par abstraction, à l'état de repos dans tous les temps et en tous lieux. Il en résulte aussi que la structure ou statique générale des sociétés est essentiellement relative; elle l'est par le fait seul que tout équilibre social est double, à la fois interne et externe et que l'un et l'autre résultent d'un ensemble de relations de forces toujours en mouvement et toujours équilibrées.

A. Comte, donna le nom de statique sociale à l'ensemble des conditions communes à toutes les sociétés humaines et des lois d'harmonie correspondantes ; tout en subordonnant la dynamique à la statique, il ajoutait cependant que la dynamique est plus intéressante en tant que montrant les progrès graduels de l'humanité. En fait, la partie dynamique de sa sociologie est plus importante que sa statique. Chez

Spencer, toute la Sociologie devient en réalité dynamique, évolutionniste ; c'est la vie sociale qui explique la structure sociale. A vrai dire, statique et dynamique, structure et vie, sont inséparables ; elles sont les deux faces du phénomène social lequel, comme nous l'avons dit se ramène, en dernière analyse, aux lois du mouvement dont la statique et la dynamique ne sont que des modalités particulières. D'après Comte, au contraire, la statique est et sera de plus en plus prépondérante ; elle représente la maturité du type humain dont le passé n'est que la préparation graduelle ; la dynamique a pour objet les lois de succession préparatoires à la constitution du type humanitaire futur. Il est à remarquer que, dans son cours de Philosophie positive, Comte n'admet pas la variabilité des espèces ; de même il proclame l'invariabilité de l'organisme humain dont le développement social ne peut jamais altérer la nature ni intervertir la mutuelle pondération primitive des parties. Au contraire, la caractéristique de la sociologie est, d'après lui, l'influence graduelle et continue des générations humaines les unes sur les autres. Il ajoute même qu'ici la déduction biologique devient insuffisante et qu'il faut recourir à l'observation directe. En ce qui concerne l'influence inorganique, elle ne peut altérer la constance de lois sociales et, d'après lui, elle n'agit que sur la vitesse de l'évolution. On comprend dès lors qu'une notable partie des sociologues postérieurs ait accentué encore la thèse dualistique de Comte, en ne faisant plus intervenir dans le phénomène social que les unités humaines ou même, plus étroitement encore, leurs cerveaux

Comte concluait qu'en sociologie, il n'y a donc pas de type politique immuable sur le modèle du type biologique. Il rejetait les théories de Lamarck et de Geoffroy St-Hilaire qui allaient bientôt triompher avec Wallace et Darwin. Comte admettait donc en principe le transformisme en sociologie ainsi que la loi de continuité ; il rejetait au contraire l'un et l'autre en biologie. Tout en déclarant que le type politique n'est pas immuable, en fait sa conception de l'ordre social restait immuablement hiérarchique et très rigide, de même que sa conception de l'Etat.

L'Etat, au sens abstrait, peut se définir l'équilibre, *status*, d'une société quelconque à n'importe quel stade ou moment

de son évolution, pour autant que cet équilibre résulte de l'ensemble des institutions sociales rectrices présentant en caractère d'ordre public et d'intérêt général. En réalité toutes les institutions d'une société présentent ce caractère ; tout notre droit privé est également droit public, par exemple le régime de la propriété, de la famille, des successions, etc. La distinction du public et du privé n'est possible qu'historiquement : elle est toujours relative ; le droit privé se transforme continuellement en droit public et vice-versa. Au point de vue abstrait l'Etat, est en somme la société elle-même, mais la société organisée. Ce que nous entendons encore aujourd'hui par l'Etat, c'est le gouvernement, c'est-à-dire l'ensemble des institutions politiques qui sont affectées à la direction de la société. Cette notion de l'Etat n'est qu'historique ; elle se transforme avec le développement des fonctions de l'Etat et elle est destinée à se transformer de plus en plus au fur et à mesure que toutes les fonctions de la société, même celles qui revêtent des formes privées et individualistes, seront considérées comme sociales.

L'Etat moderne se confond actuellement avec l'ensemble des institutions gouvernementales. Les origines de cette confusion sont à la fois militaires, religieuses et métaphysiques en correspondance elles-mêmes avec l'ordre essentiellement hiérarchique des sociétés anciennes. Cette confusion erronée bien que naturelle a eu sa répercussion sur l'appréciation historique des structures sociales successives. L'ordre hiérarchique de l'Etat a été lui-même conçu comme immuable, comme caractéristique de l'ordre social.

L'Etat n'est que la société organisée ; l'état de toute société, comme celui de tout être vivant, est un équilibre à la fois constant et variable, un équilibre mobile et vivant. C'est la société qui toujours, en réalité, se dirige elle-même, quel que soit son organisation et conformément à son organisation. L'Etat est toujours l'organisation de l'Etat social. Toute autre définition n'est qu'historique et transitoire.

Au point de vue de l'étude et de la méthode, rappelons que la connaissance de la structure générale et abstraite des sociétés est subordonnée à la connaissance de leur structure concrète, cette dernière à la connaissance de leurs institutions particulières dont l'étude elle-même doit reposer sur tous les éléments quantitatifs de la statistique.

CHAPITRE II.

Les lois les plus générales de la structure des sociétés.

I. *La loi de limitation.*

A. Comte a consacré le VIIe et dernier chapitre du Tome II, de son *Système de politique positive* à la *Théorie positive des limites générales de variation propres à l'ordre humain.* Il fait de cette étude le dernier chapitre de la statique comme transition à la Dynamique. Pour nous, la loi de limitation est la loi la plus générale de la structure d'ensemble des sociétés. Nous nous sommes étendu un peu plus sur elle que sur les autres, parce qu'elle a été la moins observée et étudiée ; nous l'avons exposée en détail dans notre *Structure générale des Sociétés*, en même temps que ses applications aux frontières politiques et aux frontières sociales en général. Nous avons basé sur elle toute notre théorie des classes.

Tous les phénomènes, toutes les propriétés ou forces, mathématiques, mécaniques, physiques, chimiques, biologiques, psychiques sont limités dans leurs variations. Il en est de même des formes, des agrégats concrèts où ces phénomènes et ces propriétés se manifestent. L'astronomie terrestre, la géographie, la climatologie, la géologie, la minéralogie, la botanique, la zoologie, nous montrent partout des formes distribuées suivant un certain ordre et dans des limites déterminées. Cet ordre et ces limites sont relativement fixes au point de vue climatérique, géographique, géologique ; ils deviennent moins inflexibles en ce qui concerne les frontières et la distribution des espèces végétales, moins encore pour les espèces animales surtout les plus élevées. Les limites de distribution de l'espèce humaine sont les moins fixes, d'autant plus que l'humanité constitue une espèce unique dont les variétés sont le résultat de variations produites par adaptation, sélection et hérédité. Si l'homme est répandu sur presque toute la superficie du globe terrestre dans une plus grande mesure que toute autre espèce animale, il le doit à sa puissance

d'adaptation manifestée par la différenciation progressive de son espèce en races, sous-races et variétés de plus en plus spéciales, différenciation, sociologiquement complétée par celle en castes, classes et professions dont la multiplication croissante tend à maintenir et à fortifier l'unité originaire et simple de l'espèce, en atténuant ses différences et ses limites dans la mesure même où celles-ci se multiplient.

Toutes les forces et toutes les formes de la nature tant inorganique, qu'organique et psychique étant limitées et toutes ces formes et forces entrant dans la composition des forces et des formes sociales, toutes, en se combinant sous le nom de territoire et de population, donnent naissance aux forces et aux formes sociales ; on s'explique dès lors que les agrégats sociaux, les sociétés, sont également limités dans toute leur conformation et leur activité.

Ceci cependant ne serait qu'une simple déduction et une hypothèse, et demande à être confirmé par une vérification directe.

Cette vérification, dans le Tome II, de *Structure générale des Sociétés*, a été faite par l'étude la plus approfondie possible de l'évolution des frontières et des limites sociales dans les diverses civilisations et dans la pratique ; l'évolution des croyances et des théories relatives au même problème, a confirmé notre point de vue. L'histoire des limites et des frontières sociales et politiques, est l'histoire de l'équilibration constante mais mobile des forces sociales entre elles. Les limites des sociétés ne sont ni géographiques, ni ethniques ; en ce sens les sociétés n'ont pas de limites naturelles ; toutes leurs limitations tant internes qu'externes sont toujours des limites exclusivement sociales. La géographie et l'éthnologie entrent certes dans la composition des forces qui fixent à chaque moment les frontières, mais c'est la combinaison de toutes les forces anorganiques, organiques et psychiques de la nature qui produit le phénomène social dit limite ou frontière de la même manière qu'elle donne naissance à tous les autres phénomènes sociaux.

Toutes les forces et formes sociales sont limitées ; par conséquent toute société est délimitée. La loi de limitation est la condition primaire de toute structure sociale.

La loi de limitation de toutes les forces et de toutes les

formes de la nature, y compris les forces sociales, est à la fois subjective et objective ; elle repose à la fois sur les limites mêmes de notre connaissance et sur le monde phénomènal tel que celui-ci nous apparaît ; elle exprime en même temps la relativité de toutes choses et celle de toutes les sciences. La science sociale surtout est une science de relations ; les phénomènes dont elle s'occupe sont les plus enchevétrés de tous les phénomènes, les plus conditionnés, les plus limités les uns par les autres, à un degré bien plus compliqué que les phénomènes biologiques et psychiques. Leur limitation réciproque est en raison directe de leur organisation, mais, dans tous les cas, même la société la plus simple est une organisation plus complexe que n'importe quel organisme individuel, par conséquent ses formes et ses fonctions comportent un nombre bien plus considérable de divisions et de subdivisions, en un mot de limites. Qui dit limites dit relations ; là où il n'y a pas de limites, il n'y a plus de relations, il n'existe plus que l'absolu.

La loi de limitation naturelle de toutes les forces sociales et dès lors de leurs formes et des variations possibles de ces dernières explique bien mieux que la loi de l'imitation pourquoi et comment l'évolution des sociétés humaines a été généralement la même partout ; elle l'a été précisément parce que les variations des éléments constitutifs de toute société, le territoire et la population, sont non pas infinies mais limitées. La structure et la vie sociales son soumises à des conditions constantes et nécessaires, lesquelles, sauf certaines variations relativement accessoires, sont partout identiques et font que toutes les structures sociales, manifestent une unité de plan non pas préalable à ces conditions mais résultant des limites de variation de celles-ci.

Le procédé naturel de la fusion de l'espèce humaine en un type de plus en plus susceptible d'unification, malgré son extension croissante, a consisté précisément dans la multiplication des différences dans l'espèce ; le nombre des formes intermédiaires entre les formes extrêmes a augmenté tandis que l'importance relative des types extrêmes tendit à diminuer. C'est la différenciation croissante des formes et par conséquent des limites sociales qui doit être considérée comme le mécanisme naturel de la fusion des sociétés progressives de

leur extension et de leur unification. Tout progrès dans la différenciation entraîne à moins de dissolution, un progrès de la solidarité.

Tout groupe social est délimité vis-à-vis du dehors et puis aussi au-dedans. Sa fonction extérieure n'est pas seulement séparative; en même temps que limite, elle est l'organe par où les sociétés distinctes sont en contact et se pénètrent ; la frontière est un organe de relation intersociale, d'équilibration extérieure.

Cette équilibration extérieure représentée par les frontières est toujours en rapport avec l'organisation de chaque société à l'intérieur ; les frontières sont sociales et soumises aux lois du transformisme général des sociétés.

Une société mondiale serait elle-même limitée extérieurement, mais elle nécessiterait encore bien plus de limitations intérieures que nos sociétés actuelles, une organisation économique, génétique, esthétique, psycho-collective, morale, juridique et politique bien supérieure et plus compliquée.

Le mécanisme de l'évolution des classes est le même que celui des frontières ; à tous les stades, le nivellement des frontières extérieures s'est produit parallèlement au nivellement des conditions sociales intérieures. Ce nivellement s'est toujours opéré, dans les civilisations progressives, par la multiplication numérique des divisions sociales, multiplication qui entraîne nécessairement la réduction des différences sociales excessives et leur nivellement, comme nous le montre l'histoire des Castes, des Ordres, des Classes dans les divers pays. Et maintenant, sous le régime de la suppression légale des castes et des ordres, à leur tour les classes se morcellent en un nombre extraordinairement croissant de divisions et de subdivisions professionnelles qui sous peine de désagrégation sociale devront nécessairement se syndiquer et se solidariser et par cela même se niveler. Au contraire, dans les sociétés décadentes, partout et toujours l'évolution régressive a tendu à la division de la Société en deux grandes classes seulement, celle des riches et celle des pauvres. Alors le problème social est résolu, mais par une banqueroute de la civilisation, et les riches eux-mêmes deviennent pauvres.

II. *La loi de connexité.*

Tous les phénomènes sociaux, toutes les institutions particulières, tous les appareils et systèmes d'institutions sont reliés entre eux. Les sociétés forment un tissu aux mailles de plus en plus nombreuses, resserrées et compliquées suivant leur degré de développement ; toutes les parties en sont rattachées entre elles et par conséquent forment un ensemble. Il y a connexion de tous les phénomènes économiques entre eux ; par exemple, il y a connexion de toutes les industries ; une industrie est un débouché pour toutes les autres ; de même il y a connexion entre les diverses classes de phénomènes. D'une façon plus générale, les sociétés les moins avancées sont liées aux sociétés les plus avancées par les mêmes liens connectifs qui primitivement tenaient agrégées à l'intérieur les premières et tiennent actuellement agrégées les secondes vis-à-vis des premières. Du moment que deux ou plusieurs sociétés arrivent à être en rapport, il s'établit entre elles des connexions et dès lors elles tendent à devenir une société de sociétés.

III. *La loi d'agencement.*

Chaque partie de la structure sociale est non seulement liée à toutes les autres, chacune d'elles n'est pas exclusivement appropriée à sa fonction particulière, mais elle est agencée avec toutes les autres parties ; chaque élément, chaque organe est en rapport d'organisation et de fonctionnement avec l'ensemble. Cet agencement est la condition fondamentale de tout équilibre social interne. Comme on le voit, la loi d'agencement est plus complexe que celle de connexité ; elle représente un degré plus élevé de la structure sociale. A la base au contraire se trouve la loi la plus générale, celle de limitation dont l'expression la plus simple est que toute structure sociale présente tout au moins cette différenciation organique primaire d'être limitée extérieurement.

IV. *La loi de corrélation.*

Elle est de la plus haute importance mais plus compliquée encore que les précédentes. Comme ces dernières, elle a été

tout d'abord observée en biologie. C'est le principe dont Cuvier faisait la base de l'anatomie comparée. Chez lui, cette conception était encore en rapport avec ses théories d'après lesquelles, contrairement à Geoffroy St-Hilaire lequel prétendait qu'il y avait dans la nature un type unique d'après lequel sont modelés tous les animaux, il distinguait quatre types irréductibles et sans transition entre eux : les vertébrés, les articulés, les mollusques et les zoophytes. Il restait cette observation féconde que, d'après lui, les parties d'un même être devront toutes avoir une *convenance* mutuelle ; il est tels traits de conformation qui en excluent d'autres ; il en est au contraire qui les nécessitent. Quand on connaît tels ou tels traits dans un être, on peut calculer ceux qui coexistent avec ceux-là ou ceux qui sont incompatibles avec eux. Les propriétés qui exercent sur l'ensemble de l'organisme l'influence la plus marquée sont les *caractères dominateurs* ; les autres sont les *caractères subordonnés*. De là découlait le principe appelé par Cuvier la *corrélation des formes*. Cuvier montra que, dans les êtres organisés, chaque fonction a besoin du concours de toutes les autres ; la respiration est en rapport avec la circulation du sang, celle-ci avec l'action du cœur qui l'est avec l'action nerveuse ; cela nécessite une harmonie des organes correspondants ; c'est la loi de corrélation organique. Cette loi s'applique aux transformations : tout changement dans le mode d'activité d'un organe entraîne par sa répétition un changement dans la structure de cet organe et la transformation de ce dernier se représente dans les autres par suite de la connexion de toutes les parties de l'organisme.

Il faut du reste distinguer la corrélation de structure de la corrélation de croissance ou d'évolution ; l'une est statique, l'autre dynamique. Il arrive parfois aussi que, surtout dans les structures complexes, les parties de l'organisme sont dans des rapports mutuels de connexion ou de corrélation très faibles. Ainsi, chez les animaux supérieurs, certaines parties ne sont pas parfois en corrélation intime ; l'une peut être tout à fait supprimée ou devenir monstrueuse sans qu'aucune autre partie du corps soit affectée. Il s'agit alors d'organes exceptionnels non indispensables ou devenus inutiles ou de cas pathologiques ; cela n'infirme pas la loi. Dans tous les

cas, ce n'est qu'exceptionnellement que les organismes ne diffèreront entre eux que par un seul caractère.

Et. Geoffroy Saint-Hilaire érigea en principe une observation de Buffon : l'unité de plan de composition de tous les êtres vivants ; il conçut ce plan comme essentiellement le même à l'origine et expliqua les différences ultérieures par les différences de développement de certains organes. L'accroissement de certains entraînait nécessairement, par une loi générale de compensation ou de balancement, l'atrophie de certains autres. Ainsi les mêmes parties constitutives se retrouvent chez tous les animaux et c'est à leurs connexions réciproques qu'on peut reconnaître ces parties quelque altérées qu'elles puissent être. Darwin admet qu'une modification légère de structure chez les êtres organisés peut amener de nouvelles fonctions ; il en cite de nombreux exemples. M. A. Forel, dans ses Etudes sur les fourmis de la Suisse, comparant le volume du cerveau chez les trois sexes de fourmis, suppose que l'accroissement des facultés mentales a pu amener la stérilité des ouvrières.

A. Comte et H. Spencer ont eu le mérite d'étendre la loi de corrélation à la sociologie. La science politique, dit Comte, suppose et impose de ne jamais considérer aucun élément social comme absolu et comme indépendant mais comme relatif à tous les autres ; c'est ce qui constitue, d'après lui, *le consensus social* (la *convenance* de Cuvier) évident en dynamique et en statique ; le consensus, ajoute-t-il, s'affaiblit quand les rapports sont moins étroits comme entre l'Europe occidentale et l'Asie orientale. On admet déjà que certaines institutions politiques s'excluent, de même on admet que l'état politique est en rapport avec l'état civil, c'est-à dire que les forces sociales prépondérantes tendent aussi à devenir dirigeantes.

Depuis et même avant Aristote, on a reconnu que les lois sont subordonnées aux mœurs. Cependant, pendant vingt siècles on a continué à considérer le système des institutions comme indépendant de l'état général de la civilisation. Cette loi de corrélation est néanmoins constante malgré toutes les perturbations les plus graves ; elle ne pourrait cesser qu'avec l'entière dissolution de *l'organisme social*. Le *consensus* de tous les phénomènes naturels, ou leur solidarité,

devient d'autant plus fort qu'il s'applique graduellement à des phénomènes plus complexes et moins généraux, spécialement aux structures organiques ; le consensus animal est plus complet que le végétal, l'humain plus que l'animal ; chez l'homme, l'appareil nerveux devient le siège principal de la solidarité biologique, à plus forte raison l'organisme social est caracterisé par une corrélation plus étroite de toutes ses parties (T. IV. Cours de Philosophie positive). Comte considère que la loi de corrélation deviendra de plus en plus le guide de l'étude des faits sociaux. Malheureusement il conclut de cette loi à l'indivisibilité de la science sociale « au moins actuellement », ce qui était soutenable de son temps, et en même temps à la nécessité de modifier la méthode positive en biologie et en sociologie, c'est-à-dire à la nécessité d'aller du composé au simple, de l'ensemble aux éléments, tandis que dans les sciences inorganiques, la solidarité étant très faible on va des éléments à l'ensemble. Il confondait ici les nécessités historiques de l'empirisme avec les lois de la méthode scientifique. Les sciences inorganiques elles mêmes n'ont-elles pas passé par le stade préparatoire de l'empirisme ?

H. Spencer établit par de nombreux exemples empruntés à toutes les croyances et institutions, la loi de corrélation en sociologie. Il admet que « les principes généraux qui prési dent au développement et à la structure des corps organisés s'appliquent également aux sociétés. Le caractère premier des sociétés comme des êtres vivants, c'est que les unes et les autres sont formés de parties unies par une dépendance mutuelle ». Comment s'établit cette corrélation d'ensemble ? En biologie, par le cerveau et les centres nerveux inférieurs, en sociologie, par les centres directeurs spéciaux et par le centre supérieur ou politique. Spencer cependant n'admet pas avec Cuvier que « chaque partie prise à part indique le reste » il trouve la loi trop absolue : « de ce qu'il n'y a pas deux individus exactement semblables ni pour la structure ni pour leur état, il suit que jamais les changements produits par une force perturbatrice ne seront semblables et qu'ils pourront différer *du tout au tout* ». Sauf pour ces derniers mots qui sont excessifs vu que toutes les variations sont limitées aussi bien en biologie qu'en sociologie, on peut

admettre les réserves de Spencer et les étendre à l'interprétation de la loi de corrélation en sociologie.

Dans mes divers ouvrages et spécialement dans mes études historiques consacrées à l'Egypte, au Pérou et au Mexique, à l'Inde, à la Chine, etc. j'ai surtout insisté sur la corrélation des stades économiques avec les formes génésiques, psycho-collectives, morales, juridiques et politiques ; cette loi de corrélation est aussi la base de la conception marxiste de l'ordre social. On peut dire que toute la science sociale a progressé en dégageant de plus en plus instinctivement puis méthodiquement le point de vue corrélatif des phénomènes sociaux. Par l'adoration des forces extérieures physiques, l'homme a commencé à reconnaître ce qui était d'abord indispensable et ce que la sociologie a confirmé scientifiquement, l'influence du monde extérieur sur la société, la corrélation primitive du milieu naturel et de la collectivité humaine. Par le culte universel des ancêtres, l'homme a reconnu que le présent est intimement lié au passé et, comme ce culte se transmet aux enfants, il a reconnu qu'il y a corrélation non seulement du présent avec le passé mais de l'un et de l'autre avec l'avenir. La science ne fera qu'épurer la conception de cette grande loi sociale, sous le titre plus spécial, de loi de continuité. Par la formation de sociétés supérieures, de castes, de classes, de professions supérieures, l'humanité a conçu un ordre social sous forme hiérarchique, donc une corrélation de toutes les parties sociales ; cet ordre de corrélation d'abord conçu et réalisé hiérarchiquement tend de plus en plus à se rapprocher de ce qu'il est réellement au point de vue de la structure d'ensemble, structure essentiellement relative dont chaque partie est à la fois fonction et organe au service de toutes les autres. Ainsi s'est fait, d'abord spontanément au prix de mille douleurs, le lent et fécond travail de soudure social, d'articulation de toutes les parties de la société dans une structure d'ensemble.

Même les méthodes manifestent, dans leur évolution, une corrélation constante avec les sciences et avec la philosophie générale. La méthode déductive appropriée aux mathématiques a dominé corrélativement au stade métaphysique ; la méthode inductive se consolida en corrélation avec les progrès de la physique ; il y eut au XVIIIe siècle corrélation

entre le développement du matérialisme et de l'athéisme en rapport avec la constitution de la chimie ; le positivisme l'emporta avec les progrès de la biologie et de la sociologie.

En résumé, il y a corrélation constante et nécessaire entre toutes les parties de tout superorganisme ; il y a corrélation de chacune de ses parties avec chacune des autres et de chacune avec l'ensemble, il y a corrélation constante entre chaque organe et chaque fonction, corrélation générale de la statique et de la dynamique, de la structure et de la vie.

Comme exemples de la loi de corrélation on peut encore donner la corrélation entre les diverses formes de la circulation économique et spécialement les diverses formes monétaires avec les stades successifs de la civilisation : l'usage de certaines marchandises, puis du bétail, puis des métaux et notamment du cuivre, du fer, de l'argent et de l'or, enfin l'âge du papier, etc. correspondent toujours à toute la série des autres institutions économiques et sociales et à la structure d'ensemble de chaque société. Dans *Economie publique et Science des finances*, j'ai particulièrement insisté sur la corrélation constante qui a toujours existé entre les diverses formes des ressources publiques et les autres institutions sociales notamment avec toute la construction économique de la société et l'organisation de l'Etat. P. Viollet observe de son côté que : « la royauté domestique et la vieille royauté politique tombent en même temps » sous la Révolution.

V. *La loi de continuité.*

Il y a continuité dans les structures sociales aussi bien dans le temps que dans l'espace ; les formes sociales futures et actuelles sont toujours la continuation ininterrompue des formes antécédentes et les structures sociales présentes sont toujours en partie déterminées par les formes des sociétés coexistantes, même par les formes des sociétés avec lesquelles elles ne sont pas en rapport, car n'étant pas en rapport avec celles-ci leur structure et en rapport avec cette absence de rapports ; la stucture de l'Europe avant la fin du XVe siècle s'explique en partie par exemple par l'absence de relations avec le continent américain. Il y a toujours nécessairement des rapports de séquence et de coexistence entre

toutes les sociétés et au sein de chacune d'elles, par conséquent, continuité fonctionnelle et organique.

Il ne faut pas du reste attribuer à la loi de continuité un caractère trop absolu, comme on l'a fait ; ce serait lui donner un caractère métaphysique et alors très naturellement une autre école métaphysique placerait en opposition également absolue vis-à-vis d'elle la loi de discontinuité. H. Spencer fit lui-même remarquer que les phénomènes sociaux sont plus discontinus que les phénomènes biologiques. La loi de continuité sociale comme toute loi est une loi relative ; la continuité est moindre dans le monde social que dans le monde organique et dans celui-ci que dans le monde anorganique ; il n'y a ni continuité ni discontinuité absolues au point de vue de notre connaissance, il y a plus ou moins de continuité, plus ou moins de discontinuité ; de leurs caractères absolus nous ne pouvous rien affirmer ni nier. La loi de limitation énoncée ci-dessus s'oppose du reste par elle-même à toute interprétatiou absolue de ce genre. La loi de continuité ainsi comprise est le corrollaire de celle du déterminisme universel ; tous les faits sociaux actuels sont reliés causalement à tous leurs antécédents et de même à leurs conséquents dont ils deviennent à leur tour les causes. La chaîne de l'histoire est ininterrompue ; par exemple la société dite médiévale a été le développement naturel de la civilisation romaine antérienre. A. Comte, A. Thierry et plus tard Fustel de Coulanges ont eu le grand mérite de relier le présent à l'antiquité en éclairant la période obscure qui semblait constituer entre eux un abîme.

La loi de continuité est l'expression même de l'unité des forces physiques et des forces biologiques et des forces sociales. Il y a continuité et enchaînement de toutes les forces ; l'unité physique c'est l'enchaînement, la continuité des forces physiques les unes à l'égard des autres, leur transformabilité et en même temps leur persistance, leur conservation ; de même, en biologie, l'unité de la structure cellulaire veut dire la continuité d'une même organisation fondamentale dans toute la série des êtres vivants ; au point de vue sociologique, l'unité des formes sociales consiste dans leur enchaînement avec le passé et le futur. C'est de la seule continuité sociale qu'il s'agit ici, bien qu'il y ait également

une continuité plus générale entre les forces physiques, biologiques, psychiques et sociales.

Ajoutons que la loi de continuité est à la fois statique et dynamique. Il y a continuité dans le temps, c'est-à-dire dans la succession des faits sociaux comme il y a continuité de structure à chaque moment. Rien ne montre mieux que toutes les lois relatives à la structure se retrouvent également dans la vie des sociétés.

Cela est tellement vrai que nous traiterons notamment de la loi de différenciation, de la loi de persistance et de superposition des forces et des formes sociales et aussi de la loi d'hérédité dans la partie consacrée à la vie des sociétés bien que ces lois soient également relatives à leur structure. Nous le faisons uniquement pour rendre plus lucide le mécanisme de l'évolution sociale.

VI. *La loi de simultanéité et de coexistence.*

Elle est un aspect particulier de la loi de continuité. La simultanéité des formes de la structure sociale représente leur synchronisme dans le temps, leur coexistence, le même synchronisme dans l'espace. Déjà les naturalistes, comme Darwin, ont observé que plus la distribution géographique d'une espèce est étendue dans l'espace, plus aussi cette espèce persiste et dure dans le temps. Cette loi s'applique à l'espèce humaine et à la structure générale des sociétés. Les phénomènes vitaux sont surtout simultanés, les phénomènes psychiques surtout successifs ; les états de concience s'excluent en se succédant; en sociologie, l'ordre est à la fois simultané et successif et il y a à la fois coexistence et simultanéité de toute la série des phénomènes sociaux dans toute région incorporée dans une même société et dans le même moment. Ce caractère s'accentue à mesure que les sociétés se développent et deviennent plus complexes. Ainsi, dans notre économie sociale devenue mondiale et où il existe une division de plus en plus grande des travaux économiques, une même locomotive, par exemple, peut être commencée et achevée en même temps. Un autre caractère de la coexistence et de la simultanéité des phénomènes sociaux est que chacun de ces phénomènes s'étend à la fois et en même temps à toute la structure

sociale dans la mesure où celle-ci est étendue. Ainsi, autrefois, comme aujourd'hui encore, en Russie par exemple, la famine pouvait sévir dans une province alors qu'il y avait pléthore dans d'autres; maintenant, dans les sociétés les plus évoluées, les crises économiques s'étendent à tous les pays dont l'existence est devenue internationale. La simultanéité, par exemple, des crises banquières en Angleterre, en France, aux Etats-Unis, en Allemagne, est un des phénomènes les plus remarquables du XIXe siècle. Du reste les mêmes maux sociaux soulèvent aujourd'hui les mêmes problèmes dans le monde entier.

Le passage du patriarcat à la royauté, de celle-ci à l'aristocratie et de cette dernière à la démocratie s'opère presque simultanément et avec les mêmes péripéties. L'abolition de la royauté dans toutes les cités grecques et italiennes s'accomplit à la fois en Grèce et en Italie; l'accès de la plèbe à la cité s'y généralise du VIIe au Ve siècle. De même Ferrari, dans ses Révolutions de l'Italie, montre l'universalité du régime féodal et de la lutte de celui-ci contre la royauté dans presque tout l'Europe. Cette simultanéité est précisément une des lois de la structure; les phénomènes identiques se réalisent simultanément et dans toutes les régions chez les sociétés dont la structure est la même, ou qui font partie d'une même structure.

On peut donner comme autre exemple la simultanéité et la coexistence des formes représentatives du Tiers Etat : En Aragon et Castille, les députés des villes ont leur représentation en 1160, en Portugal en 1143, en France en 1227, en Allemagne à partir du XIIIe siècle et en Angleterre les députés bourgeois sont convoqués en 1260. Cette simultanéité et cette coexistence d'un même phénomène indiquent une structure sociale dont les conditions sont relativement identiques et déjà aussi une certaine communauté internationale. Dans tous ces pays se produit de même une réaction monarchique et il se produit une interruption du régime représentatif jusqu'au XIXe siècle sauf en partie en Angleterre. De même les armées permanentes à caractère professionnel, nées en France s'étendirent sur toute l'Europe, à raison des conditions de structure communes à l'Europe. L'imitation y joua certes un rôle, mais elle fut elle-même provoquée par l'identité relative des conditions sociales.

Il faut ajouter encore que, dans une même société ou dans diverses sociétés dont la structure est la même, la série entière de tous les phénomènes sociaux tend à se produire et à persister simultanément. A chaque moment et dans chaque région, toutes les classes de phénomènes sociaux coexistent ; il y a synchronisme de toute la phénomènalité collective et universalité de celle-ci dans les limites de la structure. Il en résulte cette conséquence importante qu'il suffit de l'étude d'une seule société particulière quelconque dans un moment donné pour arriver à dégager les lois les plus générales de l'ordre statique des sociétés, tandis que l'ordre dynamique et évolutif de la vie sociale ne peut être évidemment connu que par l'étude de la *succession* des diverses formes sociales dans le temps et dans l'espace.

VII. *La loi d'universalité et d'homogénéité.*

Tous les phénomènes sociaux s'observent dans toute société, petite ou grande, simple ou complexe, particulière ou mondiale. Il n'y a de différence que dans le degré d'organisation de ces phénomènes ; ils peuvent être plus ou moins impliqués les uns dans les autres ou plus ou moins différenciés ; dans tous les cas, toute société présente des phénomènes économiques, génésiques, esthétiques, psycho-collectifs, moraux, juridiques et politiques. Ces phénomènes sont universels. Il résulte également de toutes nos inductions que tous les facteurs de ces phénomènes, facteurs que nous embrassons sous la dénomination de territoire et de population entrent dans la composition de toute société. Or, nous avons vu que les variations de ces facteurs sont limitées, dès lors les variations sociales le sont également. Par conséquent, abstraction faite de toutes leurs variations accessoires ou accidentelles, les phénomènes sociaux sont universellement homogènes et les sociétés considérées dans leur structure d'ensemble le sont également.

Ceci nous explique, par exemple, que malgré tous les éléments variables de leur structure, les sociétés communautaires primitives, les cités, les nations présentent partout au même stade la plus merveilleuse ressemblanee alors même que leur formation et leur développement se sont effectués

d'une façon indépendante, en dehors de toute relation, par conséquent aussi sans imitation. La cité du moyen âge Européen se retrouve partout à d'autres époques ; partout nous voyons des villes mineures subordonnées à la cité mère ; les magistratures, l'organisation du travail, les monuments mêmes malgré leurs styles différents, représentent les mêmes institutions, les mêmes idées. Quoi d'étonnant? Tous les animaux n'obéissent-ils pas aux mêmes lois biologiques? De même, en psychologie, tous les centres nerveux, comme centres et malgré leur diversité, n'ont-ils pas en commun des propriétés et des lois fondamentales? Tout cela est vrai également en sociologie. La commune villageoise, sous les noms les plus différents se rencontre dans les sociétés les plus distinctes, au même stade. Les divisions administratives en *cent*, *hundred*, etc., se rencontrent de même chez les Chinois, les anciens Péruviens, les Allemands, les Saxons, les Gaulois, etc.

Ce n'est pas tout : en réalité les diverses catégories de phénomènes sociaux sont essentiellement homogènes, car elles se composent des mêmes facteurs et éléments. Nous savons déjà que tout phénomène social est à la fois anorganique, organique et psychique ; nous avons même pour cela rejeté en sociologie, la distinction entre phénomènes dits matériels et phénomènes dits idéologiques. Mais non seulement tout fait social est le produit de la combinaison de matériaux et de forces physiques, biologiques et psychiques, mais tout phénomène social présente à la fois tous les caractères de phénomène social intégral. Tout phénomène économique, par exemple, est en même temps génésique, esthétique, psychocollectif, moral, juridique et même politique puis qu'il implique, une tendance, une direction volontaires, conscientes ou non. Toutes les forces ou propriétés sociales peuvent en un mot se convertir les unes dans dans les autres et, en somme, la doctrine de la persistance ou de l'équivalence des forces applicable à la chaleur, à la lumière, à l'électricité, à la mécanique, à la biologie et à la psychologie s'applique aussi aux forces sociales.

Tous les phénomènes sociaux étant homogènes, les sociétés humaines sont elles-mêmes homogènes ; de même qu'il n'y a qu'une seule espèce humaine malgré ses caractères de plus

en plus spéciaux et originaux, de même il n'y a qu'une seule et même espèce de sociétés ; le plan de structure et les matériaux composants de tous les agrégates sociaux sont identiques et le restent au cours de leur développement.

Les exemples d'homogénéité des faits sociaux inexplicables par la prétendue loi de l'imitation fourmillent. En voici quelques uns.

P. Viollet signale que le retrait *lignager* pas plus que le retrait de voisinage n'est spécial aux races indo-germaniques ; on le retrouve presque partout, notamment chez les Hongrois.

Dans toutes les coutumes et législations primitives ou avancées, une certaine durée de possession conduit à la propriété ; c'est la prescription ; seulement la durée nécessaire pour transformer la possession en propriété est plus courte chez les primitifs et chez les peuples jeunes.

Chez les anciens Romains, et chez les anciens Scandinaves, le créancier peut saisir le corps de son débiteur insolvable et lui couper un membre. La contrainte par corps se rencontre dans toutes les sociétés au même stade.

Nous trouvons la même conception primitive d'un ordre universel immuable chez les Aryens de l'Inde sous le nom de Rita, chez les Perses sous celui de Asha, chez les Chinois sous celui de Tao ou Tien, chez les Egyptiens sous celui de Mâ ou Maâta. Partout aussi chaque grande civilisation se considère comme le *centre du Monde*, comme nous la rappelle Elisée Reclus pour la Chine, l'Inde, l'Egypte, la Grèce.

Partout nous retrouvons le culte des forces naturelles, des animaux, des esprits, des ancêtres. Ce qui diffère, par exemple, c'est l'animal adoré ; les bœufs et les vaches chez les Aryens primitifs, le cheval chez les Touraniens et les arabes, les ânes et les bœufs en Egypte, le renne chez les Lapons, les lamas en Amérique ; le tigre, le serpent, etc. ailleurs.

Lord en vieux saxon signifie « celui qui nourrit », comme *pater* en latin ; Fustel de Coulange observe qu'on trouve le régime féodal chez des populations qui n'ont rien de germanique et aussi chez des populations qui n'ont rien de romain. Il a existé également dans le midi de la France où dominait le sang gallo-romain, dans le Nord où les deux races étaient mélangées, en Bavière et en Saxe où la population était

purement germaine, de même que chez les Slaves et les Hongrois ; la féodalité s'est constituée en Irlande sans conquête, spontanément, sans nulle imitation, en dehors de toute influence ou romaine ou germanique ; on la rencontre même hors d'Europe. « Le régime féodal s'est produit chez toutes les races ; il n'est ni romain, ni germain ; il appartient à la nature humaine ». (Les origines du système féodal).

Nous disons : cela résulte de ce que l'évolution est la même partout parce que le milieu territorial et l'espèce humaine sont partout les mêmes en ce sens que leurs variations sont limitées et toujours accessoires.

Le patronat et la clientèle sont vivaces chez les Grecs, les Romains, les Germains et les Gaulois. Ceux-ci connaissent ces institutions avant les invasions des Germains et même avant la conquête romaine. Orgetorix, très noble et très riche, a une familia de nombreux hommes et des clients et petits tenanciers endettés vis-à-vis de lui en grand nombre ; leur réunion forme une armée. En Irlande aussi, la féodalité est née de ce patronat dont la source est l'inégalité des richesses, les prêts de ou sur terres, les avances de bétail, etc.

Quelle imitation put-il y avoir entre l'Ancien Pérou et la Rome antique ? Aucune et cependant de part et d'autre l'extension de l'empire coïncide avec l'annexion et la centralisation des Divinités. Dans le grand temple du Soleil à Cuzco, les Incas avaient réuni les Dieux de toute les nations conquises. Rome fit de même dans son Panthéon.

Au moyen-âge, toutes les corporations dans les pays les plus divers ne présentent-elles pas une remarquable identité de structure ?

Concluons : les phénomènes sociaux sont universellement homogènes parce que les conditions fondamentales du territoire et de la population le sont également et que dès lors les variations sociales sont limitées ; l'homogénéité persiste dès lors au cours de tout le développement historique. H. Spencer a reconnu cette homogénéité en tant que caractéristique des sociétés simples et primitives. Nous estimons qu'elle persiste malgré toutes les différenciations sociales consécutives. Partout et toujours les mêmes conditions de composition et de structure entraînent les mêmes conditions de développement ; seulement les sociétés particulières n'atteignent pas

toutes ni simultanément les mêmes stades ; certaines déclinent et périssent, d'autres sont tardigrades relativement à celles qui les devancent. Dans tous les cas, aucune n'est immobile.

VIII. *La loi de subordination et d'équivalence.*

Toute structure s'élève dans un ordre de complexité et de spécialité croissantes ; ses assises les plus simples sont les plus stables, les plus fondamentales. A mesure que la complexité augmente, la stabilité décroît. Les actes les plus simples sont les plus stables par ce qu'ils reposent sur des conditions anatomiques congénitales ; ils sont incorporés dans l'organisme, en ce sens innés et susceptibles de se transmettre virtuellement avec lui par l'hérédité ; les actes les plus simples sont aussi les plus stables, les plus réguliers pour des raisons physiologiques ; ils sont les plus répétés dans l'individu et dans l'espèce.

La conception d'un ordre social en conformité avec la structure tout au moins apparente notamment de l'homme, suivant une hiérarchie plus ou moins rigide, fut une conception très naturelle; seulement, en matière sociale, tout au moins, il ne faut jamais perdre de vue que l'évaluation des fonctions sociales et des organes de ces fonctions n'est pas exclusivement objective ; c'est la société elle-même qui partout et toujours règle l'ordre de sa structure non pas, il est vrai arbitrairement, mais en correspondance avec sa propre structure historique. Dans tous les cas le procédé consistant à subordonner les divers éléments sociaux les uns aux autres suivant leur importance peut-être considéré comme un procédé constant. Ce qui change, c'est l'appréciation elle-même, et cette appréciation se modifie à raison des variations qui s'opèrent nécessairement dans la structure de toute société et dès lors aussi dans la mentalité collective qui en est inséparable.

Dans toutes les formes organiques connues, le développement paraît d'origine primitivement centrale ; toutes les formes organiques partent d'un arrangement symétrique de parties autour d'un centre. Le développement autour de plusieurs centres non subordonnés doit être considéré comme

plus compliqué et postérieur ; le développement autour de plusieurs centres subordonnés les uns par rapport aux autres caractérise un développement supérieur et plus récent. On peut dire qu'en biologie la subordination croît parallèlement à l'échelle des organismes. Le développement supérieur est celui autour d'un axe unique ou de plusieurs axes. La classification hiérarchique des êtres organisés nous montre en général, au degré le plus bas, des êtres constitués d'une seule cellule ou de quelques cellules identiques juxtaposées. Cependant il est à observer que dans les organisme pluricellulaires il existe déjà tout au moins une certaine différenciation résultant de ce que certaines cellules sont internes et d'autres externes ; celà constitue déjà un arrangement ; toutefois on n'y voit pas encore un lien de subordination hiérarchique la plupart du temps les cellules pouvant d'internes devenir externes et vice-versa.

Il en est tout autrement chez les organismes supérieurs et notamment dans l'espèce humaine. Chez cette dernière les fonctions et les organes sont fortement différenciés, la coordination de ces fonctions et organes repose sur tout un système nerveux réprésenté par des cellules et des fibres et par des centres de plus en plus élevés qui, à des degrés divers, recueillent et transmettent toutes les excitations du dehors et règlent nos mouvements en rapport avec celles-ci. Dans ces centres les uns sont des transmetteurs et des régulateurs supérieurs, les autres inférieurs. Les uns président à notre activité automatique, les autres à notre activité réflexe, les plus élevés à notre activité consciente et même scientifique. Il y a une hiérarchie évidente à ce point de vue ; mais déjà cependant nous ne pouvons pas concevoir cet ordre de subordination comme représentant une hiérarchie absolue. Les centres considérés comme les moins élevés sont en réalité les plus indispensables à notre existence ; l'existence même de ceux que nous considérons comme les plus élevés dépend de l'existence des moins élevés et de leur fonctionnement normal ; en réalité, les centres les plus élevés sont, dans tous les organismes, plus ou moins dépendants des moins élevés. Seulement ces derniers et surtout l'ensemble de l'organisme ont avantage, quand l'organisme et sa vie sont compliqués, à ce que la correspondance de l'organisme avec le milieu soit

réglée de la façon la plus intelligente possible dans l'intérêt de chacune des parties de l'organisme et de l'ensemble de celui-ci. En somme, en biologie on observe un ordre hiérarchique des fonctions et des organes ; les plus simples et les plus généraux sont les plus indispensables, les plus complexes et les plus spéciaux sont les élevés, les plus caractéristiques de la supériorité entre organismes.

En biologie même, par conséquent, l'ordre hiérarchique de subordination ne présente pas le caractère absolu qu'on lui a attribué et que la plupart des sociologues, à la suite de Saint-Simon et d'A. Comte, ont essayé d'étendre à la sociologie. Cette conception hiérarchique de l'ordre social fut cependant une conception naturelle en ce sens qu'elle correspondit à une structure réellement hiérarchique bien que transitoire des sociétés et en outre en ce que, bien que ce fût une conception relativement grossière de l'ordre social, c'était cependant un pas décisif vers la reconnaissance de celui-ci. Néanmoins, cet ordre hiérarchique absolu n'est pas admissible surtout en matière sociale. Philosophiquement, il n'est pas possible d'établir une échelle hiérarchique des forces de la nature, et de dire que les forces physiques sont subordonnées aux forces organiques et psychiques et ces dernières aux forces sociales ; c'est ce que cependant il faudrait admettre si on établit une échelle des valeurs d'après le degré de complexité et de spécialité des forces en accordant la prééminence aux plus élevées sous ces deux rapports. Ce serait contraire au principe de l'unité des forces, de leur persistance, de leur continuité prouvé par leur transformabilité. De ce principe résulte la loi de l'équivalence des forces dont l'application doit s'étendre à la sociologie et dont la preuve directe résulte pour cette dernière de la tendance reconnue par nous de tous les systèmes, appareils et organes sociaux à se dépouiller progressivement de leurs formes hiérarchiques et autoritaires. Ces formes elles-mêmes nous devons maintenant les considérer comme ayant été historiquement des formes nécessaires du développement social dans les conditions où celui-ci s'est effectué, par conséquent comme des formes qui, malgré toutes leurs apparences contraires, ont fonctionné non pas au dessus et contre la société, mais au contraire à son service.

Quand, dans la première partie de cet ouvrage, nous avons classé les phénomènes sociaux d'après leur ordre logique et naturel de complexité et de spécialité croissantes, cette classification était exacte au point de vue de l'analyse des phénomènes sociaux ; au point de vue des organes, des appareils et des systèmes sociaux considérés en eux-mêmes elle l'était également. Elle ne l'est plus quand nous considérons la structure d'ensemble des sociétés où maintenant tous ces éléments, organes, etc., sont agencés et fonctionnent chacun pour tous et tous pour chacun. Alors la loi d'équivalence, loi tout-à-fait relative, prend la place de celle qui fut l'expression primitive de la conception de l'ordre social ; elle se dépouille de sa vieille forme pour se montrer telle qu'elle tendit toujours à être dans la réalité : la loi d'équivalence de toutes les forces sociales, corrollaire elle-même de celle de l'unité de toutes les forces naturelles.

Ainsi, d'un côté les phénomènes sociaux les plus spéciaux et les plus élevés tels que la Politique, le Droit, la Morale, la Science, l'Art, la famille sont subordonnés aux plus simples et aux plus généraux de tous, c'est-à-dire aux phénomènes économiques, mais de l'autre, les plus généraux sont sous le contrôle des plus spéciaux ; ceux-ci interviennent pour régulariser et diriger les premiers et, par la même, tous concourent à la structure les uns des autres.

Il en résulte que les phénomènes, organes, appareils et systèmes sociaux sont coordonnés dans une structure d'ensemble, qu'il y a entre eux subordination réciproque que l'ordre social n'est pas en réalité hiérarchique, que cette hiérarchie, considérée dans la structure totale, est relative et se manifeste, de plus en plus, dans les sociétés progressives, par son caractère réel d'équivalence de toutes les parties quelconques de la structure sociale. Dès lors il n'est même plus exact de dire que les parties sont subordonnées au tout pas plus qu'il ne l'est de prétendre avec Spencer que le tout est subordonné aux unités composantes. Il y a subordination mutuelle, dès lors équivalence. Ce terme lui-même n'a qu'une signification relative, il n'implique pas davantage une égalité absolue mais un équilibre mobile comme celui de l'ordre social.

En général, les théories de l'ordre social ont été jusqu'ici

basées sur une conception hiérarchique des sociétés ; ce fut celle de Saint-Simon et d'A. Comte ; Proudhon eut au contraire la claire vision de la loi d'équivalence ; malheureusement son mutualisme revêtit un caractère trop individualiste et anarchiste. Son contractualisme, à la différence de l'interprétation que nous y avons nous-mêmes attachée, devient lui-même absolu, la forme unique de la structure sociale.

La conception sociologique d'A. Comte fut systématiquement hiérarchique. D'après lui, la société est formée de familles et non d'individus ; or la structure familiale est hiérarchique. La loi de différenciation organique des fonctions et celle de leur coordination qui déjà se reconnaissent en biologie, s'accentuent en sociologie et font de l'organisme social une structure supérieure à celle de tous les autres organismes. Les sociétés manifestent une solidarité par conséquent croissante. Rien de plus juste ; mais précisément la conclusion n'aurait-elle pas dû se présenter immédiatement que dès lors et en vertu de cette solidarité supérieure même, l'ordre hiérarchique tend à faire place de plus en plus à l'ordre d'équivalence ? Comte signalait lui-même que, dans la société, la coopération l'emporte sur le sympathie de la famille. Le gouvernement est, d'après lui, l'organe régulateur de la coordination sociale ; il ne crée pas le progrès mais règle les progrès spéciaux non seulement matériels, moraux et intellectuels. Il y a dès lors nécessairement deux gouvernements ; le temporel et le spirituel ; le premier est subordonné au second. Quelle est d'après lui la formule de la loi générale de subordination ? La voici : *les diverses fonctions sociales se placent naturellement sous la direction continue de celles d'un degré de généralité immédiatement supérieur.* Mais alors comment se fait-il que la fonction politique qui est la plus spéciale de toutes soit le fonction dominante et, dans cette fonction même, le pouvoir spirituel ? Rappelons en outre le vice fondamental de ce dualisme sociologique aussi métaphysique que la distinction entre le corps et l'âme, avec la distinction empruntée au Catholisme qui lui même la tenait de l'animisme primitif, de la subordination du corps à son double.

Dans son Traité de Sociologie I p. 198 Comte subordonne de même le pouvoir local et les assemblées représentatives

au pouvoir central ; celui-ci est du reste réduit par lui à sa destination pratique temporelle, le pouvoir spirituel étant réservé aux philosophes. Il faut lire entièrement cette page qui est la légitimation du coup d'Etat et de l'Empire. Cependant Comte veut que le pouvoir temporel suprême et les plus hautes fonctions temporelles appartiennent au moins provisoirement aux prolétaires sauf à être restituées plus tard aux chefs industriels qui en sont les titulaires naturels. Le peuple a des pensées plus générales et plus généreuses ; l'idéal de Comte ce sont « des philosophes purs de toute ambition temporelle », et « des dictateurs étrangers à toute tyrannie spirituelle ». Et cependant lui-même admet que « toutes les supériorités quelconques sont *moralement* destinées au service continu des infériorités » et aussi que « le genou de l'homme ne fléchira plus que devant la femme » très belle formule où il indiquait le subordination de l'intelligence aux sentiments affectifs. Comte appliqua logiquement sa conception hiérarchique de l'ordre social à toute la structure des sociétés et à toutes les parties de cette structure. Cette conception s'explique historiquement ; elle se rattachait à l'ensemble des doctrines encore règnantes et aussi à l'ordre réel des sociétés existantes. Ce qu'il n'a pas vu c'est que cet ordre est progressif, qu'il tend à la solidarité et par conséquent à l'équivalence de tous les organes et de toutes les fonctions ; que la forme hiérarchique ne fut elle-même qu'une approximation grossière, en théorie et en pratique, de l'équivalence au fond constante et nécessaire de tous les éléments constitutifs des sociétés dans un équilibre permanent bien qu'instable. Tout est mouvement et tout est dans la tendance, c'est-à-dire encore dans le mouvement.

Plus ou moins homogènes à l'origine, les sociétés se différencient de plus en plus dans la mesure où elles se développent et progressent ; cette différenciation croissante entraîne une solidarité croissante de toutes leurs parties, d'où une équivalence croissante qui n'est au fond que la forme plus élevée et plus complexe de l'équivalence primitive représentée par l'indifférenciation des fonctions et des organes sociaux. La loi d'équivalence reste constante malgré ses formes variables de réalisation dans l'histoire.

CHAPITRE III.

LES TYPES SOCIAUX.

Il faut entendre par type social, une société caractérisée par certaines particularités de structure qui permettent de ramener à son modèle une série d'autres sociétés présentant des caractères analogues et de les distinguer d'autres sociétés reliées au contraire à des types différents par des conditions de structure différentes.

Naturellement toutes les sociétés étant relativement homogènes, les types sociaux ne peuvent être que relativement hétérogènes ; la reconnaissance de types sociaux divers ne peut altérer la loi fondamentale d'homogénéité de leur structure.

D'après nous, les types sociaux divers sont caractérisés de la façon la plus générale par les conditions de leur structure économique et, dans celle-ci même, par les conditions les les plus simples et les plus générales de toutes, celles relatives à la circulation économique. La loi de circulation économique se rattache elle-même à la loi biologique de restitution des forces et à celle du repos ; ces deux dernières lois notent de la façon la plus simple le rythme de la vie en ce qui concerne les individus. A la base de la circulation économique proprement dite, il y a une statique alimentaire purement biologique et de même cette dernière repose sur une loi générale de restitution à la nature des forces qui lui ont été empruntées par l'homme. Cette statique elle-même, comme on s'en aperçoit, est essentiellement basée sur la circulation. On pourrait très bien sans doute classer les civilisations et les sociétés suivant les conditions plus ou moins parfaites d'après lesquelles elles ont réalisé dans leur organisation l'application de ces lois les plus générales de l'existence sociale. Mais nous avons voulu simplement indiquer ici que l'ordre social repose tout entièr sur l'ordre économique et celui-ci sur la circulation économique laquelle a ses fondements présociaux dans la circulation biologique et physique en général.

On peut certainement établir des types sociaux d'après leurs caractères supérieurs et plus complexes et on n'a pas

manqué de le faire, mais ces classifications sont à la fois très arbitraires, très compliquées et très superficielles. A. Comte et H. Spencer ont notamment distingué le type militaire et le type industriel en considérant ce dernier comme naturellement pacifique. Malheureusement les sociétés industrielles ne sont pas pacifiques et toute société même militaire est en partie industrielle. L'observation ne reste qu'en partie vraie en ce sens que toute activité sociale économique réduira dans tous les cas, d'une *façon relative*, l'activité sociale disponible pour la guerre, mais cela n'empêche pas par exemple, comme nous le voyons partout, les dépenses militaires et les conflits militaires de se développer au point de vue absolu.

De même la distinction empruntée à la loi des trois états d'A. Comte, en type théologique, type métaphysique, type positif est tout-à-fait trop spéciale pour caractériser, si ce n'est superficiellement, des types sociaux correspondants à des stades sociaux.

La structure économique est fondamentale, c'est à elle qu'il faut ramener autant que possible les traits caractéristiques des diverses civilisations. C'est surtout la circulation économique (distribution et répartition des utilités) qui détermine les formes et l'évolution de toutes les autres fonctions sociales. Celles-ci sont entrainées dans le courant général de la circulation et en reçoivent leur structure.

Cette considération offre en outre cet avantage de pouvoir ramener les diverses sociétés à un nombre très réduit de types essentiels. Le nombre des formes de propriété et de distribution qui se sont réalisées historiquement est en effet excessivement peu nombreux en comparaison de la variété beaucoup plus considérable des formes sociales que l'on observe dans les phénomènes plus spéciaux et plus complexes et surtout dans les phénomènes politiques.

Nous pouvons multiplier énormément les types sociaux ou les réduire à un petit nombre suivant que nous spécialisons nos études ou que nous les généralisons pour en extraire une philosophie comme nous essayons de la faire ici. Les types sociaux sont dans le premier cas plus nombreux peut-être que les types individuels ; ils sont, du reste, dans tous les cas, moins rigoureusement définis et limités que ces derniers.

Dans les branches particulières de la science sociale, l'observation de la multiplicité des types est du plus haut intérêt. Von Ihering, par exemple, caractérise le type militaire de Rome en disant que l'ordre politique y est l'ordre de bataille.

Ce sont les observations historiques des spécialistes qui éclairent le mieux la nature des types sociaux. Ainsi, on a observé la correspondance exacte existant dans la Rome aristocratique entre la propriété du sol, l'autorité du chef de famille, le cérémonial religieux, le droit civil et le droit politique; même ces deux derniers sont confondus dans le droit public lequel est militaire. C'est cette corrélation en somme qui constitue le type romain au stade aristocratique. Le sociologue intervient seulement pour ajouter à cette observation que le trait fondamental de ce type, ce n'est ni la forme politique, ni celle du droit, de la religion ou de la famille, mais la forme de la distribution du sol, de la propriété.

De la loi d'homogénéité primitive il semble résulter qu'il y eut un type unique et commun originaire; la différenciation même entre le type mâle et le type féminin semble provenir d'un type moins différencié antérieur. Waitz et Spencer en donnent des exemples empruntés à des tribus sauvages de l'Amérique du Sud et le Dr Lebon admet également une différenciation de ce genre en ce qui concerne le volume du crâne d'après les sexes.

Ce qui est important ici, c'est que la possibilité incontestable de classer les sociétés en types malgré leur homogénéité essentielle, prouve qu'il y a une statique sociale; jamais en effet ni une espèce, ni un type ne peuvent être anormaux; chaque type social a donc une statique particulière en même temps qu'une structure ou statique commune avec tous les autres groupes. C'est cette dernière qui forme la statique générale et abstraite.

Si l'on ajoute maintenant à cela que les stades sociaux représentent au point de vue dynamique, c'est-à-dire de l'ordre de succession dans le temps, ce que les types représentent au point de vue statique, c'est-à-dire de l'existence dans l'espace et à un moment donné, il faut en conclure également qu'il y a de même un ordre dynamique étroitement uni à l'ordre statique et que l'un et l'autre sont en réalité inséparables, coexistants. La dynamique suppose, il est vrai, un

état préexistant qu'elle tend à modifier, et on en a conclu à l'antériorité de la statique, mais cet état d'équilibre suppose de son côté une interaction de forces qui lui a donné naissance.

Les types sociaux ne constituent pas des espèces diverses de sociétés; nous avons vu que non seulement les hommes forment une espèce unique, mais qu'il n'y a qu'une seule espèce de sociétés. Les divers types sociaux sont le produit de formes homogènes influencées par des variations naturelles. Chaque type social supérieur a passé par les formes inférieures.

Par là, on voit très bien que les divers types sociaux résultent d'une façon générale, d'une concordance approximativement parfaite et organique, dans un temps donné, des diverses fonctions sociales, concordance d'où résulte l'état d'équilibre de la société dans ces moments. C'est ainsi que Rome et Carthage peuvent, à la même époque, être considérés comme deux types sociaux différents. Une société mercantile comme Carthage pouvait baser sa force militaire sur les mercenaires, tandis que Rome, puissance foncière, ne le pouvait pas; toutes les institutions de l'une et de l'autre convergeaient dans le même sens chez chacune d'elles à l'intérieur, mais divergeaient l'une par rapport à l'autre; de là deux types sociaux distincts à la fois et surtout au point de vue économique et également à celui des institutions politiques; même ces dernières pourraient servir à déterminer les types si elles n'étaient pas les moins stables, les plus compliquées et les plus superficielles; néanmoins les formes politiques laissent entrevoir assez facilement les formes économiques qui sont les plus profondes et vraiment déterminantes du type. Ce sont ces dernières qu'il faut surtout considérer pour la fixation des types; les formes génétiques, esthétiques, psychocollectives, morales, juridiques et politiques, surtout ces dernières, sont beaucoup trop complexes pour servir de base à une classification des types, seulement elles complètent d'une façon éminemment heureuse le dessin général résultant de la description économique en montrant la concordance des traits de plus en plus spéciaux avec les lignes principales.

C'est donc de la concordance des traits que dérive la notion de type. Il en est ainsi au point de vue anthropologique; par

exemple les yeux bleus s'accompagnent habituellement de cheveux blonds ; un crâne allongé et rétréci correspond également à un crâne plus élevé, tandis qu'un crâne arrondi diminue en hauteur. La notion de type est, comme on le voit, en rapport avec la loi de corrélation, mais elle exprime d'une façon encore plus spéciale cette dernière en ce qu'elle constate la convergence de toutes les parties corrélatives, dans un produit d'ensemble conforme. Toutefois, dans cette convergence, c'est la forme économique qui détermine de la façon la plus générale la forme de toutes les autres parties et celle de l'ensemble.

Prenons comme exemple le type féodal. Trois traits, d'après Fustel de Coulanges, le caractérisent : 1° la possession du sol ; il n'y a pas de véritable propriété ; seule la jouissance est parfois presqu'assurée, et même héréditaire ; jamais il n'y a pleine propriété ; toujours certains attributs en sont détachés tels que le droit de vendre, le droit de léguer. La jouissance est toujours conditionnelle, c'est-à-dire soumise soit à des redevances, soit à des services dont la négligence entraîne la dépossession ; 2° le sol est découpé en grands domaines ou seigneuries ; sur chacun d'eux règne un seigneur ; tous les hommes du domaine lui obéissent, il est leur juge. L'impôt n'est payé et le service n'est dû qu'au seigneur ; chaque domaine est un Etat ; 3° les seigneurs ne dépendent pas tous ni également du roi, mais les uns des autres ; chacun a reçu sa seigneurie d'un autre, fait qu'il est obligé d'*avouer* à chaque génération nouvelle ; *pour ce motif* chacun est assujetti à un autre. De là toute une hiérarchie de vassaux et de suzerains qui remonte jusqu'au roi ; il y a un lien général et hiérarchique représenté par le fief et l'hommage ; ce lien c'est le *contrat féodal*, contrat impliquant d'après l'étymologie du mot un lien et une contrainte.

Ces traits de nature essentiellement économique caractérisent le régime du type féodal partout où, dans des conditions historiques analogues, il s'est établi et sans distinction entre races ou régions. C'est par exemple à tort que Glasson considère ce régime comme propre exclusivement aux nations qui ont subi l'influence des institutions germaniques tandis qu'il serait resté inconnu dans l'Europe Orientale et en particulier chez les Slaves. Non seulement la féodalité a existé en

Russie, en Bulgarie, en Moldavie et en Valachie, mais chez les Turcs ; de même en Chine, au Japon, dans l'ancien Mexique avant l'arrivée des Espagnols, et aussi dans l'Egypte antique. Incontestablement ces dernières civilisations n'ont pas subi l'influence des institutions germaniques.

H. Sumner Maine, a aussi observé très justement qu'une monarchie féodale est exactement le modèle agrandi d'une seigneurie féodale. Rien ne montre mieux la conformité de toutes les parties d'une structure sociale à la structure d'ensemble ; c'est cette conformité qui fait le type.

Nous pourrions faire les mêmes observations au sujet de la monarchie absolue chez les barbares et au sujet du type monarchique également absolu qui succèda à peu près partout, dans des conditions analogues, au régime féodal. Ces deux types de monarchie sont très différents à la fois politiquement et surtout économiquement. On ne peut les confondre qu'en les observant superficiellement et en tant qu'ils se ressemblent par l'existence d'un roi absolu ; mais même ce dernier caractère est au fond très différent vu que les bases économiques de l'un et l'autre types sont très divergentes.

Dans *Sociologie économique*, j'ai essayé de dresser une classification des divers stades sociaux en prenant pour base la structure économique des sociétés et dans cette structure même, sa partie la plus simple et la plus générale, son organisation circulatoire. J'ai expliqué pourquoi la classification des stades sociaux ne pouvait être basée ni sur le développement de la population, ni même sur la production et la technique de la production ; la base la plus générale d'une classification des types et des stades sociaux ne peut-être demandée qu'à la fonction la plus simple et la plus générale de l'Economie, c'est-à-dire à sa fonction circulatoire dont la consommation et la production ne sont que des formes et des moments spéciaux. Après avoir critiqué le point de vue idéologique de Comte et aussi celui encore beaucoup plus superficiel de H. Spencer, qui distingue les types sociaux d'un côté soit d'après leur caractère nomade ou sédentaire, soit d'après leur plus ou moins de stabilité, soit enfin d'après leur degré de simplicité et de complexité sans même qu'il puisse arriver à nous donner une définition convenable de ce qu'il appelle une société simple, j'ai montré

que les meilleures classifications des types et des stades sociaux, celles qui ont été proposées par Kovalevsky, G. Schmoller, Hildebrand et Bucher aboutissent toutes à une classification basée soit sur l'étendue de la circulation économique, soit sur son plus ou moins de simplicité et de complexité.

Kovalevsky propose la classification suivante :

a) Economie de la horde, de la tribu ;

b) Economie du village ;

c) Economie du manoir et de la cité ;

d) Economie nationale ;

e) Economie mondiale.

C'est déjà évidemment une classification basée sur l'étendue et le degré de complexité de la circulation. Il en est ainsi d'autant plus qu'il s'élève à une généralisation plus haute et ramène toutes les formes typiques ci-dessus à deux formes nettement distinctes : le stade de consommation *immédiate* et celui de la consommation *médiate* ou de l'échange. Il y a cette différence entre sa classification détaillée et sa classification plus abstraite et généralisée, que la première est surtout basée sur l'*étendue* de la circulation, la seconde surtout sur le processus plus ou moins compliqué, sur le *temps* de la circulation.

Il en est de même de la classification des stades sociaux de Bücher en :

1° Economie du foyer ou consommation par le groupe de ses propres produits sans échange ;

2° Economie de la cité avec échange, mais limité à une clientèle plus ou moins restreinte et stable, consommant ses acquisitions sans les céder à des tiers ;

3° Economie nationale ou de production de valeurs d'échange et circulation de ces valeurs par une série de ménages avant d'être consommées.

Evidemment, cette classification est basée sur l'étendue et la complexité de la circulation.

La même observation s'applique à la classification de Schmoller en : Economie familiale, économie urbaine et villageoise, économie des corporations territoriales (Etat et commune) ; économie nationale et internationale.

Prenant pour base la structure économique des sociétés et,

dans cette structure celle qui accomplit la fonction la plus générale et la plus simple et en tenant compte, comme je l'ai dit, que les types sociaux sont déterminés avant tout par leur structure fondamentale relative à la circulation de la même manière qu'au point de vue évolutif les stades sociaux sont déterminés par le développement de la fonction circulatoire, j'ai proposé la classification suivante des stades sociaux, classification que dès lors on peut appliquer à celle des types laquelle représente l'aspect statique dont la première est l'aspect dynamique.

Le point de départ de la classification des types et des stades est que les facteurs constitutifs de tous les phénomènes sociaux et spécialement des phénomènes économiques sont le territoire (au sens large) et la population. Tout phénomène social, donc tout d'abord le phénomène économique, résulte de la combinaison de ces deux facteurs. Le phénomène économique étant pris comme base vu qu'il est le résultat le plus général d'une telle combinaison, quelle est la forme logiquement et historiquement le plus simple de son apparition ? C'est, et sur ce point tous les théoriciens et observateurs sont unanimes depuis Condorcet et Fourier jusqu'aux sociologues et économistes de nos jours, la forme dite de l'Economie naturelle, c'est-à-dire où certaines sociétés vivent uniquement des utilités naturelles, des produits de la chasse, de la pêche, de la cueillette, de l'extraction des racines. En quoi consiste à ce moment tout le système économique ? Il consiste en un simple déplacement des utilités et des hommes ; il se réduit tout entier à un simple mouvement, à un simple fait de transport et de circulation dans lequel la consommation et la production sont encore impliquées et confondues.

Cette économie naturelle imprime aux sociétés les plus primitives leurs formes caractéristiques, partout les mêmes dans les mêmes conditions. Au plus bas degré, l'organisation est tout-à-fait incohérente ; il n'y a de direction collective que celle résultant des conditions les plus simples des milieux combinées avec celle des besoins individuels. « Les naturels de la Basse Californie, d'après Bancroft, ressemblent à des troupeaux des cochons sauvages qui courent ça et là à leur gré, réunis un jour et dispersés le lendemain, jusqu'à ce

qu'un accident les rassemble de nouveau. » S'ils courent çà et là, c'est en quête de produits naturels aussi rares que disséminés.

Chez les populations qui représentent le type chasseur, les chasseurs sont à la fois les guerriers et les propriétaires en commun du territoire de chasse. Cette jouissance commune du sol ne comporte naturellement pas de grandes différences si ce n'est physiologiques ; généralement il n'y a ni castes ni classes, les inégalités sont surtout intercollectives, de tribu à tribu ; les castes supposent soit des fusions de tribus par annexion violente auquel cas le vainqueur peut constituer la caste supérieure, soit une subordination économique et relativement pacifique d'une partie du groupe vis-à-vis de l'autre, entraînant la même conséquence. H. Spencer s'est trompé en soutenant qu'une société simple ne pouvait devenir une société composée qu'en absorbant une autre société ; ce développement peut se faire spontanément à l'intérieur d'une société par exemple sous l'influence de l'accroissement de sa population même en dehors de toute extension territoriale ; la thèse de Spencer est en outre dangereuse en ce qu'elle semble supposer la nécessité absolue de la conquête dès l'origine et dès lors en partie sa légitimité.

D'après tout ce qui précède, en prenant pour bases les phénomènes et les formes circulatoires économiques des sociétés, phénomènes et formes considérés comme les plus simples et les plus généraux, les types et de même les stades sociaux peuvent être classés, de la façon suivante :

Point de départ : une combinaison relativement d'abord incohérente et vague des facteurs constitutifs de toute société : territoire et population.

Phénomène le plus simple résultant de la combinaison de ces deux facteurs : un mouvement, le transport des utilités et des hommes, caractéristique des types et des stades sociaux dits de l'Economie naturelle. Tous les types et stades sociaux consécutifs représentent des formes différenciées par évolution de ce type et de ce stade originaires. Tous les types sociaux successifs se distinguent par les variations de structure de cette forme circulatoire primitive qui consiste dans un simple transport ou mouvement des utilités naturelles vers leurs consommateurs naturels ou plutôt de ceux-ci vers celles-là.

Les types sociaux plus compliqués ne représentent que des complications de ce fait originaire, une circulation plus compliquée où la consommation et la production arrivent à se différencier de la circulation par la formation d'organes propres mais sans jamais arriver en réalité à dénaturer leur caractère et leur origine circulatoire primitifs. Dans les civilisations les plus évoluées, la consommation et la production, malgré leurs différenciations croissantes, ne cessent pas de représenter un simple moment du processus plus général de la circulation ; toute la vie et la structure économiques sont un cercle dont la consommation et la production sont des points successifs sans qu'il soit possible de déterminer le point de départ ; celui-ci est en dernière analyse dans le mouvement circulatoire même, dans le cercle.

Les types sociaux successifs, en tant que déterminés par la circulation économique, se sont formés et développés parallèlement à l'évolution des divers organes de cette circulation. Il est ainsi possible de ramener les divers types à l'un des organes quelconques de cette dernière.

On peut les ramener d'abord à l'évolution des voies de transport elles-mêmes. Celles-ci sont terrestres ou liquides. En ce qui concerne les premières, les sociétés empruntent d'abord les voies naturelles, puis se forment les sentiers, les routes de terre, les routes empierrées, plus tard encore s'introduit l'usage des rails en bois, en fer, en acier. En ce qui concerne les voies liquides, les sociétés utilisent d'abord les ruisseaux, les rivières, les lacs, les fleuves, puis les mers intérieures, finalement les océans. Léon Metchnikoff applique ce point de vue dans son beau livre sur les civilisations et les grandes fleuves. Nous voyons aujourd'hui se développer un nouveau stade représenté par les voies aériennes.

On peut, toujours au point de vue circulatoire, considérer spécialement le véhicule. Sur terre l'homme est tout d'abord lui-même ce véhicule ; la forme primitive est le colportage, à celui-ci succèdent le glissement de l'utilité sur le sol, puis sur un support, par roulement quand apparaissent la roue et l'essieu, par voitures suspendues, par trains de voitures, etc. Sur eau, les sociétés primitives se servent tout d'abord de troncs d'arbres, de radeaux, puis de troncs creusés et de canots ; à ceux-ci succèdent, dans les sociétés plus avancées,

les barques, les bâteaux, les navires, etc. et comme véhicule aérien les ballons, les ballons dirigeables, les aéroplanes.

La classification des types peut également se baser sur la nature même de la force motrice utilisée aux divers stades : l'homme aussi tout d'abord comme pour le véhicule, puis les bœufs et les chevaux, la vapeur, l'électricité, ou bien pour l'eau ; le courant, la perche, la rame, le gouvernail, le vent, la voile et également la vapeur et l'électricité.

On peut considérer spécialement les utilités transportées : les produits naturels, les marchandises, les échantillons de marchandises et cette forme encore plus récente où la transmission se fait des offres et des demandes, indépendamment des marchandises et des échantillons par les postes, les télégraphes, le téléphone.

Il est possible de classer les types sociaux en prenant pour base le mode lui-même de distribution des utilités. On observera ainsi que la donation et le vol ont été les formes primitives des échanges et que ceux-ci, furent d'abord intercollectifs avant de devenir intracollectifs et de s'individualiser sauf à revenir maintenant en partie à des formes collectives. On distinguera des types sociaux où l'échange même était inexistant, où la distribution des utilités se faisait soit autoritairement, soit de commun accord comme dans certaines sociétés communistes égalitaires et dans d'autres profondément inégalitaires et hiérarchisées telles que l'Empire des Incas. Un type bien distinct est, en sens inverse, celui des sociétés qui pratiquent l'échange et où apparaît le commerce proprement dit d'abord entre collectivités ou tribus différentes, puis à l'intérieur du groupe où il se spécialise et se différencie de plus en plus en grand, moyen et petit commerce. Du grand commerce surtout international naît le commerce de banque, les banques se différencient successivement en *a*) banques de dépôt ; *b*) banques de virement ; *c*) banques d'escompte ; *d*) banques d'émission ; *e*) banques de crédit : commercial, industriel, foncier, agricole, ou au travail. Finalement apparaissent les types sociaux caractérisés, au même point de vue, par les banques d'échange, de compensation, les Clearing houses et déjà se manifeste le besoin et le désir de constituer une Banque internationale qui serait au type prochain de notre système

international et mondial ce que sont les Banques Nationales dans le système d'Economie correspondant.

La détermination des types sociaux, toujours au point de vue de la circulation, pourrait aussi se faire par rapport à l'instrument ou à la technique de la distribution : on peut observer alors une période antérieure à l'échange où la distribution se règle par la coutume ou autoritairement. Dans la période de l'échange, celui-ci s'opère d'abord en nature, sous forme de troc, puis au moyen d'une marchandise qui sert d'intermédiaire et d'étalon ; une lutte et une sélection se font entre ces diverses marchandises ; dans cette lutte les métaux finissent par l'emporter : le cuivre, le bronze, le fer, l'argent, l'or en dernier lieu. L'avènement de chacun de ces métaux représente l'avènement d'un nouveau type social ; l'or surtout est international. Ce fut l'afflux de l'argent et de l'or à partir du XVIe siècle qui caractérisa la fin des Economies fermées antérieures et le commencent du déclin des monarchies absolues que cet afflux contribua d'abord à développer mais en fin de compte à briser.

Les métaux monétaires furent d'abord eux-mêmes pesés comme les autres marchandises, puis transformés en lingots, en monnaies frappées avec une empreinte. La lutte entre les métaux aboutit au triomphe de l'or et à la subordination des métaux inférieurs. Chacun des stades de cette évolution correspond à l'existence de types sociaux correspondants caractérisés par la forme dominante.

Dans toutes les sociétés parvenues au stade monétaire métallique, nous observons que les monnaies métalliques inférieures subalternisées par rapport à la principale deviennent en partie fiduciaires et que cette monnaie fiduciaire se confine dans la fonction d'intermédiaire des échanges à l'intérieur tandis que la monnaie principale remplit, au stade métallique, la même fonction mais internationale. Cette différenciation représente le passage de l'économie monétaire métallique, qui elle-même s'était dégagée de l'économie en nature, à un stade et à un type sociaux plus élevés caractérisés par l'économie fiduciaire. Tout au moins à l'intérieur de chaque société, la monnaie inférieure ne circule plus à la valeur pleine, puis successivement elle est remplacée pour une part sans cesse croissante par des billets de banque

d'abord pleinement garantis par du numéraire, puis seulement en partie en attendant le moment où, étant garantis par l'ensemble des échangistes associés, en un mot par la collectivité entière, ils arrivent à circuler sans aucun gage métallique spécial. Le type social qui sera caractérisé par ce dernier stade représentera un retour apparent aux formes primitives de l'échange mais avec cette différence que l'échange ne sera pas cependant immédiat et direct puisqu'il s'effectuera par l'intermédiaire de titres sociaux transmissibles de mains en mains.

On pourrait enfin classer les divers types sociaux en prenant pour base un caractère commun à tous les points de vue particuliers ci-dessus. Ce caractère commun est l'effet utile réalisé par rapport au poids mort suivant que chaque société représente un stade de circulation plus ou moins élevé à tous ces points de vue réunis, c'est-à-dire au point de vue de l'ensemble de son système circulatoire considéré comme fondamental. Ceci fait ressortir dans toute sa clarté et dans toute sa grandeur le point de vue sociologique par où la connaissance de l'ordre social se rattache par sa propre philosophie à la philosophie générale de la nature. Le développement des divers types de circulation nous montre en effet que tout les progrès de cette dernière consistent dans la réduction constante du poids mort relativement à l'effet utile. C'est la loi de l'Economie même de la circulation ; elle peut être étendue à la production et à la consommation des richesses et aussi à leur répartition ; elle s'applique également à tous les autres phénomènes sociaux ; le progrès social en général consiste dans un allègement continu de toutes les institutions oppressives quelconques dont le poids mort fait que le rendement de l'activité des forces sociales est inférieur à ce qu'il pourrait être dans une meilleure organisation.

Une classification plus simple encore des types sociaux pourrait être de ne considérer que l'étendue de la sphère de la civilisation embrassée par la circulation économique de chaque société. Toutes les sociétés pourraient ainsi se ramener à des types locaux, régionax, nationaux, internationaux, intercontinentaux, finalement mondiaux. Le cercle social s'agrandit toujours et par conséquent, à ce point de vue de l'étendue dans l'espace, tout est encore une fois dans la

circulation, dans le mouvement. Tout ce que nous connaissons de l'ordre universel y compris l'ordre social se ramène en somme à la notion de mouvement ou de résistance au mouvement ; cette résistance elle-même est un mouvement. Par là la philosophie sociale se relie à l'ensemble de la philosophie naturelle dont elle est le prolongement.

Il y a cependant une différence entre le philosophe et le spécialiste, entre le sociologue et l'historien. L'historien et le spécialiste, en science sociale, doivent décrire complètement les types sociaux particuliers qu'ils étudient; le sociologue peut et doit faire abstraction des particularités en s'efforçant, de dégager les traits fondamentaux de toutes les structures sociales quelconques et de même pour les stades sociaux au point de vue de la succession des types.

De cela même il résulte que la notion de type ne doit jamais être considérée comme absolue.

Un type social n'est jamais pur, sans mélange, exclusif. En effet :

1° Les anciennes formes sociales tendent à persister. Cela résulte du fait même qu'il n'existe ni une statique ni une dynamique sociales absolues ; tout équilibre, partout et à tout moment, est mobile. Nous verrons en outre, en traitant de l'hérédité sociale, qu'il y a une loi de consolidation croissante parallèle à celle de variation croissante. Spencer lui-même me semble s'être trompé en considérant comme successives l'intégration et la désintégration; il faut surtout les envisager comme continues et simultanées dans le temps et coexistentes dans l'espace. La persistance des formes les plus primitives a été observée aussi bien en biologie qu'en sociologie. Il est presqu'inutile de signaler les survivances et les superstitions de tout genre, par exemple religieuses. Dans les sociétés les plus évoluées scientifiquement et philosophiquement se rencontrent les croyances animistes, fétichistes et idolâtriques primitives.

« Comme tous les autres Indiens policés, écrit Elisée Reclus, les Maya se disent catholiques et le sont en effet avec dévotion, mais en mêlant à leur culte privé des cérémonies qu'ils n'ont point apprises des Espagnols. C'est ainsi qu'après l'enterrement d'un des leurs, ils marquent à la craie le sentier qui mène du tombeau à l'ancienne demeure, afin que le défunt,

reprenant vie, n'oublie pas le chemin du foyer, au moment que l'enfant qu'il doit animer est sur le point de naître. La croyance à la métempsycose leur est donc restée malgré les enseignements contraires de l'Eglise. Ils ont aussi gardé la connaissance des simples, celle des astres, et, parmi eux nombre d'astrologues observent les conjonctions des étoiles pour prédire les événements de la vie publique et privée, la réussite ou la perte des semences et des récoltes; chaque village a son « homme qui sait » et qui lit le sort dans un cristal de quartz. Avant la guerre de 1847, qui ruina la contrée presque chaque village avait son livre de *Chilan-Balam*, c'est-à-dire l'*Interprète des Oracles* et l'on en connaît encore au moins seize exemplaires. La mère attache au bras de son enfant une amulette, un bel insecte à téguments coriaces de la tribu des mélasomes (zopherus morelesi). » Quoi d'étonnant? Les mêmes superstitions ne subsistent-elles pas non seulement dans les pays les moins avancés mais aussi dans les plus évolués de l'Europe et ces formes persistantes ne sont-elles pas à la base même de leur structure religieuse qui y trouve son plus solide appui? Le fait même de réunir tous les dieux du monde greco-romain dans un Panthéon, montre que le mécanisme de la persistance et de la superposition des formes fait partie du mécanisme de la formation des structures sociales. De même toutes les idoles des tribus arabes dominantes furent représentées dans la *Kaaba*, ou sanctuaire central, de la civilisation mahométane.

Les formes autoritaires étant les plus archaïques, sont les plus lentes à disparaître. La superstition de la propriété individuelle et absolue, la croyance en la royauté de l'or persistent là même ou la propriété et l'or ont cessé de jouer le rôle que les circonstances historiques leur avaient départi. Cela n'est pas plus étonnant que le phénomène analogue signalé par P. Viollet en ce qui concerne, par exemple, l'ensaisinement. Jusqu'à la fin celui-ci fut considéré comme indispensable en ce qui concerne les propriétés féodales; et alors qu'il avait déjà disparu dans plusieurs coutumes pour les alleux, ces mêmes coutumes le maintenaient pour les autres espèces de biens.

C'est dans les institutions autoritaires les plus archaïques que s'affirme cette persistance; alors qu'au Ve et au VIe s.

toutes les rentes d'abord sur les maisons de Paris puis sur celles de tout le royaume sont déclarées rachetables, exception est faite pour les rentes dues à l'Eglise. Et ce n'est que sous la Constituante que le principe fut étendu aux immeubles ruraux L'agriculture ne fit que suivre le mouvement des villes.

En Angleterre persistent une foule d'usages et de fonctions qui n'ont plus aucune raison d'être; leur persistance est indépendante de l'hérédité sociale en tant que celle-ci représente, comme nous le verrons, une fonction organique et nécessaire. Les cultes primitifs, les superstitions les plus grossières se retrouvent dans ces bas-fonds; dans ceux-ci il faut comprendre non seulement les couches inférieures mais les classes les plus élevées au point de vue de la richesse et de la puissance. La persistance de cette richesse et de cette puissance est elle-même une manifestation de la superstition générale qui tend à les respecter.

La horde primitive persiste au sein de nos sociétés les plus civilisées; il existe des hordes de sans-travail à la recherche comme les primitifs, d'une subsistance aléatoire; il y a dans nos plus belles cités, des bandes de guerriers assassins et voleurs, vivant comme les héros primitifs, aux dépens de l'ennemi, de leurs soi-disant concitoyens; il y a des masses incohérentes vivant dans la plus basse promiscuité; elles sont étrangères à toute vie de famille, à toute culture scientifique; loin d'avoir des goûts artistiques elles ne possèdent pas l'utile ni même l'indispensable; elles sont sans règles morales, sans direction, obéissant à leurs seuls instincts; elles ne connaissent du droit que la force, et la guerre d'un groupe contre le leur.

On rencontre dans les sociétés les plus évoluées toutes les formes sociales postérieures à la horde confuse primitive, de même que ces formes successives se rencontrent en même temps sur l'ensemble de la planète où elles coexistent. Certaines de ces formes persistantes peuvent être considérées certainement comme d'anciens organes atrophiés qui ne remplissent plus aucune fonction; cependant, en sociologie, leur persistance fait, à chaque moment, partie de la structure sociale d'ensemble comme l'a très bien montré K. Marx, par exemple, en ce qui concerne *l'armée de réserve* des sans-travail;

elle influe sur les salaires des travailleurs et sur toute la structure capitaliste des sociétés contemporaines.

Cela est vrai jusque dans les formes les plus superficielles des institutions publiques. Ainsi, dans l'ancienne Scandinavie, le chef choisi par le peuple assemblé était *élevé* au milieu du bruit des armes et des cris de la multitude. Chez les anciens Germains, le chef était *élevé* sur un bouclier et c'était encore ainsi que le peuple acclamait les rois Mérovingiens ; c'est encore ainsi que naguère, en Angleterre on portait en triomphe sur un fauteuil le membre nouvellement élu du Parlement. Le seul changement était que le fauteuil avait remplacé le bouclier et maintenant on se contente d'acclamer l'élu sans le porter même en un fauteuil, mais toujours en levant les bras et en lui laissant le soin d'aller occuper son fauteuil.

Dans ses *Etudes sur la nature humaine*, Elie Metchnikoff a fait très justement observer les désharmonies de celle-ci ; un grand nombre de nos organes sont les rudiments de nos origines animales et sont devenus inutiles. En sociologie leur persistance n'est pas sans influence sur la structure des sociétés ; elle est parfois nocive en biologie même ; elle l'est toujours ou presque toujours en sociologie où tout ce qui est inutile constitue une aggravation du poids mort de la société. En sociologie souvent aussi les désharmonies apparentes sont-elles mêmes un des éléments de l'harmonie sociale en ce sens qu'elles expriment le transformisme social.

La persistance ou la tendance à la persistance des formes sociales anciennes présente cet autre côté intéressant en sociologie, que, tout en n'en faisant pas une loi générale et abstraite puisqu'il serait difficile tout au moins de démontrer que certaines institutions n'ont pas totalement disparu sans laisser de traces de leur existence, nous devons cependant la considérer comme jouant un rôle réellement positif et organique dans le développement de l'ordre social. Cette persistance s'y manifeste de deux façons essentielles différentes, l'une et l'autre très significatives et importantes en ce qu'elles confirment le caractère essentiellement relatif de tous les phénomènes sociaux.

Les anciennes formes sociales ne sont pas en effet nécessairement éliminées ; elles persistent soit à côté soit au-des-

sous des formes nouvelles. Elles coexistent avec ces dernières; celles-ci sont juxtaposées ou superposées et même à leur naissance elles sont pendant tout un temps dominées et en partie dénaturées par les anciennes. Rarement elles sont complètement incorporées et assimilées par les formes nouvelles au point de ne laisser aucun vestige de leur existence. C'est ainsi que sous le maître autel de Notre-Dame à Paris, on a découvert un autel romain du temps de Tibère, autel que les *nautes* de Lutèce avaient élevé aux divinités gauloises et aux dieux romains à la fois. Matériellement même par conséquent, ces religions s'étaient fondues et au-dessus s'était élevé le catholicisme. De même Elisée Reclus signale qu'on a découvert dans le département de l'Aisne, autour d'un dolmen, près de 2000 tombes renfermant des vases, médailles et poteries *appartenant à tous les âges qui se sont succédés depuis celui de la pierre polie jusqu'à la période mérovingienne.*

Observons également ici que les banques de dépôt n'ont pas détruit les usuriers pas plus que les banques de circulation ou d'émission n'ont aboli les banques d'escompte, de prêt et de dépôt. Cela prouve deux choses : d'abord qu'ici comme ailleurs ainsi que nous l'avons montré, il existe certains besoins spéciaux que l'ordre général ne parvient pas ou n'est pas parvenu jusqu'ici à embrasser, ensuite que même dans nos sociétés où le développement économique est considérable au point de vue de la circulation, les vieux organismes et les anciennes fonctions tendent à se conserver dans les couches les moins élevées qui peuvent être assimilées malgré leur contemporanéité et leur coexistence aux populations anciennes ou aux peuplades sauvages.

Le colportage, même sous sa forme tout à fait primitive, non seulement s'est maintenu, mais il s'est développé d'une façon absolue à côté de toutes les autres formes de distribution et d'échange lesquelles ne sont que relativement plus importantes. La navigation à vapeur s'est simplement superposée à la navigation à voile et aux barques primitives. Dans certains pays comme en Italie coexistent, dans une proportion à peu près égale, le fermage, le métayage et l'exploitation directe. En Belgique cependant le métayage a disparu; ici nous observons un exemple d'élimination. Dans les pays les plus développés malgré la formation des trusts, des

sociétés anonymes et des coopératives populaires, le chiffre absolu des commerçants augmente; il est vrai qu'eux-mêmes vivent en partie au moyen du crédit, mais il n'est pas démontré que le capital propre qu'ils utilisent soit devenu moindre que celui qu'ils employaient quand ils n'usaient pas du crédit capitaliste. De même la grande industrie avec son machinisme et la concentration du capital et du travail n'a pas éliminé l'industrie à domicile; trois formes de productions coexistent en Belgique : 1° la production centralisée où le patron soit seul, soit avec des ouvriers, travaille à l'endroit même de l'industrie; 2° la production décentralisée où la fabrication a lieu pour le patron hors du siège de l'entreprise par des ouvriers disséminés travaillant dans leur propre domicile, le patron ayant souvent un magasin; enfin 3° une production également à forme décentralisée où la fabrication se fait aussi hors du siège de l'entreprise, mais par des ouvriers agglomérés dans les établissements où ils louent une place et souvent aussi la force motrice. Ces formes coexistent mais leur importance *relative* se modifie. D'une façon plus générale encore, nous observons qu'aucune société n'a jamais été uniforme; le communisme absolu n'a jamais existé même dans les sociétés les plus communistes; certaines choses étaient propriété privée; de même la société romaine malgré son droit quiritaire connut des formes collectives de propriété; le régime féodal ne fut pas absolument exclusif de la propriété individuelle de la terre. J'ai montré de même, dans *Economie publique et Science des Finances* que même actuellement coexistent le domaine public et le domaine privé de l'Etat, les régies, l'impôt, l'emprunt et même certaines prestations en nature. Ce qui change surtout, avec la complication et la spécialisation croissantes de l'organisation sociale, c'est l'importance relative des divers organes ou institutions et notamment des institutions économiques que nous considérons comme fondamentales et par conséquent comme les caractéristiques des types sociaux. Il n'y eut jamais et il n'y aura jamais de société uniforme; toute société, même la plus simple, même celle que Spencer appelle homogène, est déjà hétérogène naturellement; elle l'est par les conditions en partie différentes de son territoire, par la composition différenciée de sa population, par les combinaisons sociales

nécessairement diverses auxquelles, dès lors, territoire et population donnent lieu. Les types sociaux représentent donc seulement des formes *relativement* différentes de la structure des sociétés, suivant que dans celles-ci prédominent certains caractères surtout de nature économique, lesquels tendent non pas nécessairement à éliminer les caractères antérieurs mais à leur donner une empreinte conforme au type nouveau.

En réalité, comme on l'observe par le passage par exemple du type chasseur au type pastoral et de ce dernier au type agricole et industriel, toutes les sociétés sont toujours une mixture de formes, parce que précisément à chaque moment et dans chaque région de l'espace toute société n'est qu'à l'état de transition. Toute structure sociale est toujours une structure mobile et vivante dans l'espace et dans le temps. Elle l'est même au point de vue le plus général des conditions alimentaires de son existence. Nos biologistes sont parvenus à déterminer d'une façon assez exacte la ration normale de chaque individu, ils ont même précisé cette ration suivant les âges, les sexes et les professions. Il y aurait à compléter cet enseignement en l'étendant aux sociétés considérées dans leur ensemble. Chaque société, chaque civilisation repose sur une statique alimentaire en rapport avec sa structure, avec son degré de développement. Les aliments d'origine animale ou végétale n'ont pas seulement une valeur nutritive en eux-mêmes ; ils n'ont pas même seulement une valeur économique ; ils correspondent en outre à chaque stade de civilisation ; chaque type social correspond à une statique alimentaire appropriée, basée sur des proportions en partie différentes d'albumine, de graisse et d'hydrocarbonés. Je ne puis signaler que la nécessité de cette étude entrevue par Bückle, aux sociologues soucieux de compléter à ce point de vue capital la connaissance des fondements de la statique sociale.

Bibliographie.

Buckle. — Histoire de la Civilisation en Angleterre, trad. fr. 1865.

Herbart. — Bruchstücke zu einer Statik und Mekanik der Staates, 1862.

Kant. — Cosmopolite in weltbürgerlicher Absicht, 1784.

Herder. — Idées sur une philosophie de l'histoire et de l'Humanité, 1784-1787.

Mougeolle. — Statique des civilisations, 1883.

LIVRE IV.

LA VIE D'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS.

CHAPITRE I.

Le transformisme en général.

Dans le Livre II nous avons exposé comment les organes, appareils et systèmes sociaux particuliers se transforment en évoluant et déjà, dans le Livre III, en étudiant la structure d'ensemble des sociétés et par le fait même que la statique n'est jamais absolument séparable de la dynamique, nous avons nécessairement donné un aperçu de la vie d'ensemble des sociétés. Nous avons à diverses reprises attiré l'attention sur ce fait que les diverses lois statiques dont nous avons traité s'appliquent aussi à la dynamique. De même ici nous exposerons certaines lois dynamiques qui en réalité ont aussi leur aspect statique.

La sociologie ou philosophie générale de la structure et de la vie des sociétés est une philosophie spéciale, mais en même temps qu'elle est le couronnement de la philosophie anorganique, organique et psychique, elle en constitue un développement et s'y rattache. Nous avons donc à montrer comment la vie sociale se rattache aux lois les plus générales de l'évolution universelle et par là à la philosophie intégrale de la nature.

Dans le *Transformisme social*, j'ai décrit l'évolution des croyances et des doctrines relatives à la conception de la vie sociale. Cette évolution aboutit au XIXe siècle à la Constitution d'une philosophie des sociétés ou Sociologie représentée tout d'abord par deux écoles, l'une idéologique bien que positive dont A. Comte et H. Spencer furent les types les plus éminents, l'autre mathématico-physique et mécanique et, à des degrés divers, matérialiste, illustrée spécialement

par A. Quetelet et K. Marx. Saint-Simon peut être considéré comme le précurseur direct de Comte; ses disciples, Bazard et Enfantin, de même Buchez lequel s'était détaché de son Ecole, divisaient l'histoire en périodes successivement organiques et critiques; les périodes organiques étaient caractérisées par la méthode a priori, déductive, les périodes critiques par la méthode a posteriori, analytique. La succession des périodes organiques constituait le progrès social. Cette conception était en rapport avec la théorie géologique d'après laquelle l'histoire de la Terre se partageait en plusieurs grandes périodes dont chaque stade était marqué par l'apparition d'un certain nombre de nouvelles espèces végétales et animales; ces espèces trouvaient à ce moment un sol approprié à leurs besoins; ce sol avait été préparé pour elles par les espèces antérieures. Quand la transformation du sol était opérée, quand le sol était prêt à recevoir des espèces nouvelles, un cataclysme détruisait celles des espèces végétales et animales dont la fonction avait pris fin. Les êtres de chaque création étaient ainsi les agents inconscients d'un progrès auquel ils ne participaient pas eux-mêmes car, pendant la longue période géologique correspondant à leur existence, leur organisme, leurs besoins et leurs instincts ne subissaient aucune modification; seul, leur milieu ambiant était transformé peu à peu. Dès lors leurs mutations étaient brusques (H. De Vries). Cette conception d'une alternance de périodes d'organisation et de dissolution, conception dynamique du monde à la fois anorganique et organique, fut complétée par Buchez par l'addition d'un principe déjà énoncé par Saint-Simon et même par des prédécesseurs de celui-ci, principe suivant lequel cette conception s'étendait à la dynamique sociale. Ce principe était que les lois de la vie sociale sont les mêmes, mais à un degré plus élevé, que celles de la vie individuelle; ce principe était également conforme à la constitution psychique individuelle en rapport elle-même avec l'organisation du système nerveux puisque l'homme procède toujours soit du général au particulier (synthèse), soit du particulier au général (analyse).

C'était au fond déjà une puissante conception évolutionniste; seulement cette évolution n'était continue que par l'intermédiaire de catastrophes; c'étaient de celles-ci que

sortaient toujours des créations nouvelles après la dissolution des anciennes formes. Cette hypothèse catastrophique remonte aux origines les plus lointaines des conceptions de l'histoire; on la retrouve par exemple dans le dogme de la chute originelle, elle persiste encore au XVIIIe siècle chez J. J. Rousseau et A. Smith; de ceux-ci elle s'infiltre dans les doctrines de Saint-Simon et de Buchez et jusque dans le Marxisme. Il y a cette différence pour celui-ci que la catastrophe sociale y devient surtout une nécessité fatale du développement historique, tandis que primitivement elle avait été conçue tout d'abord comme originaire et ensuite comme successive et périodique.

A. Comte reconnut, comme Saint-Simon, dans l'histoire des civilisations, des périodes critiques et des périodes organiques, mais sans en faire, à vrai dire, le pivot de sa dynamique sociale. Il observa en outre que l'ordre et le progrès constituent « deux conditions aussi rigoureusement indivisibles que le sont en biologie les notions d'organisation et de vie ». Seulement, avec son ancien maître, il continuait à admettre des périodes nettement distinctes, les unes organiques, les autres perturbatrices. Il considérait notamment que « la situation actuelle des sociétés ne peut devenir intelligible, qu'autant qu'on y voit la suite et le dernier terme de la lutte générale entreprise pendant le cours des trois siècles précédents pour la dissolution graduelle de l'ancien régime politique. » Au contraire, le moyen âge avait été une période organique.

La dynamique sociale de Comte était donc en réalité discontinue au point de vue du développement organique des sociétés ; entre les stades sociaux organiques il n'y avait comme lien que des périodes de dissolution. Cette conception s'explique en partie par le fait qu'il rejetait également, malgré les travaux de Goëthe, de Lamarck et de Geoffroy St-Hilaire la loi de continuité au point de vue de la formation et de la variation des espèces. Son idée profonde que l'ordre et le progrès sont indivisibles eût dû cependant l'amener à reconnaître que dissolution et organisation sont également simultanées et indivisibles vu qu'elles se conditionnent mutuellement par l'intermédiaire commun de leur variabilité. Il devait le comprendre d'autant plus que le dualisme qu'il instaurait

dans le développement historique des sociétés, il ne l'appliqua pas du tout à leur évolution idéologique, évolution dont il a fait la base de sa dynamique sociale. Ici, mais ici seulement, il y a continuité : « l'*esprit* positif se montre *toujours* par sa nature progressif, étant sans cesse occupé à accroître la masse de nos connaissances et à en perfectionner la liaison; aussi, les exemples usuels d'incontestable progression sont-ils surtout empruntés aujourd'hui aux diverses sciences positives. Sous le point de vue social, l'idée rationelle de progrès, c'est-à-dire de *développement continu,* avec tendance inévitable et *permanente* vers un but déterminé doit être attribuée certainement à l'influence inaperçue de la philosophie positive. »

Remarquons que Comte confond encore ici en partie développement, évolution et progrès, mais il restaure la loi de continuité qu'il a méconnue en biologie et encore ne le fait-il qu'au point de vue idéologique de la vie sociale. En outre, il ne conçoit pas l'évolution si ce n'est vers un but final déterminé.

La conception dualistique de Comte résultant de sa division en périodes organiques et critiques a exercé une influence fâcheuse par exemple sur la façon dont fut et est encore trop souvent interprêtée la fonction du socialisme dans l'évolution générale non seulement pratique mais théorique. Tandis que nous considérons sa fonction comme éternelle et toujours à la fois et en même temps critique et organique, tandis que nous l'envisageons non seulement comme un agent de dissolution mais comme un facteur de réorganisation, des esprits cependant très positifs, tels que L. Cossa, V. Pareto, etc. l'estiment exclusivement perturbateur et dissolvant; pour eux le socialisme devient un simple accident; cette thèse se rattache aussi à l'insoutenable thèse catastrophique. Elle est d'autant plus fausse, que fut-il exclusivement critique, le socialisme serait encore un facteur organique parce que, comme nous l'avons dit, organisation et dissolution sont inséparables dans tout développement. A. Comte ne considère-t-il pas lui-même que la *décadence* du régime greco-romain fut nécessaire et « constitue un *progrès* en tant que *préparation* indispensable au régime plus avancé des temps postérieurs? » Dès lors toute période critique n'est-elle pas

organique en tant qu'elle prépare l'organisation future? Et même la dissolution ne doit-elle pas être considérée comme étant à la fois synchronique et préalable à la réorganisation, de telle sorte qu'aucune période n'est en réalité absolument critique, aucune absolument organique ?

Même la loi des trois états de Comte fut en partie viciée par ce dualisme, car la période métaphysique y est surtout représentée comme perturbatrice. Rappelons du reste que cette loi ne s'applique qu'à l'évolution de la psychologie collective proprement dite et pas même, si ce n'est très indirectement, à l'évolution psychologique qui se manifeste dans les autres classes de phénomènes sociaux et notamment dans celles des phénomènes économiques et génésiques dont les lois sont plus générales. Il n'est pas plus possible de faire de la loi des trois états la loi d'évolution des divers *stades* sociaux qu'il n'est possible d'en faire la base d'une classification des *types* sociaux au point de vue de la structure.

H. Spencer fut essentiellement transformiste et évolutionniste et néanmoins on retrouve dans sa doctrine des vestiges de l'ancienne discontinuité ; seulement continuité et discontinuité, comme je l'ai indiqué au Livre II, deviennent de plus en plus relatives. Spencer conçoit les superoganismes sociaux comme discontinus relativement aux organismes ; au point de vue dynamique la distinction en périodes critiques et périodes organiques s'atténue également. Elle se transforme dans la *loi du rythme*. Il soulève ce problème : « l'évolution dans son ensemble, aussi bien que l'évolution dans ses idéals, marche-t-elle vers le repos complet, vers l'état absolu de privation de mouvement ? » Il répond que c'est un problème purement spéculatif qui ne comporte qu'une réponse également spéculative ». Il ajoute qu'il incline vers l'hypothèse d'un rythme indéfini d'intégration et de désintégration *successives*, ce que j'admets égalenent avec cette restriction que cette intégration et cette désintégration sont en réalité simultanées et que le rythme dans les sociétés progressives en devient de plus en plus régulier par cela même que les mouvements en deviennent plus nombreux. Sa loi du rythme, connexe à celle d'intégration et de désintégration, se rattache encore beaucoup trop à la division des états dynamiques en critiques et organiques. D'après lui, le mouvement rythmique

est une des lois principales de la dynamique ; c'est une loi universelle applicable aux organismes et aux sociétés ; le mouvement de tous les êtres est rythmique, c'est-à-dire que leurs changements sont périodiques et les ramènent, après de temps égaux, à des situations semblables à celles antérieures. Il rattache cette loi au principe général de la persistance de la force. L'évolution consiste dans le principe d'un état diffus non distinct à un état concentré distinct ; ce passage représente une intégration de matière et une dissolution concomitante de mouvement ; au contraire, le passage d'un état concentré, perceptible, à un état diffus, inperceptible, représente une absorption de mouvement et une désintégration concomitante de matière.

Telle est, d'après lui, la loi générale de la redistribution continue de la matière et de la force ; telle est l'évolution simple. Celle-ci devient composée quand les parties elles-mêmes se différencient progressivement comme chez les animaux ; l'évolution va donc de l'indéfini vers le défini ; c'est une intégration de matière accompagnée d'une dissipation de mouvement et au cours de laquelle la matière passe d'une homogénieté indéfinie, incohérente, à une hétérogéniété définie, cohérente et pendant laquelle aussi le mouvement retenu subit une transformation analogue. Il a du reste soin d'ajouter qu'il ne faut pas confondre évolution et progrès. Tout peut se ramener au principe de la persistance de la force ; c'est un principe universel ; quand on parle d'indestructibilité de la matière cela veut dire indestructibilité de la force par laquelle la matière nous affecte. Seulement quand on parle comme lui de la persistance de la force cela ne veut-il pas dire indestructibilité de la matière qui est affectée par la force ? Le monisme de Spencer n'est qu'un monisme apparent.

Remarquons maintenant que, d'après Spencer même, le temps est la conception abstraite de tous les mouvements et résistances successifs, de tous les séquences ; que l'espace est la conception abstraite de toutes les coexistences, c'est-à-dire de tous les mouvements et résistances simultanés. Quant à la matière elle représente pour nous les positions coexistantes qui opposent de la résistance à nos mouvements tandis que la force n'est que la conception abstraite des pro-

priétés actives de la matière. La conclusion nous semble être que la force se manifeste par le mouvement dans l'espace et le temps, la matière par la résistance au mouvement également dans l'espace et le temps. Or, la résistance n'est que la réponse par un mouvement d'une certaine espèce à l'action d'un mouvement d'une autre espèce. Il en résulte que l'espace, le temps la matière et la force ne nous sont connus que comme mouvements et, qu'au point de vue de notre connaissance, le mouvement est la loi la plus abstraite et la plus générale de la nature ; le mouvement est le seul substratum de notre connaissance et nécessairement tout mouvement est toujours relatif ; le mouvement est tout ce que nous connaissons et pouvons mesurer de l'espace, du temps, de la matière et de la force dont le surplus pour nous est impénétrable et représente cet absolu dont nous ne pouvons même dire qu'il est inconnaissable puisque sa réalité nous échappe et dont par conséquent nous ne pouvons ni affirmer ni nier l'existence.

Le transformisme consiste donc dans une modification des mouvements donnant lieu à des modifications statiques et dynamiques dans le monde anorganique et de même à des changements de structure et de vie dans le monde organique et superorganique ou social. Il n'est donc pas possible de prendre comme point de départ l'homogène absolu indifférencié, indéfini et indivis ; un état absolu de ce genre serait l'équilibre absolu et ne pourrait donner naissance à aucun mouvement, à aucune modification. Il faut nécessairement partir d'un état d'équilibre instable, d'une homogénéité simplement relative ; sinon il n'y a pas de dynamique initiale et il n'y a pas de dynamique future et par conséquent pas de variation ni de transformation possibles. C'est sur quoi j'ai insisté en montrant que toute société, même la plus simple est limitée, c'est-à-dire différenciée vis-à-vis de l'extérieur et également toujours plus ou moins différenciée à l'intérieur ne fut-ce qu'à raison de la primitive et constante différenciation résultant des diverses conditions d'âge et de sexe de sa population et de celles que l'on observe toujours également au point de vue territorial. Ces différences combinées les unes avec les autres démontrent que le point de départ du transformisme social, de même que celui de toute

la nature, est un état relativement différencié ou, si l'on préfère, relativement homogène, donnant lieu à des mouvements en vertu de son équilibre instable.

Nous devons donc aussi ne considérer que comme relative la distinction entre statique et dynamique, comme celle entre matière et force ; nous devons adopter comme principe premier le mouvement ; celui-ci est l'explication du transformisme et de l'évolution.

Or, en plaçant à la base de la sociologie les phénomènes économiques et, à la base même de ces derniers, le phénomène circulatoire représenté à l'origine comme nous l'avons vu par un simple déplacement des utilités et des hommes, nous avons montré que le mouvement est la loi la plus générale des sociétés et de cette façon, par le mouvement circulatoire de l'Economie, la sociologie se relie à la philosophie générale de la nature ; cette philosophie est moniste, mais son principe n'est plus absolu, il exprime une relation universelle, la relation constante et nécessaire d'un état statique avec un état dynamique dans tous les ordres de phénomènes de l'univers. Quand le mouvement nous renseigne une coexistence et une résistance nous considérons l'aspect statique ; quand il nous renseigne une séquence et un changement, nous considérons l'aspect dynamique.

Nous ne pouvons pas dire que l'évolution se fait de l'homogène à l'hétérogène ni de celui-ci à celui-là parce que la recherche d'un principe initial absolu est impossible. Nous devons considérer le passage de l'un à l'autre comme continu, cyclique, sans commencement ni fin. Seulement quand il s'agit de formes concrètes limitées, par exemple de variétés végétales ou animales, ou de sociétés particulières, nous pouvons adopter comme point de départ un état statique préalable à l'état dynamique et de même un stade plus homogène comme antérieur à un stade hétérogène ; en effet, ce passage de l'un état à l'autre se vérifie historiquement. Seulement, en le faisant, on fait provisoirement abstraction de l'état hétérogène antérieur à l'homogène. Au point de vue philosophique, la désintégration et l'intégration de la matière et de la force représentent un mouvement cyclique, continu et dès lors synchronique ; il en est de même pour la philosophie sociologique ; la désintégration et l'intégration de la

matière et de la force sociales ne sont pas antithétiques, mais se synthétisent dans un mouvement général dont le rythme tend à devenir de plus en plus régulier en même temps que ses oscillations se multiplient et par là même diminuent d'intensité.

Ce qui importait, c'était de montrer que le transformisme en général a sa base dans le principe universel que tout est mouvement y compris le repos. Tout équilibre est toujours mobile surtout celui des êtres vivants et plus encore celui des sociétés ; tout change, tout se modifie et se transforme. La persistance du mouvement implique elle-même que le mouvement se transforme. C'est du reste ce que Spencer reconnaissait en disant que la loi de l'évolution a pour principe unique la persistance de la force, persistance *manifestée* dans l'instabilité de l'homogène. Dès lors le point de départ est en réalité l'*instabilité*, donc le mouvement. Il n'est du reste pas possible de le concevoir autrement ; que le premier principe soit la matière ou la force, leur état homogène absolu serait l'équilibre absolu et par conséquent la négation de tout mouvement, de toute vie aussi bien organique que sociale. « Ce n'est que par le mouvement, a dit J. C. Maxwell, qu'on comprend le repos et l'équilibre ».

CHAPITRE II.

Le transformisme social.

Les sociétés humaines se transforment ; elle sont même sujettes à plus de transformations que les autres sociétés animales et que les organismes individuels ; les mutations animales sont plus nombreuses que celles du monde végétal, celles-ci le sont davantage que celles du monde anorganique. Tout change, tout se transforme en somme corrélativement mais avec une vitesse différente.

La vie sociale humaine est ce qu'il y a de moins stable dans la nature, aussi pourrait-elle disparaître alors que tout au moins les espèces animales et végétales continueraient à persister en partie, de même qu'elles furent préexistantes à l'apparition de l'espèce humaine.

La théorie de Spencer en ce qui concerne les métamorphoses sociales, bien que moins rigide que celle de Comte laquelle tend à la constitution d'un type hiérarchique et définitif considéré comme le but final du développement à la fois spontané et volontaire de l'humanité, présente cette infériorité que Spencer ne tient aucun compte des modes d'intervention non seulement de la volonté individuelle mais même de la volonté collective dans le transformisme social.

La théorie de Spencer se résume dans sa conclusion que : « les métamorphoses sociales nous revêlent donc, autant que nous pouvons les suivre, des vérités générales qui s'harmonisent avec celles que nous découvre la comparaison des types. Chez les organismes sociaux, comme chez les organismes individuels, la structure s'adapte à la fonction. Dans les uns, comme dans les autres, si les circonstances provoquent un changement fondamental dans le mode d'activité, il en résulte peu-à-peu un changement fondamental dans la forme de la structure. Dans les deux cas, il y a retour à l'ancien type, s'il y a retour aux anciennes fonctions. »

Cette ressemblance avec la biologie n'est pas aussi étroite que le suppose Spencer et d'un autre côté, même en biologie le mécanisme des transformations n'est pas aussi simple qu'il l'imagine. La vie sociale est excessivement complexe ; elle représente il est vrai, comme le dit l'illustre sociologue, une *correspondance supérieure* avec le milieu et la vie en général n'est qu'une correspondance de ce genre, mais nous avons vu que, dans les sociétés, le superorganisme est formé de la combinaison non seulement des unités humaines mais de la combinaison de celles-ci avec le territoire qui, dans ces conditions, fait lui-même partie du milieu interne des sociétés.

C'est de cette masse et de cette complexité supérieures de toute société même la plus simple par rapport aux organismes individuels que résultent, comme nous l'avons vu, non seulement des différences quantitatives dans leurs propriétés, mais aussi des différences qualitatives. Les sociétés peuvent agir sur leur propre organisation, elles peuvent la modifier en partie, même et surtout méthodiquement. Elles le peuvent parceque le contractualisme est une de leurs propriétés distinctives dont on trouve le germe dans certaines sociétés animales mais qui ne se développe pleinement que

dans les sociétés humaines. Ce contractualisme peut s'exercer d'individu à individu, d'individu à groupe, mais aussi entre groupes ; dans tous les cas, c'est une forme de vie collective qui peut s'étendre aux relations intercollectives.

Ce qui distingue donc en partie le transformisme social du transformisme en général, c'est que les mutations sociales peuvent être opérées par des accords sociaux volontaires, conscients et méthodiques. L'espèce humaine, espèce individuo-sociale, peut agir sur elle-même, s'organiser et se modifier, bien entendu dans les limites naturelles et conformément aux lois naturelles ; elle le peut parceque le contractualisme dans les sociétés, vient s'ajouter aux autres propriétés qu'elles ont en commun avec le monde organique et anorganique.

Du reste, en sociologie, la distinction de Comte entre les mutations spontanées et les mutations volontaires ne doit pas être interprêtée d'une façon absolue ; toute mutation est déterminée par des causes, qu'elle soit spontanée ou volontaire ; on appelle spontanées les mutations qui s'effectuent sans que nous ayons la volonté consciente de les produire et volontaires celles où cette conscience apparait. Ainsi l'application du machinisme à la fabrication du coton a été volontaire, mais les mutations économiques et autres qui en résultèrent ne furent pas voulues par les introducteurs de cette innovation ; dans la suite même, la société a cru devoir intervenir dans la nouvelle organisation de fait qui en était résultée.

Le transformisme social, dit volontaire à défaut d'autre terme moins absolu, doit également être mis en rapport avec toute la dynamique sociale. Il soulève en effet ce problème : Sur quels phénomènes convient-il principalement d'agir lorsque l'on se propose de transformer la société ? « Comte en a préparé la solution lorsqu'il écrit : « Toutes les fois que nous parvenons à exercer une grande action, c'est seulement parce que la connaissance des lois naturelles nous permet d'introduire parmi les circonstances déterminées, sous l'influence desquelles s'accomplissent les divers phénomènes, quelques éléments modificateurs, qui, quelques faibles qu'ils soient en eux-mêmes, suffisent dans certains cas, pour faire tourner à notre satisfaction, les résultats définitifs de l'ensemble des causes extérieures ».

Les lois dynamiques ont donc la plus grande importance au point de vue de la réformation consciente et méthodique des sociétés. Les phénomènes économiques étant les plus simples et les plus généraux et, dans leur propre classe, les phénomènes circulatoires étant les plus simples et les plus généraux, c'est surtout sur ces derniers qu'il faut agir pour réaliser des modifications dans tout le reste. Ceci nous explique pourquoi les coopératives de production parviennent si difficilement à se répandre.

Nous avons vu que les phénomènes économiques sont les plus simples et les plus généraux de tous les phénomènes sociaux et que, dans cette classe même, ceux relatifs à la circulation le sont plus que les autres. Nous pouvons en conclure qu'une modification spontanée ou volontaire dans cette dernière catégorie entraînera les mutations sociales les plus étendues et les plus profondes. Comme mutation spontanée de ce genre on peut signaler la rupture au XVe siècle des rapports entre l'Europe et l'Asie par voie terrestre, par suite des conquêtes turques. Il en résulta la recherche de voies nouvelles vers l'Inde et l'Orient, la découverte de la route par le Cap, de celle de l'Amérique, le déclin des républiques italiennes dont la situation au point de vue de la circulation économique fut subalternisée au profit du Portugal et de l'Espagne, l'afflux des métaux précieux en Europe, la transformation de celle-ci en grandes monarchies absolues, etc., etc. ; toutes ces mutations furent *relativement* involontaires en tant que conséquences d'un fait *relativement* volontaire, la conquête de Constantinople et des régions intermédiaires entre l'Europe et l'Asie par les Turcs.

Il se produit ainsi à l'intérieur de chaque société et entre sociétés des mutations tantôt lentes, tantôt brusques, mais dans tous les cas continues. La source en est dans ce que toute société, même la plus simple, représente un état d'équilibre instable. Même sous ce rapport il faut les considérer comme homogènes ; en effet, elles sont toutes, à des degrés divers, différenciées. On comprend très bien que H. Spencer partant de la notion d'une société absolument homogène et simple en ait tiré cette conclusion qu'une telle société ne pouvait se développer qu'en se subordonnant une autre société. Mais déjà cela implique au moins un état préalable d'inéquilibre entre la société supérieure et la société soumise.

Comme on le voit, le postulat d'un équilibre instable reste également à la base du transformisme social comme à celle du transformisme universel. L'espèce humaine est homogène, les sociétés humaines sont homogènes en ce sens qu'il n'y a qu'une seule espèce humaine, une seule espèce de sociétés malgré toutes leurs variétés possibles. Néanmoins cette homogénéité, dès l'origine et chez les sociétés les plus simples qui soient observables et même concevables, n'est pas absolue; sans certaines différences aucun mouvement, aucune mutation n'auraient pu se produire ni à l'intérieur de chaque société, ni entre sociétés. La vie sociale qui est la vie propre de l'espèce humaine n'aurait jamais existé, ni persisté si l'équilibre collectif n'avait dès l'origine été un équilibre instable. Les sociétés humaines représentent toujours une certaine combinaison de territoire et de population qui sont eux-mêmes dans des rapports d'équilibre mobile; leurs variations spontanées et volontaires sont naturelles; elles sont la conséquence de la loi universelle du mouvement lequel résulte lui-même de l'inéquilibre constant de tout équilibre; la variabilité explique l'origine et le *comment* des mutations. Absolument parlant, il n'y a du reste pas de mutations spontanées ni de mutations volontaires; l'homme intervient toujours dans les premières et les circonstances déterminent toujours les secondes. Ce qui apparaît c'est le résultat généralement inattendu et non voulu des variations; les sociétés comme telles, à la suite de toute une série de variations minimes, se trouvent dans un état différent qui se manifeste après coup dans la conscience collective comme état global.

Comme exemples de mutations sociales spontanées on peut donner le passage aux divers types historiques dont les contemporains n'eurent pas conscience et, dans un ordre plus spécial de phénomènes, les mutations opérées dans la composition organique des populations. Ainsi, en Suisse, au cours d'un demi-siècle, de 1850 à 1900, les étrangers domiciliés se sont élevés de 3 à 12 p. c. de la population totale; d'un autre côté, la population des villes de plus de 10,000 habitants a cru de 6,4 à 22,4 p. c. de la population totale. Le résultat a été une profonde mutation de la vie sociale, mutation non préméditée par la collectivité bien que volontaire de la part de ceux qui y ont concouru, mais volontaire seulement en ce

qui les concerne et non au point de vue des conséquences sociales. Celles-ci se sont produites, relativement, d'une façon spontanée.

CHAPITRE III

La variabilité sociale.

Tout équilibre étant plus ou moins instable, la variabilité de tout ce qui existe et spécialement celle des organismes individuels et celle des superorganismes sociaux s'expliquent naturellement.

« En comparant rigoureusement le même organe dans un grand nombre d'individus, écrit Darwin (Correspondance), je trouve toujours quelques légères différences, et par conséquent le diagnostic des espèces d'après de faibles différences est toujours chose dangereuse. » Et plus loin, après avoir indiqué que « les espèces naissent grâce à beaucoup d'extinctions », il va jusqu'à dire que « les espèces ne sont que des variétés fortement définies ».

En sociologie, il est bien plus visible qu'en biologie, que l'espèce humaine forme une espèce unique et que les diverses sociétés sont également de la même espèce malgré toutes leurs variations accessoires.

En biologie, ce sont les circonstances extérieures qui donnent naissance à la variabilité des organismes par suite comme nous l'avons vu, de l'équilibre instable de ces circonstances extérieures qui donnent directement naissance aux variétés et aux espèces. Des facteurs plus directs interviennent : l'adaptation, la sélection, l'hérédité.

En sociologie, le milieu externe devient interne pour autant que et dans la mesure où il fait corps avec la population humaine dans une combinaison sociale. Le milieu extérieur y provoque donc aussi des variations comme en biologie, mais la variabilité bien que plus considérable qu'en biologie, est encore beaucoup moins que dans celle-ci le mécanisme qui produit les formes à la fois si variées et si semblables des sociétés. La variabilité permet seulement à ces formes de se produire ; elle n'exprime qu'une seule chose à savoir que les sociétés sont variables parce que tout est variable ; elle

n'explique pas comment ces variations se feront dans telle ou telle direction, plutôt que dans telle ou telle autre.

Tout ce qu'il faut donc retenir de la variabilité, c'est que l'identité sociale comme celle de la personnalité est toujours relative. En général, pour les organismes et pour les sociétés, les changements sont lents, plus ou moins continus ; l'accumulation et la désaccumulation se font peu à peu, les transformations sont insensibles ; de là une permanence apparente malgré les variations incessantes. Seulement, il n'en est plus toujours ainsi ni dans les maladies individuelles ni dans les révolutions sociales. Hugo de Vries, a observé un grand nombre de mutations brusques qu'il oppose aux fluctuations lentes ; il resterait à voir si ces mutations brusques ne sont pas déterminées par une accumulation de causes dont à un certain moment le déclic produit une dernière conséquence brusque. N'est-ce pas ainsi qu'un simple cri peut provoquer la chute d'une avalanche ? Cette chute brusque suppose un état d'équilibre antérieur devenu insensiblement très instable.

Un premier changement en amène d'autres ; de là le sentiment d'une discontinuité entre le premier et le dernier, sentiment semblable au phénomène de la double personnalité qui se manifeste dans certaines maladies ; l'état nouveau paraît n'avoir aucun rapport avec l'ancien ; une révolution s'est accomplie. L'avènement du Christianisme, la Révolution de 1789 en France, furent en apparence des mutations brusques de ce genre ; en réalité ils furent le déroulement d'un long enchaînement de causes et d'effets dont les anneaux continuent à se développer dans le présent et l'avenir. Seulement, à un certain moment de ce devenir, les changements paraîssent devenus tels pour les contemporains de ce moment qu'il semble s'être opéré une révolution brusque, un déplacement du centre de gravité de la société. De là cette illusion de chaque génération de se croire à un *tournant* de l'histoire.

Dans le cercle du devenir social chaque point et chaque moment représentent ce tournant ; seulement le cercle s'agrandit toujours là où la civilisation progresse. Il y a des moments et des points, mais leur succession est continuelle ; c'est ce que nous avons déjà indiqué en montrant qu'il n'y a ni continuité ni discontinuité dans la structure des sociétés ;

il n'y en a point davantage au point de vue dynamique c'est-à-dire de leur vie. La continuité absolue et aussi la discontinuité absolue relèvent de la pure métaphysique et non de la philosophie et de la sociologie positives ; pour celles-ci continuité et discontinuité ne sont que relatives.

De même que le Christianisme et la Révolution de 1789, le passage des monarchies barbares au régime féodal se fit par de longues et lentes variations toutes reliées entre elles. En effet dans la truste royale de l'époque mérovingienne, par exemple, nous trouvons les divers éléments qui avec d'autres concoururent à la structure du type féodal, notamment le serment et le contrat et spécialement le serment prêté entre les mains du chef, l'épée au côté ; le caractère militaire de ce patronat déjà en germe chez les Romains, vient s'ajouter à ce dernier. Les relations de subordination sont, suivant les degrés, exprimées par le terme germanique *leude*, homme, et par *fidèle*, *ami*, *pair*. Et ce patronat est à la fois un patronat de propriétaires et de militaires ; les chartes d'immunité dissolvent la monarchie barbare au profit des propriétaires. Les hommes, les manants ne sont pas exemptés de la justice, ni des impots, ni du service militaire ; toutes ces charges subsistent, mais les droits au lieu d'être exerçés par des agents royaux, le sont par ces propriétaires. « L'immunité, dit Fustel de Coulanges (avec le patronat, la clientèle, le précaire et le bénéfice) a été l'une des sources du régime féodal. Durant plusieurs siècles, elle a été un de ces faits mille fois répétés qui modifient insensiblement et à la fin transforment les institutions d'un peuple. En changeant la nature de l'obéissance des grands, et en déplaçant l'obéissance des petits et des faibles, elle a changé la structure du corps social. Elle a contribué, pour sa part, à substituer à la monarchie administrative que l'Empire avait établie et que les Mérovingiens croyaient continuer, le système nouveau de la fidélité. Que les habitants des domaines deviennent les sujets du grand propriétaire et que ce grand propriétaire devienne un simple fidèle, voilà les deux traits essentiels qui feront le régime féodal ; or, cela se trouva établi dès le VIIe siècle, non pas partout, mais sur mille points du territoire, par l'immunité ».

Cet exemple prouve que la variabilité sociale est relative-

ment lente et continue ; que ses causes *sont à la fois* spontanées et volontaires ; que les mutations brusques ne sont en réalité que des fluctuations moins lentes que les autres. Nous avons déjà indiqué du reste que ce sont les formes les plus superficielles par leur nature et aussi par leur ordre d'acquisition qui sont les moins stables et par conséquent les plus variables ; au contraire les plus profondes et les plus anciennes sont les plus stables et les moins variables. Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, le régime de la grande propriété romaine fut beaucoup moins modifié par le régime féodal que le régime politique proprement dit.

Il faut ajouter maintenant que tout ce qui précède prouve simplement que l'ordre social est variable comme tout l'est dans la nature et même à un degré plus élevé. La variabilité est une loi constante et nécessaire de la nature et des sociétés. A elle seule elle n'explique pas cependant le mécanisme de l'organisation et de la vie sociales.

CHAPITRE IV.

L'adaptation et la sélection sociales.

Lamarck expliquait la formation des espèces par l'action du milieu ; les végétaux s'adaptaient à celui-ci passivement. Chez les animaux, sous la même influence, naissait une impulsion intérieure les poussant à acquérir les caractères qui leur manquaient et ce besoin tendait à être satisfait naturellement par l'organisme. Lamarck proclamait donc la variabilité des organismes, variabilité soit passive, soit active, se traduisant dans tout les cas par une adaptation. Il ajoutait que ces variations se transmettaient par hérédité sans distinction entre les caractères congénitaux et ceux acquis par exercice au cours de la vie individuelle. Toutes les modifications étaient dues, d'après lui, chez les animaux, à l'usage, à l'exercice des organes.

Darwin, fit intervenir la sélection, c'est-à-dire un choix des variations transmises héréditairement par une sélection des agents reproducteurs les plus aptes ; cette sélection naturelle était conforme à la sélection artificielle des éleveurs.

Weisman, nia l'hérédité des caractères acquis et expliqua tout par la sélection naturelle à l'exclusion de l'usage et de l'exercice. Il soutint que ce sont les individus dont les variations avantageuses sont fixées dans le germe qui tendent à se reproduire et à se perpétuer par hérédité et que c'est ainsi que se réalisent les formations d'organismes mieux adaptés. Mais ne peut-on pas soutenir que ces caractères dits congénitaux représentés par des modifications du germe sont nécessairement des caractères acquis et intégrés dans ce germe par habitude et répétition ? Dès lors ne resterait-il pas établi que l'ambiance agit sur le germe par l'intermédiaire de tout l'organisme et que tous les éléments constitutifs du germe sont en partie seulement constants et en partie variables ? Ceci expliquerait que d'un côté les enfants peuvent ressembler à leurs ancêtres à raison de la persistance des caractères du germe et en diffèrer à raison des variations acquises par celui-ci et surtout qu'ils peuvent leur ressembler et en différer en même temps.

Or, les cellules germinatives ne peuvent transmettre leurs modifications que par le mécanisme de leur division, de leur différenciation. Il n'y aurait donc pas hérédité des caractères acquis par exercice au sens strict de Lamarck, mais tout de même hérédité de caractères acquis par l'organisme et intégrés dans le germe. L'influence de l'adaptation passive et active par le milieu et vis-à-vis du milieu subsisterait, seulement elle se ferait indirectement du milieu à l'organisme pour aboutir de ce dernier au germe.

Les variations s'expliquent donc par les rapports des organismes avec leur milieu ; il en résulte une adaptation ou forme encore vague de corrélation entre eux; alors intervient la sélection naturelle qui donne à cette correspondance générale une direction spéciale, la direction la plus avantageuse eu égard à toutes les conditions externes et internes des organismes. C'est ce qui fait que l'organisation de la vie est si remarquable chez tous les êtres au point qu'elle a semblé longtemps résulter d'un plan préélabli dressé par un architecte ommiscient et omniprévoyant qui le déroulait dans sa création du monde.

La variabilité du milieu et des organismes produit entre eux des rapports, des actions et des réactions qui constituent

une première adaptation générale ; cette dernière se parfait par la sélection des formes les plus avantageuses qui, dès qu'elles sont intégrées dans les organismes et spécialement dans le germe, peuvent se transmettre héréditairement. Dans tout ce mécanisme le hasard n'a aucun plan, car la variabilité universelle qui est le point de départ résulte de l'équilibre relativement instable de tout ce qui est. Et d'un autre côté, il n'y a plus ni cause première, ni cause finale : la vie est une correspondance et n'a d'autre but que la vie même.

La sélection naturelle et aussi la sélection artificielle, laquelle exercée par l'homme et les sociétés humaines peut devenir scientifique et méthodique, doivent être considérées comme des modes spéciaux d'adaptation. Celle-ci est une conséquence de la variabilité qui est la manifestation de l'équilibre instable de tout ce qui est. Cet équilibre instable est la caractéristique de la vie et spécialement de la vie sociale. Dans cette dernière, il apparaît avec une intensité plus grande que partout ailleurs.

Il y a une sélection intrasociale et une sélection intersociale. A l'intérieur de chaque groupe, ce sont les institutions les plus avantageuses historiquement, c'est-à-dire eu égard aux conditions existantes, qui tendent à se former, à persister, à se développer et à se succéder. Les unités humaines naturellement participent à cette lutte pour l'existence qui cependant revêt toujours des formes collectives. Les sociologues Darwinistes se sont suffisamment étendus sur les rapports évidents existants entre la sélection biologique et la sélection sociale ; ils en ont même fait le mécanisme de toute leur dynamique sociale. Malheureusement la plupart ont laissé dans l'ombre ce fait important qu'en sociologie, et même dans un grand nombre de sociétés animales et végétales, l'entente pour la vie est également une forme essentiellement avantageuse. La forêt résiste aux tempêtes qui déracinent l'arbre isolé, les animaux chassent en groupe là où c'est utile. De même toute société où les accords sociaux prévalent sur les antagonismes sociaux assure par cela même son existence et son développement. Dans des conditions favorables, cette condition spéciale, qui est alors également favorable, tend à lui donner une supériorité. Du reste, la guerre elle-même nécessite une entente

collective, à plus forte raison les travaux pacifiques et surtout économiques exigent la coopération, l'aide-mutuelle.

Il en est de même entre sociétés ; par exemple dans le stade mondial dont nous nous rapprochons de plus en plus, stade caractérisé par une extrême différenciation du travail, non seulement entre individus et groupes particuliers, mais entre nations, la supériorité appartiendra naturellement aux peuples qui comprendront que cette division du travail social impose une solidarité, c'est-à-dire une coordination, supérieures à celles des anciennes nationalités et qui parviendront à mettre leurs institutions en correspondance avec les nouvelles conditions de la vie intercollective.

Dans *Structure Générale des Sociétés*, nous avons exposé d'une façon détaillée le mécanisme de l'adaptation et de la sélection, grâce auquel l'humanité s'est progressivement étendue sur la plus grande partie habitable de notre planète ; nous avons à parler maintenant du mécanisme qui fut à chaque stade l'instrument de sa fusion grandissante, ce mécanisme de la différenciation dont l'aspect négatif a surtout frappé l'attention des économistes et des sociologues à l'exclusion presque complète de sa fonction organique et positive de coordination.

CHAPITRE V.

La différenciation et la coordination sociales.

D'après H. Spencer, la différenciation est une des lois de l'évolution composée ; elle s'applique à l'Univers entier et aux sociétés ; la différenciation est selon lui évolutive et progressive quand elle s'accompagne d'intégration, sinon il y a dissolution ; la différenciation progressive doit donc être parallèle à une coordination croissante. Il ajoute avec Comte que le progrès n'est donc que le développement de l'ordre.

Cela est vrai d'une façon générale, seulement il faut attirer ici l'attention sur notre observation ci-dessus que les sociologues ont trop méconnu le caractère organique de la différenciation même ; en réalité, toute différenciation n'est pas simplement séparative, mais représente déjà une espèce de

coordination. Par exemple, la division du travail en économie politique ne consiste pas uniquement dans le fait que le même individu cesse de faire toute l'épingle et que cette production se trouve partagée désormais entre plusieurs individus qui sont consacrés chacun à en exécuter une partie différente ; elle consiste, même dans ce cas très simple, en ce que cette division suppose une autre division complémentaire consistant ce que certains individus sont affectés spécialement à l'assemblage de toutes les parties exécutées séparément par d'autres. Il en est de même dans le travail scientifique : les sciences se sont de plus en plus différenciées, mais à mesure qu'elles se différenciaient et, par le mécanisme même de cette différenciation, la séparation apparente entre les sciences se comblait nécessairement par une nouvelle division représentée par d'autres spécialistes représentant la coordination persistante de tout le travail scientifique ; ces spécialistes sont les philosophes et, pour les sciences sociales particulièrement les sociologues.

La loi de différenciation progressive nous apparaît donc comme une loi d'organisation également progressive. Elle est elle-même une application de la loi plus générale encore de limitation. Les forces et les formes sociales se divisent de plus en plus en forces et en formes relativement distinctes, se limitant de plus en plus les unes des autres. Qui dit différenciation dit limitation et nécessairement aussi organisation.

Nous avons exposé ci-dessus à propos de la loi de limitation et nous avons détaillé dans *Structure générale des sociétés*, que toute limite n'est pas seulement séparative mais conjonctive. Au point de vue des frontières qui représentent les grandes différenciations intersociales, la limite n'est pas seulement ce qui sert d'enveloppe séparative entre tribus, cités ou nations, elle est l'organe qui les unit, qui les met en contact les unes avec les autres, celui également par où elles se pénètrent les unes les autres aussi bien économiquement qu'à tous les autres points de vue. Nous avons également exposé d'une façon approfondie qu'à mesure que les sociétés particulières se différencient à l'intérieur, dans la même mesure les frontières économiques, génésiques, esthétiques, psycho-collectives, morales, juridiques et finalement politi-

ques existant entre elles et les sociétés extérieures où s'est effectuée une différenciation analogue tendent à s'abaisser et à se niveler, d'où comme conséquence une plus grande société. Cette société agrandie est caractérisée par une différenciation de plus en plus complexe de ses divisions intérieures ; c'est donc cette différenciation qui est le mécanisme de tout développement social. Cette différenciation est originaire ; même dans les sociétés les plus simples où il n'existe encore à l'intérieur que certaines différences fonctionnelles résultant de l'âge, du sexe, des multiples conditions du territoire occupé, il y a toujours cette première division intercollective résultant du fait que cette société est séparée d'autres sociétés par une frontière plus ou moins stable. Cependant, répétons-le, cette frontière non seulement est séparative mais elle est l'organe par lequel se régularisent les premiers rapports intersociaux.

Il en est de même de toutes les limites et divisions sociales intérieures. De même que les sociétés ont de plus en plus des frontières extérieures différentes où s'équilibrent leurs diverses forces par rapport à celles du dehors, de même il se produit à l'intérieur des sociétés progressives une différenciation croissante des fonctions et des institutions et la conséquence de ce mécanisme est la même à l'intérieur que vis-à-vis de l'extérieur.

Vis-à-vis de l'extérieur, un nivellement se produit, les classes qui existent aussi bien entre Etats qu'à l'intérieur de chacun d'eux, tendent à se fusionner dans une organisation supérieure, dans une société de sociétés, que seule la différenciation organique et progressive du travail social entre nations a rendue possible et dont la différenciation intercollective est par conséquent le mécanisme. A l'intérieur, le processus et le mécanisme de celui-ci sont les mêmes : avec la différenciation progressive des fonctions sociales, les tribus ou groupes supérieurs, même conquérants, sont fusionnés avec les vaincus ; les supérieurs commencent par se transformer en *castes*, les castes en *ordres* et en *états*, ceux-ci en professions lesquelles deviennent de plus en plus nombreuses en se spécialisant. Toute cette évolution serait évidemment une dissolution sociale si dans la société progressive, la différenciation croissante n'était nécessairement

aussi organique. Quand la division du travail, comme aujourd'hui, est devenue internationale, en même temps que nous voyons apparaître les premières assises d'un Etat international et même mondial, nous voyons les syndicats, les trusts, etc., etc., devenir eux même internationaux ; nous voyons par exemple aussi se fonder l'internationale des travailleurs servant de lien aux syndicats particuliers des professions les plus diverses. Et tout cela s'opère en même temps que se constituent des organismes internationaux pour les chemins de fer, les postes et télégraphes, les sciences et les arts, la statistique, l'industrie, l'agriculture et le commerce. C'est le mécanisme de la différenciation qui après avoir transformé les tribus inégalitaires primitives de conquérantes et de vaincues en castes, celles-ci en ordres et en états, ces derniers en classes tend à broyer maintenant les classes en simples divisions professionnelles de plus en plus nombreuses et dès lors de plus en plus solidaires ; c'est donc ce mécanisme qui prépare à tous les stades la fusion progressive des sociétés et de leurs groupements particuliers ; c'est de ce mécanisme que naît la réalisation dans la pratique et la conception en théorie de l'équivalence de toutes les fonctions et professions sociales. Ce terme équivalence n'implique du reste aucune signification absolue ; il suppose au contraire, comme la différenciation elle-même, une tendance constante à multiplier les divisions sociales, mais par cela même à les évaluer comme également utiles au service de l'ensemble de la société.

C'est aussi cette loi de différenciation qui explique la formation de plus en plus considérable de centres spéciaux relatifs à toutes les fonctions sociales et en même temps leur coordination également progressive dans des centres de plus en plus élevés règlant des relations de plus en plus étendues. C'est ainsi par exemple, qu'au point de vue économique, il y a, même pour chaque produit, une foule de marchés locaux ou régionaux, mais, surtout pour ceux qui sont d'usage universel, il y a de grands marchés internationaux qui sont les régulateurs superposés aux petits et agissent dès lors sur ces derniers de manière à réduire dans de moindres limites les oscillations des prix locaux par la légitime influence du marché mondial, lequel est du reste lui-même conditionné de

son côté par l'influence non moins légitime de toutes les parties dont il est la coordination.

La loi de différenciation est donc de la plus haute importante en sociologie. Elle explique le mécanisme de la fusion sociale par la division sociale. Elle permet d'entrevoir une issue régulière à la lutte des classes, une issue naturelle, non catastrophique. Si nous progressons, la solution du problème des classes se fera d'après le même mécanisme qui a détruit toutes les inégalités antérieures. L. Ward, notamment, a très bien vu que le progrès résulte de la fusion d'éléments dissemblables. Mais quel est le mécanisme de cette fusion ? Nous croyons l'avoir indiqué.

CHAPITRE VI.

L'interdépendance sociale.

Les phénomènes sociaux sont à la fois simultanés et successifs ; dans tous les cas, ils sont interdépendants. La loi d'interdépendance représente l'aspect dynamique de la loi de corrélation dont nous avons parlé au point de vue de la statique ou plutôt de la structure des sociétés. Nous avons du reste signalé à plusieurs reprises et nous aurions pu le faire à propos de la loi de la différenciation, que la statique et la dynamique, la structure et la vie des sociétés sont en fait inséparables.

La loi de corrélation et celle d'interdépendance ont été mises en pleine lumière par A. Comte, H. Spencer et en général par la plupart des sociologistes malgré les points de vue trop unilatéraux auxquels ils se sont placés dans les derniers temps mais qui, en somme, sont une application de cette même loi de différenciation qui tend à séparer d'abord les diverses écoles, de manière à réaliser ensuite une synthèse plus savante et plus harmonieuse.

On entend par interdépendance sociale, la loi constante et nécessaire d'après laquelle toutes les activités sociales agissent les unes sur les autres. Il en résulte qu'aucune d'elles n'est absolument indépendante des autres et que le fonctionnement de chacune est conditionné par celui de chacune des

autres et, d'une façon plus complète encore, par l'activité de l'ensemble de la société ; en effet, en tant même que globale, cette dernière activité agit aussi sur chacune des autres et constitue une activité spéciale.

L'interdépendance des phénomènes sociaux est d'une complexité extrême ; on peut cependant établir un certain ordre dans son étude et en même temps reconnaître que cet ordre à la fois dogmatique et logique correspond à l'ordre évolutif réel des sociétés, à leur développement naturel et historique.

Les actions et réactions sociales qui constituent la vie profonde des sociétés et dont l'activité est la source directe des institutions et des systèmes sociaux peuvent et doivent être mises en rapport avec notre classification des phénomènes sociaux (Livre I, chap. I). Cette classification est basée sur leur ordre de complexité et de spécialité croissantes et de simplicité et de généralité décroissantes. Cet ordre qui est surtout structural représente également l'ordre dynamique et vital des phénomènes sociaux ainsi que des organes, appareils et systèmes dans lesquels ces phénomènes se réalisent au cours de l'existence des sociétés.

Les phénomènes et fonctions les plus simples et les plus généraux agissent de la façon également la plus simple et la plus générale sur les phénomènes et les fonctions plus complexes et plus spéciaux.

1. Il en résulte tout d'abord que le territoire et la population étant les facteurs constitutifs de toute société puisque sans leur combinaison constante aucune société n'est possible, ce sont le territoire et la population, dont les actions et réactions réciproques combinées exercent tout d'abord une action directe sur tous les faits sociaux, attendu que, sans eux, aucune combinaison sociale ne serait possible.

Par exemple, l'influence de l'Angleterre sur le Portugal, s'explique tout d'abord géographiquement. Le littoral du Portugal se trouve précisément sur la route qu'ont à suivre les navires anglais pour se rendre dans la Méditerranée, au Brésil, au Cap de Bonne Espérance et aux Indes ; Porto et Lisbonne sont leurs ports de relâche et de ravitaillement. Alors, naturellement, le commerce anglais s'est inféodé la production portugaise et ce fait a été consacré par la combinaison diplomatique et politique dont le traité de Méthuen

par exemple fut l'expression (Elisée Reclus). De même les relations du Portugal et du Brésil résultent de leur situation géographique réciproque ; ils ont été unis politiquement ; ils le sont maintenant par des cables télégraphiques. On peut remarquer de même que la capitale de la France est située sur le point de convergence de la Seine, de la Marne, de l'Oise et des chemins naturels qui viennent de la Belgique, de l'Allemagne, de la Méditerranée et des côtes de l'Atlantique. P. Mougeolle, exagérant l'influence géographique, va jusqu'à proposer de diviser l'histoire en quatre périodes consécutives et progressives, caractérisées par la situation de plus en plus septentrionale des grandes capitales. De son côté L. Metchnikoff a rattaché la loi statique et progressive des grandes civilisations : 1° au milieu fluvial, comme en Egypte, en Chaldée, dans l'Inde et en Chine ; 2° au milieu Méditerranéen y compris le golfe Persique ; 3° au milieu Océanique de plus en plus universel à mesure qu'à l'Atlantique s'ajoutèrent successivement le Pacifique, l'Océan Indien, l'Océan boréal et finalement l'Océan antarctique seul encore à l'écart du mouvement général.

De même le climat, la géologie, la flore et la faune, dans leurs combinaisons avec la population, agissent sur la vie sociale d'une façon constante. Il est par exemple des îles dont les habitants tirent toutes leurs ressources de certains palmiers ; ceux-ci sont fécondés par des insectes que détruisent les oiseaux, mais les oiseaux sont détruits par une mite parasite qui vit dans leur plumage ; la mite elle-même est détruite par un petit champignon ; ce dernier exerce donc une influence sur le palmier lequel est l'unique ressource de la population. Remarquons que ces actions réciproques sont à la fois simultanées et successives, tandis qu'en biologie la simultanéité des fonctions domine, comme nous le voyons pour la nutrition, la circulation, la respiration et la secrétion.

Inutile de nous étendre sur l'influence de la vie végétale sur la vie animale et de celle-ci sur la vie psychique et la sociologie ; cette influence est suffisamment démontrée par l'action de l'agriculture sur le bétail et du bétail sur l'agriculture, de l'une et de l'autre sur la vie humaine et dès lors sur la vie sociale.

Voici un fait spécial qui montre bien l'action exercée par

le milieu territorial sur les institutions économiques. D'après A. Woeikof, cité par E. Reclus, au Yutacan « la répartition des eaux et des cavernes souterraines a eu pour conséquence, depuis les temps antérieurs à l'histoire, une distribution correspondante de la propriété terrienne. Les domaines, si étendus qu'ils soient, ne valent rien sans l'eau profonde, mais cette eau appartient à quelques grandes familles espagnoles, autour desquelles doivent forcément se grouper tous les habitants du district, s'ils veulent avoir le liquide nécessaire à l'entretien de leurs cultures, à leur propre alimentation et à celle de leur bétail. Ils sont donc obligés de se faire les clients, sinon les serfs du propriétaire foncier qui, en échange du lopin de terre, de l'abreuvoir et des eaux d'arrosage, leur demande un jour gratuit de travail... En un pays où l'eau vive est aussi avarement distribuée, on ne peut en effet concevoir la propiété que sous deux formes, la communauté absolue de la terre ou son partage en grands domaines.»

Quant à l'influence de la population humaine sur toute l'activité sociale il suffit de rappeler que non seulement les ethnologistes, mais des sociologues et des économistes tels que E. Levasseur, A. Coste, M. Kovalevsky, font des variations quantitatives de la population le facteur fondamental de la dynamique sociale, tandis que d'autres se basent sur ses variations qualitatives, telles que les divisions en races, en élites, etc. L'influence de la population à ce double point de vue est incontestable ; elle n'a jamais été contestée ; seulement elle n'est ni unique, ni absolue et les variétés humaines elles-mêmes sont, comme je l'ai exposé, dans *Structure sociale*, le résultat historique d'adaptations, de sélections, de différenciations et de fixations par hérédité de variations dont la source la plus générale se trouve dans les actions et réactions sociales nécessairement produites par la juxtaposition du territoire et de la population, juxtaposition dont la conséquence est une combinaison sociale où territoire et population forment un tout superorganique, dont les deux facteurs sont adaptés l'un à l'autre jusqu'à se confondre par formation, développement et dissolution réciproques.

2. Parmi les phénomènes sociaux, autres que leurs deux facteurs constitutifs dont nous venons de parler, les facteurs économiques sont les plus simples et les plus généraux. Ils

exercent par conséquent une action prépondérante, soit directe, soit indirecte, sur la série postérieure des diverses catégories de faits sociaux jusque et y compris la classe des phénomènes politiques. Rappelons, sans y insister, que dans la catégorie économique même nous avons considéré les phénomènes circulatoires comme les plus fondamentaux tandis que d'autres écoles attribuent ce caractère à la production, comme le font C. Pecqueur, Le Play et K. Marx. Cette controverse particulière peut être négligée ici au point de vue de la conception de l'ordre dynamique de la vie sociale.

Voici des exemples de l'influence directe de l'ordre économique sur l'ordre génétique. Je ne reviens pas sur la conformité de l'évolution des formes familiales en général avec la structure économique et notamment avec la propriété, soit communautaire, soit individuelle.

Des exemples plus spéciaux sont plus intéressants et plus suggestifs.

Chez les Apaches, comme chez les Tatars nomades, l'appropriation se fait par occupation en général violente, la flèche ou la lance (comme chez les Doriens et les Quirites) est le symbôle de l'appropriation ; de même, la femme devient propriété privée ; le chef qui veut la prendre à long terme lui rompt une flèche sur la tête ou en fait voler une autour de celle-ci. De même les anciens Grecs plongeaint leur javeline dans la chevelure de leurs prisonnières comme ils enfonçaient leur lance dans la terre conquise. Maintenant les flèches persistent encore dans la chevelure des dames, mais comme ornements plus ou moins utiles, plus ou moins précieux et coûteux, indiquant la transformation subie par la femme dans la société contemporaine ; sa servitude est capitaliste, les flèches comme les anciennes chaînes transformées en bracelets sont de plus ou moins de valeur suivant l'ordre hiérarchique des classes sociales.

A Rome, sous l'Empire, deux colons établis sur des domaines différents pouvaient se marier, mais, quoique mariés, ils s'exposaient, les propriétaires et les domaines étant distincts et même les domaines seuls l'étant, à être séparés l'un de l'autre ; pourquoi ? Parce qu'ils appartenaient à des domaines différents ; c'était le droit domanial qui règlait l'ordre familial ; de même les enfants, quoi que libres,

étaient aussi attachés à perpétuité à la terre. Aujourd'hui, n'arrive-t-il pas à l'ouvrier industriel d'être séparé également de sa femme et de ses enfants lorsque toute sa journée se passe ailleurs et qu'il ne *voit* les siens que le soir au moment de se coucher ?

Dans le Livre II, nous avons suffisamment montré l'influence exercée par la vie économique sur l'art. Que l'on adopte par exemple la classification des stades sociaux de Marx ou tout autre à caractère économique, il est parfaitement possible d'attribuer à chaque stade de l'évolution artistique une dénomination empruntée au stade économique correspondant. Une telle classification serait dans tous les cas plus profonde que celle qui consisterait à ramener l'évolution artistique à une classification à base idéologique par exemple à la loi des trois états d'A. Comte,

L'activité économique agit sur toute la psychologie collective ; elle est du reste elle même en partie psychologique puisque, comme dans toutes les autres catégories de faits sociaux, les sociétés humaines y interviennent toujours avec toutes leurs unités biologiques et psychiques. En dehors cependant de cette action propre, la vie économique exerce la plus grande influence sur les modes d'activité et sur les formes structurales spéciales à la psychologie collective. Ainsi, dans les sociétés où il y a des classes oisives dominantes, comme jadis à Athènes et actuellement surtout depuis 1789, l'instruction est surtout classique et artistique. Aux classes oisives et spécialement aux jeunes filles on enseigne principalement les choses les plus inutiles. Ces classes elles-mêmes ne sont-elles pas inutiles ; qu'ont elles besoin d'outils sans emploi ? Partout, nous l'avons vu au Liv. II, l'enseignement est en rapport avec l'état surtout économique de la société et la fonction des groupes et des classes d'individus.

Darwin lui-même dans son autobiographie dit : « J'ai eu beaucoup de loisir, n'ayant pas à gagner mon pain » ; il attribue à ce fait une des causes de ses succès scientifiques.

Bückle signale que les troubles religieux cessèrent en Ecosse au milieu du XVIIIe siècle quand on eut fait des routes à travers tout le pays. Alors on commença à s'intéresser aux questions économiques ; les ouvrages, autrefois surtout religieux, traitèrent de plus en plus de sujets commer-

ciaux. Vers cette époque, les Ecossais commencèrent à perdre en partie cette férocité rude qui les distinguait autrefois, « On remarqua que les hommes cessaient de porter les armures qui avaient été jusqu'alors portées par tous ceux qui en avaient le moyen comme une précaution utile dans une société barbare, et par conséquent guerrière. »

L'état économique agit sur toute la psychologie collective ; il se forme de lui-même une psychologie. C'est ainsi qu'il agit sur les formes religieuses et autres ; celles-ci au contraire ne réagissent qu'indirectement et faiblement sur lui. Ainsi, sans soutenir d'une façon absolue que le christianisme n'a pas influé sur l'abolition de l'esclavage, on peut dire qu'il n'a fait que suivre le mouvement économique qui rendait le travail libre plus *profitable* aux *capitalistes* que le travail servile. En outre beaucoup de faits témoignent que la religion ne fut pas toujours favorable à cette transformation. Ainsi, précisément à partir de Justinien et de la victoire du Christianisme, la condition des esclaves empire. Sa loi Julia Norbanna crée à l'émancipation des esclaves tant ruraux que domestique des obstacles presqu'insurmontables. La loi Aelia Sentia limite le nombre de ceux qu'il est permis d'affranchir par testament. Même jusqu'au XVIIe siècle, on voit les Seigneurs féodaux exercer le droit de vie et de mort sur les serfs de de leurs domaines.

Aujourd'hui même, ne constatons-nous pas que le relèvement économique du peuple, bien plus que les prêches et les discours, est le meilleur instrument de propagande antialcoolique?

La vie économique, comme on le voit, agit directement sur les mœurs et la morale ; la morale de chaque société est avant tout déterminée par son mode d'existence économique. Il en est de même du droit. La célèbre brochure de Sieyès, par exemple, signifiait que le moment était venu de sanctionner juridiquement et politiquement la situation économique que le Tiers Etat avait acquise en fait. En ce qui concerne l'action de l'Economie sur la Politique, il suffit de signaler que les classes possédantes ont partout et toujours été les classes dirigeantes.

La loi que l'Economique, en tant que phénomène le plus simple et le plus général, agit sur tous les autres phéno-

mènes sociaux d'une façon plus ou moins directe doit être maintenant généralisée et complètée en ce sens que tous les phénomènes et fonctions immédiatement antérieurs agissent le plus immédiatement et le plus directement sur les phénomènes et les fonctions séquents suivant l'ordre de leur classification. D'où la conséquence que les actions et réactions sont moins immédiates et directes entre phénomènes et fonctions appartenant à des classes distinctes qui ne se suivent pas immédiatement que là où il y a liaison directe et immédiate. Ainsi la vie économique agit plus directement sur la vie génésique que sur l'activité juridique ou politique. La morale et le droit ont plus de rapports directs entre eux que la Morale n'en a avec la politique.

Ce sont les phénomènes et les fonctions d'une même classe, et, dans chaque classe, ceux relatifs à chaque fonction spéciale qui s'associent le plus facilement et influent le plus les uns sur les autres; par exemple sont interdépendants le fonctionnement du crédit et du commerce, les modes de culture et de distribution du sol, l'organisation du travail et la technique de la production.

Sauf ces différences d'intensité résultant de leurs connexions plus ou moins immédiates et directes, tous les phénomènes sociaux agissent les uns sur les autres; de là la complexité indéfinie de la vie sociale en rapport avec la complexité de sa structure. Les sciences, par exemple, agissent les unes sur les autres; les plus simples et les plus générales tendent à empiéter sur les plus complexes et les plus spéciales, les unes influent sur les autres, même la science sociale sur la biologie. « Un heureux hasard, dit Darwin, me fit lire alors le livre de Malthus « *Sur la Population* », et l'idée de la sélection naturelle me vint à l'esprit. » Les progrès des sciences particulières ont totalement transformé la philosophie, notamment ceux de la géologie, de la zoologie et de l'anthropologie. Les sciences particulières ont modifié l'histoire de la création et celle-ci a rénové les principes de celles-là.

En disant que « les dieux naissent du souffle des chantres inspirés », le Rig-Véda nous montre l'action de l'art sur la religion. Le culte lui-même est en rapport avec la Procédure et le Droit. « Le culte romain, dit Bouché Leclercq, est une

procédure analogue de tout point à celle des actions de la loi que les Pontifes plus tard léguèrent aux jurisconsultes. Le sacrifice est une offre intéressée et la prière qui l'accompagne nécessairement (Pline, 28, 10) est une stipulation dont l'effet est infaillible si elle est conçue dans les termes sacramentels fixés par la coutume. »

Autre exemple : la féodalité, en tant que régime politique, s'est formée sous l'action des mœurs notamment économiques. « La féodalité, dit Fustel de Coulanges, n'est pas née d'un système politique ; elle a pris naissance dans les usages de l'existence individuelle. Loin qu'elle ait été créée par une révolution, c'est d'une lente tradition d'habitudes qu'elle est sortie. La vie privée a été le terrain où elle a germé. Elle s'est établie dans les mœurs des particuliers et dans leurs relations entre eux longtemps avant de se produire comme organisme politique. » Rien de plus juste, sauf que ces mœurs dites privées sont en réalité sociales et collectives et déterminées avant tout par les relations économiques.

Lorsque Kant écrit que « l'éducation morale de l'homme doit commencer non point par l'amélioration de ses mœurs, mais par la rénovation de sa manière de penser et par la formation d'un caractère en lui », il se trompe peut-être au point de vue de l'ordre dynamique, mais il reconnaît qu'un tel ordre existe puisqu'il ajoute : « on doit commencer par là, quoique d'ordinaire on procède autrement, que l'on combatte exclusivement les vices sans toucher à leur racine commune. »

Voici un fait qui montre que l'Economique et la Politique agissent même sur les croyances religieuses : A. Réville signale qu'à l'époque de l'introduction du Christianisme, les Finnois étaient encore au stade pastoral, aussi la société divine était aussi patriarcale; leur Olympe était une grande famille dont Oukko, le dieu suprême, était un pasteur qui menait paître ses troupeaux de nuages. Les esprits inférieurs des bois, des eaux, du sous-sol étaient de même groupés comme des enfants et des serviteurs autour des couples préposés à la direction des divers éléments, comme les chefs patriarcaux l'étaient à celles de leurs groupes familiaux.

En Egypte, la féodalité divine fut le réflet de la féodalité terrienne et politique comme le montre Maspero. Chez les Assyriens où domine une monarchie militaire absolue et

hiérarchique, Assour est le despote divin calqué sur le type du monarque divin. En Chine, écrit M. Goblet d'Alviella, « non seulement nous trouvons dès les plus anciens temps, l'Etat divin étroitement imité de l'Etat terrestre, mais encore les différents degrés de leur organisation respective, sont strictement en rapport les uns avec les autres. » C'est évidemment l'interdépendance dynamique qui explique cette corrélation de structure.

Ce dynamisme se rencontre jusque dans les rapports de la science et de la politique. Ainsi, dans les sociétés gouvernées despotiquement, par commandement, la conception scientifique ne pouvait par cela même s'élever à l'idée de rapports nécessaires, de lois; même la conception intermédiaire d'un libre arbitre devait être étouffée par celle d'une nécessité impérative, à la fois supérieure et extérieure à la société. La doctrine du libre arbitre fut elle-même un instrument historique de révolte indispensable à l'avènement d'une conception scientifique d'un ordre simultané et successif de sociétés où les déviations individuelles ne sont plus considérées que comme des accidents accessoires, bien que également déterminés. Précisément cette conception d'un ordre social statique et dynamique fonctionne maintenant dans la mentalité collective grâce à l'action favorable et progressive de la fonction politique du self-governement social ; désormais il y a corrélation entre leurs structures respectives qui se soutiennent l'une l'autre ; de même il y a interdépendance entre leurs fonctions qui se complètent.

Il faut ajouter encore à cette loi d'après laquelle tous les faits sociaux agissent les uns sur les autres que même les plus complexes et les plus spéciaux réagissent sur les plus simples et les plus généraux. Inutile de multiplier les exemples : la politique exerce une réaction sur le Droit; celui-ci de même que la politique sur la morale, en dernière analyse tous les phénomènes des catégories sociales supérieures réagissent sur ceux des catégories auxquels ils sont directement ou indirectement subordonnés, c'est-à-dire finalement sur la vie économique.

Exemples : la propriété fortifiée par une noblesse héréditaire et consacrée par la religion est plus résistante que celle proclamée seulement par la loi ; en ruinant le privilège

familial et la religion, on sape du même coup les anciennes formes propriétaires par voie de réaction, la propriété tout en faisant la loi devant aussi se modeler sur la loi quand elle est l'expression de la volonté populaire. Toutefois, dans une société consciente, la méthode la plus efficace de réduire la noblesse et la religion est de réduire d'abord le privilège propriétaire; seulement il arrive dans la dynamique collective ce qui se passe dans les sièges; on emporte d'abord les forts détachés et les ouvrages avancés; cela affaiblit la place tout en ne constituant pas une victoire décisive.

Changer les opinions philosophiques, c'est porter atteinte aux fondements de l'Etat; la ruine des cultes locaux favorisa la destruction de la Cité ancienne. Le monothéisme et plus encore la philosophie positive préparent une Economie internationale tout autant qu'un Etat politique conforme. Anaxagore croyant à un dieu suprême, unique et universel, refusait d'être magistrat dans une Cité.

Non seulement, dans la dynamique sociale, les forces plus spéciales et plus complexes réagissent constamment sur les plus générales et les plus simples tout en restant subordonnées à ces dernières, mais cette dynamique déjà si compliquée, doit être complétée par une loi fondamentale. Cette loi consiste en ce que l'activité de chacune des parties quelconques de la structure sociale est toujours en rapport avec l'activité de la structure d'ensemble de la société. Il y a une action globale nécessaire du tout, comme tel, sur l'activité fonctionelle de chaque système, de chaque appareil, de chaque organe, de chaque élément constitutif de toute société. De là, la tendance générale et renforcée vers la conformité de toutes les parties d'un type social au type global. La société n'est pas seulement conforme à ses unités composantes, comme dit Spencer, mais toutes ses unités se conforment au type à raison de l'action exercée par le tout sur les parties.

Nous retrouvons ici, comme conséquence de la dynamique, la même loi d'équivalence que nous avons déjà rencontrée antérieurement. Il résulte de cette action réciproque des parties les unes sur les autres et sur le tout et d'un autre côté de l'action du tout sur chacune des parties, que l'individu et la société notamment sont non pas subordonnés l'un à l'autre mais coordonnés entre eux. Ils ne sont pas essen-

tiellement antagonistes, mais ils participent à l'équilibre instable de tout ce qui est.

Il existe en somme une imperfection constante dans la coordination sociale ; cette imperfection se manifeste aussi bien au point de vue de la corrélation structurale qu'au point de vue de l'interdépendance fonctionnelle de toute société. De ce que l'équilibre est toujours imparfait et jamais absolu, il résulte précisément que les sociétés doivent être considérées comme des superorganismes, c'est-à-dire des organisations dont la dynamique est de beaucoup plus compliquée que celle de n'importe quel organisme individuel, même humain. C'est la société qui seule est le surhomme et par cela même l'individu qui en fait partie a pu arriver à se dépasser lui même en tant qu'animal.

Il importe ici également d'indiquer combien, au point de vue des lois de corrélation et d'interdépendance des sociétés et des faits sociaux, est encore restée métaphysique cette conception à la fois statique et dynamique de l'ordre social d'après laquelle les sociétés et spécialement les Etats sont absolument souverains et autonomes. J'ai prouvé, dans Structure générale, que toujours et partout sociétés et Etats, du moment qu'ils ont des rapports, sont interdépendants et tendent à une structure commune ou du moins conforme.

Cette conception purement idéologique est encore dominante, malgré tous les démentis que lui a opposés l'expérience historique. Cette conception idéologique se retrouve à un autre point de vue chez Spencer. Après avoir exposé qu'à la différence des organismes les sociétés forment un tout discret et non concret, ce qui est trop absolu vu qu'il n'y a qu'une différence de degré, l'illustre sociologue ajoute que les signes des sentiments et des idées remplissent dans les sociétés la *fonction internonciale* remplie dans les corps vivants par les ondes moléculaires et qu'ainsi se trouve établie la dépendance mutuelle des parties qui fait de l'agrégat social un tout organisé quoique discret et vivant. Spencer soulève ici, en sociologie, l'ancien problème du continu et du discontinu, du plein et du vide. Comme il considère le superorganisme social comme discontinu, il se croit obligé d'expliquer comment la dynamique sociale peut se réaliser et alors, dans le vide qu'il a lui-même imaginé, il jette, pour

le combler, les signes des idées et des sentiments considérés comme les agents intermédiaires, les internonces entre les diverses parties du corps social. On le voit c'est, appliqué à la sociologie, l'ancien dualisme entre l'esprit et la matière, l'âme et le corps, ainsi que le problème de leurs relations réciproques qui sont ressuscités par le grand Metaphysicien du Positivisme.

Ce sont toutes les unités humaines combinées avec le territoire qui forment le tissu connectif des sociétés, tissu dont les nœuds sont représentés par les centres de coordination où toutes les activités sociales viennent se rejoindre, se régulariser et s'unir en vue de leur coopération à la vie d'ensemble du superorganisme.

CHAPITRE VII.

L'Hérédité sociale.

La loi de l'hérédité en sociologie est une application spéciale de la loi de continuité. Comme cette dernière elle est à la fois statique et dynamique. Si nous en traitons dans cette partie consacrée à la vie des sociétés, c'est que par son caractère dynamique elle complète l'explication du mécanisme de l'évolution.

Dans *La variation des animaux et des plantes*, Darwin dit : « N'importe quel changement dans les conditions de la vie, même le plus léger suffit souvent pour déterminer la variabilité ; l'influence d'un changement s'accroît par accumulation ; ainsi il faut que deux ou trois variations soient soumises à une condition nouvelle avant que l'effet n'en soit visible. » Voilà très nettement indiquée la fonction de l'hérédité en biologie ; elle *transmet* les variations et les *fixe*.

Nous n'avons jamais soutenu que l'hérédité en sociologie était absolument idendique à l'hérédité en biologie ; cependant elle est analogue comme fonction et comme mécanisme. Il est incontestable que les institutions sociales se transmettent de générations à générations, de même aussi se transmettent les croyances et les doctrines ; même les sociétés particulières qui périssent laissent un héritage susceptible de

passer aux sociétés qui leur succèdent ; déjà les anciens avaient conscience de cette hérédité.

Dans un de ses discours Périclès, suivant Thucydide, prononçant l'éloge des Athéniens morts pendant la guerre, dit : « Nos premiers aieux sont dignes d'éloges et nos pères encore plus : c'est eux qui ont *ajouté* à l'héritage qu'ils avaient reçu la puissance que nous possédons et ce n'est pas sans de grands travaux qu'ils l'ont *transmise* » ; dans une autre circonstance il ajoutait : « S'il faut que nous dégénérions un jour, car tout est destiné à décroître, il en restera du moins un éternel souvenir. »

Les progrès de la science historique n'ont fait que confirmer de plus en plus la grande loi de l'hérédité sociale ; c'est elle qui relie toutes nos institutions, toutes nos croyances actuelles aux origines les plus lointaines des sociétés. La structure et la vie actuelle de celles-ci sont l'héritage accumulé, mais en même temps modifié, des civilisations précédentes.

Nous avons hérité de notre structure actuelle, comme les êtres individuels ont hérité de la leur, Ceci même nous montre le double aspect à la fois statique et dynamique de l'hérédité. D'un côté elle est un facteur de consolidation et de fixation de la structure par accumulation des matériaux qui en constituent pour ainsi dire le squelette, de l'autre elle règle les variations qui sans cesse, sous l'empire de conditions nouvelles, tendent à modifier la structure existante.

Nous avons déjà vu, au Livre I, qu'il y avait entre les phénomènes sociaux non seulement un ordre logique et dogmatique mais une véritable filiation historique et naturelle. Il en est de même au point de vue de la structure et de la vie d'ensemble des sociétés, pour ce qui concerne la succession de leurs types et de leurs stades. Dans *Economie publique et Science des Finances*, nous avons aussi consacré un chapître spécial à l'hérédité ; chaque budget par exemple recueille en doit et en avoir l'héritage des budgets antérieurs et prépare, avec plus ou moins de variations, sa propre transmission à ses successeurs.

La structure des sociétés étant plus plastique que celle des organismes à raison de leur masse et de leur complexité supérieures, leur stabilité est moindre, leurs bases fondamentales

bien que très lentes à se modifier sont elles-mêmes relativement plus variables. Quand des conditions nouvelles se produisent dans le milieu soit extérieur soit interne de la société et que l'action de ces conditions se répète, la société tend à varier et à s'adapter à ces conditions ; ces variations à leur tour, à mesure que par répétition et exercice elles s'intègrent dans l'organisation sociale, se fixent et sont susceptibles d'êtres transmises par hérédité.

L'hérédité des caractères acquis au cours de l'existence individuelle de l'organisme, si contestable en biologie, existe bien certainement en sociologie. On le comprend d'autant plus facilement que la vie d'une société est plus continue et plus durable que la vie individuelle, la transmission des caractères acquis s'y fait en réalité dans une seule et même société qui se continue et cela ne diffère pas lorsque cette transmission se fait d'une société à une autre parce que, même dans ce cas, il y a entre ces deux sociétés des liens de continuité et une vie au moins en partie commune.

Toute variation commence donc par être un changement particulier qui, s'il se répète et s'il est avantageux, donne lieu à une sélection et à une adaptation qui tend à se fixer, à devenir la règle et à se transmettre.

Dans la vie sociale, naturellement plus longue, il faut souvent des siècles avant qu'une variation arrive à se transformer d'exception en règle, c'est-à-dire en institution intégrée dans la structure sociale avec tendance à se transmettre. Prenons un exemple dans le droit de succession même. Le *bénéfice* consiste d'abord dans l'octroi par le suzerain de certains domaines dans des cas isolés et avec caractère simplement viager ; l'institution se généralisa peu à peu et il s'y introduisit une modification d'abord exceptionnelle mais qui tendit à son tour à se généraliser à raison des avantages qu'elle présentait pour les titulaires des bénéfices dont l'importance sociale s'était de plus en plus accrue. Chez les bénéficiers se manifesta une tendance générale à transmettre leurs bénéfices à leurs enfants ; cette tendance se réalisa par tolérance, par répétition ; il fallut au moins cinq ou six siècles pour faire de l'hérédité du bénéfice la règle. En France et en Angleterre la révolution ne fut complète ou du moins générale qu'au XIVe siècle ; l'hérédité commença même par n'être

admise que pour la ligne mâle, et en Alsace, encore en 1789, il y avait des fiefs reversibles au seigneur suzerain en cas d'extinction de la race mâle du vassal.

De même le droit de tester s'introduit par lente infiltration dans le droit coutumier, au fur et à mesure que l'ancienne communauté économique et familiale se désagrège en fait comme peu favorable à l'état économique et, finalement, il fait partie intégrante du droit, il est consolidé et se transmet comme institution.

Un exemple remarquable de transmission héréditaire à la fois dans le domaine pratique et dans le domaine théorique est celui que nous fournit le passage en France de la monarchie absolue à la souveraineté de la Nation. Une mutation s'est effectuée mais accompagnée d'hérédité de l'ancienne structure. Le fait fut tellement frappant qu'il fut observé au moment même par un des acteurs les plus célèbres de la Révolution de 1789. Sieyès signale que la conception de la souveraineté que se forme le peuple sous la première république est tout à fait royale ou impériale : « Ce mot, la souveraineté du peuple, ne s'est présenté, si colossal devant l'imagination, que parce que, l'esprit français, plein encore des superstitions royales, s'est fait un devoir de la doter de tout l'*héritage* de pompeux attributs et de pouvoirs absolus qui ont fait briller les souverainetés usurpées. On s'irritait de ne pouvoir lui donner encore davantage. On semblait se dire avec une fierté patriotique : si la souveraineté des grands rois est si puissante et si terrible, la souveraineté d'un grand peuple doit être bien autre chose encore. » Cette hérédité dans la psychologie collective correspondit, bien qu'en partie modifiée, avec l'hérédité de structure des institutions politiques fondées par la bourgeoisie devenue dominante.

Rappelons en terminant que l'histoire de toutes les institutions économiques démontre qu'elles commencèrent par être des variations isolées qui finirent par se généraliser et à se transformer en institutions régulières, susceptibles de se transmettre héréditairement de génération en génération : il en fut aussi des postes, des télégraphes, du transport terrestre et maritime, des foires, des marchés et même des expositions nationales et internationales, des banques et du crédit,

des diverses formes de l'organisation du travail et de la production, etc.

En sociologie, tous les caractères acquis à la suite de variations considérées comme avantageuses eu égard aux circonstances tendent à se répéter, à se généraliser et à se fixer en institutions organiques et régulières transmissibles par l'hérédité sociale.

Au fond la condition essentielle de la transmission semble être une suffisante intégration. Par là la sociologie se rattache à la biologie. C'est l'intensité et la profondeur nécessaires de cette intégration qui, en biologie séparent surtout Lamarck et Spencer, de Darwin et surtout de Weisman. La conception de l'hérédité en sociologie pourra peut-être exercer une influence sur les diverses conceptions biologiques en faisant ressortir leur caractère relatif. Ce serait un nouvel exemple d'interdépendance scientifique.

CHAPITRE VIII.

La durée de la vie sociale.

La vie sociale ne peut être complètement assimilée à la vie individuelle des organismes. C'est à tort que Quetelet ainsi que presque tous les théoriciens antérieurs identifient les phases successives de l'existence des sociétés à celles des individus. Quetelet distingue cependant entre les Etats, les nations et l'humanité; les États meurent plus vite que les nations, celles-ci plus vite que l'humanité. Il y a cependant conformité au point de vue des phases de leur développement, la différence est surtout dans la durée de ces dernières.

Ici il faut observer que les sociétés se rajeunissent continuellement; elles se composent à tout moment, bien que dans des proportions différentes, d'unités dont les unes sont jeunes, d'autres mûres, un plus petit nombre vieilles. Ces proportions varient même avec la structure sociale suivant les avantages que peut présenter l'une ou l'autre catégorie.

La vie sociale par cela même apparaît comme une correspondance supérieure vis-à-vis de toutes ses conditions internes et externes. La mort ne semble pas une nécessité absolue

de la conservation des sociétés qui forment, ainsi que nous l'avons vu, une espèce unique. Des sociétés particulières ont cependant disparu ; néanmoins la société humaine a persisté; elle s'est étendue de plus en plus, par la production des variétés, à la surface de la planète; c'est ainsi qu'elle s'y est de mieux en mieux adaptée, confondant de plus en plus son milieu intérieur avec son milieu extérieur jusqu'à les fondre dans une combinaison et une correspondance de plus en plus complexes et complètes. Il s'est formé une société des sociétés toujours grandissante au point de devenir mondiale. Dès lors la durée de la vie sociale arrive à se confondre avec la durée des conditions mêmes de son existence. Si la mort naturelle peut et même doit est considerée comme un phénomène d'adaptation avantageuse pour les organismes pluricellulaires, si de même la mort de sociétés particulières peut et doit être considérée comme étant avantageuse dans une organisation où les diverses sociétés particulières ne vivent pas encore en fait d'une existence commune, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit d'une société devenue mondiale et umique, dont toutes les parties entrent dans la composition d'une seule et même structure. Alors pour que cette société mondiale perdure, il suffit que ses parties composantes se rajeunissent constamment ; une telle société pourra en outre s'élever à une vie supérieure en accroissant continuellement, par des combinaisons plus parfaites, son organisation intérieure toujours, du reste, elle même perfectible en tant que correspondante à un milieu extérieur.

Dans ces conditions, la durée de la vie d'une société mondiale de plus en plus et de mieux en mieux différenciée et coordonnée, en un mot organisée, peut par un retour apparent à la forme organique la plus simple, celle de la cellule considérée par Weisman comme immortelle, sauf accident, être indéfinie.

La durée de la vie des sociétés doit donc comme celle de tout organisme être envisagée comme variable ; elle est déterminée par toutes les conditions tant intérieures qu'extérieures de leur existence. Avec de nouvelles conditions, leur durée change en plus ou en moins. La prolongation de cette durée est donc en rapport avec tout le mécanisme de l'évolution y compris celui de la sélection intersociale. La longévité

sociale comme celle des individus tend aussi à devenir héréditaire. Chez les êtres pluricellulaires, la mort est normale parce que les cellules qui sont la base de leurs tissus s'usent par leur fonctionnement, elles deviennent dès lors de moins en moins aptes à se multiplier et à rajeunir l'organisme. Au contraire, dans les sociétés et spécialement dans une société mondiale, le rajeunissement continu des parties constituantes et l'élimination de celles qui ont cessé de fonctionner, en supposant même qu'ils ne soient pas infinis, sont dans tous les cas incomparablement moins limités.

Parmi les animaux d'organisation inférieure et de même dans les sociétés inférieures la mortalité est énorme ; ces animaux et ces société subissent les influences les plus simples et les plus générales, leur existence en dépend ; il en est autrement des organismes et des sociétés complexes. Il n'y a pas de raison pour qu'une société des sociétés, une société mondiale, pacifique, laborieuse, où la distribution et la répartition des richesses sont bien équilibrées et organisées, où les relations sexuelles sont harmonieuses, où la vie esthétique, scientifique et morale est ample et heureuse, où la justice sans cesse progressive devient de plus en plus la règle de la conduite entre individus et entre groupes, où la politique n'est plus que le régulateur suprême de tous les besoins, désirs et aspirations d'une société consciente et agissant avec méthode dans sa réorganisation continue, il n'y a pas de raison, dis-je, pour qu'une telle société périsse, ni décline. Sa longevité devient adéquate à celle même de l'espèce humaine, espèce unique dont toutes les parties sont coordonnées dans une société également unique.

En biologie, ce sont les parties dont le développement est la plus tardif qui ont aussi la destination fonctionnelle la plus haute et les organismes mettent d'autant plus de temps à se développer qu'ils sont plus élevés. Les sociétés humaines inférieures arrivent plus tôt au bout de leur développement que les sociétés plus complexes. Il y a dans les sociétés comme chez les individus un rapport entre la précocité, la durée et la plasticité du développement.

Toutefois, la vie de l'espèce humaine n'en reste pas moins soumise aux conditions les plus générales de la vie ; la so-

ciété mondiale elle-même est dépendante de la loi générale du transformisme.

Les soleils et les planètes représentent des intégrations de mouvements ou de forces qui se dissipent en se désintégrant ; les soleils et les planètes meurent ; la durée de la société mondiale ne peut donc être considérée comme absolument éternelle. Née à un certain moment, l'espèce humaine peut disparaître de même. Cette prévision, quelque lointaine qu'elle puisse être, devrait nous engager à une grande modestie, à une grande tolérance réciproque et à une amélioration de nos rapports sociaux. La pensée de la mort collective doit devenir pour nous, bien plus que celle de la mort individuelle, la grande préoccupation de la vie.

CHAPITRE IX.

Progrès, regrès et retours apparents.

On confond souvent les expressions *développement*, *évolution* et *progrès*. Ces termes représentent cependant des choses très différentes. Le développement est surtout quantitatif ; en outre il suppose un point de départ, une forme originaire et également un point d'arrivée ; le progrès est surtout qualitatif et suppose de même une comparaison entre au moins deux stades. Quant à l'évolution dont nous traiterons plus loin, elle embrasse à la fois le point de vue quantitatif et qualitatif et en outre elle suppose un mouvement sans commencement ni fin.

La statistique par exemple ne peut nous fournir que des rapports quantitatifs ; les rapports qualitatifs lui sont inaccessibles ; elle ne peut les traduire qu'en quantités mesurables comme elle le fait pour les suicides, les crimes, les peines, etc.

Il n'y a pas cependant entre le point de vue quantitatif et le point de vue qualitatif une différence absolue ; les petites différences quantitatives deviennent elles-mêmes qualitatives quand elles s'accumulent et se développent au point de devenir considérables. Tout accroissement ou développement de la masse tend à une différenciation des parties de cette masse et dès lors à des variations fonctionnelles de qualité

différente. Ainsi un grand développement de territoire et de population pour une société entraine naturellement certaines différences dans les combinaisons sociales qui s'effectuent entre ce territoire et cette population.

De même, la propriété de s'organiser et d'agir contractuellement que nous avons reconnue comme constituant le caractère distinctif et qualitatif des sociétés se rattache au fait que toute société est, dans tous cas, un agrégat plus considérable que tout organisme individuel ; plus une société est vaste, plus elle est complexe et plus s'impose à elle le contractualisme comme organisation et comme méthode.

Néanmoins, le développement social ne constitue pas lui-même un progrès. L'accroissement du territoire, celui de la population, le développement économique ne sont pas plus des progrès considérés en eux mêmes que la jeunesse, la maturité et la vieillesse ne le sont pour les individus, dont le premier pas dans la vie peut être considéré aussi comme le premier pas vers la mort.

Le progrès est un développement de nature spéciale, c'est un développement accompagné d'une amélioration des conditions de la vie sociale ; la progression dès lors ne peut et ne doit pas être conçue comme nécessairement continue, elle doit l'être comme dépendante des conditions. Non seulement tout développement n'est pas un progrès, mais toute adaptation nouvelle n'en est pas un. Un animal que les circonstances obligent à devenir grimpeur ou même terrestre n'est pas nécessairement supérieur à sa condition antérieure. L'adaptation à des conditions nouvelles n'est pas un progrès si les conditions nouvelles remplacent simplement les anciennes, et l'adaptation nouvelle l'adaptation antérieure. Dans ces conditions l'animal ou la société peuvent représenter des formes inférieures d'adaptation et d'organisation. Il y aurait évolution, non progrès, même l'évolution serait régressive. Il en est autrement par exemple si l'animal ou la société s'adaptent notamment à la fois à la vie terrestre et à la vie maritime. Cela implique un progrès de la vie, un progrès dans l'organisation, une adaptation supérieure se manifestant par une correspondance à la fois avec les conditions anciennes, mais avec de nouvelles conditions surajoutées. Et ceci suppose que ces nouvelles conditions sont avanta-

geuses à l'organisme ou à la société, car dans le cas contraire encore une fois il n'y aurait pas progrès.

Le progrès consiste donc dans l'adaptation à des conditions de plus en plus avantageuses, par conséquent dans un perfectionnement de l'organisation tel que cette organisation fonctionne dans des conditions meilleures qu'antérieurement. Les animaux et les sociétés où il se produit des variations avantageuses de ce genre tendent à se perpétuer et à l'emporter par sélection naturelle. L. Ward considère que le progrès social est soumis à une loi de productivité décroissante, les forces progressives étant elles-mêmes sujettes à l'équilibre et à un balancement rythmique qui diminue graduellement en amplititude et finit, d'après lui, par s'arrêter à moins qu'une nouvelle force n'intervienne. D'après notre théorie, au contraire, la quantité de mouvement est, il est vrai, toujours la même au point de vue absolu, mais le mouvement se transforme. Cette transformation se manifeste dans les sociétés progressives en ce sens que l'amplitude des oscillations décroît mais que leur multitude croît ; le mouvement devient ainsi plus régulier, il se produit une économie dans les résultats, une économie de l'effort par rapport à la résistance, plus d'effet utile par rapport au poids mort, dès lors une productivité croissante. La théorie de Ward se rattache aussi à celle de Loria, sur les formes-limites de l'évolution, théorie que cet éminent sociologue a déjà lui-même fortement atténuée spécialement en ce qui concerne l'évolution des formes sociales autres que les formes économiques.

La conception d'un état final, caractérisé par un équilibre et un état parfaits est très ancienne ; elle se rencontre par exemple dans les tentatives de philosophie de l'histoire, en Perse aussi bien que dans le rêve de la Cité de Dieu de St-Augustin et dans les systèmes socialistes d'après lesquels l'injustice sera un jour définitivement vaincue et l'humanité fera un saut du régime de la nécessité et de l'inégalité dans un régime de liberté et d'égalité. Ce sont là des formes rudimentaires d'interprétation de l'évolution et du progrès. Dans l'Inde les âges successifs se composaient de millions de siècles ; ils étaient seulement reliés entre eux en ce qu'un bouddha présidait à chacun d'eux. A Rome, d'après les poèmes prophétiques, l'histoire de l'humanité se divisait en

périodes avec des divinités successives et devait aboutir au renouvellement du monde et à l'âge d'or. En Judée, les prophètes devaient ressusciter pour servir de précurseurs au Messie qui réalisera le changement total et définitif. Les Perses conçoivent l'histoire générale comme une série de mutations discontinues à chacune desquelles préside un prophète ; chaque période est de mille ans ; puis viendra le Paradis définitif et le règne d'Ormuzd : toute la terre aplanie, une langue, une loi, un gouvernement. Cet évènement sera précédé de grands désastres causés par l'esprit du mal qui dévastera le monde, mais deux prophètes viendront consoler les hommes et annoncer le triomphe éternel du bien ; alors l'esprit du mal devait devenir lui-même bon.

Que de superstitions analogues on rencontre encore actuellement dans les théories sociales les plus avancées !

Ce fut A. Comte qui développa l'idée féconde que le Progrès est le développement même de l'ordre, c'est-à-dire de l'organisation sociale. H Spencer insista surtout sur le mécanisme du progrès en montrant qu'il s'effectue par des différenciations croissantes ; nous ajoutons que le caractère essentiel du progrès consiste en ce que ce développement et ces différenciations sont de plus en plus et de mieux en mieux coordonnés. Comte, dans son *Traité de Sociologie*, avait aussi établi une échelle du perfectionnement humain : 1° matériel, 2° physique, 3° intellectuel, 4° moral. Tous ces caractères étant combinés dans tout phénomène social le sont aussi dans le Progrès ; cette classification est donc purement subjective et idéologique.

Quel est donc le mètre qui peut assurer qu'une société est en progrès soit par rapport à elle-même, soit par rapport à d'autres sociétés coexistantes avec elle ou qui l ont précédée? Quelle est en un mot la mesure de la valeur des sociétés ? Cette mesure elle-même ne peut être que sociale ; elle ne peut consister dans aucun élément emprunté à une catégorie quelconque des phénomènes sociaux. Ni l'étendue du territoire, ni la densité de la population, ni l'organisation économique elle-même, ni à plus forte raison, celle de la famille, de l'art, de la science, de la morale et du droit ne peuvent être considérées isolément comme l'étalon unique de la valeur des sociétés ; isolément elles ne sont que des indices non décisifs

et qui même peuvent fausser les évaluations. Le mètre de la valeur des sociétés ne réside que dans la société tout entière ; ce sont les sociétés et leurs membres qui s'apprécient toujours elles-mêmes mais suivant des mesures de plus en plus objectives et positives empruntées à l'ensemble de leur organisation suivant que celle-ci est plus ou moins développée et différenciée et surtout coordonnée. Ici donc, mais avec une ampleur encore plus considérable, nous venons de rencontrer le même problème que celui qui a tant agité l'économie politique, le problème de la valeur. Pas plus pour la mesure de la valeur des sociétés que pour la mesure de la valeur des utilités économiques, il n'y a de mètre fixe comme il en existe pour la mesure des grandeurs ; le mètre social est toujours lui-même un mètre confectionné d'éléments composites et toujours variables ; en sociologie générale pas plus qu'en économie il n'y a d'unité fixe de la valeur. Marx lui-même n'arrivait-il pas à rétribuer différemment le travail qualifié et le travail non qualifié, mais qui donc, si ce n'est la société toute entière décide quel est le travail qualifié? Dans une société militaire ce sera le métier de la guerre, dans une société religieuse le sacerdoce, dans une société socialiste le travail lui-même mais apprécié plus ou moins différemment suivant toutes les conditions sociales, le marché et toutes les institutions quelconques qui agissent sur la valeur et les prix. Tel travail jugé qualifié aujourd'hui peut être disqualifié demain et vice-versa, bien que dans tous les cas on puisse dire que sa quantité, sa durée, son intensité, sa qualité, sa rareté, son utilité influeront toujours sur sa valeur ; dans tous les cas aussi, non seulement toutes les institutions économiques, mais toutes les institutions sociales quelconques influeront sur le marché du travail. Ce marché ne sera pas seulement économique, ce sera le marché représenté par le grand milieu constitué par la structure de la société à chaque moment. Pour les mêmes motifs, le mètre de la civilisation de chaque société est composé d'un alliage de tous les éléments constitutifs de cette société et non d'une substance fixe et unique.

Nous devons donc considérer le progrès social comme caractérisé par l'acquisition par la société de qualités relativement nouvelles, comme un développement plus différencié

que celui existant antérieurement et en outre coordonné avec l'ensemble de la structure sociale ainsi modifiée. Dans ce cas il y a réellement non seulement développement, mais amélioration de la société ; celle-ci est à la fois plus et mieux adaptée ; sa structure et sa vie sont devenues supérieures.

Il y a aussi un ordre naturel dans cette progression ; cet ordre est conforme à la filiation naturelle et historique ainsi qu'à la série logique et dogmatique que nous avons établies entre les phénomènes sociaux ; les progrès les plus généraux sont les progrès économiques, ils sont aussi les plus stables, les progrès politiques sont les plus spéciaux, les plus complexes, les plus instables ; leur intégration dans le superorganisme social est surtout assurée quand ils correspondent à des bases économiques déjà elle-mêmes antérienrement et plus complètement consolidées.

CHAPITRE X.

L'ordre régressif en Sociologie.

Dans *espèces et variétés*, H. de Vries a très bien observé en biologie, comme je l'avais fait en sociologie, que l'existence simultanée et constante de la progression et de la régression constitue, comme il dit, l'un des principes importants de l'évolution des êtres. En biologie, elles agissent presque toujours simultanément et la régression y consiste dans la disparition de certaines qualités dont le caractère peut devenir latent sans être supprimé complètement et peut dès lors, dans des conditions favorables, redevenir actif. Régression n'implique donc pas nécessairement disparition absolue. En psychologie et en sociologie dont la nature est plus discrète, l'ordre régressif est aussi bien simultané que successif ; même celui-ci devient prédominant.

Le progrès social n'est pas continu, non seulement des sociétés particulières ont décliné, mais un grand nombre ont disparu ; d'autres il est vrai leur ont succédé mais dans l'intervalle il y a eu des chûtes de civilisation ; il y a eu dans le développement général des sociétés des hauts et des bas. Du reste n'en remarque-t-on pas toujours même dans les

sociétés les plus avancées au point de vue du cours de chacune des catégories de phénomènes sociaux ? Les diagrammes si nombreux que nous possédons par exemple en matière économique n'illustrent-ils pas d'une façon frappante, que tout le développement économique ne peut être figuré par une ligne régulièrement et continuellement ascendante ? Il en est encore bien plus ainsi en ce qui concerne le cours général de la civilisation. Une régression relative semble donc bien faire partie du rythme même de la vie sociale. Seulement nous constatons aussi qu'au fur et à mesure que la civilisation s'étend et progresse, les oscillations parfois formidables qui ont perturbé son cours, se transforment en fluctuations de plus en plus légères et régulières lesquelles, avec une bien moindre déperdition de mouvements et de forces,réalisent des mutations qui envisagées dans de longues périodes et sur de grandes distances et en ne considérant que leur point de départ et leur point d'arrivée semblent et sont en réalité des mutations ou révolutions brusques et profondes. Le cours de la civilisation devient d'autant plus régulier que la civilisation en s'étendant établit un niveau de plus en plus commun tout en multipliant les fluctuations particulières. Comme je l'ai exposé en détail dans *Structure générale des sociétés*, c'est en cela même que consiste le mécanisme de la fusion intersociale et intrasociale. Dans les sociétés devenues internationales et surtout dans une société mondiale, ces innombrables fluctuations constituent elles-mêmes un progrès dans la méthode de réalisation du progrès. La chûte des sociétés particulières a eu ses avantages dans les périodes où la vie internationale n'était pas encore régularisée et stabilisée ; leur décadence et même leur mort ont pu être des modes avantageux et nécessaires du progrès, comme la mort des individus, l'est pour l'espèce humaine ; même encore aujourd'hui, dans notre stade de développement mondial, une lutte existe certainement entre les sociétés, d'où une sélection qui tend à maintenir et à fortifier celles qui parviennent les premières et le mieux à s'adapter au stade nouveau ; il se produira donc encore sans doute des régressions et même des destructions de sociétés particulières ; dans tous les cas, maintenant comme autrefois, ces régressions ne seront que relatives et pourront elles-mêmes

être considérées comme des conditions préparatoires à une structure supérieure.

Il faut aussi considérer que souvent aussi les regrès sociaux ne sont pas mêmes préparatoires à des progrès ; ce sont des regrès absolus en ce sens qu'ils constituent le retour, à une vie et à une structure inférieures mais plus avantageuses dans les conditions sociales existantes. Ainsi, il a été observé que certaines îles océaniennes, dépourvues de mammifères, étaient peuplées par un grand oiseau appelé *moa* par les indigènes dont il formait le principal aliment. Dans de nombreux tumulus on a retrouvé des coquilles d'œufs et des os de cet oiseau gigantesque (*Diornis giganteus palopterix nigens*). Quand il ne resta plus de moa, les insulaires devinrent ou redevinrent anthropophages. Ce fut dans tous les cas une régression sinon un retour à leur vie antérieure, une mutation avantageuse mais régressive. Ce cas n'a pas été isolé.

Il n'y a pas de différence absolue au point de vue des phénomènes de régression entre la biologie et la sociologie. Léo Errera a montré, par des exemples, que la prétendue loi que l'évolution est irréversible est loin d'être absolue ; seule l'*exacte* succession à rebours des mêmes étapes de variation parcourues lui paraît improbable, mais chaque fois que des organes acquis au cours de l'évolution se perdent, c'est en somme l'état antérieur qui reparaît ; de même quand reparaissent des organes ancestraux supprimés. Ce sont en effet généralement les caractères latents, ataviques qui réapparaissent.

Ce qui est contesté surtout ce n'est pas la régression même, c'est le mode spécial de régression caractérisé par le retour aux *formes* antérieures bien plus même que par le retour aux modes d'activité antérieurs. C'est beaucoup moins l'ordre dynamique du retour que son ordre morphologique qui est controversé.

Weisman admet la régression dans la nature ; les organes superflus tendent à disparaître, c'est une condition du développement organique, ou bien ils sont utilisés pour une autre fonction. Il ajoute que « le retour en arrière des facultés intellectuelles est toujours accompagné d'une régression du même genre des qualités physiques et vice versa. Dans tous

les cas l'équilibre parfait entre la structure du corps et ses formes est toujours rétabli et, dans ces conditions, la régression peut donc faire partie ou non du progrès.

Ribot a montré qu'il y avait une loi de dégénérescence non seulement fonctionnelle mais organique de la mémoire. Son affaiblissement porte d'abord sur les faits récents non encore inscrits dans les centres nerveux ; cet affaiblissement correspond à une dégénérescence des cellules nerveuses. Puis la régression porte sur les acquisitions intellectuelles, en commençant par les plus élevées et les plus récentes et toujours avec une dégénérescence correspondante du système nerveux; les facultés affectives s'éteignent plus lentement ; les dernières manifestations qui persistent sont celles dont l'activité surtout automatique est réglée par les ganglions cérébraux, le bulbe et la moelle. La mémoire régresse donc de l'instable au stable et sa guérison se fait en sens inverse confirmant ainsi sa loi de régression.

Il en est de même pour la régression du langage et des signes : les mots, le langage se perdent avant les phrases exclamatives, les interjections émotionnelles, celles-ci avant les gestes ; l'écriture se perd avant tout. Un ordre analogue a été observé dans l'ivresse croissante, dans les maladies de la volonté. Les dégénérés en général se rapprochent du type animal, non pas il est vrai par une régression correspondante de tous leurs organes mais par la perte des caractères surtout extérieurs et supérieurs acquis par l'espèce humaine et par une dégénérescence organique ainsi qu'une désintégration fonctionnelle de leur système nerveux.

Y a-t-il régression en sociologie et dans l'affirmative quelle en est la loi ?

Ici encore une fois il faut distinguer les régressions particulières et les régressions globales. Les premières peuvent être comme les secondes avantageuses à la société quand celle ci se voit obligée de restreindre ses conditions d'existence et de s'adapter par un équilibre inférieur à une existence inférieure. Cette régression est alors avantageuse à la conservation de la société. Rappelons le cas ci-dessus des populations redevenues anthropophagiques par suite de la disparition de leur aliment ordinaire. Waitz le confirme en signalant que dans l'Amérique du Sud, aux Iles Fidgi,

ôn a vu même des Européens retourner à la sauvagerie et au cannibalisme, dans des conditions analogues. Dans ces cas il y a évidemment mutation régressive avantageuse mais pas du tout progrès. Cependant une variation régressive particulière peut être à la fois utile et une cause de progrès ; c'est ce qui arrive toutes les fois que certaines institutions sociales reculent, s'atrophient, disparaissent ou même cèdent la première place à d'autres qui les remplacent en tout ou en partie ou deviennent simplement dominantes.

Le regrès social est l'opposé du progrès et on ne peut se le représenter qu'agissant en sens contraire, à rebours de ce dernier. Cependant si l'on ne considère que les origines de l'humanité et son état actuel, nous sommes tentés de rejoindre ces deux points extrêmes par une ligne continue et régulièrement ascendante. Dans la réalité, une foule de sociétés et de civilisations particulières ont décliné et même péri et il serait facile de démontrer que l'espèce humaine considérée dans toutes ses parties à la surface du globe a pendant certaines périodes présenté une situation inférieure à celle qu'elle occupait antérieurement. Ces grandes oscillations sont indéniables.

Quels sont les grands caractères de ces périodes de regrès, quels en sont les lois principales ? Nous savons déjà que tout progrés social coïncide en général 1° avec un développement de la matière sociale, territoire et population combinés dans une même structure, 2° avec une différenciation croissante des parties de cette masse ; et enfin 3° avec une coordination également croissante des parties ainsi différenciées.

L'expérience historique semble démontrer que le regrès social s'effectue en sens inverse 1° par une diminution de la masse sociale, 2° par une indivision croissante de ses parties; 3° par une incohérence croissante de ces dernières. Le regrès continuant dans ce sens peut aboutir à la dissolution sociale complète.

Dans cette évolution régressive, il faut tenir compte que pour autant qu'elle s'effectue dans une société particulière, cette régression peut constituer la condition d'un progrès, par exemple quand l'ancienne cité, les anciennes nations se dissolvent comme telles pour entrer dans une structure plus élevée et agrandie. Dans tous les cas cependant le mécanisme

sera le même : le mécanisme ne subit pas les lois du but qui se réalisera, mais le but subit les lois du mécanisme.

Dans le mécanisme de la régression nous voyons se dissoudre d'abord les centres les plus élevés et les plus spéciaux de la coordination sociale et puis successivement les autres suivant leur ordre de complexité et de spécialité décroissantes ; dans le même ordre disparaissent les différenciations sociales supérieures, les dernières acquises, les plus instables ; de même se disloquent de plus en plus le territoire et la population au point de vue de leurs masses combinées. Apparaît alors dans tous son réalisme la cause la plus générale de cette mutation en réalité régressive au point de vue des structures sociales particulières qui en sont l'objet mais qui, nous l'avons dit, peuvent être aussi la condition préalable et nécessaire de progrès en voie de réalisation. Cette cause relativement la plus générale est une mutation économique, un changement opéré en fait dans les rapports économiques intérieurs et extérieurs de la société en question et qui nécessitent un autre réarrangement social complet, un nouvel équilibre. Cette mutation économique peut présenter un caractère uniquement pathologique, ne constituer qu'une lésion du corps social, lésion au contraire nuisible à tout développement ultérieur ; dans ce cas nous serons, si la société est incapable de réagir, en présence d'une régression absolue, toujours suivant le même mécanisme.

C'est ainsi qu'en réalité ont succombé la Grèce et Rome et que toute la fin de l'Empire Romain et la première partie du moyen-âge doivent être considérées comme une période de régression intégrale déterminée par des lésions économiques profondes qui ne firent que s'aggraver et dont la répercussion retentit successivement sur toutes parties du corps social. L'écroulement se fit de haut en bas, conformément à la loi régressive, mais il était lui-même déterminé par les mutations économiques profondes et notamment par les inégalités économiques contre lesquelles ni la Grèce ni Rome ne parvinrent à réagir. (Transformisme social, p.p. 444-449). Telle fut la régression, que même toutes les formes les plus simples et les plus essentielles de la société disparurent ou déclinèrent : les routes, les moyens de transport, la monnaie, les échanges, le crédit, etc. etc. et tout le reste fut entraîné dans

cet effondrement : la consommation, la production, le développement de la population, l'art, la science et sa philosophie, le droit et la politique. Celle-ci notamment fut représentée en dernier lieu par des monarchies barbares et par le régime féodal.

Il y a donc eu des régressions sociales totales de sociétés particulières et même, comme nous l'avons vu, des périodes pendant lesquelles toute l'humanité sans doute subit un déclin. De ces régressions totales de sociétés particulières on peut aussi donner comme exemple les grands royaumes qui existaient encore en Afrique au XVIIe siècle et dont les populations sont retournées à des formes inférieures.

Il y a donc des regrès de civilisations, c'est-à-dire de formes sociales embrassant des sociétés particulières encore en partie distinctes par exemple au point de vue politique et même juridique, mais déjà unies entre elles par une culture morale, psychique et esthétique commune ainsi que par leurs rapports génésiques et surtout économiques. Ces civilisations, déjà soumises à un niveau commun, peuvent être entrainées dans une régression commune par une dissolution en sens inverse de leur intégration antérieure. Il y a de même des regrès de sociétés particulières et aussi seulement de catégories spéciales de phénomènes dans des sociétés particulières. Ces dernières régressions seront plus au moins graves et importantes. Elles ne sont du reste pas toujours absolues ; parfois elles ne sont que relatives et même seulement apparentes, comme nous l'avons observé à propos des phénomènes de superposition de certains centres à d'autres. Par exemple, certains centres locaux, qui étaient jadis des villes d'étape ou des stations d'arrêt, perdent de leur importance en raison de la rapidité et de la facilité des moyens de transport ; ces villes deviennent des localités où l'on ne fait que passer, des centres subordonnés et subalternes; de même il arrive pour les autres phénomènes sociaux quand par exemple, des centres mondiaux du marché économique se superposent aux centres nationaux et locaux.

Nous avons vu que toutes les lois statiques et dynamiques sont en réalité des lois tendancielles et dès lors relatives. Il n'y a pas par exemple continuité absolue, bien qu'il y ait toujours une certaine continuité : dans les sociétés qui se

développent et progressent, la continuité devient de moins en moins discontinue ; elle croît sans jamais atteindre l'absolu. Une ligne même tracée par nous n'est continue qu'en apparence ; de même un mouvement continu se compose d'une succession de mouvements. Cela n'empêche qu'en sociologie il y ait toujours continuité dans le sens de déterminisme. Il y a aussi continuité dans le regrès par rapport au progrès et de même du progrès par rapport au regrès. Tout permet d'affirmer que les régressions réelles, les chutes ou décadences proprement dites tendront à diminuer au moins en amplitude tout en pouvant se multiplier en nombre ce qui sera le mécanisme même de leur atténuation et de leur régularisation. Le mouvement est à la base de la vie sociale ; il ne faut pas s'imaginer qu'il puisse être supprimé ; il ne peut que se transformer en un rythme de plus en plus harmonieux.

Nous avons vu du reste et reconnu qu'il y a des régressions qui sont les accompagnements naturels et nécessaires du progrès. Même les régressions réelles laissent généralement subsister, comme traces de l'existence antérieure de leur activité, certains caractères latents comme on l'a observé en botanique et en zoologie. Ces caractères latents peuvent, dans de nouvelles conditions favorables, revivre et donner naissance à toute une série de développements progressifs. En sociologie il en a été ainsi par exemple et comme l'avait prévu Périclès, pour la civilisation grecque : elle ne périt pas tout entière ; la chaîne entre les temps modernes et l'antiquité classique, fut renouée, grâce à l'intermédiaire des Arabes, à l'époque si bien nommée la *Renaissance*. C'est là un exemple remarquable de reviviscence sociale, de rétablissement de la continuité sociale dans la conscience collection, continuité au surplus déjà réelle et effective mais obnibulée et même dissoute au point de vue de ses caractères les plus apparents.

Au contraire, un caractère organique absolument disparu ne peut évidemment réapparaître ni en biologie ni en sociologie. Il en est autrement quand il est resté intégré bien que mis en non activité pendant plus ou moins de temps, par retrait d'emploi ; alors il reste disponible et peut être rendu à l'activité quand les circonstances

se présentent. C'est ce qui arrive surtout aux institutions qui ont laissé une trace profonde dans l'histoire de l'humanité.

Ce qui a complètement disparu ne peut ni en biologie ni en sociologie réapparaître, mais des formes semblables ou plutôt analogues aux formes antérieures peuvent se produire et de là l'idée très répandue chez les théoriciens d'un retour possible aux formes primitives. Ce retour relatif que nous avons constaté dans le regrès social en ce sens que celui-ci se manifeste par l'écroulement successif des formes sociales en commençant par les dernières acquisitions pour finir par les plus anciennes n'est jamais en sociologie qu'un *retour apparent* quand il est question de progrès et même de simple développement. Par exemple on dit aujourd'hui qu'avec la concentration capitaliste une nouvelle féodalité tend à se constituer et à transformer l'Etat moderne à son image. Cette assimilation n'est que superficielle : l'Etat moderne est par lui même très différent des monarchies antérieures au régime féodal et de son côté la féodalité actuelle, surtout industrielle et financière, est très différente de l'ainée qui fut essentiellement agraire. Le phénomène actuel ne constitue pas une régression absolue ; ce n'est pas davantage un progrès ; c'est un développement qui suivant les circonstances, et parmi celles-ci il faut comprendre notre propre intervention systématique et méthodique ou notre abstention, peut devenir l'occasion d'un progrès ou d'un regrès de l'organisation sociale.

Le retour en tant que loi progressive est inadmissible en sociologie. Hegel avait érigé en loi du progrès la ressemblance des formes dernières avec les formes premières ; par l'effet d'une évolution dialectique, l'idée devenue consciente se repliait sur elle-même. Malheureusement, plus la structure sociale se développe et se complique, plus les retours deviennent difficiles et plus les cas de régression réelle tendent à devenir difficiles ; les retours ne sont plus qu'apparents. Les anciens théoriciens politiques croyaient au retour périodique des mêmes formes de gouvernement ; de même aujourd'hui on croit au retour périodique des crises économiques ; cependant celles-ci ne sont en fait que le rythme même du développement, seulement ce rythme est

encore peu régulier bien qu'il tende à le devenir dans les sociétés progressives.

Comme conception théorique, l'idée d'un retour apparent toutes les fois que les formes sociales existantes sont ruinées par la critique et surtout en fait, comme du temps de Socrate, d'Aristophane, de Platon, du Christianisme primitif, de J. J. Rousseau, de Vico, et plus tard chez Marx, E. de Laveleye et certaines écoles socialistes.

Beaucoup continuent à l'admettre avec Hegel comme un retour intelligent et conscient (de Roberty, E. Ferri) ; on revient sur ses pas parce qu'on s'est trompé de voie. Comme exemples de retours on cite : le divorce, le mariage, l'égalité des sexes, la propriété collective, le droit de punir redevenant simple défense sociale, la souveraineté de tous, la législatiou directe, le referendum, le service militaire général, l'échange qui, d'après St Jevons et Gide, redevient direct sans intermédiaire de la monnaie. Tous ces retours ne sont qu'apparents ; ils se font, en supposant que ce soient des retours, dans des conditions tout-à-fait différentes. Pour l'échange, par exemple, la différence sera qu'on troque les utilités non pas directement contre d'autres utilités mais contre des titres sociaux ou par d'autres modes de liquidation des ventes-achats. Entre les formes récentes et les anciennes il y a toute l'évolution qui sépare les sociétés primitives des sociétés contemporaines et dont nous avons exposé les lois principales.

Les régressions réelles seules constituent des retours ; bien que, dans ce cas même, les formes du regrès ne soient pas absolument identiques à celles du progrès au point de vue de leur succession, néanmoins les ressemblances sont incontestables. Toujours faut-il cependant que les anciennes conditions existent pour qu'une société puisse rétrograder de son état supérieur à son état inférieur d'autrefois. Ainsi un peuple devenu agricole après avoir été chasseur puis pastoral, s'il est chassé de son habitat ne redeviendra pastoral et puis chasseur que si les conditions nécessaires à ces formes rétrogrades se trouvent à sa portée.

Toutes ces distinctions et restrictions concernant le progrès et le regrès des sociétés confirment la relativité des phénomènes sociaux et ne peuvent donner qu'une faible idée

de l'inextricable complexité de la vie collective. Une étude plus détaillée dépasserait le cadre de ce Précis.

Un dernier mot en ce qui concerne, un phénomène social qui a son analogie en biologie : le parasitisme.

Son importance est plus considérable qu'on ne le croit généralement, surtout dans nos sociétés actuelles. Le parasitisme y règne et sévit à tous les degrés de la société. Il n'est guère personne qui ne soit à la fois parasite et parasité, depuis le milliardaire jusqu'à l'indigent et au voleur à tel point qu'entre les extrêmes et à tous les points de vue la différence est difficile à tracer. Le parasitisme se rattache à la régression en biologie et en sociologie en ce que son résultat est la dégénérescence parasitique. L. Ward voit dans cette dégénérescence une forme du progrès social. D'après lui la dégénérescence ou décadence est pathologique, mais la dégénérescence parasitique fait exception ; elle est avantageuse, elle n'est ni en biologie ni en *sociologie*, une régression mais au contraire une forme du progrès. Le parasitisme est une application et le parasite est un produit de la *loi de parcimonie* qui agit au bénéfice de l'être, organisme individuel ou société qui le subit.

Nous le considérons comme désavantageux dans tous les cas, attendu qu'il entraîne une dépense de forces qui pourraient être mieux utilisées. Il agit au détriment du parasite et du parasité ; sur le premier il produit l'atrophie des organes les plus élevés et il finit par abêtir l'organisme tout entier ; il y peut développer des dispositifs et des adaptations nouveaux, mais secondaires au milieu. Le conquérant peut se transformer en noble oisif, en propriétaire ou rentier ; il peut au contraire développer ses moyens d'attaque ; le banquier peut se faire usurier, le commerçant agioteur et falsificateur ; le voleur proprement dit peut se doubler d'un savant. Le parasite reste dans tous les cas l'ennemi. Le parasité est exploité et s'affaiblit tandis que le parasite dégénère ; le parasitisme social est un mal, mais il est un mal social parce qu'il implique une société de fait entre deux êtres inconciliables, une communauté de vie sociale basée sur une déchéance réciproque. On observe heureusement chez les animaux et parfois aussi chez les hommes que les parasites se coalisent pour affranchir leur

existence d'un tribut qui ne profite pas même à ceux qui le prélèvent ou qui continuent à prélever ce tribut alors que les fonctions qui le légitimaient historiquement jadis ont cessé d'être des fonctions utiles. Le parasitisme est en rapport avec les inégalités sociales ; il est sous toutes ses formes, une nuisance.

CHAPITRE XI.

L'Évolution.

L'Évolution ne fait pas partie du mécanisme de la vie sociale; elle représente simplement les résultats successifs de ce mécanisme. L'évolution consiste donc dans les phénomènes successivement réalisés au point de vue de la structure et de la vie des sociétés conformément aux lois de cette structure et de cette vie.

Evolution ne signifie pas progrès, celui-ci implique une amélioration de la structure et de la vie, de même que regrès en suppose une dégradation. L'évolution ne signifie pas non plus développement; celui-ci part d'une forme originaire et aboutit à une autre forme qui en dérive. L'évolution au contraire n'a pas de limites déterminables; elle n'a ni commencement ni fin; elle n'a ni cause première ni but final et définitif. A vrai dire elle n'est pas une loi mais le fait universel et par conséquent aussi social dont la science a pour objet de rechercher les lois. L'évolution a des lois; elle n'est pas la loi. Les lois de l'évolution sociale sont celles que nous avons reconnues en étudiant la structure et la vie des sociétés : la loi de limitation, la loi de connexité, la loi d'agencement, la loi de corrélation, la loi de continuité, la loi de simultanéité et de coexistence, la loi d'universalité et d'homogénéité, la loi de subordination et d'équivalence. Toutes ces lois surtout statiques en tant que relatives à la structure des sociétés sont également dynamiques en ce que, dans la vie sociale, quand celle-ci est soit progressive, soit régressive, elles se manifestent toujours avec une intensité soit croissante soit décroissante.

En ce qui concerne les lois de la vie sociale, de même que la structure des sociétés se rattache au monde à la fois anor-

ganique et organique dont cette structure constitue une combinaison supérieure, de même nous avons rattaché la vie sociale aux lois du transformisme universel dont la plus générale est le mouvement. Le mouvement est la loi la plus universelle de tout ce qui nous apparaît, de tout le monde phénoménal, le seul accessible à notre connaissance ; tout ce qui est nous apparaît toujours dans un état d'équilibre instable, dans un état de mouvement équilibré.

Cet équilibration variable se manifeste aux degrés les plus élevés dans la vie organique et surtout superorganique ou sociale. Cette dernière n'est qu'une forme plus complexe de la vie en général. La variabilité sociale est la loi la plus générale de la vie sociale. Cette variabilité a pour conséquence que les sociétés tendent à s'adapter spontanément ou méthodiquement aux conditions changeantes de leur existence ; cette adaptation a comme mécanisme principal une sélection soit naturelle, soit méthodique non moins naturelle, mais consciente, des formes les plus avantageuses relativement aux conditions existantes ou même simplement prévues. Avec le développement de la vie sociale en masse et en complexité, l'adaptation et la sélection donnent naissance à des formes sociales de plus en plus nombreuses, de plus en plus complexes et spéciales, en un mot à des différenciations lesquelles ne peuvent être avantageuses à la société que si elles sont accompagnées d'une coordination également croissante de ces différenciations dans la structure d'ensemble, à défaut de quoi il y aurait dissolution sociale. La différenciation est donc le mécanisme même de la fusion intersociale et intrasociale.

Nous avons insisté sur l'importance du mécanisme constant de la différenciation en montrant notamment que c'est lui qui, dans les sociétés progressives, tend naturellement à réduire de plus en plus les inégalités sociales lesquelles furent d'abord intercollectives, puis représentées par les castes, par les Ordres et États et en dernier lieu par les classes sociales lesquelles, toujours par le même mécanisme de la différenciation, tendent maintenant à être nivelées par les innombrables divisions professionnelles dont la tendance sera de plus en plus vers l'équivalence de leur évaluation sociale. Nous avons en outre indiqué que, dans les sociétés progressives, la diffé-

renciation croissante est toujours accompagnée d'une coordination parallèle non seulement dans chaque profession ou fonction, mais dans toutes les professions et fonctions entre elles. Cette coordination, dès à présent, a même revêtu un caractère international et finira par se résoudre, sans doute, en un Etat mondial embrassant l'ensemble de toutes les différenciations sociales dans une structure unique avec agencement réciproque de toutes les parties dans un service général. Cette différenciation et cette coordination sociales progressives ont leurs bases dans l'interdépendance réelle de tous les phénomènes et fonctions sociaux; cette interdépendance est l'aspect dynamique de la corrélation de structure des formes collectives.

Nous avons vu également que tout ce mécanisme social se complète par la loi d'hérédité, loi à la fois, comme toutes les autres, statique et dynamique. L'hérédité accumule, fixe et transmet les acquisitions sociales réalisées par la variabilité, l'adaptation, la sélection, la différenciation et la coordination. Il ne faut pas exagérer son rôle en disant avec Comte et Spencer que les vivants sont de plus en plus gouvernés par les morts; non, ce sont toujours en réalité les vivants qui gouvernent, l'héritage des morts est toujours et de plus en plus accepté sous bénéfice d'inventaire et cela même devient de plus en plus possible, malgré la loi de continuité et malgré celle d'hérédité qui en est une application, par le fait que les sociétés les plus élevés sont aussi les plus malléables et les plus plastiques, malgré leur structure en partie héritée. D'autant plus en est-il ainsi qu'elles se rajeunissent aussi d'une façon continue, de telle façon que les mutations sociales sont actuellement bien plus nombreuses et plus rapides qu'autrefois ; tout progrès, en suscite de plus grands encore. Seulement le cours du progrès à mesure qu'il se prolonge et qu'il se développe, devient de plus en plus régulier. Le rythme de la vie sociale est de plus en plus représenté par une foule de plus en plus considérable de mouvements à la fois simultanés et successifs dont l'amplitude diminue dans la mesure où leur nombre augmente. C'est dans cette régularité croissante, c'est dans ce nivellement progressif de toutes les oscillations et inégalités réalisé par le mécanisme de la différenciation, non pas par la suppression

des variations et du mouvement, mais au contraire par leur multiplication, que les fusions intersociales et intrasociales s'effectuent et rendent possible la constitution de sociétés plus vastes et meilleures.

Le bonheur social et le bonheur individuel, bien que toujours relatifs, sont, dans ces conditions, également progressifs. Bien que la souffrance soit inséparable du bonheur, les souffrances sociales et individuelles et aussi les joies correspondantes ne feront que se diversifier et se multiplier, mais par cela même s'établiront un rythme plus régulier, des inégalités moindres entre la peine et le plaisir. Le bonheur social et le bonheur individuel, liés eux-mêmes l'un à l'autre, nous apparaissent comme soumis aux lois les plus générales de la vie. Le bonheur consiste surtout à ne pas se sentir vivre, c'est-à-dire à fonctionner avec le moindre effort, avec la moindre résistance, avec le plus faible mouvement possible et cependant avec le maximum d'ampleur, d'intensité et de variété. Ce bonheur est réalisable dans la vie sociale et par la vie sociale; il ne peut l'être autrement, ni ailleurs. L'évolution nous donne, lorsque nous enregistrons ses résultats, une image de ce que pourra être la vie future, cette vie bienheureuse que les religions reléguèrent dans un monde surnaturel.

Bibliographie :

Turgot. — Discours sur l'histoire des progrès de l'esprit humain, 1750.

Condorcet. — Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, 1793

Federici — Les lois du Progrès, 1888-91.

G. Lebon. — Les lois psychologiques de l'Evolution des peuples.

J. B. Crozier. — Civilisation and Progress, 1892.

T. Erskine-May. — Democracy in Europe, 1877.

Nourrisson. — Tableau des progrès de la pensée.

Th. Wittaker. — A critical Essay in the philosophy of history.

Bückle. — Histoire de la civilisation en Angleterre.

H. Denis. — Deux conférences sur la Sociologie, 1891.

E. Perrier. — Le Transformisme, 1888.

De Lanessan. — Le transformisme, 1881.

De Roberty. — Qu'est-ce que le Progrès? 1898.

P. Lavroff. — Le Progrès : théorie et pratique, 1895.

ROMANES. — L'évolution mentale de l'homme.

G. SIMMEL. — La différenciation sociale, 1894.

C. DREYFUS. — L'évolution des mondes et des sociétés

HERBART. — Bruchstücke zu einer Statik und Mekanik des States.

ID. — Ueber einige Beziekungen zwischen Psychologie and Staatwissenschaft.

TH. WAITZ. — Anthropologie der Naturvolker, VI vol., 1859-72.

LAZARUS. — Das Leben der Seele, 1876-82.

PESCHEL. — Volkerkunde.

N. MICHAÏLOWSKY. — Qu'est-ce que le Progrès ? 1894.

J. PIOGER. — La vie sociale et le progrès. 1894.

L. WARD. — Dynamic Sociology, 2e éd., 1879.

DE MOOR, MASSART et VANDERVELDE. — L'évolution régressive en biologie et en sociologie.

DE LANESSAN. — La lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

LIVRE PREMIER. Analyse, classification et méthode.

Chapitre I. Notions et définitions 5
Chapitre II. Les méthodes en sociologie. 23
Chapitre III. Origines et Evolution de la sociologie . . 43
Chapitre IV. Analyse et synthèse sociales 65
Chapitre V Caractères distinctifs des sociétés . . . 78
Chapitre VI. La différenciation organique des fonctions sociales 89

LIVRE II. Fonctions, systèmes, appareils d'organes et organes.

Chapitre I L'Economique. 101
Chapitre II. Le système génésique 117
Chapitre III. Le système esthétique 133
Chapitre IV. La psychologie collective 142
Chapitre V. Le système moral. 155
Chapitre VI. Le système juridique 176
Chapitre VII Le système politique. 194

LIVRE III La structure d'ensemble de sociétés

Chapitre I Les agrégats sociaux 210
Chapitre II Les lois les plus générales 216
1. La loi de limitation 216
2 La loi de connexité 220
3. La loi d'agencement 220
4. La loi de corrélation 220
5. La loi de continuité 225
6. La loi de sumultanité et de coexistence . . . 227
7. La loi d'universalité et d'homogénéité . . . 229
8. La loi de subordination et d'équivalence . . . 233
Chapitre III Les types sociaux 239

LIVRE IV La Vie d'ensemble des sociétés.

Chapitre I. Le Transformisme en général 259
Chapitre II Le Transformisme social 259
Chapitre III La variabilité sociale. 272
Chapitre IV. L'adaptation et la sélection sociales. . . 275
Chapitre V La différenciation et la coordination sociales . 278
Chapitre VI. L'interdépendance sociale 282
Chapitre VII L'hérédité sociale 294
Chapitre VIII. La durée de la vie sociale 298
Chapitre IX Progrès, regrès et retours apparents . . 301
Chapitre X. L'ordre régressif et sociologie 306
Chapitre XI. L'Evolution 317

BINDING LIST MAY 15 1954

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

579928
So Greef, Guillaume de
G7935pr Précis de sociologie.

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS